This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 378817

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

12e VOLUME

BAYEUX
IMPRIMERIE J. TUEBŒUF
17, RUE DE LA MAITRISE, 17

1913

BAYEUX

E. VALETTE
rue Saint-Malo, 65

A U V R A Y
rue Saint-Martin

CAEN
L. JOUAN
rue Saint-Pierre, 111

Digitized by Google

AS
162
.S45
V.12

AVIS

—

La Société déclare qu'elle laisse aux Auteurs seuls la responsabilité des faits et des opinions contenus dans leurs Mémoires.

Digitized by Google

Antiquité

DE LA

TAPISSERIE DE BAYEUX

La Telle du Conquest d'Angleterre, ou suivant l'expression consacrée, la Tapisserie de la Reine Mathilde, aussi appelée Tapisserie de Bayeux, « le plus noble monument du monde, écrivait Stukely (1), parmi ceux qui intéressent notre ancienne histoire d'Angleterre », est, depuis 1724, livrée aux disputes des historiens, des critiques d'art et des savants.

Dès cette date, « la Tapisserie, livrée subitement aux controverses, perd bientôt son prestige et se voit contester, non seulement sa filiation, établie par commune renommée, mais encore l'authenticité de son antique origine. Ce fut une véritable rage de polémiques, et, comme dans toutes les discussions de ce genre, l'amour-propre s'en mêlant, on se préoccupa beaucoup plus d'avoir des apparences de raison que de rechercher sincèrement la vérité » (2).

Le remarquable travail de M. Frank Reede Fowke (3), où sont pesés tous les arguments pour et contre, et qui est illustré de photographies merveilleuses prises sur la tapisserie par Me Edward Dosseter ; l'admirable reproduction coloriée de celle-ci, en deux grandeurs, nature et demie nature, semblèrent, un instant, avoir fixé la question.

Mais il est du destin de cette « relique extraordinaire et sans prix » (4), d'exercer toujours la sagacité des érudits et de leur offrir un champ de bataille perpétuel.

La discussion dure donc encore.

« On ne s'est pas contenté de nier que la reine Mathilde eût imaginé et dirigé ce prodigieux travail. On a aussi voulu prouver qu'il n'était point

(1) Palæographia Britannica, 1746, in-4°, pp. 2 et 3. — (2) Un sauveteur de monuments en 1793, G. Lavalley. — (3) The Bayeux Tapestry, London, 1875. — (4) Dibdin, Voyage en France, T. II, p. 156.

Digitized by Google

contemporain du grand événement qu'il représente, et que loin d'être un produit normand, il avait dû être exécuté à Londres par des ouvriers anglais » (1).

La publication du poème de Baudri, faite en 1871, par notre regretté Léopold Delisle, ne dessilla point les yeux de ceux qui ne veulent point voir. En vain, dans une préface lumineuse, mettait-il en évidence que dès le commencement du XII^e^ siècle, la tapisserie décrite par l'abbé de Bourgueil, tapisserie narrant la conquête d'Angleterre, décorait l'alcôve d'Adèle, fille du Conquérant, et, en tirait-il cette conclusion, qu' « il faudra désormais tenir compte de cette considération quand on discutera l'origine d'un monument (la tapisserie de Bayeux) que toutes les provinces envient à la Normandie ».

Aujourd'hui, la légende traditionnelle qui attribuait notre Tapisserie à la douce Mathilde, n'a plus de croyants. Elle est reléguée dans le domaine de la légende. Personne, sauf le docteur Bruce, n'affirmera que cette broderie ait été exécutée par la duchesse reine « à l'occasion du premier retour de son mari, avec les femmes des nobles saxons qui l'accompagnaient lors de son retour triomphal en Normandie ». On ne prend pas non plus au sérieux Mme H. Carey (2), quand, dans ses vers, elle nous donne Ælgyva, comme collaboratrice de la duchesse. Mais on pourrait toutefois admettre, avec M. Jubinal, qu'elle fut l'œuvre de dame Leviet, brodeuse de la reine.

La discussion est d'ores et déjà circonscrite, sur la date exacte de la confection de la *Telle du Conquest d'Angleterre*, le pays où elle aurait eu lieu, le nom de son auteur ou plutôt de celui sur les ordres et aux frais duquel elle fut faite, les ouvriers qui y auraient œuvré et l'authenticité de son état : sujets encore bien nombreux de controverse.

« Pour tous les esprits indépendants qui n'ont pas de thèse à soutenir, ni d'amour-propre d'auteur engagé dans la question, il n'est pas douteux que la Tapisserie soit un ouvrage du XI^e^ siècle » (3).

Sur ce point, les nombreux auteurs, tant français qu'anglais, qui écrivirent sur la tapisserie, sont unanimes; sauf, toutefois, M. Bolton Corney, réfuté par Lecointre-Dupont (4) et Quicherat (5), et deux français : l'abbé Delarue (6) et M. Marignan (7).

(1) G. Lavalley, ibid.— (2) Matilda of Normandy, a poem, 1859, in-32. — (3) Lavalley, G., *ib.* — (4) Revue anglo-française, 2^e^ série, t. I, p. 408.— (5) Bibl. de l'Ec. des Chartes, t. II, p 91. — (6) Archæologia, t. 17, 1812, et Recherches sur la Tapisserie de Bayeux. Caen, Mancel. 1835, in-4°.— (7) La Tapisserie de Bayeux : Etude arch. et crit. Paris, Leroux, in-16, 1902.

Digitized by Google

En 1819, un anglais, Thomas Amyott, escuier (1), réfute victorieusement l'abbé Delarue et défend la haute antiquité de la Tapisserie. M. Marignan, argumentant de la parenté du récit de Wace et des scènes de la Tapisserie, conclut que le poète a inspiré le brodeur. De preuve à l'appui, pas l'ombre. Pour moi, je soutiens qu'au contraire la broderie a évoqué l'idée du poème, parce que ce serait la vue de la tapisserie conservée à la Cathédrale, en une armoire placée dans une chapelle du côté sud, dit M. David Dawson, et exposée chaque année, qui aurait inspiré à Wace, chanoine de Bayeux, de 1165 à 1184, son Roman de Rou, terminé seulement en 1160, près d'un siècle après Senlac-Hastings.

D'abord, elle est une représentation fidèle des armes, des harnachements (2), des vaisseaux, des costumes, des meubles, des cérémonies, des constructions alors en usage en Normandie et en Angleterre.

Une autre preuve intrinsèque de la confection de la Tapisserie de Bayeux au XI^e^ siècle ressort du caractère et du style des inscriptions. Le latin est farci de solécismes, de barbarismes et des fautes d'orthographe qui signalent cette époque. Le caractère employé est la capitale romaine mêlée de quelques onciales. La lettre W y revêt 3 formes, dans lesquelles les jambages sont toujours d'égale hauteur ; elle est ou divisée V V, ou juxtaposée VV, ou plus rarement entrecroisée W. Cette dernière forme caractérise le XI^e^ siècle, d'après l'auteur du *Nouveau traité de diplomatique*. L'égalité de hauteur des jambages, leur forme rectiligne et la place des plains, lui sont une preuve que l'ouvrage ne fut pas fait en Angleterre, où cette double lettre, incurvée, avait ses plains à l'opposite.

Les fautes d'orthographe, surtout dans les noms propres, n'ont rien pour étonner. Ne voit-on pas dans une charte donnée à Saint-Denis par le roi Edouard, deux orthographes de son nom : Eadwardus dans le texte et Edwardus en souscription (3).

Faite au XI^e^ siècle, la Tapisserie fut donc exécutée entre 1066 et 1100. Précisons maintenant davantage sa date. Si l'on en croit la tradition, une tradition contre laquelle rien ne s'élève, une tradition qui n'a pas encore neuf cents ans, ce qui fait à peine 18 ou 20 vies d'homme qui se la sont transmise, la Tapisserie fut appendue aux piliers de la nef de la Cathédrale, le 14 juillet 1077, jour de sa dédicace, à laquelle assistaient le Conquérant, la duchesse-reine et nombre de barons normands, comme un monument de leur triomphe et de leur gloire Elle n'avait, d'ailleurs,

(1) Archæolagia, t. 19, 1819. — (2) Campion : Les chevaux et les cavaliers de la Tapisserie de Bayeux. Caen. — (3) *Histor. Gallic.* Appendix t. XI, p. 156.

Digitized by Google

été exécutée que dans ce dessein, si l'on en croit le Dr Lingard (1). D'abondant, il est établi qu'elle était juste de mesure pour tendre le pourtour de la nef. Nous ferons donc sagement de nous en tenir à cette tradition jusqu'au jour où sa fausseté nous sera démontrée. Nous suivrons la créance de nos pères qui, en voyant, chaque année, cette broderie tendue dans la Cathédrale, du jour Saint-Jean à l'octave des Reliques, comme l'avaient vu leurs ancêtres, ne doutaient pas de la perpétuité de cette coutume depuis 1077.

Odon de Conteville, frère utérin du Conquérant, seul homme capable d'entreprendre un pareil monument, dans ce siècle d'ignorance et de barbarie, ami des arts, très versé dans la connaissance de l'antiquité et puissamment riche, avait donné le plan de cette épopée à l'aiguille. Bras droit de son frère Guillaume, auquel il avait fourni cent navires pour son expédition d'outre-mer, où il l'avait accompagné avec ses vassaux, il s'était empressé, dès la bataille de Senlac, de revenir à Bayeux et d'y faire exécuter, à ses frais, soit par des brodeurs anglo-saxons, ramenés par lui, soit par des ouvriers saisnes ou saxons, habitant sa ville épiscopale, ce récit parlant de la conquête. Il lui fit donner une couleur locale, en y insérant les noms de gens du pays partis avec lui : Vital, Wadard et Turold dont les noms figurent au *Doomsday book* (2). Leurs familles étaient connues, et non sans illustration : n'y eut-il pas un Turold qui succéda, comme évêque, à Odon, sur le siège de Bayeux ? sans compter un abbé de ce nom en Angleterre et le précepteur de Guillaume le Conquérant.

Comme on le voit, ce n'est pas la Tapisserie qu'Odon rapporta d'Angleterre, mais l'idée et le plan de son exécution.

Il n'y avait rien de choquant, ni d'anormal dans l'exhibition de cette œuvre, lors de la dédicace, en présence de Guillaume, bien au contraire. D'abord, les onze ans écoulés depuis la conquête avaient abondamment suffi à la confection du travail. Ensuite, Odon, alors en parfaite union avec son frère, célébrait la gloire de celui-ci, et tout esprit impartial reconnaîtra qu'il ne se posait aux yeux de son troupeau qu'en satellite de l'astre que fut Guillaume au respect de ses deux frères utérins, Robert et Odon, le comte et le prélat, créés et enrichis par lui.

Il est de la plus haute fantaisie d'écrire que la Tapisserie n'a été brodée que pour le magnifier. Le rôle prépondérant que certains veulent, on ne

(1) Histoire d'Angleterre. — (2) Cfr Fowke. Conclusion de son travail : « I regard the Tapestry as a contemporary work, under the orders of bishop Odo, by norman workpeople, at Bayeux. »

Digitized by Google

sait pourquoi, qu'il y joue, est bien restreint pour des yeux non prévenus. On veut le voir aux côtés de Guillaume quand celui-ci ordonne de construire des navires, mais son nom n'y est pas ; il bénit le pain et le vin du repas comme évêque, sans être davantage nommé ; plus loin, nous le voyons au conseil, à la droite du duc, quand Robert donne ordre de creuser les fossés d'un retranchement à Hastings, indiqué simplement *Odo episcopus*, et lorsque, dans le choc suprême, les normands ou français reculent, nous retrouvons l'évêque Odon, une masse d'armes et non son bâton épiscopal à la main, réconfortant et ramenant les fuyards. Nous ne discuterons pas le mot *pueros* que Ducange traduit par combattants (1), et où d'autres veulent voir des arrière-vassaux ; car, au temps de Montfaucon, ce mot n'existait pas sur le dessin d'Antoine Benoît. Montfaucon avait suggéré *francos* comme complément à *confortat* : l'évêque d'alors, François de Lorraine proposa *pueros*. Non, nous ne croyons pas que la place minime d'Odon ait pu offenser son puissant frère.

Nous avons cru bon d'élucider à nouveau les points ci-dessus au Congrès du millénaire de Rouen, afin de répondre à des attaques rééditées à plusieurs reprises, depuis 1906, date à laquelle nous les avions déjà combattues, lors du Congrès de l'Association Normande à Bayeux. Il était de notre devoir de bayeusain de défendre le monument qui amène tant d'étrangers dans nos murs et de ne pas laisser s'accréditer et grandir des critiques négatives qui ne s'appuient sur rien du tout, critiques, que dans une sainte ardeur, M. Lambert dénonçait, comme un scandale, dès 1841.

Un dernier mot : La Tapisserie est-elle authentique dans toutes ses parties ?

Le premier monument écrit qui nous en entretienne est un inventaire capitulaire de 1476, le plus ancien que possède actuellement la Bibliothèque du Chapitre. Elle devait certainement être mentionnée dans les inventaires précédents, disparus, sans doute, avec les archives détruites en 1562 par les protestants. Elle y est décrite, on le sait, comme « une tente très longue et estroicte de telle à broderie de ymages et escripteaulx, faisans représentation du conquest dangleterre, laquelle est tendue enuiron la nef de léglise le jour et par les octabes des églises ».

Cette description établit d'une façon indiscutable, comme un usage immémorial (2), la tenture de l'église avec *la toilette du duc Guillaume.*

(1) Vide : Grégoire de Tours, l. II, ch. 2. — (2) It had long been the custom to exhibit the embroidery, on the Feast of Relics, and its octaves hunground [the nave (Charles Dawson).

Digitized by Google

Un compte de fabricier, celui de Jehan Boutin, postérieur de 6 ans seulement à l'inventaire précité, nous révèle que la Tapisserie fut réparée en l'année 1484-85 : ce qui implique une antiquité déjà respectable. Voici en quels termes il s'exprime *(Fonds ecclésiastiques de Bayeux, n° 214)* :

Pour deux aulnes de toille pour réparer la *Tapisserie* . . .	6s. 6d.
En ruban et fil pour le rapareil de lad. tapisserie.	23d
Pour deux aulnes de grosse toille pour parachever lad. tapisserie	3s. 9d.
Pour fil et ruban prins par deulx fois pour led. achèvement.	4s. 7d.
Pour xiij jours dune femme à rabillier lad. tapisserie, pour paine et despens	17s. 6d.
Total.	34s. 3d.

soit, au taux actuel de l'argent, 54 fr. 82.

Il s'agit bien de notre tapisserie et non d'une autre. Car la tapisserie de Léon Conseil ne fut donnée à la Cathédrale qu'en 1499. C'est cette dernière que les Protestants enlevèrent de force d'une des chambres de l'hôtel-de-ville, où elle avait été mise, après inventaire, en présence des catholiques et des religionnaires, vers la mi-septembre 1572 et ne rendirent plus tard que contre argent. Tant qu'à la *toilette du duc*, la « requête plantifve » du Chapitre n'en fait nulle mention : ce qui indiquerait qu'elle avait été sauvée et mise en lieu sûr. Déjà, en 1101, une main avisée l'avait comprise dans la richesse de l'église qui fut *fors conduite* alors et une même protection anonyme l'avait toujours soustraite depuis lors aux pillages ou aux incendies qui désolèrent la cité. Peut-être aussi dût-elle à l'absence de matières précieuses, telles que l'or et l'argent, dans sa contexture, l'immunité qui nous l'a conservée.

En 1730, trois siècles plus tard, une nouvelle réparation, du genre de celle de 1484, fut exécutée à la tapisserie, au témoignage de Lancelot. « L'extrémité, » dit-il, « commence à se gâter et c'est pour éviter le dépérissement total d'un tel morceau, aussi digne d'être conservé, que le Chapitre de cette église a pris, depuis peu, la résolution de la faire doubler et a fait déposer dans ses archives une copie des inscriptions qu'elle contient ». Le travail de réparation eut lieu, la copie des inscriptions fut faite et celles-ci, vraisemblablement, retouchées. Mais la Révolution a dispersé les archives capitulaires !

En 1792, lors de la levée en masse, la municipalité affolée, laissa prendre la tapisserie par les volontaires du 6e bataillon bis du Calvados, pour couvrir un chariot d'armes ; mais, un des membres du Directoire, M.

Digitized by Google

Leforestier, courut après le convoi, arrêta les chevaux et sauva le précieux monument qui ne fut pas sans doute sans ressentir quelque dommage de l'usage inattendu auquel on avait voulu l'employer. Le sieur Leforestier le garda dans son cabinet particulier, et après avoir évité de le voir dépecé pour orner les chars d'une fête populaire (1), il le remit, après les troubles, aux administrateurs de la cité.

La pauvre telle, si longtemps obscure et inconnue, fut mandée à Paris par Bonaparte ; elle y fut exposée pour exciter le chauvinisme contre « l'infâme Albion » et faire revivre l'idée d'une nouvelle expédition outremer. Ce voyage ne fut pas sans lui causer encore quelques avaries.

Les gravures d'Antoine Benoît, exécutées en 1729, indiquaient déjà, librement et avec autorité, par des lignes pointillées ou brisées, les parties manquantes de la broderie qu'il croyait avoir existé.

En 1818, l'éminent dessinateur et historien Charles Stothard, vint à Bayeux faire, pour le compte et aux frais de la Société des Antiquaires de Londres, un dessin colorié de la tapisserie. Il constata que depuis celui de Montfaucon, si correct, la tapisserie avait beaucoup souffert des injures du temps et que certaines de ses parties étaient détruites, surtout vers la fin de l'œuvre. Les traces des dessins ne se voyaient que par le moyen des trous d'aiguille... en beaucoup d'endroits, de menues particules des fils de couleur adhéraient encore. Cette constatation lui fit songer à la possibilité de faire des restaurations importantes. Il commença par quelques-unes, puis finalement entreprit le tout. « Je réussis, dit-il, à restaurer à peu près, tout ce qui était effacé, sauf quelques parties, ou qui ne conservaient aucuns vestiges des couleurs primitives ou dont l'état était trop indéterminé pour qu'on put s'y fier, et dont je n'ai esquissé que le tracé à l'aiguille. » Ses restaurations commencent à la bordure inférieure avec le premier des archers, où à peine trouva-t-il une figure dont les couleurs quelconques fussent demeurées parfaites. Pour la bordure supérieure, la partie historique, les restaurations commencent un peu après avec les Saxons sous le mot *ceciderunt*. Les deux cavaliers de la suite d'Harold dans sa marche sur Bosham ont été à peu près déchirés en deux et les deux fragments maladroitement recousus. Stothard rectifie la chose dans son dessin de façon à mettre en relief la partie manquante. Ce fut lui qui, avec deux lettres restées, E... T..., restitua heureusement le mot EUSTATIUS.

(1) 10 ventôse an II (28 fév. 1794). Cérémonie relative à la reprise de Toulon.

Digitized by Google

La tapisserie se voyait alors à l'Hôtel-de-Ville où elle était enroulée sur une sorte de dévidoir qu'on tournait à l'aide d'une manivelle, en étendant la partie déployée sur une table, mode d'exposition qui, par le frottement, devait amener l'usure de la toile. C'est ainsi que l'avaient vue, en 1814, Hudson Guerney, et en 1816, Dawson Turner, constatant que la tapisserie ainsi roulée et déroulée, était fort détériorée, surtout vers la fin, où plusieurs personnages manquaient, car la laine se détissait.

En 1824, Smart Le Thieullier, constate, à son tour, que la « majeure partie des figures et des inscriptions, particulièrement aux deux extrémités, est usée et effacée. Cependant la toile conserve encore l'impression ou les points de l'aiguille qui servent souvent à retrouver la trace des lettres et des figures ».

Stothard n'avait en effet restauré la tapisserie que sur le papier, c'est-à-dire dans ses dessins coloriés. M. Lambert, en 1842, année où elle fut placée dans le local et la vitrine où elle est actuellement, « guidé par les trous d'aiguille, par les fragments de laine filée adhérant au canevas et par les dessins exécutés d'ancienne date, restaura avec succès certaines parties endommagées par le frottement ou par la suite des siècles » (1).

Mais M. Ch. Dawson (2), semble penser que M. Lambert s'applique, avant tout, à régler et à solutionner les diverses controverses qui s'étaient élevées entre les érudits. Il lui reproche d'avoir donné une moustache à un guerrier imberbe, auquel parle Edouard, pour en faire un Harold ; d'avoir reconstitué un Harold blessé, en rendant, d'après Benoît et Stothard, au personnage debout près de l'étendard du dragon, une jambe, la main droite saisissant le trait, l'épieu, la cotte de mailles, le bas de la figure et en faisant broder la flèche meurtrière ; d'avoir mis en œuvre les linéaments de Stothard à partir des mots *interfectus est,* de manière à laisser supposer que le dessin de la tapisserie finit avec la scène où les Anglais sont en fuite. M. Dawson, prenant argument de la tapisserie d'Adèle, décrite par Baudri, voudrait que celle de Bayeux embrasse une période de temps aussi longue et aille jusqu'au couronnement.

Ce sont là, tous en conviendront, péchés bien véniels pour le pauvre M. Lambert, et dans lesquels, d'ailleurs, il aurait eu pour instigateurs et comices le dessinateur Benoît et l'artiste Stothard, si grand connaisseur des mœurs et des usages du Moyen-Age dont personne n'a jamais nié

(1) Relation contemporaine. — (2) The restaurations of the Bayeux tapestry, London, Elliot, Steck 1907

Digitized by Google

la haute compétence. Ceux-ci auraient suggéré l'idée et le premier conservateur de la tapisserie l'aurait réalisée.

Comme je l'ai dit à Rouen, toutes ces réparations ou restaurations n'ont en rien diminué l'autorité du monument unique dont Bayeux s'honore d'être la dépositaire. M. Dawson, lui-même, le proclame et j'ai été heureux de faire admettre, sans conteste, cette opinion au Congrès du Millénaire de Normandie à Rouen.

Disons, en présence de l'état actuel de la Tapisserie de Bayeux, qu'il est même très-surprenant qu'un monument de broderie d'une telle dimension, une si frêle bande de toile, ait pu se conserver aussi bien pendant un espace de plus de huit cents ans !

E. ANQUETIL.

Dans le Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France, année 1910, on lit ce qui suit :

« M. Fernand de Mély, membre résidant, signale la note consacrée par M. Jean Mascart, dans la *Nature*, du 23 avril 1910, à la Comète de Halley et émet l'avis que c'est cette Comète qui est représentée dans la Tapisserie de Bayeux.

« S'il en est bien ainsi, la Tapisserie, dont on a discuté, il y a quelques années, la date d'exécution, se trouverait datée, en quelque sorte, à une dizaine d'années près, à partir de 1066, date où la Comète parut dans le ciel ».

L'importance de cette conclusion n'échappera à personne.

Digitized by Google

L'ÉGLISE CATHOLIQUE FRANÇAISE

A AGY (1835)

Agy, l'humble commune de la vallée de la *Drôme*, fut, dans les premières années du règne de Louis-Philippe, au nombre des paroisses de notre contrée atteintes par la tentative de schisme de l'abbé Châtel. A l'aide de divers documents et de plusieurs publications récentes, relater cet épisode de notre histoire locale, indiquer les causes présumées de l'adhésion d'Agy à l'Eglise Française, en raconter le dénouement et dire quelques mots de Châtel et de ses disciples, tel est le but des lignes qui suivent.

***

En 1834, la paroisse d'Agy étant réunie à celle de Subles depuis de nombreuses années, le Conseil de Fabrique de cette dernière commune obtint des autorités compétentes que l'église d'Agy serait vendue à son profit. « Cette église inutilisée n'avait réellement aucun mérite architec-« tural ; elle était placée à une des extrémités de la paroisse et encore « assez éloignée des principaux manoirs et groupes d'habitation. Sa tour, « en bâtière, bien qu'assez élevée, était très inférieure en proportions et en « décors à toutes celles du même type encore debout dans la contrée » (1). La vente en eut lieu devant Me Pfistre Duvant, notaire à Bayeux, le 25 juin 1834. Les acquéreurs étaient : Charles-François Drurie, charpentier à Subles ; Jean-Jacques Leboulanger, maçon à Subles, et Charles-François Brunet, domestique au même lieu ; mais lorsque l'huissier, chargé d'entrer en possession au nom des adjudicataires, se présenta le 30 juillet 1834, un rassemblement tumultueux empêcha sa tentative d'exécution d'aboutir.

La commune d'Agy s'étant pourvue en référé devant le Président du

(1) M. l'abbé Lelièvre. Une tentative de schisme au diocèse de Bayeux. *Semaine Religieuse*, numéro du 24 Mai 1903.

Digitized by Google

Tribunal Civil de Bayeux, ce dernier, qui était alors M. Pezet, se déclara incompétent par son ordonnance en date du 9 août 1834. Cette ordonnance fut signifiée, le 23 août suivant, au sieur Legendre, maire d'Agy, par Dubreuil, huissier à Bayeux, 28, rue de la Juridiction, avec intimation de se trouver à l'église de ladite commune, le 25 août, à sept heures du matin, pour remettre à l'huissier les clefs de l'église, pour procéder aussi au recensement des objets qu'elle contenait, et avec déclaration que les acquéreurs se trouveraient sur les lieux pour faire main-mise sur leur acquisition (1).

Le 25 août 1834, à 7 heures du matin, l'huissier était à Agy, accompagné de trois recors. Il n'y trouva ni le maire, ni l'adjoint, ni aucun membre du Conseil municipal, mais un grand nombre de personnes, notamment des femmes, qui gardaient l'entrée du cimetière et les portes de l'église. Cette foule était menaçante et le sieur Jean-Baptiste Jaquet, serrurier à Bayeux, requis pour ouvrir les portes, dut se retirer avec l'huissier et les recors.

L'huissier Dubreuil avertit le Procureur du Roi, M. Douesnel-Dubosq, de ce qui se passait. A 10 heures et demie, ce magistrat arriva à Agy avec le lieutenant de gendarmerie et trois gendarmes à cheval et il y fut rejoint par la brigade de Vaubadon qu'il avait fait mander. Des sommations de se disperser furent faites en vain à la foule ; des hommes armés de bâtons en menaçaient quiconque tentait de pénétrer dans le cimetière, et les femmes criaient encore plus fort que les hommes. Des individus couraient de groupe en groupe et versaient du cidre aux manifestants ; l'un d'eux, Athanase Marie, disait tout haut qu'il avait entre les mains les clefs de l'église d'Agy et qu'il ne les remettrait à personne. Athanase Marie était le remplaçant de l'un des fils du maire d'Agy, Hippolythe Legendre. A cette époque, où la durée du service militaire était de sept années et où les bons numéros exemptaient du passage sous les armes les favorisés du hasard, les privilégiés de la fortune pouvaient se faire remplacer à l'armée en achetant un homme. Des agences, établies dans ce but, existaient dans toutes les parties de la France et s'engageaient, moyennant une prime annuelle, à fournir un remplaçant en cas de mauvaise chance. Ceux qui ne voulaient pas se servir des agences, s'entendaient directement avec quelqu'un remplissant les conditions voulues (la plupart du temps un militaire venant d'être libéré) débattaient entre

(1) D'après les pièces du procès.

Digitized by Google

eux le prix de ce singulier marché, et une fois les conventions passées et signées, le futur remplaçant était l'homme du remplacé, qui devait le loger, le vêtir, le nourrir et l'abreuver jusqu'au jour de l'appel sous les drapeaux.

Le Procureur du Roi ayant tenté de pénétrer dans le cimetière, deux hommes lui barrèrent le chemin et même l'un d'eux le menaça d'un énorme gourdin qu'il tenait à la main, mais ne mit pas sa menace à exécution. Les gendarmes présents ayant essayé de l'arrêter, la foule le délivra ; le maréchal des logis de gendarmerie fut jeté à bas de son cheval et Athanase Marie, mis en état d'arrestation pour avoir menacé d'une pierre le Procureur du Roi, fut également délivré par la foule. La gendarmerie était en butte aux injures et aux menaces continuelles des manifestants. M. Douesnel-Dubosq engagea de nouveau les assistants à se retirer, mais il lui fut répondu d'une voix unanime que les habitants d'Agy aimeraient mieux se laisser tuer sur la place que de consentir à la démolition de leur église.

Pendant que le Procureur du Roi dictait son procès-verbal à son greffier, un cabaretier du Tronquay, nommé Tranquille Bisson, refusant de s'éloigner des lieux du tumulte, fut également arrêté, puis relâché. Il était venu à Agy, en compagnie d'un de ses voisins du Tronquay, Blaise Marguerite, dit Letourneur, cultivateur, acheter un tonneau de cidre chez M. Guillaume Chirot, qui résidait tout près de l'église d'Agy. Ayant acheté ce tonneau de cidre, Tranquille Bisson et son camarade en burent peut-être un verre de trop et, une fois échauffés, trouvèrent moyen de prendre part à la manifestation d'une façon très active.

M. Douesnel-Dubosq, voyant l'état de surexcitation des esprits et voulant éviter une résistance violente que l'on n'eût pas manqué de faire à une force trop peu nombreuse, écrivit au sous-préfet de Bayeux une lettre qu'il chargea M. Philibert Bessin, avoué à Bayeux, présent à Agy, et de plus à cheval, de lui porter. Dans cette lettre, le procureur du Roi sollicitait l'envoi de la garde-nationale de Bayeux.

La garde-nationale arriva à Agy entre quatre et cinq heures après midi. Les gardes-nationaux étaient au nombre de trois cents. Le commandant accorda à ses hommes un quart d'heure pour souffler. Pendant ce court laps de temps, il y eut un geste à la Cambronne. Viol, tonnelier à Bayeux, rue des Terres, membre de la garde-nationale, et qui venait d'arriver avec ses camarades, s'étant retiré à l'écart pour satisfaire un pressant besoin, se trouva accosté par Athanase Marie, qui, profitant de sa fâcheuse posi-

Digitized by Google

tion et sans respect pour l'uniforme, tomba dessus à bras raccourcis et l'assit finalement sur le terrain de la lutte. Heureusement pour Viol, deux Bayeusains arrivèrent à son secours et le tirèrent des mains de l'enragé manifestant, qui s'enfuit d'un autre côté.

L'arrivée de la garde-nationale produisit sur les irascibles habitants d'Agy l'effet d'une douche glacée. La plupart d'entre eux se retirèrent et les autres assistèrent très calmes à l'ouverture des portes de l'église par l'huissier Dubreuil, à qui les clefs venaient d'être remises. Cependant, au moment d'ouvrir ces portes, l'huissier s'aperçut qu'elles étaient barrées en dedans et il fut obligé de les faire démolir par le serrurier qui l'accompagnait. Il procéda, ensuite, à l'inventaire du mobilier de peu de valeur qui se trouvait dans le monument et mit les adjudicataires des matériaux en possession de leur acquisition.

Les autorités, la gendarmerie et la garde-nationale reprirent le chemin de la ville épiscopale, suivies par un grand nombre de promeneurs regagnant leurs pénates.

Le démeublement et la démolition de la vieille église eurent lieu quelques jours plus tard. Les habitants de Subles se vengèrent de la résistance de ceux d'Agy en célébrant ce démeublement et cette démolition comme un triomphe. Les jeunes, surtout, furent sans pitié et allumèrent des rancunes tenaces qui existaient encore il y a une vingtaine d'années. Un des adjudicataires des matériaux, Leboulanger, fixa sur sa maison de Subles, le coq de l'église démolie (1).

Quant aux manifestants d'Agy, ils virent quelques-uns de leurs principaux meneurs poursuivis. Cette affaire eut son dénouement au Tribunal correctionnel de Bayeux et se termina par la condamnation d'Athanase Marie et de deux autres manifestants à des peines diverses. Leurs crimes n'étaient pas, d'ailleurs, bien graves et à peu près excusés par la surexcitation des esprits. La faute la plus sérieuse reprochée à Athanase Marie fut sa lâche agression sur Viol, le tonnelier, due très probablement à un commencement d'ivresse. Cela ne l'empêcha pas, plus tard, au régiment où il fut appelé en remplacement du fils Legendre, d'être un bon et brave soldat.

***

Les habitants d'Agy digérèrent difficilement l'affront qu'ils jugeaient leur avoir été fait par ceux de Subles et cherchèrent le moyen de se

(1) Souvenirs d'habitants de Subles et d'Agy.

Digitized by Google

venger tout à la fois de cet affront et de l'abandon des autorités religieuses. L'église d'Agy avait été, en 1818, par arrêté préfectoral, mise sous la surveillance laïque du maire, l'Evêque de Bayeux l'ayant interdite le 15 avril 1812. En 1822, un autre arrêté préfectoral avait accordé un an aux paroissiens d'Agy pour réclamer leur église : ils n'en firent rien. Le bruit courait qu'*ils ne fourniraient une église convenable que s'ils avaient un propre curé pour eux, et que leur pauvreté ne leur permettait pas de mettre à l'avance l'édifice religieux en bon état* (1).

Dans tout cela, la commune d'Agy avait certainement, à cause de son mauvais vouloir, une large part de responsabilité ; mais il était difficile de faire entendre raison à ses habitants qui avaient en sérieuse mémoire l'avortement de leur résistance et le triomphe de ceux de Sables.

A cette époque, un autre fils du maire d'Agy, Denis Legendre, était à Paris. Il eut connaissance d'une nouvelle église fondée par un prêtre du diocèse de Paris, l'abbé Châtel. Jugeant l'occasion propice, Denis Legendre avertit l'abbé Châtel de ce qui se passait à Agy. Ce dernier sonda les intentions des administrateurs de cette commune et des principaux habitants, vit ses ouvertures très bien accueillies et quelques jours plus tard, Agy faisait partie de l'*Eglise Catholique Française*.

Les habitants d'Agy tenaient leur revanche.

Il ne sera pas inutile, avant d'en faire connaître l'étendue, de dire quelques mots de l'Eglise française et de l'abbé Châtel.

Ferdinand-François Châtel naquit à Gannat (Allier), le 9 janvier 1795. Ses parents, qui étaient très pauvres, le placèrent comme apprenti chez un tailleur. Il n'y resta pas longtemps. Sa piété fervente le fit remarquer par un prêtre de sa paroisse, qui le mit à ses frais au Petit Séminaire de Montferrand. Il entra ensuite au Grand Séminaire et reçut les ordres en 1818.

D'abord, vicaire à l'église de Notre-Dame, à Moulins ; puis, en 1820, curé de Montenay-sur-Loire, Châtel n'avait pas tardé à se faire une réputation de prédicateur, une réputation un peu locale, qui ne s'étendait pas au-delà des limites d'un département, mais qui suffit à exalter son orgueil. Les humbles fonctions de curé de village lui parurent indignes de son mérite. Il fut nommé, à la fin de l'année 1820, aumônier dans le 20e régiment de ligne et, plus tard, dans le 2e régiment de grenadiers à cheval de la garde royale. De 1823 à 1830, il prêcha dans la plupart des églises de Paris.

(1) M. l'abbé Lelièvre, article précité.

Digitized by Google

Il devint rédacteur d'un journal très suspect, *le Réformateur ou l'Echo de la Religion et du siècle*. Dans plusieurs sermons, il proclama la nécessité pour tout catholique de revendiquer la liberté religieuse. Mis en interdit, Châtel résolut de se passer de temple et commença à célébrer la messe en français, dans sa propre chambre, à Paris, rue des Sept-Voies. Le 23 novembre 1830, s'étant adjoint plusieurs collaborateurs, Châtel publia, dans le *Courrier Français*, la proclamation suivante, qui fut, en outre, affichée à Paris et dans une grande partie de la France :

« Citoyens,

« Un très grand nombre de prêtres patriotes, réunis à Paris, ont l'hon-« neur de prévenir leurs concitoyens qu'ils sont à la disposition des « autorités des différentes communes qui manquent du curés.

« La conduite antinationale et despotique des évêques a déterminé cette « société d'ecclésiastiques, amis de leur pays et jaloux de marcher avec « les institutions constitutionnelles, à rompre avec leurs chefs et à n'écou-« ter que la voix de leur conscience et les intérêts du peuple qui les « appellent.

« On les a mis dans la cruelle alternative d'opter entre l'obéissance aux « lois de leur pays, et l'obéissance passive, aveugle, fanatique, à un pou-« voir éminemment ennemi de la Patrie !

« Ils n'ont point hésité ; ils ont rompu d'une manière éclatante avec les « évêques en hostilité ouverte contre la France entière.

« Ces ecclésiastiques ne sont point unis par l'appât du gain.

« Ils offrent d'exercer gratis toutes les fonctions de leur ministère, selon « ces paroles de Jésus-Christ à ces apôtres : « Vous avez reçu gratis, don-« nez gratis..... »

« Les communes de France qui désireront se choisir des pasteurs parmi « ces prêtres tolérants sont priés de s'adresser franco à l'abbé Châtel, « désigné par la Société pour la correspondance générale.

« Il demeure à Paris, rue des Sept-Voies, n° 18, près le Panthéon.

« L'Abbé Chatel,

« Au nom de ses Confrères. »

Cette circulaire reçut diverses adhésions. L'église catholique française était fondée.

D'après une statistique (du 1er septembre 1830 au 1er janvier 1833), dressée par l'abbé Châtel et que reproduisirent, en 1833, plusieurs journaux, 57 communes, pendant cette période, adhérèrent à l'Eglise catho-

Digitized by Google

lique française. La commune de Butot, dans le canton de Pavilly, arrondissement de Rouen (Seine-Inférieure), fut la première, le 23 septembre 1830. Il n'y eut que 15 adhésions en 1831, 8 en 1832.

La première profession de foi de l'abbé Châtel fut publiée dans les débuts de 1831. D'après cette profession de foi, l'Eglise catholique française reconnaissait les symboles des Apôtres, de Nicée et saint Athanase comme expression de la doctrine évangélique. Elle admettait la divinité de Jésus-Christ, la présence réelle, les sept sacrements, l'invocation de la Sainte Vierge et des Saints. Elle imposait l'usage de la langue vulgaire dans l'exercice du culte et l'administration des sacrements, déclarait la confession facultative et non obligatoire, repoussait les indulgences, le droit d'excommunication, l'éternité des peines, et ce qu'elle appelait l'abus des dispenses pour les abstinences et les mariages. Enfin, elle prenait l'engagement, auquel elle dut bientôt renoncer au moins dans la pratique, de ne rien exiger pour l'administration des sacrements et les cérémonies du culte.

D'après Champfleury (1), l'abbé Châtel eût dû dire, comme pour les lampes, comme pour les fourneaux: *Eglise économique.* Quand on construit une maison, il faut abattre l'ancienne; l'abbé Châtel ramassa contre les prêtres toutes les injures que le XVIII[e] siècle nous a léguées, et il mélangea adroitement son *prospectus* de politique; à l'entendre, c'était le haut clergé qui avait forcé Charles X à mitrailler le peuple.

Il fallait un évêque à l'Eglise catholique française. Châtel résolut de se faire sacrer, mais ne put nécessairement recourir pour cela aux bons offices des évêques de France en parfait accord avec Rome. Il essaya vainement de se faire sacrer par l'évêque Grégoire, l'ancien membre de la Convention Nationale, puis par divers prélats constitutionnels qui, tous, refusèrent.

Un beau jour, les personnes qui s'intéressaient à l'abbé Châtel et à son œuvre, apprirent avec satisfaction, mais en même temps avec surprise, que Châtel avait été nommé évêque, primat coadjuteur et très Sainte Eminence et qu'il s'était fait sacrer par un médecin, qu'on disait être grand maître de l'Ordre des Templiers, du titre d'Altesse Eminentissime! et dans la vie privée s'appelant plus simplement et plus facilement: Fabré-Palaprat.

Successivement médecin à Caen, puis à Paris, Fabré-Palaprat avait

(1) Les Excentriques. Paris, Michel Lévy, 1852.

Digitized by Google

composé un ouvrage où il cherchait à démontrer que le fluide électrique, modifié par l'organisation du corps humain, est le seul principe de la vie, et que l'âme est une naïve hypothèse, ce qui n'empêchait pas ce bon matérialiste de se donner des adversaires en faisant consacrer des évêques appelés à soutenir le contraire.

Bref, en 1830, Fabré-Palaprat était, à la fois, médecin, membre d'une dizaine de sociétés plus ou moins savantes, écrivain, marié et décoré de Juillet.

Mais ces titres, si pompeux qu'ils fussent, disparaissaient en présence de la dignité suprême d'Altesse Eminentissime, grand maître des Templiers du monde entier, qui lui donna l'occasion d'entrer dans la vie de Châtel.

A quel titre et par suite de quelles circonstances Fabré-Palaprat était-il arrivé à succéder à Jacques Molay, le grand-maître des Templiers, brûlé vif sous Philippe-le-Bel ? Il est impossible de le dire, et il est à peu près certain, qu'à ce sujet, il ne relevait que de lui et de ceux qui avaient bien voulu suivre sa fortune.

Beaux titres illusoires ! dignités mortes ! dit Champfleury (1), qui aboutissent à un cordon fané autour du corps pour décoration, à une chaise dépaillée pour trône.

Il faudrait tout le génie de Balzac pour faire sentir les misères et les décadences de ces associations ruinées, et les intrigues nouées, dénouées, renouées entre le Temple et l'Eglise catholique française.

Châtel voulait être évêque et Fabré-Palaprat cherchait quelqu'un à sacrer. Ces deux hommes étaient faits pour s'entendre.

L'entrevue eut lieu chez Fabré-Palaprat. En voici le résumé, d'après M. l'abbé Loutil (2) :

— Vous ne voulez qu'un évêché, dit Palaprat, moi, je vous donne la France : vous serez primat des Gaules ! !

— Seulement, et ici Châtel ouvrit toutes grandes ses oreilles : 1° Vous vous soumettrez aveuglément à tous les statuts lévitiques et militaires de notre église et de notre ordre ?

— Entendu !

— 2° Vous adopterez dans votre culte le costume et les cérémonies de l'Eglise joannite ?

— Accepté !

(1) Les Excentriques, ouvrage déjà cité.

(2) Les Contemporains, 8 avril 1894.

Digitized by Google

— 3° Et surtout : toutes vos églises seront gouvernées, en réalité, par notre administration, et il vous est interdit de toucher à l'argent qu'elles vous rapporteront ?

— Enfin, soit !

Châtel, à son tour, prit la parole : « Votre Très Sainte Altesse m'avancera l'argent pour acheter mon costume d'évêque au grand complet, car je n'ai pas le sou ?

— Bien volontiers, répondit Palaprat ; mais à condition que Votre Eminence donnera un reçu de cette avance, pour que notre caisse la prélève sur les premières recettes.

Ainsi fut signé leur concordat.

Le sacre eut lieu le lendemain. Le prélat consécrateur s'appelait Machaut, marchand d'orfèvrerie dans la vie ordinaire et bailli de Jutland dans l'ordre des Templiers. Ce jour-là, Fabré-Palaprat, qui devait seulement présider la cérémonie, donna ordre à sa domestique de renvoyer impitoyablement tous les malades, en disant que M. le docteur était occupé à une grande opération qui absorbait et tout son temps et toutes ses facultés.

L'évêque, bailli de Jutland, fit gravement toutes les onctions à l'abbé Châtel, lui graissa toutes les articulations selon le rite joannite ; puis, lui imposa les mains. L'opération terminée à la satisfaction générale, les assistants achevèrent de donner à Châtel l'extérieur et la tournure d'un prélat et l'Eglise française fut pourvue d'un prélat.

Peu de temps après, une dénonciation vint à Fabré-Palaprat, accusant le primat Châtel d'avoir été prêcher à Clichy-la-Garenne et d'avoir dit en chaire qu'il tenait son grade sacerdotal d'un évêque catholique romain dont il ne pouvait dire le nom.

Le grand maître courut au siège de l'église française et s'emporta, accusant Châtel de manquer à sa signature. Ce dernier s'excusa, disant que, pour éviter la défiance des paysans de Clichy-la-Garenne, il avait commis un mensonge bien innocent.

Fabré-Palaprat mit Châtel en demeure de dépouiller le costume romain et de déclarer publiquement qu'il était évêque-primat de l'ordre de Saint-Jean. Il n'obtint que de vagues promesses. L'abbé Châtel, qui était arrivé à être évêque, commençait à regarder de haut ses chefs. D'ailleurs, il se rendait bien compte qu'il perdrait ses paroissiens s'il changeait le culte romain et que ceux-ci ne voudraient pas payer un casuel pour voir des exercices de franc-maçonnerie.

Digitized by Google

Pour se débarrasser de Fabré-Palaprat et de ses Templiers, l'abbé Châtel confia la gérance de l'église française à un de ses vicaires, l'abbé Auzou, qui, quelques jours après la première visite de Fabré-Palaprat, mit irrévérencieusement à la porte les grands dignitaires du Temple venus, à l'Eglise française, demander à Châtel justification de sa conduite et contrôler les cérémonies.

En présence de cette suprême injure, le Temple se réunit. Trois cents chevaliers étaient présents. Le grand sénéchal se leva et parla ainsi :

« Très grands, très puisssants, très excellents seigneurs, très saints pères et vous tous seigneurs pontifes et chevaliers, salut :

« Ferdinand-François Châtel, créé chevalier, sacré évêque et nommé primat-coadjuteur des Gaules, par décision de la cour apostolique patriarchale et décret du grand-maître de la milice du Temple, et souverain pontife de la Sainte Eglise du Christ, a violé ses serments de chevalier, d'évêque et de primat; il méconnaît aujourd'hui l'autorité de notre Eglise, à laquelle il avait juré de se soumettre. Mais, avant de vous signaler toute l'indignité de sa conduite et prendre des conclusions contre lui, il serait nécessaire que la cour apostolique autorisât son rapporteur à faire connaître à l'assemblée les considérants qui avaient motivé son admission dans l'ordre des chevaliers du Temple, son élévation à l'épiscopat et au siège de la primatie des Gaules et motivé l'ouverture d'un cours public ; car, messeigneurs, si la cour apostolique peut, dans ses prérogatives, à l'insu des membres de l'ordre, recevoir des chevaliers, sacrer des évêques, il est de son devoir de faire connaître, lors des assemblées générales, les titres des récipiendaires; il est de son devoir surtout de motiver à vos yeux la décision par laquelle elle a autorisé d'ouvrir les portes du Temple au public. »

L'assemblée s'étant prononcée pour l'affirmative, le rapporteur exposa la trahison de l'abbé Châtel ; mais une grande partie des chevaliers accusa le grand maître d'avoir conféré légèrement le titre de prince à un homme qui avait d'abord cherché à se faire sacrer par des évêques constitutionnels, d'où il résultait que le Temple n'avait été qu'un pis-aller pour l'abbé Châtel.

Le grand maître, un peu confus, se défendit assez faiblement et ordonna au grand sénéchal de prendre de suite des conclusions.

Conclusions terribles, comme on va voir :

« 1° Le sieur Châtel a violé ses serments ; il a rougi d'avoir reçu l'épiscopat des mains du vénérable bailli Jean de Jutland ;

Digitized by Google

« 2° Il a menti au public en disant en chaire qu'il avait été sacré par un évêque romain ;

« 3° Il a ordonné les sieurs Plumet et Laverdet suivant le rite romain ;

« 4° Il a constamment refusé de rendre compte des fonds qu'il a touchés, lui qui s'était engagé à laisser à l'administration du Temple le gouvernement temporel de son église ;

« 5° Enfin, il n'a pas eu honte, après avoir dérangé la cour apostolique, de la faire insulter par son vicaire, lorsqu'elle lui faisait l'honneur de se rendre à sa chapelle pour conférer avec lui et de se déclarer par là tout à fait indépendant du Temple. D'après ces faits bien constatés, nous requérons que ledit sieur Châtel soit dégradé comme chevalier et comme évêque et déclaré déchu de son titre au pouvoir de primat coadjuteur des Gaules. Que le jugement, précédé des considérants, soit imprimé à vingt-cinq mille exemplaires, et qu'en conséquence, sommation lui soit donnée de comparaître à la barre de l'assemblée pour que le jugement soit exécuté » (1).

Le lendemain, le grand bailli de Jutland alla notifier à Châtel sa déchéance. Il fut fort mal reçu, et comme il voulait faire quelque bruit, Châtel, pour étouffer ses cris et ses récriminations, s'écria, du haut de son escalier : « Portier ! allez chercher la garde, pour arrêter cet homme « qui viole ma sainte chapelle, entrave la liberté de mon culte à laquelle « j'ai droit, d'après l'article 5 de la Charte, et qui m'insulte dans mes « fonctions d'évêque, primat-coadjuteur des Gaules ! »

Le grand bailli, voyant que l'affaire tournait mal pour lui, et ne voulant pas se faire arrêter, battit en retraite en bon ordre, et alla trouver Fabré-Palaprat, qui, au récit de ce qui précède, fut atterré. Il se fit raconter la scène plusieurs fois ; puis, tombant sur une chaise : « Cette canaille de « Châtel est vraiment un caractère ; il est bien malheureux que je n'aie « pas pu le fixer ! c'est bien l'homme qu'il nous fallait, le misérable ! » Palaprat commençait à se fatiguer. Une fois déjà, avant l'affaire Châtel, un agent de police était venu subitement, au saut du lit, le prier de venir passer la journée à la préfecture ; il avait déjeuné et dîné lugubrement au Dépôt pendant qu'on perquisitionnait à outrance chez lui, pour s'emparer des papiers du grand maître, des chartes et des statuts de l'Ordre des Templiers. Il se résigna donc à se confiner dans sa profession médicale et mourut très obscurément en 1838. Ainsi se terminèrent les relations du Temple et de l'Eglise Française.

(1) Les Excentriques, précité.

Digitized by Google

Voilà l'église schismatique dans laquelle venaient d'entrer les habitants d'Agy, l'antique paroisse normande, qui avait, depuis un temps immémorial, pour patrons Saint Léonard et Saint Vigor, reniant ainsi, sous les mauvaises inspirations de la colère et de la rancune, la foi séculaire de ses aïeux !

* * *

La commune d'Agy était donc entrée dans l'église catholique française. Il s'agissait de construire un nouveau temple, en remplacement de celui détruit. Alors, par une singulière contradiction, ceux-là mêmes qui avaient déclaré être sans ressources pour entretenir, consolider et réparer la vieille église, trouvèrent tout ce qu'il fallut pour en construire une autre.

L'*Echo Bayeusain*, alors simplement feuille d'avis et d'annonces de l'arrondissement de Bayeux, dans son numéro du 17 février 1835 (1), publia l'insertion suivante :

AVIS

« Souscription pour l'établissement d'une Eglise Catholique Française, « en la commune d'Agy, ouverte chez le sieur Le Guédois, homme d'af- « faires à Bayeux, rue de la Maîtrise, 17.

« Un registre coté et paraphé par MM. les Membres de la Commission « nommée pour l'établissement de ladite église, a été déposé chez ledit « sieur Le Guédois qui s'est chargé de recevoir des souscriptions et d'en « rendre compte aux Membres de ladite Commission ».

Une quête fut faite dans les châteaux voisins et chez les propriétaires des communes des environs par Joseph Michel, adjoint au maire d'Agy.

Jacques Carabœufs, qui possédait une carrière de pierre ordinaire, fit cadeau de toute celle pouvant servir.

On dut aller chercher à Creully le surplus de la pierre nécessaire. Les fermiers de la commune, Blaise Margueritte, du Tronquay, et divers autres propriétaires mirent leurs attelages à la disposition des organisateurs. Un beau matin, tous ces gens partirent avec leurs lourdes charrettes attelées pour Creully. Ils revinrent avec leurs voitures enrubannées et pavoisées ; les blocs portaient ces mots en gros caractères : « Pour l'Eglise Catholique Française d'Agy ». Ils affectèrent de faire passer les dites voitures

(1) Voir la collection à la Bibliothèque Municipale de Bayeux.

Digitized by Google

devant l'évêché. En arrivant à Subles, Blaise Margueritte, qui tenait la tête, et les rouliers qui le suivaient, firent, avec leurs fouets, un bruit extraordinaire, dans le but de narguer les habitants de cette commune.

Vers le mois de mars, l'abbé Châtel envoya à Agy M. Prudhomme, ancien médecin, qu'il avait reçu dans son clergé. Comme la nouvelle construction n'était pas encore en état, ce fut dans la buanderie de Joseph Michel, ayant appartenu par la suite aux héritiers Le Véel, que Prudhomme commença son ministère. On s'aperçut bien vite qu'il était maître en l'art de bien dire, qu'il savait faire vibrer la corde patriotique. Tous les offices se chantaient ou se disaient en français. Prudhomme, qui chantait bien, remplaça les chantres par un chœur de jeunes filles. Cette innovation, qui coïncidait avec la suppression du latin et du plain-chant, ainsi que l'éloquence aimable du curé à la française, attirèrent bientôt, à Agy, de nombreux visiteurs.

Quelques jours plus tard, la nouvelle église étant à peu près en état, Prudhomme l'inaugura par un patriotique discours, dont les anciens du pays n'ont pas oublié le commencement : « Noble drapeau, trois fois « noble drapeau de Naples, d'Austerlitz et de France » (1). Bientôt, une partie des habitants de Noron devint aussi assidue aux cérémonies de l'Eglise française que ceux d'Agny.

Prudhomme mit en vente les catéchismes, missels, eucologes et autres livres de l'Eglise Française. Toutes ces publications, dont quelques-unes se retrouvent encore à Agy et dans l'arrondiseement, portaient en tête la pompeuse approbation suivante :

« Ferdinand-François Châtel, par la miséricorde divine, évêque primat, seul fondateur de l'Eglise Catholique Française,

« Vu le droit de propriété qui nous appartient sur tous les livres d'église à l'usage de l'Eglise Catholique Française, comme missels, rituels, cathéchismes, eucologes et autres livres, tant pour les ecclésiastiques que pour les laïques, imprimés par notre autorité, nous avons permis et permettons par ces présentes à M. Aug. Auffray, imprimeur, passage du Caire, n° 54, à Paris, de tirer à 2.000 exemplaires l'eucologe catholique français, dont nous lui remettons le manuscrit, ouvrage devant former un volume in-18 de 360 pages à peu près. Cette permission toutefois n'est donnée que pour cette première impression et peut être révoquée par nous à volonté.

(1) D'après M. l'abbé Lelièvre, article précité.

Digitized by Google

« Ledit sieur Auffray sera obligé de soumettre à notre approbation un modèle des caractères et papier qu'il devra employer à la confection dudit livre et de se conformer en tout aux corrections et changements que nous jugerons à propos d'y faire.

« Donné à Paris, en notre église primatiale, rue du Faubourg Saint-Martin, n° 59, le 21 juin 1832, sous le sceau de l'Eglise catholique française et le contre-seing du prêtre français soussigné,

« Ferdinand-François Châtel, évêque-primat, fondateur
« de l'Eglise catholique française.

« Par mandement de M. l'évêque-primat,

« Journiac, prêtre catholique français ».

Cette approbation, copiée sur un eucologe, sorte de recueils de chants, variait nécessairement suivant les ouvrages en tête desquels elle figurait.

Les livres de l'Eglise française d'Agy trouvèrent beaucoup d'amateurs. Peut-être que ces amateurs tenaient à conserver un souvenir de cette église dont on prévoyait déjà la disparition.

Dans les derniers jours de l'existence de l'Eglise française à Agy, parut le *Nouvel Eucologe à l'usage de l'Eglise Catholique Française*, par A.-B. Saint-Estève. Cet ouvrage curieux, dont l'auteur était un ancien acteur du Vaudeville, contenait un chapitre consacré aux Messes *spéciales* pour le printemps, pour l'été, pour l'automne, pour l'hiver, pour la fête de l'Eternel, pour Vincent de Paul, Fénelon, l'abbé de l'Epée, Franklin, Ganganelli, Liancourt, etc., etc., et enfin deux Messes pour Napoléon, une pour sa naissance et l'autre pour sa mort. Saint-Estève était poète à ses heures :

Napoléon n'est plus ! Une froide poussière
Est ce qui reste, hélas ! à cet illustre nom.
Français ! Ce roi des rois n'est plus qu'un peu de terre
Donnons un souvenir au grand Napoléon !

A tes mânes, salut ! Toi, qui fis de la France,
Quand tu la gouvernas, la grande nation !
Les cœurs de tes hauts faits gardent la souvenance
Et disent : Gloire, honneur au grand Napoléon !

Prudhomme put compter, à Agy, encore quelques beaux jours, puis, comme tout fatigue et que tout lasse, le disciple de l'abbé Châtel ne vit bientôt plus assister à ses offices que quelques habitants d'Agy. D'un autre côté, l'évêché et la préfecture, ennemis de ces innovations, s'enten-

Digitized by Google

dirent pour mettre un terme à ce qu'on appelait, dans la contrée, le schisme d'Agy. Ils y réussirent et en présence de l'abandon complet dans lequel il se trouva, Prudhomme résolut de quitter le pays. Il partit un Lundi de Pâques, accompagné jusqu'à Bayeux d'un groupe d'écoliers (1).

Vers 1884, Prudhomme revint faire un tour dans le pays. Son voyage passa à peu près inaperçu ; il y avait longtemps que son église était devenue église paroissiale après avoir reçu nombre d'améliorations.

Depuis de longues années, il n'était plus également question de l'Eglise française et de l'abbé Châtel. Le gouvernement de Louis-Philippe avait fermé les églises françaises de Paris et toutes les succursales en province. Près de trente départements avaient été attaqués, en France, par le schisme de l'Eglise française et un instant Rome avait eu des craintes.

Lors de la Révolution de 1848, Châtel essaya de faire revivre son église. De grandes affiches annonçant cette résurrection furent apposées dans Paris, mais aussitôt d'autres répondirent :

PROSPECTUS
par Brevet d'Invention et de Perfectionnement
CHATEL
PRÊTRE TOLÉRANT
ci-devant Bazar Saint-Honoré, n° 399
A L'ENSEIGNE
Fais ce que tu veux, advienne que pourra.

« Restaure et met à neuf les vieilles religions, vernit les vices, rétablit « au gré des amateurs les vieilles consciences délabrées, fabrique et « débite des pilules dorées et des bourdes contre la crainte de Dieu, de « sa justice et de ses jugements et surtout de l'enfer, qu'il vient de cons- « truire sur un nouveau modèle ; marie pour rire ou pour de bon, avec « ou sans confession *(ad libitum)* ; fait les funérailles à domicile, le tout « à prix fixe et au comptant.

« VA T'EN VILLE ».

En France, le ridicule tue !

Châtel ne s'en releva pas.

Proudhon, de son côté, lui avait administré une sérieuse correction :

« Je t'ai fait prêtre de la canaille — lui avait-il dit en faisant parler le génie de la France, — afin que tu serves d'exemple aux ambitieux et aux

(1) D'après les souvenirs personnels de M. Auguste Chirot, ancien maire d'Arganchy.

Digitized by Google

charlatans. Tu as été la première dupe, la dupe de ton ignorance et de ton orgueil. Tu croyais qu'au nom de la liberté le peuple accourrait en foule à ton autel et que tu serais pontife de la France raisonneuse. Tu t'es trompé, téméraire ! Tes mascarades font pitié, tes scandales soulèvent le dégoût. Tu le sais et tu t'obstines ; mais, plus tu étales d'impudence, plus ton cœur est abîmé et plus je sens redoubler ma joie » (1).

Châtel ne voulut pas rentrer dans le giron de l'Eglise catholique. Il demanda et il obtint un emploi dans l'administration des postes. Plus tard, cet emploi lui ayant été retiré, il fonda un petit commerce d'épicerie à Paris, dans la rue Mouffetard, où il mourut, en 1862, dans un état voisin de la misère.

* * *

A mi-chemin, entre Subles et Noron et à quelques centaines de mètres de la route de Bayeux à Saint-Lô, l'église d'Agy se dresse sur le versant du côteau. Cet édifice ne présente en lui-même rien de remarquable ; mais sa situation élevée le fait apercevoir de fort loin par les cultivateurs qui l'appellent, en montrant du doigt la silhouette toute blanche de sa tour se détachant à l'horizon, *la Catholique d'Agy*.

A l'ombre de la nouvelle église, plusieurs générations de travailleurs ont vécu et cultivé une terre généreuse et fertile. Avec le temps est venu l'oubli du passé et d'autres préoccupations sont nées. Le temple, devenu cher à tous, n'est plus desservi que par les pasteurs des paroisses voisines, et Agy se retrouve dans la même situation qu'il y a un siècle ; mais il n'y aura ni révolte ni schisme.

D'autres dangers menacent aujourd'hui les habitants de ce coin de terre : appels des cités et de leurs plaisirs faciles ; brillantes apparences de nouveautés factices et souvent dangereuses, abandon des vertus ancestrales, etc.

Souhaitons qu'eux et tant d'autres qui les environnent restent autour

(1) Cité par H. d'Almeras, dans le *Mois Littéraire*, année 1906.

Digitized by Google

de leur clocher ; que l'amour du pays natal l'emporte sur de fâcheuses excitations ; que les races à venir demeurent fidèles au sol normand et à la tâche des aïeux ; qu'elles soient laborieuses et fortes :

Car il faut que demain, lutteurs que rien ne dompte,
Pour la terre en travail les travailleurs soient prêts ;
Que la semence tombe à l'heure où le jour monte,
Et que la main de l'homme éveille, ardente et prompte,
L'esprit du Créateur qui dort dans les guérets (1).

G. DILLAYE.

La lettre suivante, tirée du portefeuille du Président de la Société, époque exactement l'arrivée du sieur Prudhomme dans la commune d'Agy :

EGLISE
CATHOLIQUE FRANÇAISE
PRIMATIALE
Rue du Faubourg St-Martin
N° 59

Paris, 12 Mars 1836.

MONSIEUR LE MAIRE,

Monsieur Prudhomme ne m'ayant encore point écrit depuis son départ pour Agy, je crains qu'il soit malade. Seriez-vous assez bon pour me répondre le plus promptement possible et me donner de ses nouvelles ? Je compte aussi sur votre obligeance pour me donner des détails sur la manière dont a été accueilli ce digne ministre lors de son arrivée parmi vous, jl était porteur de ma part d'une lettre pour vous ; je l'avais aussi chargé d'une missive pour M. le Sous-Préfet de Bayeux. J'ai lieu d'être étonné de n'avoir appris que par les journaux ce que j'aurais dû apprendre par une autre voie.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma parfaite considération.

† L'Abbé CHATEL,
Primat de l'Eglise Française.

Monsieur
Monsieur le Maire de la Commune d'Agy, près Bayeux.
Agy, près Bayeux (Calvados).

(1) Paul Déroulède, *Les Chants du Paysan.*

Digitized by Google

NOTES RÉTROSPECTIVES

SUR

MICHEL VINTRAS

Le Prophète de Tilly-sur-Seulles

La mode est aux centenaires. Quelque grave que soit une Société académique comme la nôtre, j'avais pensé qu'elle pouvait sacrifier quelquefois à la mode et, en 1908, le 7 août, revenant le centième anniversaire de la naissance du cartonnier prophète de Tilly, je repassai quelques notes recueillies sur cette célébrité oubliée. Je vous présente aujourd'hui un certain nombre de ces notes.

Nous allons, pour quelques instants, oublier que nous siégeons tout près de l'ancienne salle du Palais épiscopal, devenue la salle où Dame Justice doit, ici-bas, rendre à chacun *selon ses œuvres, suivant leur rapport avec le code qui nous régit au civil et au criminel;* nous allons aussi nous reporter au 19 août 1842 et voir qui se présente ce jour-là à la barre du tribunal correctionnel de Caen, présidé par M. Lhermitte...

Portrait de l'inculpé.

C'était un simple inculpé, d'une taille au-dessus de la moyenne, au front assez développé, au regard doux et dont la physionomie a quelque chose de contemplatif. Son attitude est celle d'un homme livré à des méditations profondes, les yeux presque continuellement baissés : on dirait qu'on se trouve en face d'un penseur ou d'un abbé. Tout le monde le fixait avec attention ; on semblait attendre dans l'auditoire la moindre de ses paroles avec une curiosité impatiente et c'était comme un recueillement religieux au banc des témoins et aux premiers rangs.

Cet inculpé n'était autre que Vintras, Pierre-Eugène-Michel, né à Bayeux le 7 août 1808, et non à Tilly-sur-Seulles, comme quelques étrangers à notre pays l'ont dit par erreur, de Marie Vintras, repasseuse, et d'un père inconnu. Il avait eu une enfance un peu tourmentée. Jusqu'à six ans, il resta, comme l'on dit, sous les jupons maternels ; il suivait la repasseuse chez les personnes qui l'employaient ; il fut ensuite placé par sa mère à

Digitized by Google

l'Hôpital-Général qui recevait les Enfants trouvés. Une tante lui fit apprendre l'état de tailleur. Ouvrier tailleur à Trévières, il épousa Mlle Vimard, blanchisseuse. Au bout de quelque temps, il se fit marchand mercier ambulant. On le retrouve ensuite : cafetier à Bayeux, rue des Cuisiniers ; agent de police manqué à Paris ; commis chez le sieur Guilbert, négociant en vins, rue Hamon, à Caen ; garçon d'hôtel chez les époux Faucon. Il s'associa pour la gérance d'un cabinet d'affaires avec l'ex-notaire Geoffroy, secrétaire du baron de Razac, gouverneur des pages de la maison de Charles X, ensuite archiviste des Deux-Sèvres. Depuis sa première communion jusqu'à ses liaisons avec l'ex-secrétaire de M. de Razac, Vintras s'était montré trop enclin aux petits larcins...

L'aumônier de l'Hôpital-Général de Bayeux excusa longtemps ce défaut-là et les autres du jeune Pierre-Michel. Pourquoi ? L'enfant avait un caractère affectueux, une âme pieuse, une mémoire heureuse et une souplesse d'intelligence qui présageaient la facilité qu'il eut, plus tard, de jouer avec habileté les rôles les plus divers et d'en imposer aux esprits les plus sérieux et bien au-dessus de lui par leur éducation et leur caractère... Il avait commencé l'étude du latin et avait parcouru un certain nombre de livres pieux et ascétiques de l'aumônier : le goût des cérémonies religieuses, qui étaient en partie la meilleure distraction des pensionnaires de l'Hôpital-Général, l'instruisait, autant que le goût de la lecture. Il s'était même permis de lire les sermons manuscrits du bon abbé. On le voit, ces heures à demi-sérieuses de son enfance le préparaient mal à rester dans sa sphère ou du moins le mettaient déjà en-dehors de la vie mouvementée et de ces métiers divers où nous le trouvons avant de comparaître devant le président Lhermitte...

Il ne devait pas avoir *une existence vulgaire* et vraiment, il ne devait pas être un prévenu commun... Avec ses compagnons de prévention, il était accusé d'*abus de confiance* et d'*escroqueries*. A ce titre, il passerait peut-être inaperçu du public et une légère mention du chroniqueur des causes célèbres n'attirerait certainement qu'une notoriété éphémère à ce cartonnier. Mais, détrompons-nous, ce n'est pas seulement un commerçant besogneux, poursuivi par la malchance ou lancé inconsidérément dans des entreprises au-dessus de ses aptitudes et de ses ressources, qui, ressaisi par ses penchants d'enfance, a conjugué largement le verbe *prendre* et oublié le verbe *rendre* dans ses besoins d'argent ; il est visionnaire, il est prophète, il est l'élu et l'organe de Dieu... Etudions cet homme et son œuvre.

Digitized by Google

I.

VINTRAS VISIONNAIRE

Mesner, Gagliostro, Weishaupt, Swenderborg, Dom Gerle, Catherine Théo, les Théophilanthropes et autres visionnaires et charlatans s'étaient fait des adeptes et leurs bourses avaient maintes fois recueilli, en espèces sonnantes, les preuves du dévouement et de la crédulité de leurs admirateurs. Le cabinet d'affaires du passage Bellivet n'amenait pas l'aisance dans la famille de ses deux gérants, Geoffroy et Vintras. Vintras, dégoûté de ses entreprises financières et commerciales, s'imagina que le rôle d'inspiré et de novateur lui procurerait honneurs et profits : les honneurs, il se les décernerait ; les profits, il saurait les soutirer aux autres. Il y avait, pour Vintras, une doctrine à trouver, des propagateurs de sa doctrine à mettre en mouvement, des adeptes à recruter ; enfin, élaboration et divulgation de la doctrine nouvelle devaient se faire rapidement et d'une façon très opportune.

Les révélations sont écrites.

Pour paraître un révélateur inspiré d'en haut, Vintras ne pouvait, d'un seul jet et dans un temps trop bref, exposer son système religieux ; la révélation paraîtrait préparée à l'avance par Pierre-Michel ou soufflée par d'autres (le mot est plus exact que révérencieux, nous en aurons plus loin la preuve). C'est donc *par à coups*, selon des inspirations ou des révélations successives que l'*Organe* dévoile l'*Œuvre* dont il est chargé. Pour ne rien perdre de ce qu'il doit annoncer au monde, des secrétaires transcrivent, s'il ne le fait lui-même, ce qui lui est communiqué d'en haut. Il a reçu l'ordre de tenir bonne note, *ne varietur*, de tout ce qui importe à son œuvre : tout doit être communiqué à ses frères pour retremper leur énergie. C'eût été, d'ailleurs, agir en égoïste que de garder pour lui seul la connaissance de choses aussi graves. Sans fonds suffisants pour faire imprimer, on répandit des *manuscrits-copies* du livre où les communications étaient conservées d'une manière authentique. On adressa ces copies aux personnes qui avaient le cœur droit. Ces copies manuscrites se multiplièrent et bientôt se vendirent.

Secrétaires de Vintras.

Quels secrétaires, quels copistes eurent la patience et le mérite de divulguer les assertions doctrinales de Pierre-Michel ?

Le secrétaire inséparable fut Alexandre Geoffroy ; les copistes ne nous sont pas tous connus : l'abbé Charvoz, peut-être Maundrolle, Lemeneur, paraissent l'avoir été avant les démêlés du Voyant avec Dame Justice... Lui, devant Dame Justice, lui, à la barre des prévenus ! N'était-ce point

Digitized by Google

ajouter, à l'auréole que lui donnaient ses adeptes, l'auréole du juste persécuté. Ah ! pour eux, durant les débats, il n'était pas seulement ce que le spirituel rédacteur du *Haro*, H. Pont, si connu des Caennais, le dépeignait : « Par son attitude, par la coupe de ses cheveux, par ses manières, ce personnage a l'air d'un abbé ; il était le grand Stratanaël, l'instrument des manifestations divines sur les faits à venir. »

Sanctuaire-dortoir de Vintras.

Plusieurs témoins à décharge le considéraient avec un grand respect. Ils ne pouvaient oublier que l'humble gérant du moulin à papier de Tilly-sur-Seulles était aussi un faiseur de miracles. Ils l'avaient visité au sanctuaire, centre de l'Œuvre, et dans ce sanctuaire rien ne permettait le règne de la supercherie et des trucs. Nul ne pouvait là suspecter ni la moralité ni la religion de Pierre Michel. Jusqu'aux pieux décors de cet oratoire, tout était édifiant et conforme à l'iconographie et la liturgie catholique. Voici comment nous est décrite cette arche sainte : « Le moulin de Tilly se compose de l'usine avec ses accessoires, d'une salle au rez-de-chaussée sur laquelle est une chambre qui s'accède par un escalier dit de meunier. Deux petits cabinets y sont attenants. Dans cette chambre, trois autels étaient disposés : à droite, près de la porte, *l'autel dit du Sacré-Cœur ;* en face, *l'autel de la Vierge ;* au fond de l'appartement, contre le mur à gauche, un *petit autel de l'Archange Saint-Michel.* Devant les autels, trois petites lampes continuellement allumées ». Etait-ce simplement pour honorer et désigner les titulaires de chaque autel et leurs représentations, que ces lampes étaient soigneusement entretenues ? Elles devaient aussi éclairer les heures de repos et le sommeil extatique du prophète normand, car ce sanctuaire de Tilly était un sanctuaire-dortoir. « En face des autels, lisons-nous dans la brochure sur le procès de Vintras, se trouvent deux lits placés pieds à pieds. Vintras et son épouse, qu'il avait classée dans l'ordre céleste des Invincibles, occupaient un de ces lits et la patriarche sœur Marthe (M^me^ Mauduit) occupait l'autre. De sorte que cette bonne sœur avait à son réveil les yeux fixés sur le grand Stratanaël et sur l'autel dit du Sacré-Cœur, tandis que le Prophète regardait sœur Marthe et la Vierge qui se trouvait à son chevet. Quant à l'archange Saint-Michel, la patriarche et le prophète n'avaient qu'un léger mouvement de tête à faire pour l'apercevoir. Sur l'autel du Sacré-Cœur, un tabernacle en velours cramoisi, orné de galons et de franges d'or, dans lequel était renfermé un ciboire d'argent. Sur ce tabernacle, qui était entouré d'un assez grand nombre de flambeaux à girandoles dorées, était posé un reliquaire en forme de croix, en cuivre ou argent doré. Au pied

Digitized by Google

de cet autel, deux coussins en tapisserie, sur l'un desquels était brodé le nom de Tréphanaël et sur l'autre celui de Stratanaël ».

Stratanaël, nous déclare M. l'avocat-général Sorbier, *c'est Vintras* sous son nom d'ange, « Vintras, qu'on affirme de toute part être véritablement l'ange Stratanaël, l'instrument des manifestations divines sur les faits à venir ». Tréphanaël n'est rien moins, lui, qu'un peu moins saint : « c'est Ferdinand Geoffroy, ancien notaire à Poitiers, ange Tréphanaël, frère Jean, présidant aux conseils de l'Amour et de la Prière ». On ne s'attendait guère à voir « ces deux anges assis sur les bancs de la police correctionnelle », mais comme disait l'humoriste Forain : « tout arrive, faut pas désespérer ». C'est dans cet oratoire de Tilly que Vintras donnait mission et obédience aux propagateurs de son œuvre : l'Œuvre de la Miséricorde.

Missionnaires de l'œuvre de Vintras.

Nous lisons dans l'Opuscule annonçant l'Œuvre de la Miséricorde : Comme élu de Dieu, son Organe, il « oindra d'un baume sorti du cœur adorable du Sauveur des laïques inspirés par l'Esprit régénérateur, pour être les publicateurs de son Œuvre. Ces prédicants presseront les pécheurs de se convertir : ce sera leur apostolat laïque, ils conduiront au prêtre qui, seul, réconcilie par les Sacrements de l'Eglise, les âmes soumises au règne de l'Esprit d'Amour ». Voilà pourquoi l'abbé Charvoz et l'abbé Maréchal, prêtres, témoins à décharge, saluent avec révérence et piété profonde le prévenu Vintras, avant de répondre au président Lhermitte. Voilà pourquoi M. Douesnel, encore procureur du roi à Bayeux, reçoit aussi, pour en donner communication à Mgr Robin, évêque de Bayeux, un opuscule sur l'Œuvre de la Miséricorde ; pourquoi un disciple préféré de Vintras, Napoléon-César-Auguste *Lemeneur*, licencié en droit, ancien magistrat, né à Falaise, fait cet envoi des communications et est chargé de leur donner publicité plus étendue en les faisant imprimer à Paris, chez Félix Locquin, imprimeur, rue Notre-Dame-des-Victoires. Voilà pourquoi un sieur Jostus, peintre à Paris, vint visiter avec respect la demeure de Vintras à Tilly ; pourquoi l'abbé Héry, curé de Vandragues, accomplit le même pèlerinage, ainsi que Thomas, propriétaire à Vouvray (Indre-et-Loire)...

Malgré toute la vénération que son rôle si bien soutenu lui attirait, Vintras, qui se *sentait* et *demeurait laïque*, ne pouvait, *sans signe extérieur*, désigner à ses adeptes les *propagateurs élus de son œuvre ;* à l'instar des camisards et d'autres hérétiques, il recourait à l'imposition des mains, il faisait de mystérieuses onctions à ceux qu'il estimait « des âmes de

Digitized by Google

bonne volonté », il les saluait comme des élus de « l'Esprit Saint » ; il posait ses mains « sur leur tête et, oignant leur front du baume de la Croix, il leur disait : « Allez aux enfants de l'Eglise, dites leur : Voici le règne de l'Esprit d'amour ».

Etat des esprits quand Vintras se fit novateur.

Quand de lui-même, ou poussé par d'autres, Vintras se fut décidé à être novateur en fait de religion, il y avait, à l'époque où commença son aventure d'inspiré, deux dévotions en vogue dans notre monde religieux : la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus et celle de l'Immaculée Conception. La première, réaction providentielle contre la sécheresse janséniste, avait revêtu, pour certains esprits, un vernis politique. C'était, en effet, la pieuse reine Marie Leczinska qui l'avait fait accepter des évêques de France et l'on sait que, dans la prison du Temple, l'infortuné Louis XVI s'était consacré au Sacré-Cœur. Ainsi avait fait avant lui, dans les geôles de Londres, le directeur spirituel et le premier confident de la moniale de Paray, le vénérable Père de la Colombière, attaché à la chapelle et à la personne de la reine d'Angleterre, restée catholique dans une cour toute imprégnée de sectarisme protestant. Les partis vendéens et nombre de royalistes qui avaient fait échec aux armées républicaines, avaient adopté comme sauvegarde et ralliement l'image symbolique de cette dévotion. L'un des pères de l'Eglise constitutionnelle, Grégoire, évêque du Loir-et-Cher, faisant écho aux plaisanteries de Voltaire et du parti antijésuitique, n'avait pas assez d'anathèmes contre ceux qu'il appelait les *Cordicoles* et les *Alacoquistes* et l'on voit, dans les dossiers de maintes et maintes victimes de Fouquier-Tinville, que c'était conspiration et crime de lèse-nation de conserver le culte ou l'image du Sacré Cœur. Vintras se trouvait donc voguant à pleines voiles dans le courant de dévotion qui ramenait au culte du Sacré-Cœur : il n'avait qu'à suivre l'impulsion générale.

D'autre part, les turpitudes sacrilèges des déesses Raison, l'acharnement universel qu'on avait montré, malgré le mécontentement populaire, contre les sanctuaires de la Vierge les plus vénérés et contre les vieilles madones entourées de séculaires hommages, avaient fait impression profonde. Le pressentiment, que seule entre toutes les femmes, la Vierge-Mère avait été préservée de la souillure originelle, était venu se réveiller ou plutôt s'accentuer, on saluait en Marie une créature privilégiée, exceptionnelle pour servir de trait d'union entre le Dieu Rédempteur et les enfants d'Adam, ces enfants d'Adam que les saturnales révolutionnaires avaient abaissés parfois plus bas que ne l'avaient fait les dégradations antiques. La politique des partis et les rêves de conquêtes et de gloire

Digitized by Google

avaient répandu tant de sang humain sur l'échafaud ou sur les champs de bataille que ces fureurs homicides appelaient des abîmes de miséricorde; cette miséricorde devait s'établir sur la terre par le règne de l'Esprit Saint, de l'Esprit d'amour : cet Esprit de charité devait à nouveau s'infuser dans les cœurs. Lui seul pouvait les changer et répondre au besoin universel de dilection et de paix qui les tourmentait si profondément. Tel était, nous semble-t-il, l'état d'âme des contemporains de Vintras décidé à fonder une religion nouvelle.

Comment se forma le système religieux de Vintras.

Pour contenter les vagues aspirations de ses co-religionnaires, Vintras devait rajeunir et moderniser les tendances anciennes qui se réveillaient au fond des cœurs: quelques-unes répondaient à des opinions théologiques acceptables, révérées même dans les écoles et les chaires ecclésiastiques; d'autres n'avaient pour elles qu'un regain de popularité due aux fouilleurs d'archives et à ces chercheurs malicieux : « des opinions bizarres et erronées qui avaient fait quelque bruit dans le monde »; il en était même « d'officiellement condamnées par les Conciles, les Evêques et les Souverains Pontifes ». Tant de vieilles choses qui revenaient à flot n'étaient pas reconnaissables pour les foules. Ce fut ce mouvement un peu trop hâtif et trop confus qui permit à Vintras de faire un choix à peu près sortable, qui donnât la *vraisemblance*, la *nouveauté*, j'allais ajouter la *respectabilité* à sa doctrine. Elle revêtit donc, grâce à plusieurs ecclésiastiques, confidents de sa pensée ou compatissants pour l'énorme et informe labeur de l'impression de ses visions, une forme précise, gardant, sous le travail de leur plume et de leur style, le *cachet individuel* que lui, Vintras, ni théologien ni écrivain, devait infailliblement lui donner.

Evolutions doctrinales et littéraires de Vintras. — 1° Avant le Procès de Caen.

Or, il faut reconnaître, dans les communications de Vintras, ce que j'appellerai le *Vintras de la première manière* et le *Vintras de la seconde manière*. Avant l'impression, qu'il ne pouvait faire qu'avec l'argent reçu ou emprunté de ses adeptes, chef d'une troupe de rénovateurs du monde, le prophète de Tilly, alors qu'yeux féminins et yeux sacerdotaux étaient ouverts sur lui, quand tant d'attentions de personnes honorables le poursuivaient partout, garde la note spiritualiste; la liaison des idées, les mêmes formes de style donnent des écrits assez conformes à eux-mêmes. Ses révélations traditionnellement ou scripturairement conservées, n'avaient leur formule officielle qu'après que la *Septaine* centrale de Tilly et l'Ange ordonnant de faire imprimer l'*Opuscule*, annonce de la fondation de l'Œuvre, avaient revisé les communications fondamentales de la doctrine du Prophète.

Digitized by Google

Que croire après cela de la spontanéité, de l'intégrité, de l'inspiration de l'Organe suprême. Divin, un travail qui ne paraît qu'avec le contrôle des reviseurs humains ! Allons donc ! Des reviseurs improvisés tenant mission d'eux-mêmes, comment osaient-ils juger leur maître et leur guide ? Comment ne pas voir là un motif de rejeter l'organisation des Vintrasiens ? La vérité, l'indéfectibilité étaient donc le privilège des inférieurs et non du chef ? Avaient-ils plus de pureté pour comprendre les choses divines, plus de lumières et plus de grâces pour les exposer et les divulguer. Etaient-ils à l'abri de l'illusion et de la supercherie d'autrui et de leurs illusions personnelles ? Ils redoutaient donc les impairs de doctrine dans le fond et dans la forme. Peut-être que leur confiance dans le succès final ou l'influence durable des doctrines vintrasiennes était très modique. Mais il fallait bien singer l'Eglise véritable, où l'autorité du Pape et des Evêques veille heureusement pour que les doctrines et les prodiges annoncés aux fidèles ne soient point parés d'un caractère que Dieu ne leur a pas donné. *Septaine* sacrée de Tilly, ange révélateur venant à la rescousse, déclarations nouvelles de Vintras, tout cela n'était pas suffisant pour sanctionner sa parole et ses écrits. Du reste, un connaisseur plus éclairé et plus avisé que tout autre de la valeur de Vintras, fut son confesseur. Sans rechercher s'il y avait dans les communications de Vintras des choses extraordinaires, si elles provenaient de lui seul, cet ecclésiastique trouva, dans les écrits de son dirigé, le produit d'une imagition malade et exaltée et dans la transcription, qu'il en fit, du 6 août 1839 jusqu'en octobre 1839, une maladie nerveuse et périodique.

2° Pendant et après la réclusion à Rennes.

Les débats du procès de Caen montrent que Vintras avait déjà restitué une partie des sommes qu'on déclarait escroquées et ceux qui auraient dû se plaindre et souffrir de son désordre et de ses retards dans ses règlements de comptes furent les moins âpres à le charger. La restitution commencée leur donnait de grandes espérances .. Les juges lui donnèrent cinq ans de prison et 100 fr. d'amende. A Rennes, où il purgeait sa condamnation, il ne rencontrait plus les membres de la septaine sacrée et les prêtres du cénacle de Tilly ; ni la patriarche, ni l'épouse, ni les sœurs dévouées de l'Œuvre ne sont là pour lui faire passer de longs mois d'expiation dans la société successive du monde humain et du monde surnaturel et ses écrits se ressentent d'un espèce de désordre mystico-sensuel. L'esprit n'a plus de guide, la chair n'a plus de frein dans le prophète incarcéré et voilà ce qui explique, ce qu'en termes honnêtes, on appelle le *galimathias* de ses derniers écrits.

Digitized by Google

Que lui manqauit-il donc ? La bibliothèque de la maison cellulaire de Rennes n'avait pas sans doute les livres qui, jadis, avaient été les inspirateurs du Prophète et de ses secrétaires. A défaut de livres, la mémoire de Vintras avait d'étonnantes lacunes, son esprit des distractions singulières et son secrétaire, son co-détenu l'*Ange des Tropiques*, était peu préparé à seconder les idées de son Père. Il est vrai qu'il y avait grande probabilité que ce père avait été oublié... Pierre Michel ne l'avait engendré que durant sa vie angélique. Etrange lieu de rencontre pour ces deux anciens anges dans leur vie humaine que la prison de Rennes ! étranges rapports aussi entre si proches parents qui forcèrent le directeur de la prison de les punir pour outrages aux mœurs !

Massillon, Lamartine, et surtout les visions d'Anne-Catherine Emmerich, que les magistrats caennais reconnurent et citèrent mot à mot, en audience publique, comme copiés par Vintras et Lemeneur, n'étaient pas de ces livres connus pour distraire des prisonniers ; que n'en eût-on trouvé d'autres pour arrêter la déchéance morale du prophète, qui ne fut connue que longtemps après... Malgré cela, il fut, nous dit-il, promu à un sacerdoce suprême : c'est le 29 avril 1847 qu'il est devenu Pape et Prophète : « L'Ange de la force Mikaël est venu me vêtir de la pourpre et de l'or... Raphaël me parait de la tiare de Melchisedech et d'Elie ; Jean, le Vierge, le Martyr, guidait mes pas à l'autel du sacrifice. »

De crainte d'inutiliser son pouvoir sacerdotal et pontifical, il se hâta d'ordonner diacre son co-détenu, soldat de marine, né aux colonies, condamné pour vol, qu'il appelait l'*Ange des Tropiques*. Décidément, les Anges sont singuliers et font de singulières besognes. Au procès, ils avaient fabriqué des médailles et autres objets de piété avec de l'argent déposé dans les troncs : l'obole du pauvre et de la veuve et les pièces des riches généreux ne pouvaient avoir un plus noble usage. Dieu, à qui elles étaient destinées quand on les versait dans les troncs, le voulait ainsi. L'Ange des Tropiques était, plus tard, un *secrétaire et un copiste* qui, au sanctuaire de l'Œuvre, ne *pouvait transcrire gratis* et *sans défigurer l'orthographe des mots et les révélations*, ce que son père spirituel, son consécrateur et son nourricier lui daignait dicter. Comment reconnaître, dans des communications mal comprises, mal écrites, ce que les saints Anges et Dieu lui-même inspiraient directement à Vintras ?

Ces relations avec le monde surnaturel, qui relevaient encore sa mission, permettaient qu'il s'occupât des desseins providentiels sur l'Eglise et sur le gouvernement de la France et de les prédire. Dans ce nouveau

Digitized by Google

rôle, ou pour mieux dire, dans cette autre partie du rôle que Pierre-Michel s'attribuait, il n'était qu'imitateur. Ceux que l'on peut appeler ses précurseurs et ses rivaux, disons même ses comparses, n'étaient pas tous bien éloignés de lui, et tout ce que nous allons dire du rôle politique de Vintras est corroboré par les recherches de M. de la Sicotière sur les Faux Dauphins. Une partie des idées religieuses des partisans des prétendus fils de Louis XVI se retrouvent dans les écrits de Vintras.

Mésaventure du manuscrit à soumettre à l'Evêque de Bayeux.

A l'époque de sa comparution devant les magistrats de Caen, Lemeneur fils fut chargé de soumettre à Mgr Robin les manuscrits destinés à l'impression. Nul messager ne devait mettre autant d'excentricité dans ses démarches et compromettre aussi bien ses mandants et leur œuvre. Lemeneur s'adjoignit un auxiliaire forcé dans la personne de son épouse qui, pour atténuer les bizarreries de son conjoint et éviter des scènes pénibles dans son intérieur, le suivit jusqu'à Port-en-Bessin. Les déclamations naundorfistes de Lemeneur émurent les Portais, et le commissaire de police de Bayeux, M. Onfroy, ainsi que le procureur du Roi, dut calmer l'intempérance de langue de l'envoyé de Tilly et rassurer Mme Lemeneur sur les suites de cette échauffourée. M. Douesnel travailla de façon à rattacher l'un à l'autre M. et Mme Lemeneur jusqu'à leur retour au domicile conjugal, mais refusa de remettre au nom de Vintras et au lieu de Lemeneur, le précieux manuscrit à l'Evêque de Bayeux. Le différend des deux époux n'eut pas de solution plus heureuse que l'affaire de l'*Opuscule*. M. Lemeneur boudait; Madame boudait M. le Procureur et boudait Mgr l'Evêque; une fois de plus, sans doute, et pour cause, Madame, au plus intime de son être, boudait Monsieur son mari; aussi, M. Lemeneur

a gardé de Conrart le silence prudent

sur sa visite à l'évêché. En attendant l'approbation de l'église, Vintras s'appuyait sur ses amis politiques les Naundorfistes.

Retournons ici un peu en arrière.

II.

VINTRAS POLITIQUE.

Précurseurs de Vintras. 1° Mme Bauche (1810).

En 1810, une dame Bauche s'était dite providentiellement chargée de ramener le Grand Pape et le Grand Roi. Cette hallucinée faisait siennes deux idées répandues dans certains milieux sur l'état politique et religieux de notre patrie. On ne pouvait oublier que le futur Louis XVIII n'était que le substitué de son neveu Louis XVII, dont la mort dans la prison du

Digitized by Google

Temple restait problématique pour beaucoup de monarchistes. Ce royal enfant dépossédé devait rentrer, quand il se manifesterait, en possession de ses droits. D'autre part, quoique chef suprême de l'Eglise, le Souverain Pontife Pie VII et ses légats Consalvi et Caprara, n'avaient pu, les titulaires inconsultés et non consentants, déposséder de leurs sièges les évêques de France et changer les anciennes circonscriptions ecclésiastiques : le Chef de fait du gouvernement français, premier Consul ou Empereur, Bonaparte ou Napoléon, ne pouvait, pour l'abrogation de l'ancien concordat de Léon X et de François Ier, suppléer le vrai roi de France, c'est-à-dire le Dauphin (Louis XVII), ou son représentant le comte de Provence (Louis XVIII). Mais, ni le Dauphin, mort au Temple ou évadé de cette prison, ni le comte de Provence, en terre étrangère, ne jouissant pas de pleine liberté pour exercer la prérogative royale de dénonciateur ou de mainteneur du concordat de Léon X et de François Ier, Pie VII n'avait pu établir qu'un *modus vivendi* inouï dans les fastes de l'Eglise. Cette nouveauté était un acte de faiblesse ou une audace qu'il devait désavouer ou qu'un autre Pontife mieux éclairé sur l'état des choses en France devait réparer tôt ou tard.

Telles étaient les idées politiques d'un certain nombre de sujets de Sa Majesté Napoléon Ier, en l'année 1810. Ils n'avaient, hélas ! contre le triomphe de leurs idées que deux petits obstacles, oui, deux tout petits obstacles : 1° la démission et la soumission des anciens titulaires des évêchés de France au nouvel ordre de choses résultant du concordat de 1801 ; et 2° la volonté bien arrêtée du peuple français tout entier et de son énergique souverain de ne point supporter d'autres révolutions religieuses. Il fallait donc compter sur une intervention toute surnaturelle pour changer la face de l'Eglise et de l'Etat en France : la dame Bauche devait amener le Grand Pape et le Grand Roi réparateurs et restaurateurs !

Mais où trouver le Grand Roi. La recherche était assez difficile. Le premier de tous ceux que l'on avait cru Louis XVII jusqu'à l'époque de Vintras (n'oublions pas que le cartonnier-prophète de Tilly est né à Bayeux le 7 août 1807), le premier des prétendus Louis XVII avait été condamné à quatre ans de prison par le tribunal correctionnel de Vitry, le 27 février 1802, pour usurpation de nom, vagabondage, escroquerie. C'était Jean-Marie Hervagault, dit Montmorency, Monaco, Ursel, de Longueville, qui avait trouvé son premier asile et fait ses premières dupes au hameau des Joncherets, chez Mlle Talon-Lacombe, dans la commune de Valframbert, non loin du château de Montmorency, à Lonrai. Mme

Digitized by Google

Bauche ne pouvait songer à lui. Il y avait bien eu à Lisieux une sœur imaginaire du jeune Louis XVII : Marie Groult de la Cauvillière, qui émotionna toute cette contrée l'année même de la naissance de Vintras (1807). Un abbé Matouillet, de Lisieux, fut, en 1818, la dupe d'un autre faux Dauphin, Mathurin Bruneau, comme l'infortuné prélat Lafont de Savines, ex-évêque de Viviers, l'avait été d'Hervagault. Mme Bauche ne trouva donc ni le grand Pape ni le grand Roi.

2° Thomas Martin, de Gallardon (1816).

Enfin, en 1816, Thomas Martin, de Gallardon, en Beauce, semblait devoir, d'après ses affirmations et la rumeur publique, mieux réussir que Mme Bauche à trouver enfin le vrai fils de Louis XVI, sorte de messie royal pour la France. Les anges étaient, dit-on, ses inspirateurs et ses guides. Thomas Martin les comprenait mal ou ne leur obéissait pas, ou bien ils étaient eux-mêmes des anges trompeurs ou imaginaires, puisque le duc de Normandie, indiqué par le visionnaire et précurseur beauceron, n'avait ni les vertus d'un messie, ni les qualités d'un roi, ni une ressemblance un peu accentuée avec le type bourbonien : c'était le baron de Richemont, mort d'apoplexie foudroyante au château de Gleizé, le 10 août 1853. Tout le monde reconnaît aujourd'hui que Richemont n'était qu'un aventurier et que sa cause ne valait pas mieux que celles d'Hervagault et de Bruneau. La dame Bauche, soi-disant inspirée, Martin de Gallardon, guidé par les anges, n'avaient pas eu le flair heureux. Si Vintras avait réfléchi sur leurs bévues, il n'aurait pas été sans appréhensions. Si le poète latin a dit que Jupiter affole ceux qu'il veut perdre : *Jupiter quos vult perdere dementat,* il a dit aussi que la fortune sourit aux audacieux : *Audaces fortuna juvat.* Vintras oublia la première affirmation et s'appuya sur la seconde.

Suite de la carrière de Vintras prophète.

Il avait eu maille à partir avec la justice ; plus d'une fois, il s'était frotté aux hommes de loi, il aurait dû redouter de se retrouver en contact avec eux.

Ses rêveries.

Entre les lignes de ses opuscules religieux, ils pourraient si bien faire relire aux auditeurs et aux dupes du Prophète les notes inscrites sur son casier judiciaire aux greffes de la correctionnelle et du commerce ! Qui pourrait les empêcher, si l'envie leur en prenait, d'ajouter comme corollaires à ses allocutions mystiques les plaintes de ses créanciers, les considérants de ses juges, les mépris de ses geôliers et co-détenus et les rumeurs de mauvais aloi qui couraient partout en secret sur sa moralité. Ce furent précisément, sinon des gens de loi, mais des gens qui cousinaient de très près avec les huissiers, les avocats et les juges, qui l'aidèrent

Digitized by Google

à être Prophète, Pontife et Messie. Le premier de ces improvisateurs de la mission politico-religieuse de Vintras fut Geoffroy, ancien notaire à Poitiers, qui, entre deux condamnations pour escroquerie, l'une à Poitiers, l'autre à Caen (celle de 1842) se fit l'adepte le plus dévoué du monarque en expectative tant cherché et qui semblait être le personnage que l'on appelait M. de Naundorff.

Mme de Rambaud, M. Marco de Saint-Hilaire, M. Morel de Saint-Didier, M. Gruau, ancien procureur du roi à Mayenne, Xavier de Laprade, les deux frères de Cosson, le vicomte Sosthène de la Rochefoucauld, l'abbé de Laprade, l'abbé Appert, curé de Saint-Arnould, près Dourdan, l'abbé Nicod, curé de la Croix-Rousse, à Lyon, etc., sont les plus fervents courtisans de Naundorff. On crut tellement à ses affirmations qu'il eut rapidement à sa disposition plus de quatre millions : ce n'était pas trop pour le Grand Roi.... Pour s'être montré Naundorfiste zélé, Geoffroy avait perdu son poste d'archiviste des Deux-Sèvres ; il végétait dans son cabinet d'affaires du passage Bellivet. M. de Razac vint inopinément au secours de son ancien secrétaire. M. de Razac, prêt à se fixer dans le Midi, plus attaché à la branche aînée des Bourbons que le nord de la France, qui s'incline si facilement devant tous les coups de tête politiques des Parisiens, acheta le domaine de la Fosse à Saint-Sylvain et renoua connaissance avec Geoffroy, qui lui avait indiqué cette résidence. Dès lors, notre Vintras et son ami eurent un appui, que dis-je, un bailleur de fonds, aussi discret que généreux. Nos deux associés ne pouvaient toujours mettre en avant leurs nécessités personnelles : ils les reléguèrent à l'arrière-plan ; la cause du prétendant réclamait seule le concours de tous les amis des rois légitimes. Geoffroy révéla alors à Vintras les vues mystico-politiques de la dame Bauche et de ses acolytes de 1810. Oui, le Roi enfin trouvé devait être le vrai Roi : on ne devait pas moins faire pour lui dans le ciel et sur la terre qu'on n'avait fait dans le ciel et sur la terre pour ses prétendus devanciers ; pour lui comme pour ses soutiens, rien ne devait rester en souffrance.

Naundorff invoquait, en sa faveur, des communications célestes : les catholiques d'Angleterre et d'Irlande en avaient été les premiers avisés. N'étaient-ce pas eux qui avaient donné asile aux prêtres et aux gentilshommes fidèles aux Bourbons ? N'étaient-ce pas eux qui entouraient de leurs sympathies les fils de Saint Louis, chassés par les fils de Philippe-Egalité ? Donc, Naundorff avait bien raison de leur adresser l'appel céleste. Les Français, à leur tour, par le *Livre de la Doctrine céleste*, durent apprendre toutes les révélations faites au duc de Normandie.

Digitized by Google

Après les opuscules de Naundorff, il fallait une œuvre correspondant aux visions de ce faux Dauphin. Geoffroy et Vintras rêvèrent et combinèrent l'Œuvre de la Miséricorde. Elle devait servir le prétendant, mais tourner secondairement au profit du Prophète. S'il ne demandait pas, *il savait recevoir*. Il voulait qu'on appliquât partout le vieux dicton normand : « *Donnant donnant* », et quoique les choses célestes n'aient pas d'équivalent en argent monnayé, *on empêcherait toujours un apôtre, un voyant, un homme à miracles comme lui,* d'avoir *le diable dans sa bourse*. Du reste, les pèlerins et les frères hospitalisés à Tilly, sanctuaire et centre de l'Œuvre, étaient souvent merveilleusement récompensés de leur générosité à l'indemniser des frais de leur séjour. Le sieur Justus, peintre à Paris, et le sieur Thomas de Vouvray, virent le lit de Vintras, dans le sanctuaire-dortoir, sanctifié par une sueur de sang qui le prit en leur présence et ils s'estimèrent heureux que notre prophète, débordé par les visiteurs, voulut bien leur permettre de dormir dans cette couche, tandis que Geoffroy et lui se contentaient d'un simple matelas étendu sur le plancher de la chapelle. Mme Vintras dut ainsi plusieurs fois quitter la couche conjugale. Quand Geoffroy prenait sa place, c'est qu'il allait remplir ses fonctions de *secrétaire-archiviste des révélations divines*. Qui inspirait ? Qui dictait ? N'y eut-il jamais d'inversion des rôles, le secrétaire ne dictait-il pas ? Le maître ne se laissait-il pas guider par son concubin ? Qui le sait ? Qui le saura jamais ?

Geoffroy semblait avoir été préservé de la mort pour accomplir ce rôle de secrétaire-archiviste. En 1832, la population de La Délivrande l'avait vu prodiguant, au risque de sa vie, ses soins aux cholériques. Le jour et la nuit, il se dévouait près d'eux et semblait n'être jamais arrêté par la peur ou par la contagion du fléau. Il ensevelissait ceux que la mort avait frappés. Vraiment, l'on eut cru que son corps n'avait rien de matériel, puisqu'il n'éprouvait ni lassitude ni atteinte dans une ambiance léthifère et sous un labeur incessant. C'était probablement une prolongation de sa vie angélique qui le rendait indemne, quand tant d'autres étaient conduits au tombeau. Qu'y avait-il d'étonnant à ce qu'il fut aussi *l'un des apôtres de la dévotion au Sacré-Cœur* et présidât « *au Conseil de la Prière et de l'Amour* ». Madame la Supérieure des Dames du Sacré-Cœur à Paris, sa protectrice auprès du baron de Razac, connaissait sa piété profonde.

Mme Bauche, Mme de Sirsonne en 1810, Martin de Gallardon en 1816, pour trouver le Grand Roi, avaient eu le secours des anges ; les anges

Digitized by Google

devaient aussi se mettre, en 1836, au service de Vintras, de Geoffroy et de Naundorff. Pour s'incliner aux visées des deux comparses, le cartonnier et l'ex-notaire, les esprits célestes devaient se sentir attirés vers eux et laisser trace sensible de leur concours à l'établissement de l'Œuvre ; aussi la bouche qui répétait les communications célestes, la main qui les transcrivait, exhalaient une odeur qui n'avait rien de terrestre ; et au gré de Vintras et de Geoffroy, ils répondaient aux consultations avec bonne grâce.

Vintras et Geoffroy avaient été *des anges :* leurs noms angéliques Stratanaël et Tréphanaël étaient marqués sur les coussins de l'oratoire-cénacle de Tilly et leur vie nouvelle sur la terre n'avait pas rompu leurs relations avec leurs frères célestes. Tous deux, du reste, devaient arracher le Grand Roi (Naundorff) au péché et à l'hérésie et le rendre ainsi le Fils du Sacré-Cœur et le très digne *Monarque restaurateur* du royaume très-chrétien. On a insinué que le duc de Normandie ne se prêtait nullement à ces plans de conversion, mais qu'il faisait bon accueil aux partisans que Vintras et Geoffroy lui conservaient et encore meilleur accueil aux sommes d'argent qu'ils lui faisaient parvenir. On n'a pas dit s'il leur laissait un *tant pour cent* sur le total de leurs envois. Il est vraiment bien fâcheux que les faits n'aient pas tourné comme le faisaient croire les écrits de Vintras et des siens.

Dès avant le procès de 1842, en correctionnelle et en appel, l'*Opuscule annonçant l'Œuvre de la Miséricorde*, signé M., quoique d'auteur très habile et très au courant des faits et dits du faiseur de carton, devenu prophète et faiseur de miracles, défend les côtés faibles reconnus plus tard chez son héros. « Il a été l'objet de bien des accusations, disons-le de suite. Elles ont pu en « imposer à quelques esprits, celles surtout qui ont passé par des bouches « respectables mal informées. Instrument d'une œuvre divine, il fallait « bien qu'il fut éprouvé par l'humiliation. Est-il, d'ailleurs, si étonnant « qu'à une époque où l'on ne croit plus à l'intervention du ciel, on ait cher- « ché à expliquer, par des raisons humaines, des communications qu'il « donnait pour divines ? Si, pour les Pharisiens, Jésus-Christ ne chassait les « démons que par Béelzebuth, qui doit se plaindre d'être accusé d'impos- « ture ? Voici ces accusations, telles que l'ennemi les a soufflées : On a « dit que ce qu'il donnait pour des communications angéliques n'étaient « que des sermons entendus en divers lieux, qu'à l'aide d'une mémoire « prodigieuse, il savait reproduire littéralement ; mais ces communica- « tions, on s'en convaincra, n'eut aucune analogie avec les discours de la

Digitized by Google

« chaire. Supérieures à la portée de l'esprit humain, elles portent visible-
« ment le cachet de leur origine... On a dit qu'il les composait lui-même
« à l'aide de divers ouvrages ; hélas ! toute sa science se borne à la lecture,
« à l'écriture et au calcul, sans aucune notion grammaticale... On a dit
« enfin qu'instrument vulgaire d'une intrigue, il jouait un rôle par inté-
« rêt. Accusation absurde. La moindre connaissance des Communications
« détruit ce grossier mensonge : accroissement considérable de travail,
« longues veilles, railleries, calomnies, surcroît de dépenses, voilà pour
« ce monde le seul bénéfice qu'il en retire... Pierre-Michel écrit rapide-
« ment, sans hésitation, sans peine, sans rature... en écrivant, il semble
« copier : son esprit voit le mot qui suit le mot déjà écrit, de sorte que la
« main court sans arrêt et sans s'occuper s'il en sortira une phrase
« correcte. »

Un incident des débats vint prouver que Vintras avait d'excellents motifs de laisser de côté le souci « d'une phrase correcte ». Nous l'avons déjà signalé ; il faut le rappeler ici. A l'audience, M. Bouffey, procureur du Roi, dans son réquisitoire du 20 août 1842, s'écrie : « Un trait suffit pour mettre en évidence aux yeux même les plus prévenus, l'importance du prétendu inspiré, c'est que ses révélations ne sont pas son œuvre ; ce sont d'impudents plagiats ou des paraphrases mal faites d'auteurs connus : de Massillon, de Lamartine, de la sœur Emmerick, en voici la preuve. » Et prenant un des registres saisis à Tilly et dans lequel Jeroaël a transcrit « manu propria » les communications faites à Vintras, il remet à son substitut un livre imprimé en le priant de suivre. Il lit à haute voix plusieurs pages du registre manuscrit. Puis, présentant le livre que tient le substitut : « Savez-vous ce qu'est ce livre ? Le Livre des Communications des visions de la sœur Emmerick, ouvrage traduit en français. En voici une édition de 1832, avec laquelle nous venons de collationner les copies de Vintras : il se trouve qu'elles y ont été copiées mot pour mot. »

L'auteur de l'*Opuscule* a paré ce coup : « Répondre au soupçon de plagiat, s'il pouvait naître. Si ce mot a été articulé, c'est qu'on a pris pour tel des citations de quelques phrases et la répétition d'une circonstance de la Passion de notre divin Sauveur, déjà révélée dans les mêmes termes à une sainte fille, quelques années auparavant ; comme s'il n'était pas permis à Dieu de citer aux hommes des pensées qu'il a inspirées à des hommes et de renouveler une manifestation déjà faite mais encore peu connue. »

Pour décorer les instruments mystérieux de ses prétendus prodiges,

Digitized by Google

Vintras fut aussi un copiste : il utilisa quelques symboles, quelques types bien connus des âmes pieuses : en cela, il devança Ellina, l'auteur de la tiare fameuse de Saïtaphernès.

Vases sacrés de son culte.

Il existe deux vases sacrés dont usait Vintras comme pontife suprême. Ces deux vases, exposés actuellement au Trésor de la Cathédrale de Bayeux, sont une patène avec son calice et un ostensoir.

La patène est en argent, elle a la forme et la grandeur moyenne des patènes en usage. Le creux de la patène est orné des figures suivantes : le Triangle de la Trinité, sommé d'une croix, est dans une gloire à rayons ocellés, c'est-à-dire chargés d'yeux. Ce Triangle occupe le haut du creux de la patène, les rayons partent de ce triangle ; sept rayons, plus grands que les autres, rappellent les sept dons du Saint Esprit. L'Esprit Saint, lui-même, sous la forme symbolique d'une colombe tenant un cœur, occupe l'intérieur du triangle trinitaire.

Le calice est à étudier dans ses trois parties : Pied, tige et nœud, coupe. Le pied du calice est à pans octogones, encastré dans un cercle ; entre chaque pan de l'octogone du pied, des petits médaillons en métal. Pied, tige et nœud sont chargés de perles ou simili-perles bleu-foncé. Au nœud, un médaillon en cristal forme reliquaire. Que renferme-t-il ? Est-ce le sang miraculeux que Vintras faisait couler des hosties ou quelque étoffe imbibée de ce sang ?

La coupe du calice n'est autre que la coupe de ces verres en cristal fleuri qui, dans certains pays, remplacent la vulgaire boîte de carton renfermant les dragées de baptême. Au-devant de cette coupe de cristal, une médaille en or de N.-D. des Sept Douleurs : la Vierge est couronnée d'une couronne fermée et tient le cadavre de son Fils sur ses genoux. C'est un type consacré pour les Mater Dolorosa des pèlerinages ; il n'apparaît pas avoir été approprié aux doctrines et aux cérémonies des Vintrasiens.

Le triangle intérieur de la patène avec sa colombe porte-cœur et les rayons ocellés semble avoir été inventé par Vintras. J'en dirai autant de l'ostensoir.

L'ostensoir, jusqu'au nœud, ressemble aux ostensoirs ordinaires. Le nœud est formé par un buste de Vierge, voilée, les bras croisés sur la poitrine. La tête et les mains semblent d'ivoire. Une coupe de calice en métal doré s'appuie sur le crâne de cette Vierge. De cette coupe, sortent sept flammes ondulées ; la septième est centrale et domine les autres ; elle relie les rayons de l'ostensoir à sa tige et à son pied. Les rayons de l'ostensoir sont flammifères : ils sont divisés en six parties égales par les sept

Digitized by Google

glaives de la Mater Dolorosa qui ont la pointe vers l'hostie. La poignée et les glaives sont dorés, les rayons de l'ostensoir sont ondulés. Le pied, la tige de l'ostensoir, les habits de la Vierge formant nœud sont ornés d'un semis de perles blanches et bleues.

Ses ministres.

Avec des vases sacrés si étranges, Vintras devait avoir un rituel à part. Aussi mystérieux que sa doctrine, son sacerdoce jouissait d'un pouvoir étrange. Il imposait les mains et à cette imposition, ceux qu'il en favorisait devenaient les *apôtres* et les *missionnaires* de l'Œuvre ; il *imposait* les mains et *parlait*, et le sang coulait des oublies, tachait les linges des autels et ceux que la piété de ses adeptes lui présentait pour manifester et prouver ses prodiges. Toutefois, c'était furtivement que les linges *ensanglantés de cette manière* étaient partagés entre les adeptes, quelques privilégiés et des curieux dont on était sûr. Un certain nombre des détenteurs des instruments cultuels de Vintras, d'objets dits miraculeux éprouvaient un double embarras : au milieu des frères du Val de Tilly, ils n'osaient trop se faire valoir à cause des dons reçus et des dépôts qu'on leur confiait.

La distance leur paraissait si grande entre les initiés de la doctrine secrète, ceux qui formaient les septaines sacrées et l'espèce de communauté sacro-sainte qui habitait le moulin de Tilly et autres sanctuaires de l'Œuvre et leur chétive personne ! Au milieu des catholiques, qui n'étaient pas allés à Vintras, ils n'osaient trop se montrer (comme on disait alors) « *bons religionnaires* », puisque Vintras n'avait pu les associer, de près ou de loin à sa tentative théologico-politique, sans le pressentiment qu'ils tenaient peu à l'ancien culte et à l'ancien dogme. Ils en étaient donc réduits *à s'effacer* devant les chefs du Vintrasisme et à dissimuler devant les vrais catholiques et c'est ce qui explique la réponse d'un ecclésiastique, appelé comme témoin devant renseigner sur les faits et gestes du cénacle de Tilly : « Je ne sais pourquoi l'on m'a fait assigner. » Malgré sa vigilance pastorale bien connue et son esprit supérieur, l'ecclésiastique n'aurait eu que des imprécisions à produire. Sur des imprécisions, qu'auraient pu conclure les défenseurs et les juges de Vintras et de ses coprévenus ?

Les croyants du Val de Tilly avaient eu soin de s'isoler des habitants de la bourgade bas-normande devenue la capitale de leur secte. Aussi, les ouvriers de la papeterie furent congédiés, un immeuble nouveau ajouté au moulin primitif et un mur de clôture empêcha toute vue et intercepta tout écho des dits et gestes des Vintrassiens Naundorfistes. Dans le même

Digitized by Google

cercle d'idées, d'occupations et de relations, ils ne firent que s'entêter dans leur système théologique et moral et, malgré les impairs que nous n'avons consignés qu'en partie, conservèrent le fol espoir de régénérer religieusement et politiquement l'Eglise et la France. On pouvait sentir de plus en plus s'avancer l'heure des discordes dans ce cénacle réformateur, et voir cet édifice élevé, prétendait-on, par des *mains divines*, des *mains angéliques*, par des *organes élus du Seigneur*, devenir *masure difforme et mauvais lieu* et souffrir de l'instabilité comme tout royaume divisé contre lui-même.

Le Chanoine LELIÈVRE.

Digitized by Google

M. François BELLŒIL

CURÉ CONSTITUTIONNEL DE COLLEVILLE-SUR-MER

Guillotiné à Paris, le 21 messidor an II (9 juillet 1794)

Ce malheureux curé ne fut pas un martyr de la religion, puisqu'il avait prêté le serment constitutionnel et persévéré dans le schisme. Il ne fut pas même à proprement dire une victime de la politique. Ne se montrait-il pas en toute occasion le partisan convaincu des doctrines de la Révolution et l'admirateur de ses réformes ? Par un bizarre concours de circonstances, ce prêtre jureur, républicain déclaré, affilié aux sociétés révolutionnaires de Colleville, de Bayeux et de Caen, protégé de l'évêque Fauchet et de son entourage, fut traîné devant le tribunal révolutionnaire de Paris par des royalistes plus ou moins avérés, accusé par eux de propos et de faits contre-révolutionnaires et finalement condamné à mort comme convaincu d'avoir voulu relever le trône et rétablir l'ancien régime.

En réalité, M. Bellœil fut victime de vengeances particulières. Il succomba à d'implacables haines qu'il s'était attirées par sa conduite, d'ailleurs assez équivoque, par ses menées sournoises et tracassières.

On peut suivre, dans les pièces officielles de l'époque, les diverses péripéties de cette guerre inique et déloyale d'un côté comme de l'autre, qui se poursuivit pendant six ans sans trêve ni merci.

François Bellœil était né à l'Hermitage (diocèse de Saint-Brieuc) vers 1737. Prêtre en 1762, il avait été successivement vicaire à Saint-Jacques de la Villette et à Saint-Sauveur de Paris et y avait laissé les plus honorables souvenirs. Deux certificats fort élogieux, signés par les curés respectifs de ces deux paroisses et conservés dans les dossiers du tribunal révolutionnaire, aux archives nationales, ne laissent aucun doute à cet égard.

En 1781, il fut pourvu, par Mgr de Cheylus, de la cure de Colleville-sur-Mer, par suite de la présentation du roi, patron de cette paroisse. Il était d'ailleurs vicaire-général de Mgr de Joannis, évêque de Marianna (Brésil), dont il avait mérité l'estime et la sympathie.

Digitized by Google

Esprit cultivé, observateur sagace et pratique, écrivain facile, Bellœil publia, pendant la disette de 1789 et celles qui suivirent, divers mémoires sur le régime économique des grains, leur meilleure utilisation, etc. Malheureusement, le caractère chez lui n'était pas à la hauteur de l'intelligence. Egoïste, autoritaire, jaloux, il voyait avec dépit la plupart de ses paroissiens témoigner aux seigneurs de Colleville, les de Marguerye, un attachement et une déférence qu'ils n'avaient pas pour lui-même à un égal degré. De là, une antipathie, qui s'accrut chez lui avec le temps, contre les patrons honoraires de son église. Après avoir rendu longtemps au vieux seigneur de Colleville les honneurs du patronage, il cessa à la mort de celui-ci de les rendre à son fils : Charles-Léonor-Louis comte de Marguerye, seigneur des fiefs Hamon et Hastain en Colleville.

Le droit réclamé par M. de Marguerye était peut-être contestable, mais le curé n'avait certainement aucun intérêt à froisser par une mauvaise chicane la famille la plus influente de sa paroisse. Le seigneur, mécontent, enjoignit au curé, par une signification de sergent en date du 14 avril 1788, de lui faire les honneurs accoutumés à l'aspersion, au pain bénit, à l'encensement et de le recommander nommément aux prières du prône. Celui-ci ne tint aucun compte de cette injonction et continua avec un entêtement de Breton ses mauvais procédés.

Cependant, le vicaire de Bellœil, prenant le contrepied de la conduite de son curé, affectait de se montrer prévenant pour le châtelain et jamais il ne manquait, quand il en avait l'occasion, de lui rendre les honneurs. Irrité de cette opposition, le curé résolut, en 1790, de renvoyer son vicaire qui dépendait uniquement de lui. Pour justifier cette mesure auprès de ses paroissiens, il leur expliqua que l'Assemblée Nationale, ayant supprimé la dotation et les dimes des curés, il ne pouvait prendre à sa charge personnelle l'entretien et la rétribution d'un vicaire que sa cure ne comportait pas.

Les habitants de Colleville, perdant ainsi l'avantage d'une première messe le dimanche, accueillirent très froidement cette communication. Quelques-uns même protestèrent, sans aucun droit d'ailleurs, contre la décision de leur curé. L'église fut le théâtre de discussions bruyantes, d'altercations injurieuses et même de violences graves. La population se divisa en deux camps.

La municipalité, qui avait à sa tête M. de Marguerye, prit parti contre le curé. Elle fut suivie par la plus grande et la meilleure partie des paroissiens.

Digitized by Google

Le curé eut pour lui tous les envieux impatients de secouer le joug des seigneurs et des riches, tous les mauvais sujets heureux de satisfaire par une opposition systématique à l'autorité leurs vieilles rancunes.

Les mesures vexatoires prises tour à tour par les deux parties envenimèrent bientôt la querelle.

En juillet 1790, le district de Bayeux, sur la proposition de la Municipalité de Colleville, taxa le curé Bellœil à une somme de 600 livres pour son don patriotique. Celui-ci demanda communication du rôle pour réclamer un dégrèvement de sa cote qu'il trouvait exagérée. La contribution fut, en effet, réduite d'un tiers, mais comme après cela, il ne se hâtait pas de remettre à la municipalité le tableau qu'il avait emprunté, il fut cité devant le tribunal de Bayeux et condamné à rendre, au plus tôt, les pièces qu'il détenait. Cette citation avait été faite à la requête de Poitevin, notaire à Sainte-Honorine-des-Pertes, qui était alors greffier de la municipalité de Colleville. Sur ces entrefaites, l'Assemblée nationale décréta une nouvelle organisation du culte, dite constitution civile du clergé, qui bouleversait complètement l'ordre établi et la discipline en vigueur dans l'Eglise.

Mgr de Cheylus écrivit à cette occasion, le 20 novembre 1790, une lettre pastorale dans laquelle il discutait et réprouvait cette réforme plus que téméraire. Le directoire du district de Bayeux et après lui le directoire du département, s'émurent de cette énergique intervention ; ils déférèrent la lettre de l'évêque aux tribunaux et, en attendant leur jugement, défendirent aux ecclésiastiques de la lire en chaire. Le procureur de la commune de Colleville notifia cette défense au curé ; mais Bellœil ayant entendu dire que certains officiers municipaux étaient envieux de connaître la teneur de l'instruction épiscopale crut l'occasion favorable pour provoquer un incident capable de diviser la municipalité qui lui était hostile.

Montant donc en chaire, le dimanche 26 décembre 1790, le curé de Colleville interpella deux officiers municipaux, Guillot et Enguerrand, pour leur demander s'il fallait lire la lettre pastorale de Mgr de Cheylus.

Le maire, M. de Marguerye, se lève et de sa place il intime au curé, au nom de la loi, l'ordre de se taire immédiatement. Il lui reproche ensuite de vouloir compromettre les assistants en les associant à un acte expressément défendu par les autorités constituées.

Des réclamations en sens inverse se font aussitôt entendre : on crie, on s'injurie, on se bouscule, on sort. Bellœil satisfait de sa manœuvre et nullement désireux de lire une lettre qu'il n'avait même pas entre les

Digitized by Google

mains, paraît-il, descend de chaire. La messe continue et les paroissiens rentrent dans l'église pour reprendre leurs places ; mais à l'encensement il se fait un nouveau mouvement et de bruyants murmures parce que le curé refuse d'encenser M. de Marguerye.

Ces désordres devenaient intolérables. La municipalité de Colleville prend le lendemain une délibération condamnant la conduite de Bellœil et adresse en même temps contre lui une dénonciation au district et au tribunal de Bayeux. De son côté, le châtelain, qui avait dans l'administration diocésaine des amis puissants, les met aussitôt en action. En l'absence de l'évêque, presque toujours à Paris, les vicaires généraux au nombre desquels figurait M. de Marguerye d'Houtteville chargèrent M. Maffré, official général du diocèse, d'informer sur les troubles qui avaient eu lieu dans l'église de Colleville et de prendre les mesures que le cas comportait. Après une enquête contradictoire, qui fut faite le 25 janvier 1791. Bellœil fut interdit provisoirement de l'exercice de ses fonctions curiales, mais le vicaire, qui agissait en tout à l'encontre du curé, fut interdit en même temps pour tout le diocèse. Un desservant provisoire, M. Le Baron (Luc-Charles-François), prêtre de Sainte-Honorine-des-Pertes, fut investi de l'administration spirituelle de la paroisse. Devenu curé intrus de Sully, le 13 avril suivant par le choix des électeurs du district de Bayeux, M. Le Baron fut remplacé à Colleville, par un prêtre de Balleroy que l'évêque Fauchet venait d'ordonner.

Cependant, l'Assemblée nationale, poursuivant son plan, avait fait une loi, le 26 novembre 1790, qui obligeait tous les ecclésiastiques fonctionnaires publics à se soumettre à la nouvelle constitution civile du clergé. Ils devaient jurer publiquement de maintenir cette constitution, bien qu'elle fût schismatique, sous peine d'être dépossédés de leurs bénéfices et fonctions.

Cette loi était à peine promulguée à Colleville que Bellœil se présentait devant la municipalité, — 28 janvier 1791 — et déclarait qu'il prêterait serment le surlendemain — 30 janvier. La municipalité lui répondit qu'elle ne pouvait recevoir son serment puisqu'il était présentement interdit de son ministère pastoral. Bellœil le prêta néanmoins, comme il l'avait dit, à la messe paroissiale. Sa situation dans la paroisse ne fut pas par cela améliorée, au contraire. Ses adversaires redoublèrent d'efforts pour se débarrasser de lui. M. de Marguerye, qui s'était installé à Bayeux, intriguait continuellement en ce sens auprès de l'administration civile et de l'autorité diocésaine, mais sans beaucoup de succès. Le district n'osait

Digitized by Google

persécuter ouvertement un curé jureur. Les représentants de l'évêque, tous insermentés, se sentaient en fait désarmés. Ils avaient, du reste, épuisé leur droit par la suspense dont ils avaient frappé Bellœil. Quelques partisans du maire, dépités de son impuissance, résolurent d'employer la dernière ressource des gens qui ont plus de ténacité que de scrupules en recourant à la violence.

Donc, le 6 mars 1791, à l'issue des vêpres, des femmes en grand nombre et quelques hommes s'étant rendus au presbytère, signifièrent au curé l'ordre de déguerpir dans les trois jours. Ils lui déclarèrent qu'en cas de refus, ils enlèveraient eux-mêmes ses meubles du presbytère et les porteraient hors de la paroisse. La menace reçut un commencement d'exécution le mercredi suivant, mais la municipalité, craignant de se trouver compromise, intervint pour mettre fin à cette voie de fait. La servante du curé profita de cet incident pour se plaindre que pendant l'invasion du presbytère on lui eût volé une somme de 4.000 livres.

Le 6 juillet 1791, Fauchet vint à Colleville, dans l'espoir d'y rétablir la paix, mais vainement l'évêque fit appel à toutes les séductions de sa parole, à toute la chaleur de ses sentiments, pour gagner ses auditeurs ; ceux-ci restèrent insensibles à sa voix qui leur prêchait la conciliation et la charité ; ils accueillirent, par des murmures désapprobateurs, la défense qu'il fit de leur curé et quand il proposa de le réintégrer dans ses fonctions, la municipalité déclara de la manière la plus énergique qu'elle s'y opposait de tout son pouvoir.

Cet échec infligé à Fauchet par la municipalité de Colleville, valut à Bellœil la bienveillance et la protection du prélat et celles du vicaire épiscopal qui l'accompagnait, Chaix d'Est-Ange.

Mais à Colleville rien ne fut changé. La lutte continua avec une âpreté nouvelle et un surcroît de malignité. Ce furent des dénonciations incessantes du curé contre la municipalité et de la municipalité contre le curé.

Importuné de ces plaintes continuelles, le district de Bayeux envoie, le 17 décembre 1791, aux deux irréconciliables ennemis, une lettre commune par laquelle il les invite fraternellement, mais non sans une petite pointe d'humeur, « à vivre désormais en bonne intelligence et à donner l'exemple de la concorde et de l'union ». Pour dire toute la vérité, il semble que la lettre du district mette la plus grosse part des torts sur le compte du curé. Quoiqu'il en soit, ce fut de l'encre perdue. Le district de Bayeux dut néanmoins à son algarade quelque peu irritée d'être laissé tranquille par les deux adversaires. La lutte se confina dans la paroisse même de

Digitized by Google

Colleville. Elle fut faite de ces petits coups d'épingle qui font souvent de si profondes blessures, de ces petites méchancetés dont le venin est parfois si subtil et si pernicieux, de ces petites malveillances, de ces petites tracasseries, qui semblent d'abord insignifiantes et qui, à la longue, énervent, exaspèrent et tuent les sujets les plus forts et les plus impassibles.

La narration de ces menus détails deviendrait bientôt fastidieuse par sa monotonie ; il suffit donc de les mentionner d'une manière générale.

Le curé Bellœil ne paraît plus aux offices de l'église. Le desservant provisoire, Bidot, pour flatter le maire et gagner la sympathie des officiers municipaux et de leurs partisans, rend encore les honneurs à M. de Marguerye, malgré la défense formelle de la loi. Mais l'ancien seigneur de Colleville, brisé et anéanti par cette misérable querelle, se désintéresse peu à peu de la bataille et finalement abandonne les fonctions de maire, devenues d'ailleurs incompatibles avec sa qualité d'ancien noble. Il n'avait, du reste, aucun goût pour le culte constitutionnel et les avances du jeune intrus avaient été en pure perte.

Les chrétiens fidèles à l'église catholique étaient nombreux à Colleville et ils avaient réussi à faire venir au milieu d'eux un prêtre non conformiste, c'est-à-dire non assermenté, qui était originaire de Longues, M. Jean-Baptiste-François Fontenay. Ce M. Fontenay avait, à la vérité, prêté le serment constitutionnel, bien qu'il n'y fût pas tenu, le 13 février 1791, mais il l'avait retracté le 7 avril suivant et encore le 15 mai, de la manière la plus nette et la plus solennelle. Pensionné par Mme Duperrier, belle-mère de M. de Marguerye , il exerçait le saint ministère à Colleville avec un succès marqué. Interdit par Fauchet, probablement sur la dénonciation de Bellœil, il n'en continua pas moins à remplir ses fonctions sacrées sous le regard bienveillant du châtelain et de la municipalité de Colleville, jusqu'au moment de son départ pour l'exil, en 1792. Indifférent et pacifique, le jeune desservant constitutionnel lui laissait toute liberté ; Bellœil, de son côté, s'engageait de plus en plus par calcul, ce semble plus que par conviction, dans le parti des sans-culottes. Il avait offert, dans son presbytère, un asile à la Société populaire et il applaudissait à ses extravagances, s'il ne les inspirait pas.

Le 10 juin 1792, cette Societé populaire envoie au district de Bayeux une adresse signée de trente citoyens actifs, pour se plaindre de la municipalité de Colleville qui ne publie pas les lois et qui taxe abusivement les ouvriers pauvres au profit des riches cultivateurs. Bellœil, à cette

Digitized by Google

occasion, s'empresse d'acheter la collection des lois constitutionnelles et d'en faire don à la Société populaire. Les petits présents entretiennent l'amitié. Bellœil était trop intelligent et trop bien élevé pour goûter la société de ces sans-culottes qui ne se piquaient ni de délicatesse ni d'instruction, mais il sentait le besoin de s'attacher véritablement ces hommes grossiers et audacieux, dont l'influence allait chaque jour grandissante. Il devinait qu'ils seraient bientôt les maîtres partout. Alors, il se servirait d'eux pour triompher de ses ennemis, qui étaient aussi les leurs.

Dans le courant du mois de septembre 1792, une pétition, signée d'un grand nombre de citoyens de Colleville et de Caen, fut adressée au Conseil Général du département et au Conseil Episcopal du Calvados pour la justification de Bellœil et sa réintégration dans les fonctions curiales Les deux autorités ayant acquiescé à cette demande, la Société populaire de Colleville voulut mettre aussitôt cette mesure à exécution. La municipalité ne l'entendait pas ainsi, et non contente de refuser les clefs de l'église, elle réquisitionna les gardes nationales de Formigny, de Surrain et de Saint-Laurent, pour s'opposer à cette entreprise. Une bagarre se produisit à l'église de Colleville, dans laquelle plusieurs personnes de cette commune furent maltraitées Il y eut même du sang versé. La Société populaire de Colleville se plaignit au département, qui manda à sa barre la municipalité.

Celle-ci ne s'étant pas présentée, le Conseil général, offensé d'être si mal obéi, prit immédiatement contre elle des mesures rigoureuses. Il chargea trois commissaires : Cosnard, Brière et Chaix d'Est-Ange de se rendre à Colleville avec des détachements pris dans les gardes nationales de Caen et de Bayeux pour mettre en liberté Bellœil qui était incarcéré et le rétablir dans ses fonctions, désarmer ensuite les citoyens suspects, enfin arrêter le maire, le procureur et les officiers municipaux défaillants. Il se flattait de ramener ainsi dans la commune la tranquillité depuis si longtemps troublée.

Ce programme fut exécuté de point en point et Bellœil prêta, à cette occasion, le serment de maintenir la liberté et l'égalité (2 octobre 1792). La municipalité de Colleville fit contre fortune bon cœur. Elle accueillit avec cordialité les gardes-nationaux et leur offrit une généreuse hospitalité. Cette attention ne fut peut-être pas inutile à sa cause. On peut se demander, en effet, si au souci de la vérité ne se joignit pas un sentiment de reconnaissance lorsque les officiers firent leur rapport sur cette expédition. Il est certain que, dans cette circonstance, le curé de Colleville fut sévèrement malmené.

Digitized by Google

Alors, le Conseil général du département, faisant complètement volte-face, prend contre Bellœil, le 6 octobre 1792, un arrêté foudroyant, qu'on s'explique difficilement après celui de la semaine précédente :

« Considérant, y est-il dit, que Bellœil est l'auteur, l'instigateur et le « fauteur des troubles qui ont eu lieu à Colleville ; qu'il a trompé par ses « dénonciations mensongères et calomnieuses les citoyens de Caen et de « Bayeux, qui n'ont embrassé ses intérêts avec chaleur que parce qu'ils « ont cru défendre un ami opprimé de la liberté et de l'égalité ; que le « maire, le procureur et les officiers municipaux de la commune de « Colleville dénoncés par lui comme aristocrates se sont toujours mon « trés fidèles à leurs devoirs, amis de la liberté et de l'égalité, soucieux « de conserver dans leur commune la paix constamment troublée par « l'immoralité de la conduite de Bellœil et par ses manifestations aristo- « cratiques et anarchiques, le Conseil général du département donne « des éloges à la conduite de la garde nationale de Caen et de Saint-Lau- « rent de Bayeux, retire son arrêté du 29 septembre contre la municipalité « de Colleville et la réintègre dans ses fonctions municipales. Il ordonne, « en outre, que tous les frais du déplacement de la force publique seront « complètement à la charge de Bellœil et que le présent arrêté sera « publié et affiché encore à ses frais jusqu'à concurrence de 200 exem- « plaires. »

En même temps qu'il prescrivait l'élargissement des membres de la municipalité de Colleville, le département ordonnait l'arrestation de Bellœil.

Ce changement d'attitude de l'administration ne peut s'expliquer que par des causes secrètes qui échappent maintenant aux recherches.

Il n'est pas probable, en effet, qu'il ait été déterminé par un certificat du Conseil épiscopal du Calvados, constatant, au profit de la municipalité de Colleville, que le curé de cette paroisse « était entaché de la plus mau- « vaise réputation » ou par le témoignage de deux curés du voisinage de Bellœil, attestant que leur confrère « était un prêtre turbulent et brouil- « lon ». Ce n'était certainement pas au clergé que le département demandait alors ses inspirations. Il est donc permis de faire à ce sujet toutes les suppositions.

Bellœil, dans un des interrogatoires qui suivirent sa nouvelle incarcération, affirme que le département, à la demande de la Société populaire de Colleville, rapporta, par un arrêté en date du 13 janvier 1793, celui du 6 octobre précédent et le déchargea des accusations et condamnations

Digitized by Google

portées contre lui. Quoi qu'il en soit, son arrestation fut maintenue et son procès continué. Les autorités administratives et judiciaires du canton de Trévières et du district de Bayeux, qui avaient pris fait et cause pour la Municipalité de Colleville, se sentant soutenues par le pouvoir central, s'empressèrent de poursuivre leur avantage et traduisirent Bellœil non plus devant les juges du District, mais devant le tribunal criminel du Calvados. Pour obtenir contre lui une condamnation sévère, il était nécessaire de corser les anciens griefs tant de fois déjà reprochés au curé, c'est-à-dire les troubles arrivés à l'occasion des honneurs seigneuriaux et au sujet de la lettre de Mgr de Cheylus. Bellœil fut donc accusé de complicité dans un vol de fourrages et de blé qui avait eu lieu dans les communaux de Colleville Quelques patriotes de la commune, irrités de voir que les propriétaires et les fermiers étaient les seuls à profiter des biens communaux, avaient levé à leur profit une récolte de foin et de blé.

Trois d'entre eux, Jacques Allix, Michel Duperrey, boulanger, et François Delozier, journalier, furent inculpés de ce larcin et, en même temps, d'une mutilation de pommiers, commise sur une propriété privee. Bellœil, qui était en prison lorsque ces délits avaient été commis, ne pouvait être accusé d'y avoir personnellement coopéré ; mais on prétendit qu'il en avait été l'instigateur. De plus, la municipalité, dans une perquisition domiciliaire, avait trouvé chez Bellœil un écrit suspect. Les ennemis du curé ne doutaient pas que tant de charges réunies, si elles étaient habilement présentées et énergiquement soutenues par des hommes compétents, ne valussent à leur adversaire un sérieux châtiment. Mais si Bellœil avait des ennemis opiniâtres, il avait aussi des amis dévoués. Grâce à la puissante et active intervention de Chaix d'Est-Ange, qui avait derrière lui le club de Caen, cette poursuite se termina à l'avantage du curé. Il fut acquitté sur tous les points, ainsi que ses prétendus complices. Cette affaire présenta une particularité qui mérite d'être notée: l'un des témoins à charges, nommé Montégu, fut trouvé noyé quelques jours avant le jugement.

Voilà donc Bellœil remis en liberté; mais pour avoir été momentanément entravée, la haine qui le poursuit n'en arrivera pas moins à son but.

En exagérant, pour les besoins de sa popularité et le succès de sa cause, ses sentiments démagogiques et ses théories égalitaires, le curé de Colleville avait armé contre lui tous les honnêtes gens. Même les fonctionnaires, amis du nouvel ordre de choses, le haïssaient, d'abord parce qu'ils

Digitized by Google

ne croyaient pas à sa sincérité ; ensuite, parce qu'il les accusait eux-mêmes de tiédeur ou d'hostilité à l'égard de la Révolution. Aussi, ne cherchaient-ils qu'une occasion favorable de le perdre sans se compromettre, sans paraître favoriser ceux que Bellœil, dans le jargon du temps, traitait d'aristocrates ou de modérés.

Viennent donc, maintenant qu'il a été démasqué par le Conseil général du département, des dénonciations contre lui. Sérieuses ou non, elles sont assurées de trouver des oreilles attentives et favorables. Et sous le régime de la Terreur qui est commencé, il faut si peu de choses pour conduire un homme à l'échafaud!

Vers le 15 octobre 1793, deux plaintes contre Bellœil furent adressées au commissaire du Pouvoir exécutif dans le canton de Trévières. Ces deux dénonciations énonçaient avec précision des faits dont quelques-uns ne trouvaient jamais grâce devant la justice révolutionnaire. La première était signée de Bailleul, greffier de la municipalité, et de trois autres habitants de Colleville. La seconde était anonyme. L'une et l'autre l'accusaient :

1° Davoir volé à la municipalité les registres des impositions en 1790;

2° D'avoir fait signer des protestations contre les décrets de l'Assemblée Nationale, en 1791, et pris part, en 1793, à l'insurrection du fédéralisme;

3° D'avoir recommandé au prône, pendant les mois de septembre et d'octobre 1793, le pape et les évêques, le roi, la reine et la famille royale.

Elles faisaient remarquer en outre que Bellœil n'avait pu obtenir nulle part un certificat de civisme. La seconde se terminait ainsi : « C'est un « scélérat et un infâme qui cache les plus mauvaises intentions sous le « masque trompeur du patriotisme. Les bons républicains espèrent que le « pays sera enfin purgé de cette peste dangereuse sous tous les rapports. »

Que valaient ces dénonciations ? Sauf sur un point, Bellœil était justifié d'avance, soit par les décisions antérieures des tribunaux, soit par l'imprécision des accusations. Mais, avait-il réellement recommandé aux prônes le pape, les évêques, le roi, la reine et la famille royale? Quand on se rappelle les antécédents de Bellœil, le fait ne parait pas vraisemblable. Etait-il vrai néanmoins ? Les uns dirent oui, les autres non. Il est donc impossible de résoudre la question d'une manière certaine. Théoriquement, l'attestation de cent témoins qui ont entendu une parole ne peut être infirmée par le témoignage de cent autres qui ne l'ont pas ouïe, mais pratiquement, il est inadmissible qu'un fait d'une importance capi-

Digitized by Google

tale ait pu échapper à un aussi grand nombre de personnes. Il est juste de remarquer, en outre, que si les témoins furent d'accord pour affirmer le fait, ils se contredirent singulièrement quand on leur demanda de lui assigner une date. Ce défaut de concordance dans les témoignages en diminue notablement la valeur.

Il faut croire que ce détail fut jugé sans importance ; car, à la suite d'une information sommaire, un nouveau mandat d'arrêt fut décerné contre le curé de Colleville le 1er brumaire an II (22 octobre 1793). Quatre hommes furent chargés de le garder chez lui pendant huit jours, parce qu'il était alors malade ; passé ce délai, il devait être conduit dans les prisons de la République. Le juge de paix de Trévières était chargé, en même temps, de mettre les scellés sur ses papiers, meubles et effets. Le coup si dur qu'il fût pour Bellœil ne l'abattit pas trop tout d'abord ; soit qu'il se sentît innocent du fait dont on l'accusait, soit qu'il eût confiance dans la protection de ses amis, alors tout puissants. Il envoya aussitôt au Comité de surveillance de Bayeux un mémoire pour se disculper et réclamer en même temps la protection des frères et amis qu'il savait lui être favorables. Biet, l'ancien curé de la Madeleine, et Savary, cordonnier à Bayeux, membres du comité de surveillance de cette ville, convoquent, pour le 7 frimaire an II (27 novembre 1793), la municipalité de Colleville, dans l'église paroissiale, pour y entendre ses plaintes contre Bellœil. La municipalité, qui n'avait qu'une médiocre confiance dans les commissaires du comité, se garde bien de s'y rendre. Bellœil met bien vite à profit cette négligence ou plutôt cette résistance de ses adversaires. Coup sur coup, il adresse au comité, le 21, puis le 29 frimaire, deux nouveaux mémoires. Il représente que ses dénonciateurs sont indignes de toute confiance, puisqu'ils n'osent signer leurs accusations ; que sa municipalité, en refusant d'être confrontée avec lui, montre d'une manière évidente qu'elle craint la manifestation de la vérité et la découverte des lâches intrigues auxquelles elle se livre pour lui susciter des ennemis et des accusateurs. Le prisonnier réclamait de plus et avec insistance sa mise en liberté provisoire pour le rétablissement de sa santé, gravement compromise par la persécution incessante qu'il subissait depuis longtemps.

Le 6 nivôse (26 décembre), Detour, qui avait remplacé comme maire de Colleville, M. de Marguerye, et Gilles Viel, procureur de la commune, se présentent devant le Comité de Bayeux, sur un ordre particulièrement impératif qui leur avait été adressé. Ils s'excusent de ne pas s'être présentés à l'église le 7 frimaire précédent, parce qu'ils n'avaient point

Digitized by Google

entendu l'appel de la cloche. Le comité ne fut pas dupe de cette explication ; il se contenta, ne pouvant faire plus, d'admonester sévèrement les deux patients avant de les renvoyer. Mais l'accusation qui pesait sur Bellœil était trop grave et trop précise pour qu'on pût le remettre en liberté sans jugement. Son affaire fut donc renvoyée au juge de paix de Trévières, Pierre Sansrefus, à qui régulièrement en appartenait l'instruction. Mais auprès de ce magistrat, Bellœil n'avait pas à chercher de bienveillance. Le plus qu'il pouvait attendre de lui, c'était de l'impartialité. Un grand nombre de témoins furent assignés et comparurent devant le juge de Trévières, à Formigny, chef-lieu de la seconde section du canton. Tous attestèrent la vérité de l'un ou l'autre des faits mentionnés dans les deux dénonciations de la mi-octobre 1793. Presque tous déclarèrent qu'ils avaient entendu leur curé recommander aux prières du prône le pape, les évêques, les pasteurs de l'Eglise, le roi, la reine, la famille royale et les princes chrétiens. Toutefois, la plupart reconnurent que s'il avait nommé plusieurs fois le pape et les évêques, il n'avait parlé du roi et de la reine qu'une seule fois, dans le mois de septembre, disaient les uns ; dans le mois d'octobre, prétendaient les autres. Plusieurs volontaires du régiment de Paris, cantonnés à Colleville, avaient entendu la recommandation incriminée le dimanche qui avait précédé la Toussaint, c'est-à-dire quinze jours après que le fait avait été dénoncé au commissaire du canton ; ils ajoutaient même qu'ayant fait au curé des reproches à ce sujet, il avait dédaigneusement haussé les épaules. Les habitants de Colleville, eux, ne l'avaient point entendue ce dimanche-là.

De son côté, Bellœil présenta au juge une déclaration contraire aux témoignages accusateurs. Cette pièce était signée de quatre-vingt-trois habitants de Colleville et son rédacteur faisait observer à la fin que beaucoup d'autres personnes l'auraient signée si elles n'avaient été arrêtées par la crainte de la municipalité ou le désir de ne pas lui déplaire.

Le rôle du juge de paix était de faire l'instruction des faits délictueux ou criminels qui lui étaient dénoncés. Après avoir recueilli les témoignages, il envoya le curé devant le tribunal du district. Le tribunal de Bayeux ne pouvait juger une affaire intéressant la sûreté générale de l'Etat, ces sortes d'affaires étant réservées au tribunal révolutionnaire de Paris, mais il pouvait compléter son instruction et c'est ce qu'il fit sans retard.

Le 26 pluviôse an II (14 février 1794), Bellœil subit à Bayeux un long interrogatoire. Le procès-verbal qui en fut dressé ne contient pas moins de cinquante grandes pages. La malveillance du magistrat y apparaît

Digitized by Google

d'une manière évidente. Bellœil n'était certainement pas un personnage bien intéressant, mais c'était un accusé et il avait droit à la justice.

Les questions puériles, ridicules, captieuses, se succèdent sans qu'apparaisse nulle part le souci de connaître la vérité ; on est écœuré de voir un représentant de la justice recourir à de pareils procédés vis-à-vis d'un prévenu quel qu'il fût. Tout l'effort de l'accusation porte sur les prétendus actes contre-révolutionnaires de Bellœil : sa prétention de lire le mandement de Cheylus, malgré la défense faite par le procureur de la commune, le colportage de la lettre épiscopale chez les curés du canton, dans le but d'obtenir leur adhésion à un écrit qui prêchait la rébellion aux lois et le mépris de l'assemblée nationale ; la participation à l'insurrection fédéraliste et surtout la recommandation au prône, du roi, de la reine et de la famille royale. Bellœil se défend de son mieux en opposant à ces accusations ses opinions et ses actes constamment républicains. Il rappelle qu'il a été un des premiers à prêter le serment constitutionnel et à faire chanter le *Domine salvam fac rempublicam*. Il affirme que loin d'applaudir au fédéralisme, il s'est opposé de toutes ses forces à la scission du parti républicain, qu'il a détourné notamment Chaix d'Est-Ange de cette entreprise. Il nie de la manière la plus catégorique tous les propos et faits contre-révolutionnaires qui lui sont attribués et particulièrement la recommandation du roi et de la reine aux prières du prône ; il fait remarquer qu'il a pour lui tous les républicains de la Société populaire de Colleville et il présente en effet un certificat de cette société attestant que Bellœil, actuellement détenu dans les prisons du district de Bayeux, est un vrai républicain, dont le patriotisme ne s'est jamais démenti ; qu'il a toujours été généreux pour les pauvres ; qu'il a pris constamment leur parti contre une municipalité notoirement aristocrate et oppressive ; que cette municipalité a toujours été, au contraire, incivique et fanatique, assistant assidûment à la messe d'un prêtre réfractaire et refusant d'aller à celle des prêtres constitutionnels ; qu'elle a même fait en grande pompe, avec ce réfractaire, la procession de Saint Marc, etc. La défense du curé de Colleville, si on tient compte des idées et des lois de l'époque, n'était pas sans valeur ; elle eût satisfait un juge moins prévenu et moins vindicatif. Les détenteurs de la puissance publique se sont toujours crus dispensés d'être justes envers un ennemi politique. Bellœil, s'il l'ignorait, en fut bientôt convaincu. Le 21 ventôse an II (11 mars 1794), le tribunal de Bayeux, vu l'interrogatoire de Bellœil, le déféra au tribunal révolutionnaire de Paris, et de peur qu'on eût oublié quelque détail à la charge

Digitized by Google

du prévenu, il envoya, le 23, toutes les pièces du procès à la municipalité de Colleville, pour que celle-ci pût les compléter. Et en effet, du 27 ventôse au 2 floréal, le maire et le procureur de la commune firent une nouvelle enquête sur ou plutôt contre le curé, recueillant soigneusement tout ce qu'ils purent de témoignages hostiles à l'accusé. Ils terminèrent leur procès-verbal en déclarant « faux et négatifs ? les témoins qui avaient « affirmé l'innocence de Bellœil. Il était constant — déclaraient-ils — « qu'à plusieurs reprises, le curé de Colleville avait recommandé aux « prières des fidèles le roi, la reine et la famille royale, etc. »

Ce procès-verbal fut signé du maire Detour et de l'agent national provisoire Gilles Viel, il porte la date du 22 floréal an II (11 avril 1794).

Le 28 floréal, le directoire de Bayeux adressa le dossier de Bellœil, ainsi complété à l'accusateur public près le tribunal révolutionnaire de Paris, Fouquier-Tinville. L'accusé fut, en même temps, dirigé sur la capitale comme prévenu de propos séditieux et contraires à la sûreté générale. A son arrivée, il fut enfermé à la Conciergerie. Son affaire ne traîna pas.

Dès le 3 prairial an II (22 mai 1794), il était interrogé en présence de Fouquier-Tinville, accusateur public, par le juge Dobsen, qui lui fit seulement quatre questions ainsi consignées au procès-verbal :

— S'il n'a pas présenté à signer à plusieurs citoyens un écrit contraire aux principes de la Révolution ?

— Qu'il a présenté à la signature de plusieurs prêtres une réponse négative à une lettre écrite par le ci-devant évêque de Bayeux aux curés de son doyenné.

— S'il n'a pas, contrairement à la loi et à différentes époques, recommandé au prône le pape, les évêques, le roi, la reine et la famille royale ?

— Non ; quant au pape et aux évêques, il a pu les nommer quelquefois.

— Si, dans différentes circonstances, depuis la Révolution, il n'a pas, par sa conduite et ses propos, employé tous les moyens possibles de porter atteinte à la liberté, à l'égalité et à l'unité ?

— Non.

— S'il a fait choix d'un défenseur ?

— Non.

Sur quoi, le citoyen La Fleuterie fut désigné d'office.

Signatures : Bellœil ; Dobsen ; Josse, greffier.

Le 18 prairial (6 juin), les citations furent envoyées aux témoins dans cette affaire pour comparaître le 21 messidor.

Deux jours après, le commissaire national près le district de Bayeux ren-

Digitized by Google

voie à Fouquier-Tinville l'assignation du maire de Colleville, qui est décédé.

Le réquisitoire de Fouquier porte la date du 18 messidor an II. Il expose que « Bellœil est un de ces intrigants fanatiques qui ont cherché à égarer « le peuple par le prestige de la superstition pour le porter à des soulè- « vements contre-révolutionnaires. C'est dans ce dessein perfide et crimi- « nel qu'on a vu Bellœil, dès le commencement de la Révolution, heur- « ter de front les premières lois constitutionnelles de la liberté et porter « la plus vive atteinte à la représentation nationale en portant chez tous « prêtres et curés des communes circonvoisines une protestation fana- « tique contre les décrets de l'Assemblée nationale...

« C'est encore par suite de ce système de contre-révolution qu'on l'a « vu constamment se refuser à payer ses contributions patriotiques et « que le 26 décembre 1790, au mépris des défenses qui lui avaient été « faites, on l'a vu faire tous ses efforts pour donner de la publicité à un « mandement émané de Cheylus, ci-devant évêque de Bayeux...

« On remarque encore la conduite de Bellœil à l'époque de l'insurrec- « tion du Calvados... on l'a vu alors entretenir des intelligences avec les « députés fédéralistes...

« Enfin, ce prêtre fanatique a même, dans le courant du mois d'octobre « dernier, provoqué le rétablissement de la tyrannie, en se permettant, « au mépris des lois, de recommander au prône le pape, l'évêque, le roi, « la reine, la famille royale et tous les ci-devant privilégiés... etc. »

Bellœil comparut devant le tribunal le 21 messidor. Dumas présida l'audience ; les juges furent Charles Lamy, Charles Bravet et François-Louis-Marin Laporte. Grebeauval, substitut, lut le réquisitoire de Fouquier-Tinville.

Il y avait, en plus, six jurés de jugement.

La fournée comprenait 13 accusés. Un seul témoin fut entendu sur les faits reprochés à Bellœil. Ce fut Jean Bidel, ex-curé constitutionnel de Cricqueville-en-Bessin, qui fit, après les formalités d'usage, sa déposition. Fut-il un défenseur du prêtre qui, comme lui, avait quitté le giron de l'Église pour se faire l'apôtre de la Révolution ? Montra-t-il, au contraire, à l'égard du vaincu, la sévérité des confrères qui, en 1792, avaient si cruellement jugé le curé de Colleville. Il est impossible de le savoir, puisque sa déposition ne figure pas dans le dossier du condamné. Les deux hypothèses sont aussi plausibles l'une que l'autre. Cependant, si on juge du caractère de Bidel par les écrits qu'il a publiés au cours de la Révolution, on est incliné, par ce criterium malheureusement bien incer-

Digitized by Google

tain à penser que le curé de Cricqueville dut être l'avocat de Bellœil plutôt que son accusateur. Il est peu probable, du reste, que son témoignage ait influé sur la décision du jury. Si indigne qu'il se fût montré de son caractère, Bellœil était prêtre, et un prêtre, conduit devant le tribunal révolutionnaire, ne pouvait échapper au couteau de la guillotine.

Après des débats qui furent très courts, la question posée aux jurés fut celle-ci : « Les accusés sont-ils convaincus de s'être déclarés ennemis du « peuple, en provoquant, par des discours et des écrits, l'avilissement de « la représentation nationale, le rétablissement de la royauté, la résistance « aux autorités constituées, etc. ? »

La réponse fut affirmative pour douze des accusés, au nombre desquels était le curé constitutionnel de Colleville.

Le jugement était rédigé d'avance. Le président Dumas en donna aussitôt la lecture. Voici ce qui concernait Bellœil :

« Vu l'acte d'accusation portée contre François Bellœil par Fouquier,

« Vu la déclaration du jury portant que l'accusé est convaincu de s'être « montré l'ennemi du peuple, etc ... le condamne à la peine de mort... « déclare ses biens acquis à la République... ordonne qu'à la requête de « l'accusateur public, le présent jugement sera exécuté dans les vingt-« quatre heures sur la place publique de la ci-devant Barrière du Trône ; « qu'il sera publié et affiché dans toute l'étendue de la République une et « indivisible, etc. » Le jugement reçut le jour même son accomplissement.

Il paraît que les deux maires de Colleville, qui soutinrent l'un après l'autre, contre Bellœil, la lutte dramatique dont on vient de suivre les principaux épisodes, succombèrent eux-mêmes aux angoisses, aux chagrins, aux fatigues et aux avanies que leur occasionna cette malheureuse affaire, le premier, au cours de l'année 1793, et le second, comme on l'a vu, quelques jours seulement avant la condamnation du curé. Il est au moins certain que cette misérable querelle empoisonna leur vie, si elle ne l'abrégea pas. Bellœil, par sa mort tragique, paya, lui aussi, bien cher ses torts réels mais non impardonnables. La satisfaction de ses ennemis fut-elle de bien longue durée? Quand le calme fut revenu dans le pays un moment enfiévré par l'ardeur de la bataille, quand les consciences ne furent plus aveuglées par la haine et la colère, les persécuteurs du curé — ceux du moins qui lui survécurent — expièrent certainement la rigueur et peut-être l'iniquité de leur vengeance par de douloureux et implacables remords.

★

Digitized by Google

UNE BIOGRAPHIE MANUSCRITE DES ÉVÊQUES DE BAYEUX

Il m'a été communiqué, ces temps derniers, par un de nos compatriotes (1), une biographie manuscrite inédite des évêques de Bayeux que je n'ai pas lue sans intérêt, où se trouvent des détails et versions inédits, des notes historiques originales et qui m'a semblé digne de vous être signalée.

Ce petit manuscrit incomplet, primitivement relié, mais arraché de sa reliure, haut de 15 centimètres et demi et large de 12, commence seulement à la page 45, fin de l'épiscopat de Leudoald, pour finir à la page 314, en plein récit de l'incendie, en 1687, de l'église des Cordeliers. Le folio 307-8 est mutilé dans sa partie inférieure ; le fol. 309-10 est disparu. Le manuscrit semble avoir été composé au moins de 8 cahiers, de 10 pages chacun et avoir été poursuivi jusqu'aux dernières années de l'évêque de Luynes (1729-1753).

L'écriture, du XVIII^e^ siècle, correspond bien à la date que l'auteur donne à son manuscrit, dans le cours de la page 311. « La tour des moneaux qui était aussi couverte de plomb [comme] elle est encore aujourd'hui, *1750.* » Cet auteur, auquel l'orthographe est inconnue, soit qu'il écrive du français, soit qu'il écrive du latin, doit être un bayeusain, un bénéficier peu content de sa portion dans la vigne du Seigneur. A la page 274, il se livre à toute une déploration, sur la façon lamentable dont sont distribués bénéfices, prébendes et dignités. « Arnauld d'Ossat ayant promis au Chapitre de la ville de ne recevoir personne pour occuper les prébendes et dignitez de la Cathédralle quil ne fût natif de la ville ou des environs, ce qui ne se pratique plus, puisqu'on fait venir des païs étrangers des gens

(1) M. Thouvenot, commissaire de police, depuis à Saumur, auquel ce manuscrit avait été donné par feue M^me^ Morel, dont le mari avait dû le trouver dans les archives des Augustins, anciens habitants de sa maison.

Digitized by Google

qui ont plus de bien qu'il ne leur en faut pour vivre et estre à leur aise, tandis que des pauvres prestres meurent pour ainsy dire de fain ; nescepas vne chose bien condannable ? et en ce temps fatal jl suffit destre de la ville pour estre exclu de ces dignitez et les plus habille gens de la province sens sonts allez et ont quitté Bayeux ou jl nauoient pas de quoy vivre pour en chercher ailleurs ; et dans ce temps on laisset aller des habille gens pour en prendre dautres quon a jamais veu et qui sont des ânes ; coela est criant. O que si messire Arnauld d'Ossat eust vescu, il les eut plutost gagé à ses frais pour les tenir dans son diocesse ! qu'il est à souheter que Dieu jnspire à notre prelast daprésent de ne permettre de prendre d'autres personnes que du diocèse pour remplir les fonctions ecclésiastiques dans y celui diocesse plustost que daler chercher des gens jnconnus. »

Voilà l'évêque de Luynes bien accommodé par ce mécontent qui termine sa diatribe, en se mettant lui-même en cause de la façon la plus grotesque, 150 ans avant d'écrire sa compilation. « Tout le clergé et les habitant de Bayeux fondirent en larmes lorsquil aprirent la mort dud. pasteur, et moy, lorsceque jy pense, la plume me tombe des mains et si Dieu ne m'assistoit je mourois de chagrain de me voir privé d'un sy bon père ».

Au demeurant, il témoigne de beaucoup de déférence pour les évêques passés, c'est-à-dire ayant existé « dans un temps où la vertu fesoit leclat et la gloire des évêques qui tiroient leur gloire du mérite et non pas de labondance des biens qui font auiourd'huy la gloire et léclat des euesque de Bayeux ». Pour lui, tous les prélats auraient fait de grandes choses, s'ils n'eussent été prévenus par la mort. Ne trouve-t-il rien dans leur vie ? Il déclare, tantôt — qu'il est juste de croire que cestoit un prélast digne de remplir une dignité aussi relevée ; — tantôt que « les méritte dûs à sa grande naissance luy donnèrent tant d'estime dans la cour quil fut nommé pour estre euesque » ; — tantôt qu'étant d'une qualité qui le rendoit un des premiers du royaume, il ne fit rien que de grand. Pour d'autres, il écrit : que « la longeur du temps a affacé les nobles actions de ce grand evesque », que les troubles du pays ont empêché de recueillir des détails sur leur épiscopat. C'est un bénisseur timide.

* * *

Dans la biographie proprement dite, nous trouvons quelques constatations intéressantes :

Ainsi : 1° la sépulture de Gui faite « entre les deux portes par lesquelles

Digitized by Google

on va à l'autel, au pied du candélabre de cuivre doré qui est à présent au milieu du chœur ».

2° La fondation au chœur de douze heuriers pour aider à faire l'office, avec deux chapiers qui doivent résidence actuelle, fondation due à Odo de Lorris.

3° Le sacre, par G. de Trye, devenu arch. de Rheims, de Philippe de Valois et de Jeanne, sa femme, le jour de la Trinité, 1328.

4° L'installation, par Pierre de Lévis, des religieux Billettes, qui occupèrent le sol et les bâtiments du Collège actuel jusqu'en 1633.

5° Le décès de G. de Beaujeu, causé « pour avoir mangé par exez des huistre en escalle parcequil les aimet beaucoup. Il mourut ayant mis dans sa bouche vne médaille de la Sainte-Vierge, implorant avec instance son intercession ».

6° Les expéditions de Robert des Ablèges : en 1209, contre les Albigeois avec les milices de son diocèse qu'il conduit ; en 1230, en Palestine, avec des troupes levées par lui ; son assistance aux funérailles de Philippe-Auguste.

7° La fondation du Collège de Beauvais, rue des Carmes, à Paris, par Milon de Dormans, sépulturé, en 1387, dans le chœur de la chapelle, avec son frère, sous un tombeau de marbre, recouvert de deux effigies d'évêque en cuivre (M. de Farcy nous fit jadis une lecture sur ce sujet) — celle de celui de Mᵉ Gervais, en 1370, rue du Foin, aussi à Paris, par un chanoine de ce nom, où les étudiants de Bayeux, Vire et Thorigny étaient admis sans payer de frais ni logis.

8° L'entrée de Charles VIII à Bayeux, retour de Bretagne, en novembre 1487. L'évêque et le clergé l'allèrent recevoir avec pompe à la porte Saint-André où l'évêque Charles de Neufchâtel le harangua. Le roi lui fit gracieux accueil, ainsi qu'au Chapitre et à tout le clergé et les exempta de toutes sortes de taxes et d'impôts pour l'année suivante (1).

9° La requête au Chapitre du cardinal de Prye « creignant le tumulte de cette grande jnfluence de peuple... que la porte de la chapelle Saint Pierre (qui) va a levesché fust debouchée, ce que le Chapitre accorda sans conséquence à l'église à charge et condition de la faire reboucher dès le lendemain », ce qui ne fut pas... exécuté.

(1) Les comptes de J. Boutin, fabricier, de l'an 1486-87, portent : « Pour l'oblation faicte par le Roy, nostre sire, vng escu dor au soleil dor ; Son chapellain eut 2 s. 6 d. pour en bailler le retour et lacolite en eult v s. *de gratia speciali*, ainsy demeure qui vient cy en recepte, xxx s. (Fonds ecclesiastique de Bayeux. Manuscrit n° 214).

Digitized by Google

10° L'indication de troubles qui firent s'éloigner l'évêque Louis de Canossa, pieux cependant, charitable et visitant son diocèse. « On dit (1522) qu'il quitta son évêché pour le mécontentement qu'il reçut de quelques garnements et bourgeois de la ville qui offensèrent les siens et desquels toutefois la justice fut si grande que sans quil intercédât pour eux auprès des juges, ils auraient été tous punis corporellement, lesquels cependant furent détenus longtemps dans les prisons de Rouen ».

« Le Chapitre lui permit de faire mettre la porte qui est au bout des deux cours contre l'église Cathédralle, afin de rendre plus propre son évêché, à charge de souffrir le passage pour faire la procession au dehors et autour de l'église, ainsi que le passage des matériaux pour trauaillier à l'église ».

11° Les excès des Huguenots, en 1562 ; la fuite de l'évêque d'Humières, préparée par Dubosq de Commes ; son embarquement pour la Picardie, où il serait arrivé en 6 heures ; les cruautés exercées « car n'étant pas toujours en humeur de massacrer les prestre, lorsquil rencontroient quelque ecclésiastique il en fesoient leurs joyes et le tiroient comme au blanc à coup de pistolet et de mousquet. Il coupés aux vns les née, aux autres les oreille, jl en enfouissoient dautres juscequau col pour seruir de but a leur boulle, dautres quil enfouissoient tous viuant et les faisant ainsy mourir et les autres dont jl coupés le nez et la teste et en jouient au quille dans vn jardin appelé anciennement de Blasgny, situé entre le chateau de Bayeux et léglise Saint Nicolas, à présent Saint Sauueur, led. jardin appartenant au sieur de Tourslaville... ; un chanoine qui sétoit mis de leur costé... connu des principaux... Mongomery et Colombières » qui conserva la Cathédrale en leur fesant mettre leurs chevaux dans les chapelles... ; la mort de d'Humières, le 6 décembre 1571, dont le corps reposa trois semaines dans la chapelle Saint Yves, qui est présentement le lieu où l'on fond les cloches et fut enterré le 31 décembre seulement, après avoir été porté processionnellement par la ville.

12° Les travaux de d'Angennes en sa chapelle et les tableaux qu'il y met. « Ce fut ausy luy qui fits faire le pulpitre qui étoit encore dans la Cathédrale en 1618, que messire François de Nesmond fits abatre dautant que sétoit la retire des personnes pour causer pendant loffice diuin, ce qui sans doutte a beaucoup contribué à la gloire de Dieu, quoy que ce fut vn ouurage très beau et bien fait parcequil étoit en richy des figure de notre religion ce qui étoit admirable à voir ».

13° La prise de possession d'Edouard Molé où « les cérémonies ordinaires de l'entrée ne furent pas obseruez selon les règles dautant que

Digitized by Google

cetoit vn homme vn peut contrefait, bossu par deuant et par derrière, lequel aprenant quon deuoit faire tant de cérémonie à son arriuée demanda en grâce à Messieurs du Chapitre de ne faire que les essentielle, jl étoit au reste très bien fait d'esprit ».

Ce bossu intenta un procès à ses chanoines, pour les contraindre à s'agenouiller « à la fin de l'office pour recevoir sa bénédiction », procès continué par son successeur Servien, qui le gagna, « de sorte que les éuêque, soit au cœur ou dans la nef, donnent hautement la bénédiction et tout le clergé se met agenoux pour la receuoir ».

14° L'entrée de François Servien, introduit au prieuré de Saint Vigor, à 6 heures du soir, par quatre dignités et quatre chanoines, jusqu'au prie-Dieu de l'église, « où les religieux l'accompagnèrent avec la croix et la banière et tous les autres appareils ». Le lendemain, 24 juin 1655, quatre dignités « l'ayant salué en sa chambre, l'accompagnèrent à l'église, où il fits sa prière » ; il échangea ses souliers contre des bottines épiscopales, et fut par ces dignités revêtu de ses ornements épiscopaux, dans une chapelle du côté droit, et assis dans une chaire de marbre y placée « derrière le mur du cœur du costé du midy »... Pendant que l'évêque s'avançait à cheval « Me Grégoire Noël, de Saint Vigor, répandait de la paille par où le sieur évêque passoit ».

« Messire François Servien fut ainsy conduit jusqu'en la chapelle Saint Etienne qui servait en ce temps de paroisse à Saint Sauveur laquel ne subsiste plus, la paroisse faisant maintenant le seruice diuin dans l'église Saint Nicolas des Courtils, et les chanoines s'en allèrent en leur église Cathédralle le laissant dans lad. chapelle où pendant ce temps le curé de Saint Sauveur, nommé Me Louis Desprez et les ecclésiastiques de lad. église le menèrent dans le chœur à une chère préparez pour ce sujet où le sieur curé luy laua les pieds selon les statue du Chapitre de Bayeux et eu le plat et léguière dargeant... et il fut après reuestu dautre habit pontificaux pour estre conduit dans la Cathédralle ou led. curé auec ses choriste la compagnèrent avec leur croix et bannière, chantant le répons... juscequa la grande porte de l'église où 4 dignitez l'attendirent pour faire serment de fidélité ».

Seruien auoit « le dessain de faire vne autre église (Saint Exupère) plus belle et plus grande, ayant déjà acheté pour ce sujet l'herbage et le jardin d'un certain homme nommé Pitet, et d'y faire 12 places pour 12 prêtres qui y feraient tous les jours l'office comme à la Cathédralle et de la mettre en collégialle »

Digitized by Google

***

Le manuscrit, sous l'épiscopat du cardinal Trivulce qui conduisit les troupes du Pape contre Bourbon allant assiéger Rome et qui fut légat vers François Ier, contient ce récit assez habile du légendaire « voyage de Rome par maistre Jean Patye [prestre] chanoine de Cambremer en léglise Cathédralle de Bayeux [chantre à la chapelle du Roi, curé de Londinières au diocèse de Rouen, puis de Bomport-fursin, au diocèse de Sens], 1537.

« Ce fut sous le pontificat d'Augustin de Triuoulce, éuèque de Bayeux quil ariua une chose très-remarquable que je ne croirois sy je ne lauois lue dans les archiues du Chapitre de Bayeux qui en parles comme dune chose certaine. Voicy en propres terme ce que jy ay lu et mis par écrit, ce qui est très véritable.

« Ce fut du temps d'Augustin de Triuoulce... que le Chapitre ...fut déliuré d'une grande charge et embaras... ». Jean Patye, averti un an d'avance d'avoir à aller chanter à Rome l'épitre de la messe de minuit, « demeura ...juscequau mois daoust, ne se mettant nullement en peine de partir », puis « feignant d'y aller sen ala à sa campagne passer le reste du temps juscequa la veille de Noel ». « Led. chanoine de Cambremer sen ala dans sa chambre où il fit venir le diable et luy dist quil se donnet à luy et quil lemploiroit insesamment pour veu quil le portasse à Rome ...en pensée de femme, c'est à dire plus vitte que le vent, ce que le diable accepta... led. chanoine luy commanda de l'attendre au bas de léglise, précisément à 9 h de la nuit même de Noel après quil aurait entonné le *Domine labia*... ils arrivèrent lorsquon chantoit lintroite de la messe de minuit, le chanoine commanda au diable de l'atendre au bas de l'église après la consécration de la messe... l'épître chantée, il sen retourna à la sacristie pour mettre bas ses ornements et de la sen ala dans vn petit sallon qui étoit proche dicelle ou il se reposa vn moment deuant bon feu. Leuesque de Bayeux, Augustin de Triuoulce étoit pour lors à Rome lequel aprenant quil y auoit vn des chanoines de Bayeux aud. sallon sy transporta. Led. chanoine fut bien aise de le voir et même auoit prié auparauant que de chanter lad. épître quon luy fisent voir tout présentement et quil auoit extrèmmemant affaire à luy ce quon fits auec beaucoup de diligence. Ils machinoient ensemble de quel manière il pouroient déliurer le Chapitre d'une si grande charge et de quel moyen il pouroient se seruir pour exécuter vne sy grande entreprise. Led. éuèque cependant ne voulut point quon fisse cœla par force, ny qui parust auoir par à cette

Digitized by Google

affaire, étant nonce du pape et très-bien venu en cour de Rome, mais led. chanoine luy persuada sy fort quil seroit très auantageux à l'église de Bayeux de la déliurer dune telle charge et quil externiseroient leur nons sy jl venoient à bout dune telle entreprise, et pour cet effet led. euêque et led. Patye furent à la sacristie ou ils demandirent à 3 fabriciers de leur montrer par quel titre le Chapitre étoit obligé... et leur dit quil auoit vne enuie toute extraordinaire den sauoir la raison. Les fabriciers connaissant particulièrement leuêque ne firent aucune difficulté sur ce quil leur demandèrent et en peut de temps luy mirent entre les mains ce papier qui les obligoit... et furent tous ensemble dans led. sallon pour y lire la pièce décriture et pour y parler avec plus de liberté, laquel contenoit à peu près ce qui suit comme le raporta led. Patye...

« Bayeux étant vne des plus antienne ville de la France qui ayant receu la foy de leuangille par la prédication et miracle de saint Exupère, son premier éuêque, natif de Rome et enuoyé par saint Clément, successeur de saint Pierre, n'a pas cependant tous jours esté fidelle à Dieu et na pas toujour eu le respect quel deuoit auoir pour tous ces successeurs, car elle a été assez ingratte et barbare que de mettre à mort vn de ces éuêque nommé Valfridus, lan 858, et à cause de ce crime abominable, nous, Nicolas, tenant pour lors le Saint-Siège, quoique jndigne, ayant appris que le Chapitre de Bayeux auoit conspiré et machiné la mort dudit éuêque Valfridus et quil en étoit la seule cause, auons ordonné que dans tous les siècles à venir, le Chapitre seroit obligé denuoyer dan en an, vn chanoine dy celuy à la ville de Rome, lieu du Saint-Siège, pour y faire réparation dhonneur à Dieu et à la sainte église dauoir trempé leurs mains dans le sang de leur éuêque et pour y demander pardon au nom de tout le Chapitre de Bayeux et que pour faire leurs hommages ledit chanoine sera obligé de chanter lépitre de la haute messe de minuit, la corde au col et les pieds nuds, dans notre pontifical à Rome ; ordonnons de plus que tous les chanoines dudit chapitre seront obligés de se coucher la face contre terre lors ce quon chanteroit ladite épitre dans leur cathédralle ; voulons et prétendons que coela soit exécuté dans toute la forme et teneur autrement lesd. chanoine seront obligé de payer au Saint-Siège la somme de 50000 liures et de notre plain pouvoir dans léglise de Dieu je les déclare suspens de toutes fonctions ecclésiastiques jusceque quil ayent payé lad. somme dargent, fait aujourd'huy le 7 de mars 859 et signé aud. chapitre le 13 de juin de la même année. Signé ledit Nicolas I pape et plus bas 4 cardinaux du Saint Siège. Fait et passé à la ville de Rome dans le palais du Saint-Siège :

Digitized by Google

...lequel papier étant achevé de lire par led. évêque, led. chanoine entendit que la haute messe de minuit étoit au sacrement et quil étoit temps de sen retourner ...il arracha dentre lais mains du sieur euêque la pièce de criture et la jeta dans le feu, laquelle fut brullée dans vn moment et sen courut incontinent au bas de léglise pour reprendre son postilon, ...et il arriva ...à Bayeux lorscequon finissoit laudes... en sorte quil ne fut que quatre heures à son voyage... le clergé ...le voyant arriver à une telle heure croyait qu'il venoit de dormir, mais luy pour les en dépersuader fit assembler le chapitre au son de la cloche ordinaire après le seruice » et leur raconta tout ce qui s'étoit passé « ce que le chapitre écrivit sur le champ comme il est dit cy deuant ». Il « fit lendemain vne procession généralle, propre jour Saint Etienne, auant la haute messe dans laquelle il chantèrent le *Miserere mei Deus* pour demander à Dieu pardon du péché de ce pauure chanoine de ce qu'il s'étoit fait porter à Rome de cette sorte ...et le soir ...le Chapitre fits assembler tout le clergé de Bayeux dans la Cathédrale où lon fits une seconde procession généralle après laquelle on chanta le *Te Deum* en musique pour remercier Dieu de ce quil etoient dé chargé dune sy grande charge et sy infâme... »

Dans une procession généralle, le jour des rois, 1538, Patye suivit le Saint Sacrement la corde au col et les pieds nuds pour demander pardon à Dieu de son péché. Trivulce fut ensuite prié par son Chapitre d'obtenir du pape la rémission de ce même péché, ce qu'il obtint, mais difficilement vers la fête de la Pentecôte. Patye mourut le 11 août 1540.

Il ne faut pas être grand clerc en matière de chancellerie ecclésiastique ou de diplomatie antique pour voir que les actes ci-dessus sont de grossiers pastiches. Et il est permis de conjecturer, d'après le style du document pontifical qu'il est l'œuvre d'un notaire apostolique ou d'un vulgaire tabellion.

Notre bonhomme d'auteur n'est qu'un compilateur crédule et dénué de toute critique : la preuve en ressort des extraits ci-dessus. Les suivants, concernant les événements historiques, ne feront que confirmer cette appréciation et son ignorance en ces matières.

La défaite des Sarrasins ou Arabes, par Charles Martel, est pour lui la défaite des Goths et des Wisigoths ! Il fait de saint Gerbold un Anglais que la femme du roi d'Angleterre, nouvelle Putiphar, fait précipiter dans la mer, une meule au cou, par les ordres de son époux. Hastings, à l'en croire, prit Rouen, puis Evreux, puis Bayeux (846), dont il aurait tué l'évêque Balfridus pour avoir enlevé les reliques des Saints. De la trans-

Digitized by Google

lation de ces reliques, il fait un récit des plus contradictoires, confondant personnages et localités.

Pour Thomas de Cantorbéry, il raconte qu' « vn satellite du roy croyant se rendre recommandable auprès de luy sy jl metoit à mort ce saint prelast sen va dans léglise armé comme vn boureau, accompagné dune troupe de soldast lesquel entrèrent dans léglise cherchant ce prelast pour le tuer ...[le roy] en fits vne grande pénitence et ordonna que tous ceux qui auoient trempé leurs mains dans le sang de cet jnocent fisent pénitence et amende honorable, quils feroient tous bastir chacun vne chapelle en leur maison ou allieurs laquelle il dédiroient à Dieu sous linvocation du même Saint-Thomas... » Et on écrivait cela à la porte de Vaubadon d'où partirent les 3 chevaliers qui occirent Thomas !

A l'en croire, Philippe [Le Hardi], fils de saint Louis et son frère nommé Charles, trauaillèrent les cardinaux qui ne se pouuoient accorder à lélection dun pape, à finir une tel dissension, leurs respects (?) ne furent pas inutiles, ils obligèrent les cardinaux à en choisir un sans être cardinal... Thibeau [Teobaldo de Visconti, né à Plaisance, devenu Grégoire X, 1271, qui tint le XIVe Concile général à Lyon, où furent édictés les règlements du Conclave, 1274.]

Avant de parler de la Guerre de Cent Ans, il nous raconte le châtiment, sous le règne de Charles IV le Bel, de « Jourdain de Lisle (Lille) gentilshomme gasco [seigneur de Casaubon] qui sous ombre des nepueu du pape XII [Jean XXII, dont il avait épousé une nièce], qui étoit pour lors à Auignon et ayant obtenu graces de dix huit crime dont le moindre méritoit la mort [peine que le roi lui auait remise à la prière du seigneur pape], continuent en son désordre il fut enfin meme (mené) à Paris, espérant en son grand crédit, Dieu ne voulant pas souffrir dauantage, Charles metant bas tout respect pour son oncle, le fits pendre et étrangler à Paris (21 mai 1323).

Henri Martin (t. IV, p. 552) dit que ce neveu du pape, pardonné, avait continué crime sur crime, violant les jeunes filles et le religieuses, pillant les moutiers et les voyageurs, soudoyant force larrons et meurtriers et favorisant tous les brigands. Il osa même assommer, avec son propre bâton fleurdelysé, le sergent royal venu le citer en Parlement.

De la guerre de Cent Ans, notre anonyme raconte très succinctement l'incursion du comte d'Alençon en Guienne pour forcer Edouard à en prêter hommage lige au roi Philippe VI ; l'envoi par Edouard d'une ambassade en Flandre et en Allemagne pour « se ganier les nations contre

Digitized by Google

Philippe » qu'il prétendait usurpateur de son trône ; la démangeaison extrême des deux rois d'en venir aux mains ; les français en bien plus grand nombre que les Anglais, mais le courage des derniers ne cédoit en aucune mani[è]re à la brauoure des premiers ; le siège de Tournai par Edouard ; la trève d'un an intervenue par la médiation de Jeanne de Valois v^e^ du comte de Hainaut, belle-mère d'Edouard et sœur de Philippe ; la descente d'Edouard en Normandie, le sac de Caen, l'incursion en Picardie, la défaite de Crécy, où il fait tuer 30,000 français, et la prise de Calais, 1346 ; la descente des Anglais « en Normandie par la Hougue et Saint-Clément » ; la conquête de toute la Basse-Normandie où furent exercées « une infinité de cruautés » qu'il place audacieusement en 1450 ; Bayeux rendue à leur domination, l'établissement d' « anglais pour gouverner les principales charges de la ville, comme Mathieu Golf (Goth) capitaine du château qui fits prendre la mitre la crosse et autres vasses précieux appartenant audit euêque qui les mis pour une plus grande assurance dans la Cathédralle,... pour raison que Zanon sétoit réduit à l'obéissance du roy dangletere... et quita son party et se retira de Bayeux et pris le party du roy de France Charles VII » ; « la ville de Bayeux batue pendant 14 jours par ledit Charles (qui étoit au pont de l'Arche) et preservez du pillages par Saint Regnobert ».

Son récit de la bataille de Formigny fait le pendant de celui du voyage du chanoine Patye. Ecoutez plutôt :

« Le roy de France voulant entièrement chasser les Anglais de la Normandie sen vint pour cet effet ver Bayeux auec une grosse armée et les surpris entièrement car il ne satendirent point à cette armée. Les Anglois à la première nouvelle que Charles VII roy de France saprochoit auec vne grande armée pour les combatres voulurent senfuir pour sembarquer à la Hogue par ou il auoit decendu afin de reganier en Engleterre mais jl furent atrapez par le roy de France à la campagne de Formigny où jl liura le combat dans lequel il furent deffets (70.000 hommes et 1.800 chevaux) sans quil en restât un seul pour porter la nouuelle en Engleterre. En mémoire de cette victoire le roy de France fits batir vne chapelle à Formigny au bas de la pleine ou lon tient la foire Saint Martin située sur le chemin disygny à 3 lieux de Bayeux comme on le void encore à présent en l'honneur de Saint Louis lequel est de paint dans le tableau de lad. chapelle et à ses pieds on y void la deffaite entière dais englois en reconnoissance de ce bien fait le roy fit chanter le *Te Deum* dans la Cathédralle de Bayeux ».

Digitized by Google

Après cela, la preuve est surabondamment faite du manque de critique historique de notre servile compilateur.

Jugez maintenant de sa crédulité, par ces dernières citations :

Page 132. — Peste dans tout le monde : Ce fut pendant le pontificat de [Pierre III] que le monde fut désolé par cette effroyable peste qui a été le plus grand fléau qui soit arriué depuis le déluge quelques autheurs disent quaprès que la contagion eu cessé les enfans nauoient communément que 20 ou 22 dants au lieu quil en auoient au parauant 32; ce fut en ce temps que la poudre à canon fut jnventée.

Page 196. — Bénédictin mâle et femelle : Il y auoit dans le couuent des bénédictins dissoïre en Auvergne vn moine mâle et femelle qui vsoit de tous les deux sexe mais particulièremant de celuy de femme comme jl parut par sa grossesse.

Page 250. — On dit qu'en 1567 à Constantinople on vit 3 soleils.

Page 273. — Naissance horible dun monstre. On dit quen lennée 1595 il nacquit à Bacquaras (Bacharach) ville dalemagne vn monstre ayant la partie supérieure dun homme et linférieure dun serpent, lequel en naissant étrangla son père et sa mère en mourut dépouuente.

Nous regrettons vivement de ne point savoir le nom de l'ecclésiastique bayeusain qui compila ce petit manuscrit. Nous pourrions peut-être alors décider si ce ne fut point à cause de sa personnalité, plutôt qu'à cause de la valeur de son œuvre, que ces feuilles d'écriture eurent les honneurs d'une reliure.

A la page 263, est le renseignement suivant, que nous transcrivons pour les numismates : Le chapitre de Bayeux a le droit de faire batre monoye de cuiure à sauoir des doubles ou liard portant dun costé les armes dudit chapitre qui sont vn aigle à deux teste et de lautre costé deux II. Jl ont aussy droit de faire des pièces de 5 deniers portant leurs armes dun costé et de lautre vn cœur. Laquel monoye a esté faite la dernière fois en 1589, laquelle auoit cour par toute cette viconté, mème juscequa Caen, parcequil étoit fort peu de petite monoye. Le 2 de juin 1597 fut publié vne ordonnance de la part de MM. du chapitre par laquel on défendoit lad. monoye parce quon en fesoit de cuiure autrefois aux armes du chapitre [qui estoit vn chapeau dor au lieu de laigle à deux teste, ainsy quil est dans vn vieil roolle dans les archiues du chapitre scellé desd. armes.

Digitized by Google

DOCUMENTS

LE

LIVRE PELUT

CHARTRIER

DES HÉRITAIGES ET REVENUES

DU ROI

EN LA VICONTÉ DE BAYEUX

1316

PAR

E. ANQUETIL

Digitized by Google

Digitized by Google

Le Livre Pelut de Bayeux

Il existe à la Bibliothèque de Bayeux, sous le n° 3 du catalogue, un manuscrit de 320 millim. sur 245, relié en bois, auquel sont inscrits les comptes de la viconté de Bayeux en lan 1316, et transcrits, çà et là et à la fin, divers actes de 1305 à 1439, indiquant une utilisation postérieure des blancs laissés originairement sur ce registre.

Son écriture disparate parfois d'une page à l'autre, l'encre plus ou moins noire, ne permettent guère d'époquer sûrement certaines pages de cette compilation de 97 feuillets, réduits aujourd'hui à 94, par la disparition des fol. 14, 41 et 42.

Au 97, verso, nous trouvons reproduites les lignes initiales du manuscrit, dans la première des notes suivantes :

« Cest le livre appellé le livre pelu, contenant xiiij kahiers e iiij^{xx} xvij feuillez, ou se commence : les partiez des terrez e des rentez des fermes nostre sire le Roy e des autres chosez que il a en la visconté de Bayeux, enquises lan de grâce mil CCC xvj ; et en laffin : m[émoire] pour compter au terme de la Saint Michiel, lan xlvj. Jehan de Virville, escuier, a vendu du commandement du baillj, à Robert de Cantelou, etc. » La seconde :

« Vecy le chartrier des héritaiges et revenues appartenans au Roy, nostre sire, en la viconté de Baïeux, lequel chartrier soulloit estre nommé et appellé le livre pelu, pour ce que ou par avant quil fust relyé entre ces deux aes, il estoit couvert dune peau pelue » est signée Desmaires.

Et, d'autre part, au recto du folio 84, on lit :

« Cy ensivent les noms des baillis de Caen e vicontes de Baïeux, alors la descente faicte à Touque par feu le roy Henry Dangleterre, cui Dieu pardoint, laquelle descente fu ou mois daoust mil CCCC xvij.

Baillis

Mons. Jehan Pophan chlr.
Mons. Guillaume Breton.
Mons. Jehan de Harpelay chlr.
Richart Warli, escuier.
Mons. Richart Harrington chlr.

Digitized by Google

Vicontes de Baïeux :

Jehan Héroult, illec viconte, par lespace dun an ou environ.
Jehan Burnel, par lespace de huit ans ou environ.
Pierre Bosquet, par lespace de neuf ans ou environ.
Nicolas Bradkyrk, dit Lespicier, par lespace de douze ans.
Ysart Le Sens, par lespace dun an.
Jehan Lemoine, par lespace de an e demy.

Depuis la reddition de Baïeux en lobéissance du roy :

Gonsalle Darc, par lespace dun an.
Guillaume Rat, par lespace de...
Jacques Courtois, par lespace de trois ans.
Jehan Duplesseys, par lespasse... »

Jehan Duplesseys, ayant été viconte de 1462 à 1493, on voit que notre manuscrit renferme des pièces transcrites après 1462. Et cette conclusion est encore confirmée par la signature Desmaires, que j'ai signalée plus haut et qui me semble être celle de Jehan Desmaires, d'abord tabellion en la sergenterie de Cerisy, puis en celle de Briquessart, dont nous trouvons le nom dans les actes publiés jusqu'en 1463.

Le chartrier, dont nous nous occupons, énumère, par le détail, les revenus royaux, soit en argent, soit en nature, avec les services féodaux dans les sergenteries :

1° Johan Olivier, comprenant les fermes de Rie (1), d'Arremanche (2), de Ver sus la Mer (3), de Crépon (4), de Trachie (5) et Loon (6).

2° de Tour, comprenant partie de la ferme d'Escures (7).

3° des Veiz, comprenant autre partie de la ferme d'Escures à Lestanville (8) et Grant Camp, à Oistrehan (9), à Anéeres (10), à Fonteneilles (11), la ferme de Longues (12).

4° de Raol de Courtelaiz, sur les Veiz, comprenant les fermes de Cardonville (13), de Fonteney sus les Veys (14), d'Escremeville (15), y compris les parties de la terre Nicole Levesque à Formigny (16), jurée au roi, de la Cambe (17) avec ses appartenances à Grant Camp, de Ginnonfosse (18), d'Amanville (19) et de Veret (20).

(1) Rye, chef-lieu de canton du Calvados. (2, 3, 4) Arromanches, Ver, Crépon, communes de ce canton. (5) Tracy-Bocage, c. de Villers. (6) Loon, Saint-Louet ? (7) Aujourd'hui hameau de Commes, c. de Ryes. (8) Commune réunie à Grandcamp, c. d'Isigny. (9) Etreham, c. de Trévières. (10) Asnières, c. d'Isigny. (11) Fontenailles, c. de Ryes. (12) C. de Ryes. (13) C. d'Isigny. (14) Id. (15) Ecrammeville, c. de Trévières. (16) C. de Trévières. (17) C. d'Isigny (18) Geffosses, id. (19) Osmanville, id. (20) C. de Trévières.

Digitized by Google

5° de Thomas Olivier, comprenant les fermes des Pertes (1) et de Colevile (2), y compris Houtevile (3), de Commes (4) et de Bouffey (5) et de Noevile (6).

6° de Thorigny (7) comprenant les fermes de Condey sur Vire (8) et Montberton (9), la terre de Thorigny (Saint-Laurent, N.-D. et St-Amand de Thorigny), les parties des rentes du Perron (10), de Buiville (11), de Danpierre (12), de la Vaquerie (13), de la verge de Rogier de Villers, de Placie (14), de Montausson (15), Guilleberville (16), les fermes de Saint-Quentin Dèle (17), Champeaux (18), Semilly (19) avec la barre de Semilly (20), Saint-Pierre du Chastel de Semilly (21), y compris les rentes de la Meauffe (22), Digry (23).

7° de [Johan] Flambart, en celle de Briquessart (24), comprenant les fermes d'Arguenchy (25), Couvert (26), y compris Hommey (27), Bernières (28), Chooing (29), Condey-sur-Seulles (30), Briquessart et de Coisnières (31).

8° de Robert Flambart à Trévières (32), comprenant les fermes de Blaaigny (33), Courmarqueron (34), Ribercil (35), Saint-Cler (36), Marchié (37), Magnevile (38), Trévières, y compris ses appartenances à Fourmeigny.

9° de Distigny, comprenant la ferme de Moon (39).

Sont intercalées ensuite « les parties des rentes deuez au Roy nostre sire en la ville de Baïex, etc. » Cette partie est datée de 1356.

10° de la banlieue de Baïex, comprenant les fermes du Brunvile (40), Dameigny (41), y compris la jurée Colin de Saint-Souppleiz (42) et Gueron (43).

Ensuite, nouvelle intercalation des rentes royales à Baïex et de quelques actes de ses vicontes.

(1) Sainte-Honorine-des-Pertes, c. de Trévières. (2) Id. (3) Id. (4) C. de Ryes. (5) Hameau de Commes. (6) Neuville, c. de Trévières. (7) Dépt de la Manche. (8) Condey-sur-Vire, c. de Thorigny. (9) Montbertrand, c. de Bény-Bocage. (10) Canton de Thorigny. (11) Biéville, c. de Thorigny. (12) C. d'Aunay. (13) C. de Caumont. (14) C. de Thorigny. (15) C. (16) C. de Thorigny. (17) C. de Saint-Clair (Manche). (18) Campeaux, c. de Bény-Bocage. (19-20) C. de Saint-Lô (Manche). (21) C. de Saint-Clair. (22) Id. (23) Fief à Cormolain, c. de Caumont. (24) Ancien fief à Livry, c. de Caumont. (25) Arganchy, c. de Bayeux. (26) C. de Balleroy. (27) C. de Saint-Jean-de-Daye (Manche). (28) C. de Balleroy. (29) Chouain, id. (30) Id. (31) Ancien nom d'Anctoville, c. de Caumont. (32) Chef-lieu de canton. (33) Blagny, c. de Balleroy. (34) Courmarqueron, hameau de Littry, c. id. (35) Rubercy, c. de Trévières. (36) Saint-Cler, ch.-l. de canton (Manche). (37) Hameau de Littry. (38) Mandeville, c. de Trévières. (39) C. de Saint-Clair. (40) Brunville, village de Saint-Loup, c. de Bayeux. (41) Village de Saint-Martin-des-Entrées, id. (42) Saint-Suplix, village de Saint-Vigor-le-Grand, id. (43) Gueron, id.

Digitized by Google

Le manuscrit se termine, de la page 85 à la page 97, par une série d'analyses d'actes concernant les moulins royaux de la viconté, et de jurées sur les redevables du prince. La publication intégrale de ce manuscrit serait certes d'un assez vif intérêt, mais les faibles ressources de notre modeste Société ne nous le permettraient pas. Nous nous contenterons donc d'en donner quelques extraits qui nous ont paru se rapporter plus étroitement à l'histoire de notre chère cité ou de notre pays.

1ER EXTRAIT

(Fol. 12)

L'abbaye de Longues, à laquelle se rapporte notre premier extrait, fondée en 1168, par Hugues Wac (d'argent à deux faces de gueules surmontées de trois tourteaux de même), dont la famille enrichit nombre de monastères en France et en Angleterre, vit ses revenus diminuer lors de la conquête de la Normandie par Philippe-Auguste. Beaudouin, fils de Hugues, ayant opté pour l'Angleterre, où étaient ses principales seigneuries, perdit ainsi, par forfaiture, toutes celles qu'il possédait en Normandie. Les terres appelées *Ferme de Longues*, dont jouissait l'abbaye, et dont parties lui avaient été à nouveau concédées par Saint Louis, dans la charte suivante, furent en 1318 attribuées, en fieffermes, par le roi Philippe-le-Long, à la Sainte-Chapelle de Paris, qui, jusqu'en 1773, perçut une rente de 107 l. 16 s., rente successivement réduite à 30 l. et à 36 l. en 1388 et 1391. (Notice sur les biens de la Sainte-Chapelle en Normandie, par Léopold Delisle Mém. Ant. de Norm. t. XVII, p. 309).

« La ferme de **Longues** que tient labbé de Longues par Cvij l. xvij s. de rente en fieu e en héritage, deu bail e par la lettre de Mons. S. Loiz, donc la copie sensuit : « Ludovicus, Dei gratia, Francorum rex. Noverint universi, presentes pariter et futuri quod nos abbati e conventui Beate Marie de Longis, ad firmam perpetuam concessimus pro centum septem libris, sex solidis, turonensibus, nobis annuatim persolvendis, **medietate**

Digitized by Google

videlicet ad scacarium Pasche e alia medietate ad scaquarium Sancti Michaelis, in firma Baldoini dicti Vaci, apud Longuas, centum quatuor acras terre arabiles, sex acras et vnam virgatam pratorum, duas acras e dimidiam pasturagii, vndecim sextarios e vnum quarterium frumenti, vnum sextarium e vnam minam avene, vnum quarterium ordei, sexaginta duos solidos e vnum denarium, turonenses, censuales, tres capones, sexaginta quatuor gallinas, sexaginta oya, sexaginta panes, precarias carucarum et herciarum, releveia rusticorum et simplicem justitiam eorumdem, salvo tamen jure in omnibus alieno et retento nobis spate placito cum pertinentibus ad placita spate, releviis feodorum lancee integrorum et partitorum forefacturis, gardis e jure patronatus, si quid nobis competat in firma predicta. Si autem, occasione premissorum, inter dictum abbatem e conventum e homines tenentes de dicto feodo, aliquam contingat oriri querelam volumus quod ad primas assisias seu placita nostra, sine dilacione e exonio, audiatur ac etiam terminetur, nec, pro predictis seu ratione predictorum, poterunt iidem abbas e conventus aliquem coram aliquo judice ecclesiastico in causam trahere, sed solummodo coram nobis vel nostris baillivis. E de predicta firma, ut dictum est, solvenda, dicti abbas e conventus quamdam culturam suam, abotantem muri abbatie sue, continentem septem acras, item aliam culturam suram, sitam inter granchiam suam e jardinum suum, continentem sex acras terre vel circiter, in contraplegium obligarunt nobis, vna cum dicta firma perpetuo remansurum, si ipsos vel eorum successores a contractu hoc contigeret resilire. Quod ut ratum e stabile permaneat in futurum presentes litteras sigilli nostri fecimus impressione muniri. Actum Parisius, anno Domini millesimo CC° quinquagesimo nono, mense novembris.

Les parties des demeignes de la dicte ferme :

En Mont Quoniam, iiij acres q. val. vj sex. fr. à la mesure de la vile.
En Cardonfosse, iij vg. q. val. vj b. de fr.
Entre deux Moustiers, iiij acres e d. vg. q. val. iiij sex. de fr.
En Bas Lermeriz, v vg. q. val. ij sex. e j qrt. de fr.
Sur le maneir Gyefrey de Longues, j acre q. vaut xxiiij b. de fr.
En Haut Lermeril, xix vg. q. val. j mieu (1) e iij qrt. de fr.
En la Perruque, iiij acres val. vj. sex. iij qrt. de fr.
En la Petite Perruque, v vg. val. ij sex. j qrt. de fr.
En la deile Dessous le Hamel, ix vg. val. iiij sex. de fr.

(1) Mieu = mine.

Digitized by Google

Es Fauvacres, ix vg. val. iiij sex. ij b. de fr.
En Quatehoule, vij vg. val. iiij sex. j m. de fr.
En Puchot, iiij acres val. iiij sex. de fr.
En la Bruière, ix vg. val. iiij sex. de fr.
En la mare du Vigney de Longues, j acre e d. vg. vaut xviij b. de fr.
Es Brugnètes, iij vg. val. xvij b. de fr.
En la Longue Raie, vij vg. vaut iij sex. viij b. de fr.
En Langlet, ix vg. val. xxviij b. de fr.
En la deile du Clos, vj acres val. iiij sex. j m. de fr.
Es Hautes Fossètes, iiij acres val. viij sex. de fr.
Es Basses Fossètes, v vg. val. xxvij b. de fr.
En Meuelenquay, vj vg. val. iiij sex. de fr.
En Petit Hou, iij acres val. demi muy e iij qrt. de fr.
En la Deile Delarbre, xiiij vg. val. vj sex. e j qrt. de fr.
A la Croix Guernon, vj vg. val. xxx b. de fr.
En fossei Fouquère, j acre vaut xix b. de fr.
En la Meiteerie, iiij acres val. iiij sex. j qrt. de fr.
En la Fosse Maheut, j acre vaut xviij b. de fr.
En Mont Affiquié, ij acres val. xxx b. de fr.
En la Fosse Olivier, d. acre e d. vg. vaut j m. de fr.
En la Viène, ix vg. vaut vij sex. de fr.
En Camp Poulain, v vg. et j qrt. val. j sex. e j qrt. de fr.
En la Gare, xj vg. val. xxvij b. de fr.
En la deile Dessus le Terrier, xj vg. val. xxx b. de fr.
Es Courtes Pièces, xiij vg. e d. val. iiij sex. de fr.
Item, ilenques, v vg. val. j sex. de fr.
En Prey Casset, vij vg. e d. val. xviij b. de fr.
En Lons Foullens, j acre vaut xviij b. de fr.
Item, ilenques, vj acres e iij v. val. vij sex. de fr.
Es mares Jumelières, iij vg. val. j m. de fr.
Item, ilenques, x vg. val. ij sex. j qrt. de fr.
En la Mare dessous les granches, v vg. val. j m de fr.
Es Houvellans, j acre e vij piez de terre val. xviij b. de fr.
En la Caillerie, v vg. val xviij b. de fr.
En camp au Mestre, j acre val. xv b. de fr.
Item, d. acre jouxte le maneir Mahieu du Hamel, vaut viij b. de fr.
En la Fosse Raguenier, d. acre iij de fr.
Es Canevières, d. acre vaut iij qrt. de fr.

Digitized by Google

Item, j vg. vaut v b. de fr.
En camp Adeline, v vg, val. iij qrt. de fr.
Es Monz, j acre vaut j sex. vij b. de fr.
En la Quaillerie, j acre e d. vg, vaut xviij b. de fr.
Item, à la Mare du Vigney, iij vg. e d. vaut j sex. de fr.
En camp Baudoin, iij vg. vaut j m. de fr.
Summa terrarum circa cvij acras.
Summa frumenti, ad mensuram Baiocensem, viij mod. vij sex. vj b.
Item, v acres de prey qui val. C s.
Les fieuffemenz.
Pour les terres fieuffées : xj sex. j qrt. de fr. ; j sex. j m. d'avène ; qrt. dorge.
Pour les cenz en deniers, lxij s. j d.
Item, iij capons lxiiij g. vj ^{vx} o. lx p.
Les proières de carue et de herce se il en y a nule.
Les reliez et les explez.

IIE EXTRAIT

(Fol. lix)

Briquessart, simple sergenterie en 1316, était, au temps des ducs normands, un noble fief d'une mouvance étendue sur le territoire de Livry. Il était alors aux Ranulf, vicontes héréditaires de Bayeux, apparentés aux familles ducales de Normandie et de Bretagne et aux grandes maisons de France, possesseurs de nombreux fiefs. Le premier du nom fit partie de la coalition des barons normands contre Guillaume le Bâtard : il était, en 1047, à la bataille du Val des Dunes, où il lâcha pied. Rentré en grâce suprès du Duc, il en obtint de grandes faveurs. En 1204, lors de la confiscation de la Normandie sur Jean sans Terre, Ranulf dit Blundeville, le dernier d'entre eux, dont les quatre sœurs avaient épousé les comtes de Huntingdon, d'Arundell, de Derby et de Winchester, alla les rejoindre et perdit Briquessart et ses autres terres normandes. Cette châtellenie, sur

Digitized by Google

les bords de la vallée du Calichon, ayant sa mesure particulière, son marché qu'elle garda jusque sous François Ier, de la sergenterie de laquelle ressortirent 36 paroisses, avait vu se grouper, autour de sa motte féodale et de ses remparts palissadés et de ses fossés, une population nombreuse qui, depuis le XIIIe siècle, alla décroissant et la fit devenir un simple hameau de la paroisse de Livry. Un chemin, dit de Briquessart, reliait les châteaux de ce nom et de Bur.

* * *

Bayeux et la vaste forêt de Bur, dans ses environs immédiats, attiraient les ducs normands passionnés pour la chasse et aimant un pays où leur langue et leurs habitudes danoises étaient restées en usage. Là, non loin de l'église de Noron, Richard Ier avait élevé, à proximité des buissons du Vernay et du Tronquay, parties de la grande forêt, au Xe siècle, en même temps que le château de Bayeux, une spacieuse maison de plaisance, entourée d'un parc clos de fossés et de palissades et destinée à servir de séjour aux ducs quand ils voulaient goûter le plaisir de la chasse. Il y avait 2 chapelles et 2 chapelains. De ce séjour, il ne reste plus que des ruines cachées sous l'herbe des prés; en 1825, Pluquet, sans pouvoir y trouver aucun témoin d'un style architectural, avait constaté l'épaisseur de ses débris de murailles (3 ou 4 pieds), leur jointement par approche seulement et leur appareil, extérieurement d'assises droites et intérieurement de pierres jetées à la volée dans un mortier devenu plus dur qu'elles. Les ducs séjournaient souvent à Bayeux et à Bur et y donnaient des fêtes brillantes. etc.)

En 1002, Richard II y pardonna son frère naturel Guillaume; en 1169, les légats, les évêques de Normandie et quelques autres, y conférèrent avec Henri II, pour le réconcilier avec Thomas Becket; de là, partirent les 4 chevaliers qui l'assassinèrent à Cantorbéry; Henri II et son fils y passèrent souvent les fêtes de Noël; en 1189, Richard Cœur de Lion y tint, à Noël, sa cour pour la première fois avec les primats de son royaume; en 1199, c'est Jean qui y célèbre ces fêtes et y reste jusqu'au 30 janvier. Beaucoup d'actes ducaux ou royaux furent signés à Bur. Et la fréquence des voyages était telle entre Bur et Caen, siège de l'échiquier, que la *rue* actuelle *de Bayeux*, point de départ de la route entre Caen et cette ville, s'appelait alors *vicus de Buris*.

Après 1204, les châteaux ou maisons de plaisance des rois anglo-

Digitized by Google

normands devinrent déserts, les forêts furent défrichées et exploitées pour le Roi.

Bur, complètement négligé, ne fut bientôt plus mentionné que comme la résidence du verdier, ou grand maître, chargé de la garde de la forêt, officier qui avait sous ses ordres un lieutenant-général, un procureur, un greffier, un clerc du greffe et un archer.

En 1260, cette charge était exercée par Laurens de Valbadon, aux gages de 8 deniers (0 fr. 60), valant 2 fr. 35 de notre monnaie actuelle.

Le siège de la maîtrise du Bur le Roy fut tranféré à Bayeux et la forêt du Bur devint la forêt de Cerisi ou des Biards.

— Sergenterie **Joh. Flambart** en la sergenterie de Briquessart (1).

. . . . . .

La ferme de **Couvert.**

. . . . . .

A Briquessart.

Les hers Mahieu de la Conarde tiennent en fieu, par lettre séelée du séel nostre sire le Roy, liiij acres j vg xvj perques en fons de terre, où les bois de Briquessart souloient estre, qui contient lacre xiij perques, a lantrée de la vile, e sur le vivier iij vg., e en refoul deu vivier x vg. de prey o les servises appartenanz, cescune acre par viij s. de rente, valant pour tout xxj l. xiiij s. x d., a ij eschiquiers, a cescun eschiquier la meité ; e bailla en contreplège x livres de rente sur son héritaige que il a en la dite parroisse ou environ. Ce fut fait lan de grâce mil [CC] iiij^{xx} vij, en mois de septembre.

Item, le dit Mahieu prist ij acres en fieu environ la chapèle de Briquessart par xiiij s. redditus.

(1) Abréviations de prénoms :

Co.,	Colin	Jor.,	Jordanus, – dain	Ph.,	Phelippes
Est.,	Estienne	Ju.,	Julien	R.,	Richart
G.,	Guillaume	Lau.,	Laurens	Re.,	Renier
Ger.,	Germain	M.,	Michiel	Ric.,	Richier
Grég.,	Grégore	Ma.,	Mahieu	Rob ,	Robert
Guief.,	Guieffrey	Mar.,	Martin	Rog.,	Rogier
H.,	Henri	N.,	Nicole	Sy.,	Symon
Ha.,	Hamon	Nic.,	Nicolas	Th.	Thomas
Joh..	Johan	P.,	Pierres		

Digitized by Google

Item Roscelin de Briquessart pour la terre des Espineaux, entre les moles de Briquessart e le bois. Guief. de la Conarde, lx s.

G. du Pont, pour le clos Durant, viij s.

R. Le Grain, pour le clos Leconte, entre les preiz e le quemin, xxviij s.

R. de Viliers tient le moulin de Briquessart par xlviij l. de rente e bailla en contreplège (ix l. xij s. de rente à prendre sur le moulin de Tyrel assis jouxte Briquessart, du consentement sa feue mère, en présence de Joh. Flambart, seriant fieuffé, l'an 1307).

Les parties de la graverie des rentes appartenant au chastel de Briquessart val. xxj l.

Les parties des mestiers e des rentes qui viennent à la main deu prevost de Briquessart.

Les parties de la terre deu Bur ramenée à continem[en]t à la Saint Michiel.

Th. de Blarry, iiij l. iiij s. vj d.
P. deu Parc, lxxix s. vj d.
Les hers James deu Parc. xl s.
— Somme, x l. v s.

* Des cenz du Bur sans les herbages.

R. Hurel, vj s. iiij d.
Guief. Le Huré, v s. vj d.
N. Faux Guernon, v s. vj d.
H. Fouques, xij d.
Th. de Cantepie, v s. vj d.
Les Viétuz, iij s. vj d.
Jor. Le Tournoour, iij s. vj d.
Ger. Le Tournoour, iij s. vj d.
Sanson Hais, viij s.
Guief. Le Peloux, iiij s.
Lau. Pourel, xiiij s. vj d.
Jord. Le Peloux, iiij s.
Les filles Raol Le Peloux, iiij s.
— Somme iiij l. v s. 3 d.

* Les parties des terres fieuffées entre le Verney e le Trunquey ad M. p. med. (1)

Labbé de Montdae, xv s.
James Lee, xxv s.
G. Delon, xxx s. ix d.
Joh. deu Jardin, xx s. viij d.
Rob. Peton, xx s. x d.
Th. Picart, xx s. x d.
Lucas deu Val, xx s. x d.
G. Darguenchie, iiij l. ix d.
Labbé de Montdae, lvj s.
R. Bouvier, vj s. vj d.
Joh. Béliart, xij s.
Th. Sohier, x s.
G. Hamon, de Campigny, xviij s. iij d.

(1) A Saint-Michel par moitié.

Digitized by Google

Th. de Quirie, de Valbadon, xiiij s.
Ma. Le Cordier, iiij s.
G. Engaigne, xix s. e d.
Les hers Jocet Renchi, xlvj s. iiij d.
G. Guillebert, vj s. vj d.
P. Marcadé, v s. vj d.
Denis Boistart, viij s.
Les hers Rob. de Juez, xviij d.
G. de la Dauche e Faux Guernon, viij s.
Th. de Blarry, xij s.
Ger. Lisout, iij s.
Adam Hardi, vi s. iij d.
Ph. Hardi, v s.
Th. Lestoré, iij s. ix d.
Ph du Hamel, ix d.
Th. de Blarry, vij s. iij d.
G. Hardi p[r] Martin deu Hamel, ix s.
G. Lecordier, v s. vj d.
G. Davout, xx s. j d.
Eudin Lombras, v s.
Les hers Th. de Monfréart, xxxj s. ix d.
R. de Torigny, ix s. ix d.
Ma. de Bernesc, ix s.
Rog. de la Vacquerie, xvij s. vj d.
G. Bertout, iij s. vj d.
Denis deu Pont, ix s. j d.
Guief. Ernaut, xij s.
Jo. Holète, ix s.
Raol Maleherbe, vj s.
Rob. Quesnel, xij s.
Ma. Evrart, xij s. ix d.
H Sanson, vj s.
Jo. Basile, vj s.
Jo. Sébaut, xv s.
N. deu Fay, vj s.
Ger. de Monfréart, viij s. iij d.
Jo. Doufarville, xvj s. ix d.
G. Le Bret, vij s. iij d.
Grég. Le Chepier, xv s. v d.
G. Le Suour, xij d.
P. Le Bret, xij d.
Ric. Darouville, ix d.
Ha. Blondel. iij s. ix d.
Re. Le Danchoour, iij s. vj d.
Es. Guillaume, ij s. iij d.
G. Genas, iij s. ix d.
Hamon de Bouthigny, vij s. vj d.
Th. Le Portier, de Cerysy, xvij s. vj d.
R. Bouvier p[r] les terres J. Ciesmier.
N. Le Bois, lxxix s. j d.
Les pottiers du Mouley, xx s. iij d.
P. Le Masle, iiij s.
P. Le Cort, feivre (1), dagi, ij s.
— Somme xliij l. xvj s. ix d. m. (2).

* Les parties du clos entour le Trunquey e la grant forest (3), à la S. Mich. pour tout lan.

Jo. deu Mesnil, xxxiv s.
R. Adan, xij s.
Ph. Adan, iiij s.
Jo. Hue, iij s. por Mar. Gournay.
Les filles Rob. Tirart, iiij s.
Ju. Hue, iij s. por Mar. Gournay.
Raol Adan, xij s.
Raol Acacepain, iij s.
P. Marie, viij s.
Jo. Pavie, vij s. vj d.
G. Hébert, vj s.
dan G. Malbecuc, xxiiij s.

(1) Forgeron. — (2) Maaille. — (3) Forêt de Bur.

Digitized by Google

Jo. Pavie, vj s.
Ph. de la Londe, ij s. ij d.
G. Jordain, l s.
dan Rog. Le Bourt, xvj s.
R. Le Maignien, vj s.
Th. Hébert, de Jueiz, viij s.
Rog. Asce, xlj s. iiij d.
Rog. Quesnel, xij s. j d.
Les hers G. James, iiij l. x s.
Rob. Triquot, v s.
Co. Darguenchi, iij s.
Labbé de Mondae, pour la dég. Gires Haslé, iij s.
F. deu Parc, viij s.
Ha. de Blarry, vj s.
P. de Croq, vj s.
Jo. Béliart, vj s.
Jo. Pevrel, vj s.
Th. de Blarry, p[r] Rog. Godart, xv s.
G. Le Telier, v s.
Jo. du Mesnil, ix s.
Alan Vimoux, ij s. vj d.
Th. de Gurci, ij s. vj d.
H. Pevrel, xv s.
M. Poulain, ij s. vj d.
J. Auverey, v s.
Lau. Béliart, x s.
Heurtaut deu Bosc, xij d.
Jo. Le Rivé, v s.
Durand Baldoin, iij s.
Th. de Bouthigny, vj s.
Guif. de...
Les hers Raol Le Porquier, ij s.
G. Le Bret, xij s. vj d.
Th. et G. Hardi, vij s.
Jo. de St Quentin, ij s.
Laur. de Blarry, v s.
Les hers R. Dérouville, vij s. ij d.
Jo. Darouville, xij s. vj d.
Rob. Durant, xij d.
Th. Preuvel, iij s.
G. Tirlop, x s. iij d.
Ger. Le Boulengier, iij s.
Les hers Th. de Monfréart, iiij s.
Item, iceux, xij s. vj d.
Th. Montfréart, clerc, x s.
Jor. Le Peloux, v s.
Les hers Th. Le Tournoour, x s.
Th. Lelièvre, v s.
R. de Valbadon, v s.
Des terres qui furent Laur. de Val[r] badon, p. xx s.
Les hers R. Le Petit, iij s.
Jo. Emmeline, iij s.
Th. Le Viétu, iij s.
Jo. le filz F. Selle, iij s.
Johane la Viachière, ij s. vj d.
Les hers Th. de Monfréart, v s.
Rob. Selle, x s.
Rob. Le Viétu, iij s.
H., le fils F. Henri, ij s. vj d.
G. deu Moulin, v s.
Relicta Th. Dauge e Emme Guerout, ij s. vj d.
Sanson de la Lande, vj s.
Th. Lelièvre, v s.
Th. Pevrel, viij s.
Th. Le Portier, xij s.
Mestre Th. Le Portier, v s.
G. Le Bret, viij s.
Th. Guisle, ix s.
Jo. Le Jemble, xiiij s.
— Somme xxxvj l. xiij s. pro eo anno

Digitized by Google

* Les parties des terres deu Bur à Pasques.

Th. de Blarry, p. med. iiij l. iiij s. vj d.
P. deu Parc, lxxix s. vj d.
Les hers James deu Parc, xlj s.
— Somme, x l. 5 s.

* Les cenz du Bur.

Rob. Faux Guernon, iij s. vj d.
Les hers R. de Juez, xij d.
Osmont de Mare, ij g.
Haslei de Campeigny, iiij cap.
Jo. deu Mesnil, iij s. vij d.
Th. Paennel, iij s. iij d.
G. Drouart, ij g.
dan Rob. de Viliers, iiij s.
Jo. Blondel, vj s.
Les hers Ph. Engaigne, xix d.
Rob. de Gouville, ij g.
H. deu Hamel, iij s.
Jo. de Bauchie, iiij s.
G. Selle, iij s.
Jo. D'arouville, xviij d.
Godefrey Ruffin, xij d.
R. Pevrel, ix s.
Ger. Le Boulengier, xij d.
Jo. Sébaut. lj p. ij g. xx o
Grég. le Capier, xij d.
G. Prevel, ij s.

* Des terres fieuffées environ le Verney e le Trunquey e la grant forest, au terme de Pasques.

Labbé de Montdae, pour les hers Flambart, xv s.
James Lee, pour iceux, xxv s.
Jo. deu Jardin, xx s. viij d.
Peton, Darguenchy, xx s. x d.
G. Delon, id.
Th. Picart, id.
Lucas deu Val, id.
G. Darguenchy, iiij l. ix s.
Labbé de Mondae, lvj s.
R. Bouvier, vij s. vj d.
Th. Sohier, x s.
Les hers Lau. de Valbadon, xx s.
Jo. Béliart, xij s.
Th. de Quiry, xiij s.
G. Hamon, pour les hers G. de la Touraille, xviij s. iij d.
Ma. Le Cordier, iiij s.
Phe. Engaigne, xix s. j d. g.
Les hers Jocet Renchi, xlvj s. iiij d.
Ernaout Marcadé e G. Guillebert, xj s.
Denis Boistart, viij s.
Rog. de Juez, xviij d.
G. Faux Guernon, viij s.
Jor. la Dauche, id.
Th. de Blarry, xij s.
Ger. Lisout, iij s.
Phe. Hardi, v s.
Jo. Hardi, vij s. iij d.
Les hers à Lestoré, iij s. ix d.
Phe. deu Hamel, ix s.
Th. de Blarry, vij s. iiij d.
Mar. deu Hamel, ix s.
G. Lecordier, v s. vj d.
P. Le Masle, iiij s.
Les hers Jo. Ciesmier, de Castillon, lxxix s. j d. o.
Les potiers deu Mouley, xx s. iiij d.
G. Davout, xx s. j d.
Eudin Lonc Bras, v s.
Th. de Monfréart, xxj s. ix d.
Rob. de Cerysi, ix s. ix d.

Digitized by Google

Ha. de Bouthigny, xvij s. vj d.
Denis deu Pont, ix s. j d.
G. Bertout, iij s. iij d.
G. Evrart, xij s.
Jo. Houlète, ix s.
Raol Maleherbe, vj s.
Rob. Queisnel, xij s.
Ma. Evrart, xij s. ix d.
H. Sanson, vj s.
Jo. Basné, vj s.
Jo. Sébaut, xv s.
N. deu Fay, vj s.
Ger. de Monfréart, viij s. iiij d.
Jo. Doufarville, xvj s. ix d.
G. Le Suour, xij d.
R. Darouville, ix d.
Ha. Blondel, iij s. vj d.
Ren. le Dancheour, iij s. vj d.
Est. Guisle, ij s. iij d.
Ha. de Bouthigny, vij s. vj d.
G. Genas, iij s. ix d.
Th. Le Portier, xviij s. vj d.
G. Le Bret, vij s. iij d.
Grégore, xv s. v d.
P. Le Bret, xij d.

IIIe EXTRAIT

(Fol. lxxiiij, v°)

Jeanne Bacon, dame du Molay, orpheline et héritière d'une des plus opulentes familles du Bessin, fut convoitée en mariage par Geoffroy ou Godefroy d'Harcourt, sire de St-Sauveur-le-Vicomte et frère du comte d'Harcourt, pour son neveu, et par Bertrand de Bricquebec, maréchal de France, pour son fils ; — se réclamant, l'un et l'autre, des promesses de feu Roger Bacon, son père. Ce furent les Bricquebec qui l'emportèrent. Violent, aventureux, impatient de toute contrainte, Geoffroy d'Harcourt jura de se venger. Malgré la défense formelle du Roi, une guerre privée éclata, non-seulement entre le sire de St-Sauveur et le maréchal, mais aussi entre les parents et amis des deux familles.

Bientôt, Philippe de Valois, déjà mécontent du refus de subsides de la noblesse normande, soupçonna fort d'Harcourt d'avoir, sous le couvert de ce mariage, conspiré pour s'emparer de la couronne ducale et tenta un coup de force. G. Bacon, le châtelain de la Roche Tesson, et R. de Percy, du parti de d'Harcourt, furent arrêtés et décapités, sans forme de procès, et leurs têtes exposées aux marchés de Saint-Lo et de Carentan.

Digitized by Google

Leurs biens furent confisqués, comme aussi ceux de Geoffroy, qui n'échappa au supplice qu'en s'enfuyant, d'abord en Brabant, puis en Angleterre.

Là, ce « boiteux d'une jambe », machina contre sa patrie, et persuada Edouard III d'envahir la France par la Normandie (1346). Il fut même « conduiseur de tout son ost, pourtant qu'il savoit les entrées et les issues de Normandie ;... se partit comme maréchal de route du roi, o 500 armures de fer et 2.000 archers et chevaucha bien 6 ou 7 lieues de lost du roi, ardant et exillant (1) le pays... Ainsi chevauchoit ...chacun jour ...au dextre côté (2) ». Bayeux fut épargnée lors de cette première descente. Entre la bataille de Crécy et 1351, elle perdit la moitié de sa population par la peste noire.

D'Harcourt devait être deux fois traître à son pays. Rentré en Normandie, il continua à conspirer contre l'autorité royale et ses neveux partagèrent ses desseins. Le « bon » roi Jean les prévint, arrêta et fit décapiter, à Rouen, la veille de Pasques Fleuries 1356, le comte d'Harcourt et ses frères (neveux de Geoffroy) et quelques autres chevaliers, dans le Champ du Pardon et confisqua leurs fiefs. Le roi Charles de Navarre, leur complice, fut jeté dans un cachot. Son frère Philippe de Navarre et Geoffroy défièrent le roi de France et passèrent en Angleterre demander le secours de l'étranger.

Une armée de dix mille anglais débarquent à Cherbourg, qui appartenait au roi Charles, épargnent le Cotentin qui faisait partie de ses possessions et se répandent comme un torrent destructeur à travers le Bessin. Bayeux fut assiégée par Lancastre et 4.000 anglais, prise, saccagée et incendiée, après une résistance qui nécessita l'emploi des engins à feu (3). La Cathédrale ne fut pas atteinte et un grand nombre de maisons restèrent debout. Les Anglo-Navarrais allèrent exercer leurs ravages ailleurs et Bayeux resta sous l'autorité des gens du Roi.

Des lettres patentes du 19 février 1361, accordèrent aux bourgeois et habitants, comme l'année précédente, pour réparer et soutenir les fortifications, deux des douze deniers pour livre qui ont eu cours en la dicte ville pour la délivrance du roi Jean.

Le traître d'Harcourt, dont la « haine coûta si grossement au royaume

(1) Brûlant et ravageant.

(2) Froissart. l. I, part. I. ch. 268.

(3) « Une plèche vuide et un masnage tout ruiné par engins à feu, durant la dernière assaillie, jouxte le masnage Imbert la Chouque et la rue Saint-Andrieu. » (Charte de juin 1357).

Digitized by Google

de France, et par espécial au pays de Normandie, que les traces en parurent cent ans après,... qui jadis amena le roi d'Angleterre et son effort en Cotentin et lui montra passage parmi Normandie,... fina... (1) enfilé d'épées par dessous au corps et tué sur place (2) », à Saint-Sauveur-le-Vicomte, le 11 novembre 1356, dans un vignoble clos de haies, où il s'était retranché contre les Français.

(Ce qui suit est d'une encre différente de celle du contexte et très pâle.)

« Les parties des rentes, deuez au Roy nostre sire, en la ville de Baïex, au terme de la S. Michiel mil CCC lvj, tournées à non valour pour cause de lenforchement (3) e forteresce de la dicte ville et du chastel et autant au terme de Pasques.

Fosses devant le Chastel.

Du jardin à la Royne, par Th. de Crépon, xxij s. iiij d.
Les hers Macieu Berthelemeu, vij s.
La Piffondète (Piss- ?), xij d. p.
R. Regnon, viij s. x d.
Les hers J. Berthelemeu, vij s. p. iij s. iij d.
La maison à la Capelaine, iij s. xj d. o., e a Pasques.
Rob. Le Feivre, dit Le Camus, iij s. xj d. o., e a P.
H. Sicart (Pic. ?), pour ses ij maisons, vij s. xj d., e a P.
G. de Baucy, pour ses ij maisons, xiiij s. ij d., e a P.
Les hers Petit Jouan, vj s. iij d., e a P.
J. de Saint Lou, vj s. iij d., e a P.
Les hers Phe. Pinchon, vj s. iij d., e a P.
Les hers maistre Gillez de Semilly, xxiiij s., e a P.

Item, ij s. de rente, autre que des fossez, pris a Saint M[ichiel] en la place Vigney, e à Pas. e les font les hers dessus.

— Somme vj lb. v s. j d.

* Item, autres rentes deuez au dit segnour e au dit terme sur maisons qui, pour cause des murs e des fossez de la ville de Baïex, sont du tout abatuez.

(1) Finit, mourut.
(2) Froissart, l. I, p. I, *passim*.
(3) Fortification.

Digitized by Google

Du jardin à la Royne, par J. Huet, xvj s. viij d.
Les hers Bouquart, pour leur maison, viij s.
Th. Roquet, ij s., e a Pas[ques].
J. Huet, iij s.
Guief. de Sept Vans, xij d., e a Pas.
Les hers R. Regnon, xij d., e a Pas.
Th. de Crépon, iij s., e a Pas.
R. Conflant, xij d., e a Pas.
La maison petite qui fut Bouquart, xij d., e a Pas.
La plache Dupont, xij d., que tient mess. Mic. Hamon, e a Pas.
La maison P. de Villiers, ij d., e a Pas.
Le four Bouquart, ij s., e a Pas.
G. Bacherel, xviij d.
J. Lami, iij s.
R. Le Roussignol, vj d.
Co. Cent Soulz, ij s. vj d.
Les ij maisons près Le Roussignol, xij d.
Morice Le Valois, pour ij places, xviij d.
J. Le Bouchier, xij d.
Mar. Plesance, vj d.
Le Verrier, xij d.
M. de Coutun, xviij d.
Le Courcier, xij d.
G. Le Braceur, xviij d.
La maison Th. Le Suour, ij s.
J. Ferrant, vj d.
J. Le Petit, vj d.
J. Le Prevost, vj d.
La fame P. Viel, xij d.
L'imagier, pour sez maisons, xij d.
Est. La Goelle, vj d.
Le Bourrellier, vj d.
La fame Matieu, ij s., Pasques pour tout.
Mons. D'argouges, xij d., près S[t]-Malo.
La maison près Basenville, vj d.
Basenville, pour sez maisons, ij s. vj d.
La hasle au poisson, xviij d.
La maison Cauvet et la Richart Le Fel, xv d.
La cuisine J. Ernouf, xv d.
Les hers Sandret Lengleis, xij d.
La maison au Prevost, xij d.
Les hers Sym. Lengleis, iij s. vj d.
G. Hamon, pour la hale à la char, ij s. vj d.
La hasle au pain e à la char, iij s.
La maison J. de la Maslière e celle daprez, xij d.
J. Bourgois, xij d.
Les hers Perchet, xij d.
R. Gronnart, pour sez maisons, xviij d.
P. Leconte e J. Davi, xxj d.
G. le Touchoour, xviij d.
Rog. du Faugucel, pour son four, ix d.
Les trésoriers de S. Martin, vj d.
Les hers Pépin, vj d.
J. Peigny, ij s. vj d.
P. de Chaumontel, vj d.
Co. Le Roux, vj s.
Lescaillart pour la maison devant la ruèle du vivier, vj s., Pasques pour tout.
Denis Le Moigne, pour sa maison, xij d.
Cuherchié (Cuperchié ?), ij s.

Digitized by Google

La maison Robin du Pressour, vj d.
J. Le Renchoneiz, xij d.
La maison que tient J. Lengleiz, xviij d.
P. Le Fessu, xij d.
J. du Val, xij d.
P. Béquet, vij d. ob.
La maison daprez, vij d. ob.
Phe. de la Porte, xviij d.
J. Glachon, xij d.
dan J. Scellez, prestre, vj s.
Alain Jourdain e son parch., vj d.
Alin Brasart, xij d.
Th. Ernouf, xviij d.
J. de Coutun, vj d.
Dan P. des Jardins, prestre, xij d. e le tient Lengoulvans à présent.
J. Le Conte, xij d.
Dan Raoul de Malni, prestre, vj d.
Les hers à Lesvêque, xij d.
Les hers Lois Hérout, ij s. vj d.
Jamin Dariot, ij s.
— Somme vj l. xij s. xj d.

* Item, autres rentes, qui, pour cause de ce que len ne soit qui les doit e pour ce que lez maisons sont arsez (1) e demouréez vacantez, sont perdues.

R. Crespin, xij d.
Pour la maison Flambey (1), iij s.
Th. Le Moigne, pour Baudart, xij d.
G. Rivière, pour sa maison, vj d.
M^r J. Goany, pour sa maison, x s.
Mar. Blanc Aignel, xij d.
R. Le Conte, pour Rouynel, ij s.
J. Quéret, iij s. vj d.
La Boudarde, v s.
De la terre Th. Chambun, xx s.
A S. Lou, pour Th. Trébuq, iij s.
J. Le Fae, sur sa maison, xij s.
A Mouchealx (2), pour le fieu Béquet, iiij s. iiij d.
Th. Le Conte, iij s. vj d.
Les hers Rob. Baudri, pour leur maison, iiij s.
— Somme lxxiiij s. vj d.

* Item, autres rentes rendues audit terme, entre les parties dessus dictes de murs et de fossez, qui sont perdues pour les causes dessus dictes.

Th. de Sainte-Croix, viij d.
Amelot la Levresse, viij d.
Vne place après la cache, xij d., que tient Co. de Goanie et les hers M. de Molin.
Vne plache à St-Patrice, après la ruèle, ij s. iiij d.
Trois plaches en marchié ou len vent les moutons, iij s. (3)
— Somme vij s. vij d. — Somme toute xvij l. j d.
* Item, des murs e des cenglez qui se paient à ij termes.
Les hers J. de Banias (Baïeux ?), xij d.
Raoul Tourpant, xxj d., pour ij maisons.

(1) Brûlées. — (2) Monceaux.
(3) Ou le *coignet aux brebis*, place Saint-Patrice, proche la route de Port.

Digitized by Google

G. Martel, ix d.
De mess. Geusson et Adam Fauvel, xij d.
Les hers R. La Moue, Mar. de Liomas et Mar. Godeffrei, viij s.
Jo. Orenge, iij s.
Dan P. Le Forestier, xviij d.
G. Le Quéret, le viel, xxvij d.
Les hers P. Pépin, xxvij d.
Co. Jourdain, x s. x d. à ij termes.
La fille Papellon (Papillon ?), viij d.
Dan Raol de Molin, viij d.
Est. Lengloiz, vj d.
La maison Th. Lois e la Jaquet Leconte, la maison Raol Vieutemps e la Godeffrei, xij d.
Raol Vieutemps, au fauburdart (1), xij d.
(*Les folios : lxxvj r°, blanc aux 2/3; lxxvj v°, blanc; lxxvij r°, blanc lxxvij v°, plus des 3/4 blanc*).

L'usage de la ville de Baïeux, en tant comme monte au pain de fourment et dorge, est tel :

Quant sextier de fourment est à xx s. le pain abue (oblie ?) de ij d. doit peser xxij onces, le chouesne xxiiij onces, le biset xxxij onces, le tiers pain xl onces, e ne doit point avoir de gost en choesne ne en biset.

Pain dorge de ij d., quant sextier dorge vaut xij s., doit peser iiij l. e demie et ny doit point avoir de gost de bren ne de recoup.

Et est assavoir que le pain doist croistre ou appétichier (2), selon que le pris du bley croist ou apétiche.

(*Ce qui suit est à l'encre noire du contexte.*)

La Serianterie de la banlieue de Baiex (Folio lxxviij)

La ferme de **Brunville** par ces jureiz : Raoul du Doit, Jo. Le Patu, Th Muirel, P. Debauchie, M. Andrieu e G. Lecourt.

* Les demeignes.

Jo. Lepeley tient ij acres, sus Drôme, jouxte les rivières, par ij sext. dorge, à la mesure de la ville.

(1) Faubourg. — (2) Augmenter ou diminuer.

Digitized by Google

Raoul Trenchant, en cèle deille, j acre p. iij m. dorge, à la dite mesure.

Rob. de Dameigny, ij acres p. iij sext. dorge.

R. Gervais, ij acres p. iij sext. dorge.

G. Lecourt e ses frères, iij acres e j verg., p. v sext. dorge.

Nic. Plesance, j acre jouxte Blengny, p. j sext. dorge.

Raol de Viane, lasale Bertran conten. iij verg. par iiij b. davaine.

Item, icelui et ses parchonnierz, ij acres de prey, sus Drôme, p. xliiij s.

J. de Feugères, j acre jouxte les Viétu, p. vij qrt dorge.

Mar. Dudoit, j acre jouxte les hers Th. de Bauchie, p. j sex. e iiij b. dav.

G. Domin e ses parchonniers, j acre, en la Couture, p. xxij b. dav.

Les hers Th. Fromont iij verg., en la Couture, p. j sext. dav.

M. Martin, j acre, jouxte J. Fromont, p. ij sext. xvj b. dav.

Les hers Gief. Leprovost, j verge, en la delle de Blengnie, p. iiij b. dav.

Item, j acre que Jo. Chouquet soloit tenir un sex. davaine e ne vaut que j mine.

* Les fieuffemens.

R. Sanson e ses parchonniers, vij acres e iij verg. p. viij sext. e j qr. dorge, iij g. xxx o. ij s. e j servise de fein (1).

Ph. Lorme, j verg., sur le viel gardin, p. ij qrt. dav., ij g., xx o.

P. de Bauchie, j mas. cont. j verg.

Item, j acre de terre, jouxte Raol de Viane par iiij s. lx o. iiij g.

Rad. de Viane, j mas. cont. j verg. p. j qrt dav. ij g. xx o.

G. Lecourt e ses parchonniers, ix verg., jouxte ledit G., p. j sex. dav. iij g. xxx o. e iij s. pour cenz à la S. M[ichiel].

H. Heude, j masnage, jouxte la ruète Bec-bae qui cont. j verg. p. j quart. dav. ij g. xxx o.

R. Clément et ses parchonniers, iij acres, au lonc de la rivière, p. iij sex. viij b. dav. ij g. xxx o.

Raol Dudoit. iij verg. jouxte le fossé Marqueret, p. j sex. dav. j g. x o.

P. de Bauchy, j vavassorie cont. xxx acres p. xxij s. à la S. Michiel.

— Somme de bley dorge xxvj sex. j m. à la mesure de Brunville, donc les xiij font le sext. à la mesure de Baïex.

S. des guell[ines] xx, xj^{xx} o. — S. denar[iorum] lxvj s. — S. av[ene] xiij sext.

Item, il a en la dite ville, j vavassorie qui fut Rog. Démery e cont. xiij acres e iij verg. e nen fait ledit Richart au Roy.

(1) Foin.

Digitized by Google

— Les parties de la ferme de Dameigny.
Au Gibet (1), iij acres ; item, ilenques, j acre e d.
En la Couture, xj vg. ; item, ilec, xj vg.
Souz le Mesnil, v vg.
En la deile de Noef mers, iij acres e d.
En Castelet, v vg. ; item, ilec, iij vg. ; item, ilec, v vg.
Au quemin de Baiex, v vg. ; item, de lautre part, v vg.
En mont de Blarri, v vg.
S[umma] acrar[um] per mensur[am] xxij acres e xij perques.

* Les hommes de la ville pristrent les dites terres en fieu par xix l e ij s. de rente que il rendent à ij eschiquiers.

Item, viij vavassories qui sont en la dite ville rendent iiij sex. davaine, à la mesure de la ville et les receit le prevost de Baiex, cest assavoir :

p. la main Jo. Poulart, vj b.
Jo. Le Valeiz, ix b.
Rob. Hoel, iij b.
G. Drieu, iiij b.

p. la main Henri Botel, iiij b.
Henri Boursète, ix b.
G. Clément, ix b.
Jo. Leir, ix b.

— Les parties de la jurée Colin de St-Suppleiz (1), à St-Soppleiz à nostre sire le Roy pour xx l. de tournois, l s. de rente à prendre e a avoir à Pasques e à la St-Michiel, sur v pièces de terre de St-Souppleix : la première, en Feugueray, jouxte J. Loisel ; la segonde, en Longue rée, jouxte Beneet Le Chanterel ; la tierce, à l'Espine, jouxte Rommy Le Terrier ; la quarte, sus le gardin Rob. Le Vavassour, jouxte Hamon Duburet, et la quinte, en Cardonney, jouxte Lefeivre de St-Souppleiz ; en la présence de Th. Hérout, sergent, par le serement de ces hommes J. Loisel, Th. Loisel, Rob. Levavassour, Jo. Postel, G. Perchesnil, Jo. Lefeivre, Henri Descures, Rob. Loisel, James Le Roussel, James Lepetit, Th. Perchesnil, Rommy Le Terrier. Item, j p[ièce] de t[erre], en Travessain, jouste la déguerpie Jo. Daunoy. Le mardi avant la St Denis, lan mil CCC ix.

* Les parties de la ferme de **Gueron**, par le serement de Germ. et Henri Quenivet, James et Jo. Les Tailleors, G. Duponcel, Dyonis Le Cavelier, Laurens Le Faru, Jo. Raol et Rob. diz Rastel, Jo. Gueron, Th. Picart e Jo. de St Clément.

(1) Il y avait donc là haute justice ou lieu d'exécution. — (2) Saint-Sulpice, près Bayeux.

Digitized by Google

* Les fieufements.

Ger. Quenivet tient iiij acres vne verg. et les isles, p. iiij l. ix s. iij d.; item, pour xj acres, vj s. x d. iiij g. xxx o.; item, pour le fieu au Marchis, xvj d. e o, iiij g. xl o. e deit porter les nanz au chastel.

Jo. de St-Clément, acre p. xxviij s. j d.; item, icelui, iij v. de prey, xl s. iiij d.

Raol Rastel, ij acres e demie p. lv s. x d.

Mar. Escollant, j acre p. xxv s. xj d.; item, vij acres, p. iiij s. ij d. ij g. xx o.

G. Hue, j acre p. xviij s.

Jo. Letailleour, iij verg. e d. p. xxj s. vij d.; item, icelui, pour la forfaiture P. Lecarpentier, iiij s.

M. Leblanc, iij acres iij verg., en la Campeigne, p. lxj s. ix d.; item, icelui, pour la vavassorie Jo. Bues, xvj acres p. ix s. x d. iij g. xl o.

Erneis Rogier, ij acres, en camp de la Fontaine e a la vée de la Campaigne, p. xxxv s. vij d.; item, icelui xxxvj acres, pour Th. Leprovost par xviiij s. xj g. cx o.; item, xv acres en la Campaigne, p. v s., pour ij l. de poivre.

Jo. Guerout, j acre p. xxv s. iiij d.

Les hers Jo. Rastel, iij acres, en Feugerey; item, a la Vièle loge x verg.; item, en Castelet, j acre; item, sus Mont mirel, v verg.; item, à la maire au Putois, j acre; item, en la Campaigne, j acre; item, en Senel v verg.: item, a Lespinète, d. acre p. xj l. ix s. v d.

Th. Duponchel, Sy. Pinchon, j acre p. xviij s. iij d.; item, ledit Thomas, xiiij acres, p. viij s. iiij d. iiij g. xl o.; item, iij verg. de prey, p. xxxviij s. iij d.; item, pour le moulin de Gueron, xl s.

La déguerpie P. Larchevesque, ij acres qui sunt pour le contreplège du du moulin, xxv s.

Laur. Lemonnier, xj verg. p. lij s. vj d.

R. de Gueron, j acre à la fosse Man, p. xxiiij s.; item, ij acres p. iij sext. j qrt fr. ba., iij s. pour regarz.; item icelui Richart, c acres p. lj s. x d.

H. Le Roussel, d. acre, ix s. j d, ij g., xx o.; item, d. acre p. xj d. e doit porter les nanps au chastel.

Rob. Le Ley, j acre en val p. xxxj s. iij d.; item, j acre p. xxxviij s.: item, iij verges de prey p. xxxvij s. iiij d.

Jo. Le Canu, j acre p. xij s.; item, xiiij acres p. vj d. p. j l. de commin.

Jo. du Moustier, ij acres e d. p. lj s. vj d.; item, iij vg de prey p. xl s.

Le priour de St Fromont, demie acre p. xj s.

Digitized by Google

La dég. Sym. Le Roux, j acre p. xx s. vij d.; item, iij verg. de prey, p. xxxvij s. iiij d.

Dyonis le Cauelier, vij verg. t. p. xl s. x d.; item, icelui iij verg. p. iij qrt de fr., ad m. (1) ville.

Th. Picart, v verg. p. vij qrt e d. fr. ba (2) iij g. xxx o.; item, icelui i acre e demie p. xxix d. e maaille.

Rob. Rastel, demie acre p. iij qrt fr. ba; item, icelui d. acre p. xv s. iij g. xxx o.

Th. Mahieu, d. acre p. iij qrt e d. fr. ba e j b. ad m. ville, ij g. xx o.

M. Andrieu, j acre p. j sext. fr. et demi qrt. ba. ij g. xx o.

G. Dyonis, j acre e d. p. ij sext. aven. ad m. ville, iij s. v d, iiij g. xl o. e doit porter les namps au chastel.

G. Bruiant, vij verg. p. ij sext., j qrt aven. ad m. ville, iiij g. xl o.

R. de Auné, prestre, j acre e d. p. ij sext. ad m. ville j g., x o.; item, iij acres p. xviiij d. e maaille; item, j verg. p. ij s. vj d.

G. Mathieu, j acre p. ij sext. aven. ad m. ba.; item, j verg. p. ij s. viij d. pour fers; item, j verg. p. iij s. iij g. xxx o.

G. de Fontaines, j acre e d. p. ij sext. aven. ad m. ville, j g. x o.

J. Quenibet, prestre, pour Jordan de Livres, xl acres p. xx s. iiij d., viij g., iiij xx o.

Ger. Escollant, vij acres p. iiij s. ij d. ij g. xx o.; j acre prati p. ij s.; item, v acres p. xij d. pour vns esperons.

P. Escoullant, xiiij acres p. viij s. iiij d. iiij g. xl o.

Ger. Le Rey, xvj acres p. ix s. x d. iiij g. xl o.; item, d. acre p. xvj s.

Mar. Toustain, demie acre p. xvj s.

Jo. Delalande, j acre de prey deu fieu Hue Lepesant, p. v s.

Mons. G. Hamon, chevr, pour tout son fieu, appeley de Falaise, à Mouchaux (3), xx s.

Th. Gueron, j verg. p. xxvij d. e maaille, ij g. xx o. e deit porter les namps au chastel.

Th. Vautier, pour le fieu Béquet, à Moucheaux, x acres p. v s.

Nic. Richart, xj acres pour le fieu de Burnonville, v s.

Sy. Vivien, iij verg. de prey p. xl s. iiij d.; item, iij acres p. 23 d. o. iiij g. xl o.

Ren. de Séqueville, xliiij acres p. xxij s. vj d.

G. Duponchel, iij vg. de prey par xxxvj s. vj d.

(1) Mensuram, à la mesure du lieu. — (2) Mesure de Bayeux. — (3) Monceaux.

Digitized by Google

Th. Suhart, Darguenchie, iij vg. p. xxviij s. iiij d.
Lau. Lenevou, iij vg. de prey p. xxxiij s. e x d.
Th. deu Ponchel, iij vg. de prey p. xxviij s. iiij d.
Mar. Adam, iij vg. de prey p. xxviij s. iiij d.
H. Gosceaume, demie acre p. xviij s.
Th. Denoville, demie acre p. xvij s.
Th. Letailleour, x acres d. acre p. iiij cap. ~~iiij~~ d.
R. Leconte, j acre p. xvij d. o. (1) ijg. xx o. e porte les namps au chastel.
Lau. Lefaru, vne acre en demaigne p. xvj b. ord. (2) ba. p. herbergage.

* Somme des deniers : iiij^{xx} iiij l. vj s. ix d. — de gelines : lxxix et iiij capons — de forment : viij sext. iiij b. et d. ad m. ba. — davaine : viij sext. j qrt ad m. ville et ij sext. ad m. ba., xij b. de fr. e dorge, ad m. ville, font le sext. de la ville, et xvj b., à la mesure de la ville, font le sext. ba.; item, xviij b. dav. ad m. ville, faciunt sextarium ville, e xxvij b., ad m. ville, faciunt sext. baioc.

A **Baiex**, parties des rentes au terme de Pasques :

Renier Deloon, fr. v qrt.
Thomasse e Emma Sebrien, fr. x qrt.
Laurens Basille, fr. iij qrt.
R. Rachinel, fr. j sext.
Soupière Salide, fr. iij qrt ; item, icelui, fr. ix qrt.
James Rachinel, fr. v qrt.
R. Salide p. Rogier Salide, v sext. j m.
Jo. Garnier, fr. iij qrt.
Gief. Brasart, fr. vj qrt.
Phe. Saunier, fr. iij qrt.
Ren. Deloon, fr. iij qrt.
Jo. de Gavrey, fr. v qrt ; item, fr. ij sext. j m.
H. deu Val, fr. v qrt.
R. Barate, fr. j qrt.
G. Le Voleour pour Heberti Levesque, fr. j qrt.

* Les eschaètes fieuffées en deniers à Baiex.

Rob. de Semilly, x s.
La dég. Jo. as Loux de S. Patrisce, v s.
Les hers Jo. de Maisie, pour sa meson, vj s. vj d.
R. Picot, vij s. vj d.
Jo. Houchebèle, xviij s.
J. Lestorei p. Martin Le Roy, vij s. vj d.
R. Viel, xij d.
Rob. Boulenc, v s. ij d.
Th. Boulenc, iij s.
Mar. de Crépon, xij s. iiij d.
Jo. Legrant, v s.
Hervieu Lorfeivre, pour Jo. Bertin, v s. ix d. ij g. xx o.
Lacaille, j p. j g. x o.

(1) Obole. — (2) Ordei, orge.

Digitized by Google

Estienne iiij anz, vij s. vj d. Hébert Levesque, v s.
Jo. Gourdel, ij s. vj d.

* Item, au terme de la S. Michiel:
Phe. Boucart, pour sa meson, viij s.
Les hers R. Crespin, xij d.
Les hers G. de Barbeville, iij s.
Lau. Nicolas (1), pour sa meson, iij s.
Prior et fratres domus Dei, pro domo Villequin, iij s. ix d.
Le molin du Mesnil, ij s.
Le fieu de Semilly p. Aleaume Boutin, xviij s. iij d.
Les hers Jo. de Maisie pour sa meson du marchié, vj s. vj d.
Raol de Tour pour les hers Raol Guerout, ij s. vj d.
Les hers Jo. Bertin pour le fieu Heugot, x s.
Les hers G. Troussart pour Th. Garnier, ix s.
Les hers J. Houchebelle p. le fieu Restout, xiiij s.
Jo. Porion pour G. Godeiz, iij s.
Jo. Michiel pour sa meson, viij s.
Les hers R. de Costentin pour sa meson de la Poterie, iiij s.
Jo. Denoiers pour sa meson, vj d.
Jo. Cachastre, x s.
Les hers P. de Gueron, ij s.
Renouf Hubert, de Vaux, vj d. e les doit Raoul de Vaux, pour avoir voie à aler à ses prez.
R. Lepetit, de Vaux, xij d.
Th. Lemoigne, pour le four Baudart, xij d.
Sy. Vivien, v s.
Jo. Michiel pour Thomas Le Meauffais, pour tout lan, ix s.
Gief. Roquet et les hers G. Daigneaux, pour tout lan, ij s.
Lau. Nicolas, pour la maison Flambé (2), pour tout lan, ij s.
Maistre G. Gouin p. maistre Rob. de Semilly, p. le maneir de porte Aubrée, p. med. x s.
Les hers P. Guerout, pour la maison du Pilon, ij s.
Giles de la Barre pour tout lan, vij s.
Les hers Guillot de lostel dieu, vj s.
Les hers P. Le Lou, pour sa meson du marchié, pour tout lan, vij s.

(1) Garde du séel. — (2) Brûlée.

Digitized by Google

Mar. Blanc Aignel, pour tout lan, xij d.
Jo. Roinel.
Raol de Tour, pour Jo. Gueron, xij d.
Th. Faleise, ij s. vj d.
G. Coillebaut, xij d.
Beneet Le Rouier, xviij d.
Th. Haymeri pour la Haracouse, xviij d.
Rob. de Tourville pour le fieu du Saucey, iij s.
Le Chapitre de Baiex, pour la meson de Glateigny, iij s.
Heredes Jo. Taisson, pour la terre jouxte le mont Bertin, vj d.
Jo. Legrant, pour sa meson, v s.
Rob. Baudri, prestre, iiij s.
Heredes au Fouet, iiij s.
Rob. Coquet pour tout lan, vj d.
R. Gaisdon pour la masure Cornart, v s. viij d.
Les hers Hébert Lévesque, v s.
La dég. Jo. Taisson pour les hers iiij anz (Quatranz), vij s. vj d.
J. Gourdel, ij s. vj d.
Le maneir qui fut Sy. Darry, à S. Loup, ix d.
* De la terre Nicole Levesque jurée à Baiex :
Raol Enguerran, x s.
G. de Couvert, v s.
Jo. Le Conte, p. vne masure à S. Floscel, xxx s.
Th. Le Conte, vij s. (1).

* G. Le Viettu, de Listry, est tenu faire chascun an e paier au duc nostre sire deux boisseaux e demi dorge de rente, à la mesure de Baiex, pour ce que ledit Guillaume les faisoit à Richart Riqueut, de Listri, par raison dun herbergage, assis à Listri, jouxte Raoul Pevrel, lequel Richard fu pendu, e por ce est venue la dicte rente au duc nostre sire. Fait e acordé dudit Guillaume, lan mil CCC quarante, environ la S. Michiel.

(1) Aux jurées de la fin du manuscrit, on lit : « Jurée sus Nicole Levesque lxiiij s. de rente à prendre à Baiex : p. J. Leconte (comme dessus et en outre) p. J. Le Fae, de St-Laurens sus son masn. xij s. ».

Digitized by Google

CONTRATS DIVERS

A tous ceulz qui ces lettres verront, Auberi de Crépon, clerc, garde du séel des obligacions de la viconté de Baieux, salut. Comme M. Restout, prevost de Baieux, maistre J. Houel, G. de Fontaines et Ferré Hamon, escuiers, plèges dudit Michiel fussent tenus au duc, nostre sire, en la somme de vj C livres de tournois, pour demourant de greignour somme en quoy il estoit demouré en debte par fin de compte fait ovecques homme saige et pourveu, Richart de Bitot, viconte de Baieux, pour les parpaies de ladicte prevosté des termes de S. Michiel et de Pasques derreenement passés ; et pour les paiemens qui faiz avoient esté de pluseurs et grosses sommes dargent pour cause de la dicte prevosté les biens meubles des dis Michiel et plèges eussent esté vendus et explectiez et tornez en lexécucion des dis paiemens, si aplain et en tèle manière, que pour la dicte somme de vj C livres, ne pour partie dicelle lenne peu avoir trouvé aucuns de leur dis biens par quoy len empeust faire ni avoir exécucion, len eust mis en bans et en vente des héritages des dis Michiel et de ses plèges et fait savoir notorement se il i avoit aucun qui aucuns en vousist achater, il y seroit volentiers oy et receu ; à laquèle chose aucun ne se fust comparu qui aucun en vousist ne ne peust achater, si comme Loys Hérout, sergent, chargié de explectier la dicte somme, disoit ; savoir faisons que par devant nous, lan de grâce mil CCC xlv, le vendredi après Quasimodo, viij jour davril, furent présens ledit Michiel et ses plèges, et confessa ledit Michiel debuoir audit seignor bien et léaument la dicte somme de sis cenz livres, pour le compte et en la manière que dessus est dit, et pour ce que ycelle somme dargent, ne partie, il ne ses plèges ne povoient paier en biens meubles et que tous avoient esté vendus, pour la cause et en la manière que dessus est dit, et que aucuns ne vouloit achater aucuns de leur héritage, comme dit est, vendoit, quittoit et octroioit, et du tout en tout, affin de héritage, delessoit audit seignour et à ses successours, pour la dicte somme de la queille il se tenoit bien content, cest assavoir, seixante livres de tornois de anuel rente à prendre à aver et à lever et à recepvoir doresenavant, chascun an, moitié à la S. Michiel et moitié à Pasques, par les gens du dit seignour, sur touz les héritages dudit Michiel que il avoit à Baieux et à Rie et en queilconques autres lieux que point en ait. Et ovecques ce, les dessus dis, ses plèges, à ce présens, comme dit est, promistrent et sobligèrent, chascun pour le tout, fournir et faire valoir, sans aucun déchié ne amenisement, chascun an,

Digitized by Google

bon an, mal an, les dictes seixante livres de tornois de rente sur tous leur héritages qui sont assis cest assavoir : les héritages dudit Ferri à Baïeux, en la parroisse S. Lou, les héritages dudit G. de Fontaines assis au Bosc, en la parroisse de Commes et les héritages dudit Houel assis en la parroisse de Ver. Sur les quiex héritages et sur quant quil en ont ailleurs et en queilque lieu que point en aient, en cas que les héritages dudit Michiel ne pourroient souffire, fornir et valoir la dicte rente, eulx vouldrent et sobligèrent que par ledit seignour ou ses gens planière justice et exécution trenchié soit faicte, toutefoiz que mestier en sera, pour avoir la dicte rente. A tenir, etc. Et pour ycelle rente faire....., lesdiz Michiel et ses plèges obligèrent, chascun póur le tout, eulz e leur hoirs et touz leur biens..... à prendre, à lever, à exploictier, à vendre, à despendre d'office de justice, au mieulx appareissant, sans aucun procès ne errement de plet..... En tesmoing de laqueil chose, nous avons séellé ces lettres dudit séel, à la requeste des dis obligiés.....

* Les noms de ceulx qui tiennent du vestegable :

S^t Lou

Vne gaste masure p. les hers Henri Hansart. P. Le Roy, à cause de sa femme. Mess. Denis Lepellethier, prestre. Th. Quetissens. Raoul Lepetit, Henri Le Petit, J. Liart, Henri Pitart.

S^t Patrice

Raoul Denis, à cause de sa femme. J. de la Motte. Phe. Delille. J. de Tour. Sanxon Ernault, à cause de sa femme. J. Drurrie. Perrin Joire. Les hers au Seneschal. Guief. Le Long.

S^t Ouen

Raoul Bachin, s. gaste masure et vng vastegable. Mons. G. Le Roy, prestre. G. Le Roy. J. Guillebert dit Houteville. Denis Renoult Mart. Hudin. Adam Cauchon. J. Le Roy e J. du Bosq. Les hers J. du Bouffay.

La ville de Baieux

J. Le Cantonnier, Th. Bailleul.

S^t Laurens

Les hers Co. de Colleville.

La Magdeleine

La maison J. Patrice. Marie Mousset. G. Desé. pour ij. Mess. Estienne Jenvret, prestre, Lostel qui fu Rog. Gervaise. Massieu de Bréteville.

S^t Vigor le Grant

Joire Salle. G. Delalonde. Vigor Canu.

Digitized by Google

Ensivent ceulx qui doivent les ganz, à la Crommelle, à St Vigor : Phe. Le Valloiz. Droet de la Vallmère. P. Delanoe pour ij. La dég. J. Riotte. La dég. Renouf Lecanu. Rob. Bertin. Yon Dupré. Losté Drouet de la Vallmer. Lau. Coillart pour ij. Losté au Normant. Co. Odierne. R. Sebire. Lostel Raoul de Tour. Lostel J. Bessolle. R. Bouet. Benest Taillefer. Lostel au Cartier. R. Tilli pour ij. Renouf Drurie pour ij. Le Voisin Perrenelle. Marie Clérisse.

St Jehan

Louis Taupin. Perrin Dupont. Jaquet Nicole. Raol Le Prevost. J. Lesec. Lostel au Soudenc.

St Floixel

Perrin Delafontaine et son voisin Le Voisin. J. Odierne. Phe. Le Carpentier.

. . . . . .

Lan mil CCC cinquante, le samedi veille de lassumption Nostre-Dame, fut par Th. Couppe Verge, viconte de Baieux, baillié à G. Thorel, en fié ferme, trois verges de terre assises en la parroisse de Litri, avenues à mons. le duc par Th. Le Gascoin, bastart Le Juenne, pour trois boisseaux dorge à paier, chascun an, au terme de Pasques, ou cas que elles ne seroient chargiés dautres rentes antiennes. Le premier paiement commençant à Pasques CCC lj.

Item, per Th. Couppeverge, vicecomitem Baiocensem, in die exaltationis Sancte Crucis ecclesie, tradite fuerunt Richard Regis, de Guerone, quindecim acras cum dimidia terre, sitas in territorio de Guerone, usque ad septem annos tantummodo ; pro quolibet acra, x s. quolibet anno, solvendo, ad duos terminos, videlicet ad sanctum Michaelem et Pascha. Prima solutio ad S. Michaelem CCC lj.

. . . . . .

Lan mil CCC lj, le x^e^ jour de février, nous Th. Coupperverge, viconte de Baieux, avons baillié en fieu e affin déritage, à Gief. Le Bedel, vne place assise devant le chastel donc len souloit faire e rendre au Roy xx st ; qui a esté délaissié pour ce que ceux qui la tenoient navoient aucuns hers, pour le pris de xvj s. t. à paier à ij eschiquiers, le premier à Pasques prouchain.

. . . . . .

Sachent tous que du monnéage rendre et raporter appartient au juge, tant pour le raport e serement que font les parroichiens par devant lui et

Digitized by Google

faire lenquest des sugès audit monnéage et non subgès xxvj d. ; au notaire poursiver le rouil dudit raport, xxvj d., e xij d. pour escripture e parchemin.

Item, appartient pour quittance de monnéage e autres debtes du demaine, xiiij d.

Item, pour une lettre de ferme xxvj d. et vj d. pour lescripture.

. . . . . .

Lau. Torel tient le molin Morin (1) par xx l. de rente e a mis en contreplège iiij l. de rente à prendre sur son maneir à Marchie, en la parroisse de Listrie, si comme le maneir sestent en lonc e en lei... le mardi après la S. Michiel, en la présence de N. des Fraisnes, lan mil CCC viij.

Th. Sohier prist les moulins de St Quentin par lxv l. de rente e mist en contreplège xiij l. vj d. de rente, cest assavoir sur Rob. de Nihaux, sus le jardin Bereigny vij s. ; par P. Caroge, sus son masnage..., ix s. ; sus Mar. de Méry, sus son masnage, xiij s. ; par dan Gré. Frémont, v s. ; par G. Le Coufcier, xvj s. ; par Co. Leprioür, vij s. ; par Jo. Dienbleville, xxiij s. vj d. ; sus la meson dan Gief. de Poleigny, xx s. ; par la main du tenant de la maison Th. de Méry, xj s. ; item, sus la maison as hers R. Ernouf, xx s. ; sur Phe. Gabarre, liij s. ; e sont à prendre sur leur mesnages assis ès parroisses de la Poterie, de St Etienne e de la Magdeleine ; item, à St Floissel, par J. Neire Coille, sur son masnage, xviij s. ; item, sur Colin Henstenq, lx s., sus son fons e sus tout son héritage à Suilly. Fait par Th. Hérout, seriant de Baieux, à ceu envoié e commis, lan mil CCC vij.

Item, le dit Thomas délaissa au Roy les diz moulins ovecques ledit contreplège que le Rey liève.

Item, après ceu, Henri Moisson prist la ferme de St-Quentin (2) oveques les diz molins en fieu, le jour St André, lan mil CCC xxij, par iiij xx l. de rentes quiter au Rey, et bailla en contreplège x l. de rente... Apporté par Jordan Flambart, seriant, le mercredi avant la Ste Katherine.

(1) Situé à Bayeux.

(2) La ferme de St-Quentin, située à Bayeux, comprenait : « vergie e demie de terre, assise jouxte la chaucie deu Moulin Renart, entre les deux eaues ; item, deux acres de prey au dessus du vivier de St-Quentin ; item, deux moalins à eaue, deux viviers ouecques lour refoux e le bois par liurée à prendre en bois Dele pour faire le grand moulin et les esseaux e pour lusage deu dit Henri... et le pasnage des pors as hommes quant il chiet en dit bois ; item. xv l. de ceus en deniers, comptez en ce xxij s. pour le prey Jehan ; item, xvj s. de trois ans en trois ans pour laide coustumière ; item, viij s. iiij d. pour pains ; C iiij guelines et xC de oez ; item, iiij pains chascun de vij d. e iiij capons e vns esperons et vn espervier ; item, xviij sextiers et viij b. davaine, à la mesure de Baiex, e cinq liures de poiure. »

Digitized by Google

Th. du Poncel, Sy. Pinchon et Jehane sa f. pristrent en fieu de Raol de la Bugne qui tenoit avant, le molin de Gueron, par xl s. de rente, pour la partie le Rey et mistrent en contreplège xl s. de rente sur iiij pièces de terre à Gueron ...présence de Richard de Hervilly, seriant, lan CCC viij.

. . . . . .

G. Estoq prist en fieu de Robert de Goany, visconte de Baiex, j p. t. à St Patrice, apelée les perques, par iij sex. fr. ba., e la souloit tenir Phe. de Gornay par ij sex. j m fr., e a mis en contreplège la moitié de j p. t. à Cussy... le samedi après les octaves de la Candelour, lan mil CCC xxiiij.

. . . . . .

G. Mari adonq prevost de Baiex, vendi au Roy, pour ij l., xxv l. de rente à prendre sur ses maneirs de Baiex, de Cromèle e sus tout léritage que il au Maneir (1) (1307).

. . . . . .

Jurée faite sur Alix Martin pour xxij l. xliiij s. de rente sur vn mas. assis à St Sauveour, jouxte le mas. Rob. Baudoin dune part e dautre. Fait en la présence de Th. Moque, seriant... lan mil iij c xviij, le samedi aprez la Touz sains.

. . . . . .

Jurée sur mestre Gires de Semilly iiij s. de rente, p. j amende deschiquier, a prendre sus j mas. à S. Symphorien de Baiex, jouxte J. de la Fontaine e Th. Thierry ...présent R. de H[ér]ouville, seriant. Fait lan mil iij c xx, le jeudi, jour S. Barnabé, apostre (1321).

. . . . . .

[Jurée] sus Mic. Le Blanc, [de Gueron], pour xxiij l. que il deuoit au Roy e pour xvij l. que il deuoit à Laurens Nicolas, p. licence, anchies que il fust en servize deu roy, cest assavoir [sur] le mas. audit Michiel o les maisons e le plantin, ...fait et raporté p. Nicolas Levesque, seriant,... lan mil CCC xxiiij, le dymenche avant la S. Jaque e S. Phelippes.

. . . . . .

La terre Th. de Blarry, jurée et assignée, cest assavoir xxxv s. e x d. à prendre à Vauceulles e à Nihaux, sur toutes les terres e les rentes que ledit Thomas avoit et prenoit par les mains des hommes e des tenanz de lui.

. . . . . .

(1) Le Manoir, commune.

Digitized by Google

La terre Aleaume Bertin, iiij s. à prendre à Pasques pour tout lan, sur son mas. à St Patrice, devant lus (1) R. Mériote.

Rente à enchière sur Jo. Plesance, par G. Bon amour, seriant juré au visconte de Baiex p. le duc nostre sire, p. vj l. t. escripte pour la parpaie du contenu de lettres obligatoires que il porte de lobligation dudit Johan, à cause du plège de la foire baillié pour Martin son frère, cest assavoir j mas ; item, j mas, j acre t. assise à St-Germain de la Lieue.

BRÈVE REVUE DES RENTES ET REVENUES ÉNUMÉRÉES DANS LES COMPTES DE 1326

Comme tout seigneur féodal, le roi tirait de ses vassaux, arrière-vassaux, fieffataires, vavasseurs, bordiers, vilains, tenants et resséants de toute espèce, diverses redevances en argent et en nature et employait leurs services sur ses domaines.

Notre manuscrit mentionne comme redevances en argent, les treizièmes, les reliefs, le court et l'usage, les aides, les cens, les regars, la graverie ou corvée, les deniers de quarrey (droit de transport) et de visconté, le monnéage de 3 ans en 3 ans, le poudrage droit, « cuilli » sur le transport des marchandises « ensie de Montmartin à la Barre de Semilly », le manseis ou droit de gîte, les droits sur les porcs (porcage) et les moutons, celui du four à ban (à Couvert et à St-Pierre du Chastel de Semilly). Nous trouvons aussi les droits de bernage, bourgage (bienvenue), brassage (à Rubercy), de campart ou champart, de canelage à Létanvile, de cheusesie (?), de prévôté et de troussillage.

Les officiers royaux faisaient engranger dans les greniers du prince, le blé, l'orge et l'avoine, payés à la mesure des lieux, mesure ramenée le plus souvent à celle de Bayeux. Il y avait des redevances en pain, en oies, chapons, gelines (à Colevile, on trouve « une géline couveresse »). A signaler aussi un faucon de 60 s.; un blanche « aloe » (alouette) de 10 s. et un espervier de 2 s.

Les pays de salines fournissaient le « seil », prisé à 6 s. le boisseau. Du même genre, étaient les redevances de commin et de poivre.

A Couvains. on fournissait des chandelles de cire.

Ailleurs, c'étaient des « esperons » et de fers à cheval. Il y avait des « séors » (scieurs) de blé ou autres céréales ou fourrages ; de « fénéours »

(1) L'huis.

Digitized by Google

(faneurs); de « herchéors » (hercheurs), ces derniers avant et après Noël. Le droit à l'instrument de travail se disait « proière » ou « praère » de carrue et de herche. « Cels qui manent (demeurent) sur le fieu le Roy (à Osmanville) par quoi il aient carrue et chevals, il font au Rey j jornée devant Noel et autre après de proière de carrue e deivent avoir ij deniers de livreison. »

Certains services n'étaient dus que par des individus « sans cheval ni quarète ». Ainsi, des hommes à pied cueillaient les herbages, vaquaient « aux doiz escluses ou gouttes ovrir », à faire « fein » (foin), à mener le campart à la grange, à le tasser, à faire le service de besque ou truble à curer les biefs et sous la roue, à y ouvrer ou fouir la terre. En plusieurs cas, ils recevaient une « livreison » ou salaire journalier.

D'autres services consistaient à « fauquer le fein, l'espandre, rasteler, mettre en mulons, quarier o chevalz ou boes (bœufs à la Meauffe, la Barre de Semilly, Couvains) et quarètes et fouler au maneir. Le même mode de transport était employé pour « le gros mairien (les matériaux de charpente et les meules) gesant e torniant des molins, les moeles (meules) » et les « estalx » (étaux) des halles de Trévières. Dans cette ferme, un nommé Le Goix devait « les hales curer, les nanz prendre et les larrons amener. »

Certains resséants devaient couper « à la fauchille, la verge ou les ropour, faire les clées des pesqueries » et les mettre en levé, et fauquer la fane (les herbes) des marais.

Une particularité à signaler, en passant, est l'époque des échéances de la ferme de Colevile : la Saint-André et le quaresme prenant (mardi gras).

Les fieffataires du hameau de Cremie, en la ferme de Courmarqueron, « deivent ces services ...daler, ovèques les serianz des forez, en bois le Rey, par nuit e par iour et toutes les feiz que mestier en sera, e au pasnage le Rey garder quant il est, à leurs propres despens. »

Un passage du compte de la ferme d'Amanville (Osmanville) nous révèle que dès lors les riverains luttaient contre les emprises de la mer et conquéraient sur elle des parties de son rivage. Voici ce passage : « Item, vj xx acres de terre que len apèle les marès qui furent ostées à la mer, à forche, e les défendent de la mer o besques, e quant els ne sont labourées, la terre en paie 2 b. davène ; et quant els sont labourées le Roi en a la douziesme garbe e na rien des ij b. davène dessus diz, val. vj sex. j mine iiij b. davene à la mesure de la vile. Somme pour la terre qui se deffent à la mer quant el nest laborée lxx qrt davène. »

Thorigny était pour lors fortifié, car nous voyons par les redevances

Digitized by Google

de cette ferme qu'un « masnage » était contre le mur du roy ; que les maisons ont des issues par derrière sur les fossés ; que pour un qui payait redevance « pour croissanche que il preinst au Rey » d'autres s'annexaient sans vergogne le terrain du seigneur. Car, 1° à St-Laurens de Thorigny, 4 particuliers « se sont traiz et ont pris dune commune qui est au-dessus du petit vivier de Thorigny qui est derrière lour mesons et nen font rente, ni redevance au Roy ; » et 2° à N.-D. de Thorigny, trois autres qui « ont aloigniez lour courtilz sur le petit vivier qui est devant la maison au Pié tort, e nen font rente ne autre chose et le prennent petit à petit, chacun en droit soy. » On voit qu'on est en Normandie.

A Thorigny, était une foulerie, jouxte le vivier, payant 35 s. de redevance et appartenant à M^e^ Gieffrey Lasnier, qui avait une vigne, d'endroit son maneir, pour laquelle étaient dûs 3 s. 4 d. Mathieu des Moutiez en avait une aussi derrière sa maison et payait 5 s.

Nous avons un spécimen des émoluments des gens du roi dans la mention suivante, insérée dans la ferme de Trévières. On y voit que le roi payait largement ses serviteurs, mais non en argent et qu'encore il se les rattachait par des redevances :

« Bertin Guerout est seriant fieuffé de la prévosté de Trévières et des appartenances, et sont ses souzmis les hers Vincent Donal, Vincent Oède, R. Néel et J. Le Lormier. Et pour cest service il tient xv vg. de terre franchement et doit avoir les vielx mairiens des estalx des hales et du moulin Dubosc qui ne sont rempléez en ouvraigne e est quite de fouage et de vendre e dachater. Item, il tient vne franche vavassorie de xxx acres par vns esperons de ij s. ».

« R. Néel, seriant final de tout le fieu Dan Briz (ferme de Trévières), tient iiij acres pour quoi il doit justisier et fere les servicez lui e ses sousmiz... e est quitte de foage e de praère de carue, etc. ».

Et quant les « rentes et revenus » du Roi avaient été convertis en argent, il avait recours à 3 convoyeurs fieuffés qui se relayaient des Veys à Caen : 1° Joh. Lengleiz xxiiij acres e nen fait rien fors j servise convéer le trésor le Rey des Veys de S. Clément dessi à la fosse Burges (ferme d'Amanville) ; 2° Joh. d'Oistrehan tient viij acres e en doit servise de convéer le trésor le Rey dès le pont de Viez Pont soubs Mosles jusques au moulin de Vieux Pont sus Seulle, o lanche e escu (ferme de Lestanville et Grantcamp) ; 3° Rob. Vistart xxx acres pour j servise quil doit convéer le trésor le Roi à Caen, se mestier est, sus son cheval, as despens le Rey « ferme de Magneville (Mandeville) ».

Digitized by Google

QUELQUES NOMS PROPRES CURIEUX

Pour terminer, voici une liste de noms propres curieux, cueillis en feuilletant le chartrier d'où nous avons tiré ces extraits :

Acacepain (cache-pain), Aladent, Alemite (soufflet), Anserey, Aost.

Baiscul, Beaugendre, Beaurein, Beau Vaslet, Bec Bae, Beit Cerveise, Bel enfant, Blanc aignel, Blanc pain, Blanc Vilain, Boen fossei, Boit cervoise, Boit loe, Boitart, Bon amour, Bon fossei, Bon pain, Bon petit, Bone dent, Bonne cose, Boulot, Boute cul, Boute vilain, Bret boef, Briquessart, Broscecul, Butor.

Caillou, Capé, Capel, de Cauve rue, du Chevail, Cornican, Corps domme, Corz de lou, Couillart, Crasmolet, Cuperchié.

Dagoubert, Descauche dieu, Descontepluie, Deu pouché.

Engaigne, Escaufe Estrain, Esperons.

Faisnevielle, Formage, Fort escu, Froissart.

Gaaigne pain, Gelinotte, Grant homme, Gros genoil.

Hagaignes.

La Barbe, La Béguache (Bécasse), La Bolote, La Chouque, La Coille, La Pilarde, Le Baigneour, Le Bougre, Le Capier ou Chapier, Le Coqu, Le Coupei, Le Courcier, Le Dancheour, Le Flamenc, Le Fessu, Le Fréteil, Le Geloux, Le Meiteier, Le Meschin, Le Mière, Lengoulevans, Le Parmentier, Le Quarretier, le Quetaignier, Lermite, Le Savourous, Lescourchon, Lestorei, Le Touchoour, Le Vendeour, Le Voloour, Lonc bras, Longuelanche.

Maillefer, Malbécuc, Malchion, Mal duit, Maledars, Malemosque, Malerbe, Malesars, Males mains, Male terre, Mal norri, Mal seignor, Mal seriant, Mal taillé, Mal venou, Mitaine, Mosque.

Neire coille.

Pain dieu, Papeillon, Passe avant, Peil doe, Peil fol, Perchehaie, Perchesnil, Piqueutron, Pislou, Poil de quien.

Quief de neif, Quief de ville.

Rabot.

Saquespée, du Sorsis, Surhait.

Taillefer, Talon, Torguis, Tornelouf, Tourbot, Tirlop, Travers, Trognon, Truble, Tueboef.

Viellon, Viétus, Vieutemps.

E. ANQUETIL.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE DE LA DENTELLE

à Bayeux

TROISIÈME PARTIE [1]

1830-1870

Nous avons dit que Madame veuve Carpentier-Delamare avait cédé sa fabrique de Bayeux, le 29 novembre 1829, à M. Auguste Lefébure. D'où venait-il et quelle avait été sa jeunesse ? M. Georges Villers l'a expliqué dans un article de *L'Indicateur de Bayeux*, écrit en mars 1869 :

« M. Auguste Lefébure naquit à Beauvais (Oise), le 14 janvier 1798. En 1812, il entrait aux Pupilles de la garde du Roi de Rome, d'où il passa comme fourrier au 29me d'infanterie légère, qui, bientôt détruit, devint le 11me léger. M. Lefébure parut sur tous les champs de bataille de 1813, 1814 et 1815. A Waterloo, son frère et lui furent les deux derniers fourriers survivants de leur régiment ; et ces deux soldats imberbes furent assez heureux pour sauver, en les cachant dans leurs vêtements, les lambeaux glorieusement mutilés du drapeau sous les plis duquel ils avaient combattu ».

Rentré dans la vie civile en 1820, M. Aug. Lefébure débuta comme employé chez son compatriote M. Vellaud, marchand de dentelles à Paris. Bientôt chargé des voyages, il y développa une intelligence des affaires et une activité remarquables. C'est là que Madame Carpentier, l'ayant vu à l'œuvre, eut l'idée de lui céder sa fabrique.

M. Aug. Lefébure fonda alors une maison de vente à Paris, d'abord rue Jean-Jacques Rousseau, 18, bientôt transportée rue de Cléry, 42. Comme il voulait continuer les voyages, il s'associa sa sœur, Madame Gabriel Lefébure. La maison prit alors la raison sociale Lefébure et Sœur.

(1) Voir Mémoires de la Société. T. XI, p. 1.

Digitized by Google

La fabrique de Bayeux était dirigée pour le compte de la Mon Lefébure et Sœur, par Mlle Esther Jouas, ancienne employée de Mme Carpentier. M. Lefébure venait très souvent visiter sa fabrique et son goût très sûr lui fit entreprendre la fabrication d'articles riches qui furent très appréciés et le portèrent rapidement au premier rang des fabricants français.

Entre 1830 et 1840, les Dentelles de Bayeux subirent une de ces transformations que les exigences de la mode imposent à certaines périodes. Jusqu'à 1830, on fabriquait surtout la dentelle en fil blanc. On faisait bien aussi un peu de dentelle noire en voiles 4 quarts, en fichus, en châles, mais la vente portait en majeure partie sur les dentelles de fil en petites et moyennes largeurs, pour lingerie et surtout pour bonnets. Je l'ai déjà dit et je dois y insister, l'usage du bonnet pour les femmes était alors général et on n'imagine pas quelle grosse influence cet usage a exercé sur la consommation des dentelles. Il n'y avait pas une femme en France, aussi bien à la ville qu'à la campagne, qui n'eut plusieurs bonnets garnis d'une dentelle plus ou moins fine. Voyez tous les portraits de nos grand'mères. Les bonnets de Normandie étaient réputés parmi les plus élégants. Qui n'a souvenir des grandes Bourgognes que portaient les mariées normandes ?

C'est pour cela que je trouve sur nos livres que, dans la journée du 24 août 1830, il fut vendu à la foire de Guibray pour 1.520 fr. 70 de dentelles de fil, et le 6 mai, à la foire de Caen, pour 1.960 fr. 35.

Le voyageur de la maison, M. Lapersonne, en avait vendu pour 3.268 fr. dans le mois de février, en parcourant les bourgades du département de la Manche. Mais à partir de 1830, on voit cette consommation spéciale baisser d'année en année. Le bonnet confectionné en gros, garni de simples tuyautés en mousseline ou en tulle, se vend très bon marché sur les foires. Encore quelques années, les femmes se dégoûteront de ce bonnet commun et iront en cheveux à l'ordinaire et en chapeau pour les grands jours. Le pittoresque et notre industrie y perdent beaucoup. En même temps, les petites imitations et les tulles mécaniques en bandes apparaissent sur le marché et font concurrence aux petites dentelles de fil.

M. Aug. Lefébure comprit alors que la fabrication des dentelles à Bayeux avait besoin de se transformer. Il s'appliqua de plus à substituer l'emploi de la soie à celui du fil de lin blanc et se livra en grand à la production des dentelles noires. Chantilly nous avait devancés dans cette spécialité et cela lui valut l'honneur de faire attribuer son nom à toutes les dentelles noires. Mais, sous l'impulsion de M. Aug. Lefébure, les

Digitized by Google

ouvrières de Bayeux s'appliquèrent à surpasser en finesse tout ce qu'on avait fait à Chantilly. On désigne la grosseur des fonds de réseaux par le nombre des rangs de mailles piqués dans un pouce carré. Chantilly faisait ses dentelles sur fonds 13-14-16 ou 18, mais n'allait pas au-delà. Bayeux arriva bientôt à des fonds 22-24-30 et même 36 et 40, finesses telles qu'on peut dire qu'elles ne seront jamais dépassées. C'était placer hardiment Bayeux au premier rang dans cette fabrication.

Mais ce ne fut pas tout. M. Auguste Lefébure observa que les Américains d'origine Espagnole étaient de gros acheteurs de tous les objets de luxe à Paris. Cependant, ils se plaignaient de n'y pas trouver les mantilles en blonde de soie mate et brillante que consommaient les riches Havanaises et les Mexicaines ; ils devaient aller les chercher en Espagne, à Barcelone, où l'on ne faisait que peu de progrès en qualité et en nouveauté de dessin. Pourquoi n'en ferait-on pas en France ? se dit M. Lefébure, et il entreprit cette fabrication à Bayeux ; mais au lieu de chercher à lutter de bon marché avec les fabricants de Catalogne, il s'appliqua à faire des mantilles plus belles que les leurs. Cette audace lui réussit et tous les acheteurs de la Havane, du Mexique et de l'Amérique du Sud, donnèrent à chaque saison de grosses commandes de mantilles en blonde à la maison Lefébure et Sœur, qui, pendant bien des années, trouva dans cette production un élément de travail assuré pour les ouvrières Bayeusaines.

Les expositions ont été comme des examens périodiques, notant dans les rapports des jurys les progrès de nos industries françaises. Il faut donc que nous y recourions, comme nous l'avions fait au chapitre précédent, pour suivre la marche de la production dentellière au cours du XIX^e^ siècle.

A l'Exposition de 1834, qui eut lieu dans quatre pavillons élevés sur la place de la Concorde, la dentelle normande est représentée par trois fabricants : Lefébure et Sœur, de Bayeux, J.-B. Bonnaire, de Caen, et Violard, de Courseulles.

En 1844, un rappel de Médaille d'Or est inscrit au nom de Lefébure et Sœur et Petit. C'est qu'en effet, M. Lefébure et sa sœur avaient consenti à prendre pour associé un de leurs employés de Paris, Benoit Petit-Dossaris, pour six années, de février 1839 à février 1845.

Dans un style très pompeux, l'*Indicateur* rend compte ainsi de cette exposition : « La Normandie est une des provinces dont le concours a le plus contribué à enrichir l'Exposition. L'arrondissement de Bayeux n'est pas resté en arrière, et nous sommes heureux de pouvoir dire ici que peu

Digitized by Google

de villes ont pu, comme la nôtre, envoyer des types aussi brillants et aussi parfaits de leurs produits ».

Après une description des principaux objets exposés par la Maison Lefébure, notamment une aube en dentelle de fil de 2.800 francs ; des dentelles noires d'une grande finesse et une magnifique mantille en blonde de 3.000 francs, dont la perfection du travail égale l'élégance du dessin, il dit aussi : « C'était pour la première fois que M. Le Boulanger, jeune, entrait dans la lice et parmi les nombreux objets qu'il a présentés comme types de l'habileté des ouvrières qu'il occupe, nous devons signaler le beau manteau de cour, aux fleurs nationales de l'Angleterre, destiné à la Reine Victoria ».

Il y avait à l'Exposition de 1849, trois exposants bayeusains, qui obtinrent :

M. Auguste Lefébure, un nouveau Rappel de Médaille d'Or ;

MM. Pigache et Mallat, une Médaille d'Argent ;

Et M. Adolphe Pagny, une Médaille de Bronze.

A côté d'eux, Violard, de Courseulles, reçoit une Médaille d'Argent, et Lecornu, seul exposant de Caen, une Mention Honorable.

Mais, de plus, M. Auguste Lefébure, sur le rapport très flatteur de M. Félix Aubry, fut compris parmi les 51 chevaliers de la Légion d'honneur, nommés à la suite de cette exposition. C'était la première fois que cette distinction était attribuée à un fabricant de Dentelles.

M. Lefébure fit valoir auprès du Jury, combien le succès de son exposition était dû à l'habile direction de Mlle Esther Jouas, et bien qu'on n'eût pas (comme on le fit plus tard) établi de récompenses pour les collaborateurs, il parvint à faire attribuer à Mlle Jouas une Médaille d'Argent qu'il faut ajouter aux succès bayeusains de 1849.

M. Adolphe Pagny, qui occupera une place importante dans la suite de ce récit, et dont nous venons de rencontrer pour la première fois le nom parmi les récompensés, avait d'abord été marchand de nouveautés. Il s'était établi le 3 février 1835, rue Saint-Malo, en association avec sa sœur, Julienne Pagny. Le 10 décembre 1838, il épousa une de ses voisines Charlotte-Clarisse Tostain. Mme Pagny aimait la Dentelle ; aussi, l'année suivante, on pouvait lire dans les journaux : « M. Pagny prévient les « personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance qu'il vient « d'ajouter à ses nombreux assortiments de draperies, nouveautés et arti- « cles pour meubles, le Dépôt des Dentelles des Flandres, Application de « Bruxelles et Point d'Angleterre de la Maison Soye-Suriray, de Caen. »

En 1848, M. Adolphe Pagny quitta le commerce de nouveautés et s'éta-

Digitized by Google

blit fabricant de dentelles noires. C'est l'époque où la mode des châles s'établit si solidement qu'une jeune mariée se serait crue déshonorée si elle n'avait pas trouvé dans sa corbeille un châle cachemire pour l'hiver, et un châle ou une pointe-châle en dentelle pour l'été. Pendant 25 ou 30 ans, cette mode fut une des plus stables qu'on ait rencontrées dans l'histoire du costume féminin.

C'est par milliers qu'on fit des châles et des pointes en dentelle noire à Bayeux et à Caen. Cette fabrication donnait satisfaction et profit à tous ceux qui y concouraient. Les dessinateurs d'abord qui trouvaient à y composer de grands bouquets, de riches guirlandes, autrement fructueux pour eux qu'un petit dessin d'une dentelle dont le raccord se reproduit perpétuellement. Les piqueurs avaient beaucoup d'ouvrage pour la mise en cartes de ces grandes bandes de châles. Enfin, les bonnes ouvrières donnaient la préférence à ces belles bandes sur les cartes cousues en rond dont elles ne parlaient plus qu'avec dédain.

Il y eut un arrêt momentané dans la fabrication, à la Révolution de février 1848, et je trouve dans les notes paternelles, qu'au printemps de cette année-là, une moitié des dentellières s'est trouvée sans ouvrage. Mais cela ne dura guère ; dès le mois d'août, la confiance et les commandes avaient repris et la production dentellière rentrait en pleine activité. M. Auguste Lefébure pouvait déclarer, en 1849, qu'il occupait 3.500 ouvrières à Bayeux et dans la contrée et, de plus, 300 à Cherbourg, groupées autour d'une Ecole dentellière, soutenue par la Municipalité et dirigée par la sœur Duval, de la Providence de Rouen.

Voilà dans quelles excellentes conditions se trouvait la fabrique de Bayeux quand elle fut convoquée à prendre part à la première Exposition Universelle Internationale, qui était organisée à Londres, en 1851, par le Prince Albert, époux de la Reine Victoria. Jusque-là, les Dentelles de Bayeux n'avaient trouvé en face d'elles, aux différentes Expositions, que des concurrents voisins et nationaux. Il était d'un gros intérêt de voir comment elles supporteraient ce premier concours avec les Dentelles des pays étrangers, dont quelques-uns, tels que la Belgique, l'Italie et même l'Angleterre jouissaient d'une haute et ancienne réputation. Le jury international de Londres, appelé à se prononcer sur le degré de mérite des exposants donnait toute garantie d'impartialité ; car, sur 10 membres, il n'y avait qu'un seul Français. Le président était un Suisse et le vice-président un Anglais. Le juré français, M. Félix Aubry, fut nommé rapporteur. Il en profita pour faire un travail très complet, à

Digitized by Google

la fois historique, économique et statistique, sur les différentes industries soumises à son appréciation : Dentelles, Blondes, Tulles et Broderies. Ce Rapport de 1851 est resté comme un document décisif sur ces genres de travaux féminins, et tous ceux qui ont écrit depuis y ont puisé à pleines mains les renseignements les plus intéressants. M. Aubry estimait à 535.000 le nombre total des dentellières dans le monde, dont 240.000 pour la France. D'après lui, la Normandie, dans les trois départements du Calvados, la Manche et la Seine-Inférieure, en comptait 55.000.

Voici, ce qu'il disait des Bayeusains, exposants au Crystal Palace de Hyde Park : « M. Pagny, de Bayeux, a exposé une toilette complète, en dentelle de soie noire destinée à la duchesse de Sommerset. On a surtout admiré la netteté avec laquelle étaient rendus le chiffre et les armoiries de cette riche parure. »

Et plus loin : « Il nous reste à citer les deux fabricants français dont les produits étaient tout à fait hors ligne : nous voulons parler des maisons Auguste Lefébure, et Videcoq et Simon (1). Toutes deux avaient été désignées à l'unanimité par le Jury de la XIX^e^ classe, comme méritant la grande médaille du Conseil (Council medal). Mais cette haute récompense n'a pu être maintenue devant les résolutions systématiques du conseil des présidents qui n'admettaient pas que les nouveautés des genres ou des dessins, pas plus que les perfectionnements dans le travail, méritassent la grande médaille. Elle n'a été accordée qu'aux *inventions*.

Le rapport fait une description des objets présentés par MM. Videcoq et Simon, de Paris, et notamment des dentelles noires de Chantilly et une toilette garnie de volants au Point d'Alençon, qui depuis a paru dans la corbeille du mariage de l'Impératrice Eugénie en 1853.

Le Rapport parle ensuite des grandes pièces exposées par M. Auguste Lefébure : « Un dessus de lit en dentelle blanche aux fuseaux, de trois mètres carrés ; deux mantilles (ternos) en blonde mate extra-riche, destinées à la consommation mexicaine et havanaise » et enfin « la pièce la plus remarquable était une pointe en dentelle noire, un vrai chef-d'œuvre, qui se recommandait par la beauté du travail, la nouveauté du genre et la perfection de l'ensemble ». Et M. Aubry concluait : « M. Lefébure, qui occupe déjà une position si distinguée comme fabricant de dentelles, a trouvé, à l'occasion de l'Exposition Universelle, le moyen de s'élever encore. Nous aimons à le repéter, jamais la France n'avait exposé des

(1) MM. Videcoq et Simon n'étaient pas Bayeusains ; mais, à moins de changer la rédaction du Rapporteur, force nous est de les citer.

Digitized by Google

produits aussi parfaits. Dans cet immense concours industriel, les dentelles françaises brillaient entre toutes, elles étaient l'objet de l'admiration générale. Comme comparaison, les produits similaires exposés par les fabrications étrangères étaient loin d'approcher des nôtres, excepté certains morceaux de la Belgique ».

Cette affirmation, signée par neuf jurés étrangers contre un seul français, était bien le plus bel éloge officiel que la Ville de Bayeux pût inscrire dans ses annales.

Pour remplacer sa sœur, décédée le 12 avril 1845, M. Auguste Lefébure avait appelé aux affaires sa femme, née Marie-Sophie Laure. C'est à Lyon, en septembre 1830, que s'était célébré leur mariage. Mme Auguste Lefébure montra de telles qualités de goût et de recherche dans les perfectionnements du travail que déjà, en 1851, son mari lui attribuait en grande partie les progrès artistiques que faisait sa maison.

Une branche de la dentelle française, le Point d'Alençon, tout en vivant sur son antique réputation, restait très stationnaire. M. Lefébure avait cherché plusieurs fois à obtenir des facteurs d'Alençon, qu'on essayât de refaire pour lui quelques-uns des anciens points de France, avec fleurs à reliefs et fonds picotés, si appréciés sous Louis XIV et Louis XV.

Les gens d'Alençon ne voulaient pas démordre de leur petit réseau, auquel ils étaient habitués ; ils en avaient des commandes et ils se refusaient à étudier ces points anciens dont la technique était oubliée depuis longtemps. Mme Lefébure persuada à son mari, pour surmonter cette difficulté, d'établir un atelier spécial de recherches et d'échantillonnage en Point d'Alençon, travaillé à l'aiguille dans leur maison de Bayeux. Mais il fallait trouver un personnel d'ouvrières d'élite pour cette fondation. Justement, il apparut à l'Exposition de Londres quelques fleurs d'Alençon, construites comme les fleurs artificielles, mais au lieu d'être en batiste ou en soie, elles étaient composées de pétales travaillés et comme damasquinés en dentelle Point d'Alençon. Certes, elles n'avaient pu échapper aux regards inquisiteurs du Jury. Voici ce qu'en disait le Rapporteur : « Nous devons une mention particulière aux charmantes fleurs en Point d'Alençon exposées par Mme Hubert, de Mondeville, près Caen. C'est un travail de fée : rien n'y est oublié, même les pétales et les pistils en dentelle. Inutile de dire que ces objets ne pourront jamais, vu leurs prix nécessairement élevés, avoir une grande importance commerciale, mais ce n'en est pas moins une idée nouvelle et ingénieuse ».

Digitized by Google

Mme Lefébure alla trouver Mme Hubert à Mondeville. C'était la femme d'un Conseiller à la Cour d'Appel de Caen, qui, précédemment, avait été juge à Alençon. Pendant son séjour dans cette ville, Mme Hubert avait appris, en femme habile de ses doigts, à faire tous les détails du Point d'Alençon. Une fois à Caen et installée dans une villa de Mondeville, Mme Hubert attira chez elle les Demoiselles Bénard, qui étaient quatre sœurs, dont elle fit ses élèves et ses ouvrières en fleurs d'Alençon. Mme Hubert avait pris un brevet ; elle en exigeait un gros prix. Mais rien n'arrêta M. Lefébure ; il acheta le brevet et toutes les fleurs faites, malgré le sacrifice d'argent trop large peut-être qu'on lui demandait et fit venir à Bayeux trois des sœurs Bénard : Mlles Fanny, Héléna et Anna. L'atelier de Point à l'Aiguille, rêvé par Mme Lefébure dans la maison de Bayeux, se trouvait ainsi fondé ! On ne s'y attarda pas à faire seulement des fleurs dont la vente était difficile, mais on y mit à l'étude la reproduction des beaux points à reliefs de l'ancien temps. Mlles Bénard déchiquetèrent de vieux morceaux, comptant les fils et reproduisant chaque détail avec un soin scrupuleux. Bientôt elles purent montrer les premières guipures à reliefs travaillées à l'aiguille à Bayeux et ressemblant à celles que Colbert avait fait exécuter dans les Manufactures Royales en 1665. Par reconnaissance pour ce grand protecteur de la Dentelle, le nouveau point fut nommé Point Colbert. Ce nom a été très exploité par d'autres depuis, souvent même pour des dentelles où des broderies à reliefs très communes. Mais, il est bon de constater que c'est à Bayeux, et à cette époque, qu'il fut employé pour la première fois.

En 1853, eut lieu une Exposition à New-York, aux Etats-Unis, où mon père m'envoya disposer les plus belles pièces de sa fabrication Bayeusaine et compléter mon éducation commerciale par ce grand et intéressant voyage.

Mais c'est à l'Exposition Universelle de Paris, en 1855, qu'on assiste au plus éclatant triomphe obtenu par la Dentelle de Bayeux. Jamais, cependant, la lutte ne fut aussi vive ; il n'y eut pas moins de 92 fabricants de tous les pays sur la liste des récompenses. La ville de Bayeux est nommée la première : 2 grandes médailles d'honneur sont accordées, l'une à la ville de Bayeux et la seconde au Royaume de Belgique. Bruxelles, Bruges, Malines, etc,, ont dû grouper leurs vieilles réputations pour obtenir à leur nation une récompense pareille à celle qu'a remportée seule notre petite ville de Bayeux !

Voici de quelles appréciations était accompagnée la décision, votée à

Digitized by Google

l'unanimité par le 6e Groupe, de la Grande Médaille d'Honneur pour la Ville de Bayeux : « Depuis un siècle, la fabrication de Dentelles a fait à Bayeux et dans les communes environnantes d'immenses progrès ; les ouvrières de cet important foyer industriel sont très habiles. Dans le grand concours de cette année, les riches dentelles de Bayeux brillaient entre toutes ; la beauté des dessins, la perfection du travail et la finesse exceptionnelle du réseau, en faisaient des produits d'un mérite hors ligne ».

M. Auguste Lefébure occupait dans la grande nef du Palais de l'Industrie une vitrine monumentale placée juste en face des trônes où se tinrent l'Empereur et l'Impératrice pour inaugurer l'Exposition. Il lui fut décerné une Médaille d'Honneur « pour une collection admirable et très complète de Dentelles en fil et en soie, dit le Rapport, aussi bien en petits objets qu'en grands et magnifiques morceaux. Depuis plus de trente ans, M. Aug. Lefébure occupe la première place dans l'industrie dentellière ; il n'a cessé de lui donner une impulsion aussi sérieuse qu'incontestable ».

Un châle dentelle noire, d'une merveilleuse finesse, était au milieu de la vitrine ; il avait été commandé par S. M. l'Impératrice, à un concours tenu l'année qui avait précédé l'Exposition.

Des médailles de première classe ont été décernées aux autres fabricants ayant exposé des Dentelles de Bayeux. C'étaient :

MM. Adolphe Pagny ;
Pigache et Mallat ;
Leboulanger, Jeune ;
Geffrier, Walmez et Delisle Frres (Compagnie des Indes) ;
Rosset et Normand.

Ces deux dernières maisons étaient des marchands de Cachemires des Indes, qui, voyant la vente des châles de dentelle leur réussir en même temps que celle des cachemires, s'organisaient pour monter des maisons de fabrique à Bayeux, où ils s'étaient d'abord présentés comme acheteurs. Le coup était rude pour nous et pour la maison Pagny, qui vîmes deux gros clients devenir des concurrents.

Sur le rapport du Prince Napoléon, l'Empereur avait décidé qu'une nouvelle série de médailles, celles de Coopérateurs, serait distribuée en plus des récompenses données aux fabricants eux-mêmes. Il en résulta que la Classe XXIII se vit attribuer, en plus des 92 médailles à des Fabricants, le chiffre encore plus élevé de 352 récompenses pour leurs Collaborateurs. Dans cette liste, la Maison Lefébure obtint 28 nominations,

Digitized by Google

une médaille d'argent de 1re classe à Mlle Esther Jouas, et une à Sœur Bellevallée, directrice de l'Ecole de la Poterie ; une médaille de 2e classe à Mlle Fanny Bénard, directrice du nouvel atelier de Point d'Alençon, et 22 autres récompenses pour des ouvrières de la Maison Lefébure.

A la suite de cette Exposition et pour célébrer la grande Médaille d'honneur accordée à la Ville, une fête solennelle eut lieu à Bayeux le 27 janvier 1856. Annoncée dès le matin par des salves d'artillerie, cette fête se composa d'une Messe d'actions de grâces à la Cathédrale, d'une séance à la Mairie pour la distribution des récompenses aux 48 coopérateurs et ouvrières de l'arrondissement de Bayeux et se termina par un banquet. Elle fut présidée par M. Tonnet, préfet du Calvados, assisté de M. Despallières, maire de la ville, et de M. Bertrand, maire de Caen. Autour d'eux, se touvaient M. Abel Vautier, député, M. de Caumont, président des Sociétés savantes de Normandie, MM. Félix Aubry et Payen, membres du Jury international ; et comme industriels bayeusains, MM. Auguste Lefébure et Adolphe Pagny, pour la Dentelle, et M. Gosse, pour la Porcelaine. La fête fut de tous points réussie et les discours très applaudis, surtout celui de M. Félix Aubry, proclamant au nom du Jury la part de mérite qui revenait à chacun dans ce succès triomphal pour la ville de Bayeux.

En 1856, la Mon Lefébure eut à fournir la toilette de baptême du Prince Impérial. La robe et le coussin sur lequel devait être porté l'enfant étaient en Point d'Alençon. L'atelier de Bayeux n'était pas encore assez nombreux pour entreprendre ces deux grands objets. Mais les armoiries impériales qui ornaient le coussin, ainsi que le charmant petit bonnet et sa garniture furent exécutés à Bayeux, sous la direction de Mlle Fanny Bénard. Les rideaux en Point à l'aiguille, qui garnissaient le berceau en bois de rose et bronze doré, de Froment Meurice, furent commandés à M. Lefébure par le baron Haussmann, préfet de la Seine, et offerts à l'Impératrice, au nom de la ville de Paris.

Le 15 juillet 1857, je devins l'associé de mon père à la suite de mon mariage avec Mlle Berthe Lefebvre, dont la famille paternelle était originaire de Caen, et la raison sociale fut alors Auguste Lefébure et Fils.

La ville de Bayeux perdit, le 19 mars 1858, Jacques-Charlemagne Jean-Delamare, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, frère de Mme Carpentier, prédécesseur de M. Lefébure, décédé à l'âge de 86 ans, laissant le souvenir d'un des plus généreux bienfaiteurs de sa ville natale. Il y fonda un jardin botanique, une œuvre d'apprentis, et, pour marquer l'intérêt

Digitized by Google

qu'il portait à la Dentelle, une seconde école dentellière qui porte son nom.

Au mois d'août 1858, l'Empereur et l'Impératrice firent un voyage solennel à Cherbourg, où ils allaient recevoir la visite de S. M. la reine Victoria. En passant à Bayeux, le mercredi 6 août, par un soleil radieux, Leurs Majestés furent reçues à la gare par le Sous-Préfet, le Maire, son Conseil Municipal et toutes les autorités de la ville et des environs. Un gracieux groupe de jeunes filles, parmi lesquelles 15 dentellières médaillées à l'Exposition Universelle de 1855, accompagnaient la bannière, décorée de la Grande Médaille d'Honneur obtenue par la Ville. Cette bannière était portée par la Maîtresse de Dentelle de la Poterie, suivie de Mme sœur Belliard, supérieure de cette école, et Mme sœur de Villers, supérieure de l'école Jean-Delamare. Mlles Jeanne Niobey et Marie Desnoyers portaient la corbeille qui contenait les riches objets en Dentelle offerts par la ville et par l'arrondissement, et sortis des manufactures Lefébure et fils et Adolphe Pagny. Une jolie enfant de 5 ans 1/2, Mlle Jeanne Ménigot, fille du sous-préfet, récita un petit compliment dont l'Impératrice la remercia en l'embrassant.

On peut voir, en se reportant à l'*Illustration* de cette époque, la reproduction de la corbeille et aussi celle du premier mouchoir en Point d'Alençon exécuté à Bayeux, qui était la pièce principale offerte à S. M. l'Impératrice.

Le 17 décembre 1861, M. Adolphe Pagny mourut après avoir dirigé une des plus importantes fabriques de Bayeux, puisqu'il avait remporté des Médailles d'Argent aux Expositions de Paris en 1849 et 1855 et une Prize Medal, à Londres, en 1851. Mme veuve Adolphe Pagny continua la maison de son mari, seule, jusqu'au 1er janvier 1873, où elle s'associa son fils Albert, qui revenait d'un long voyage autour du monde.

En 1862, nouvelle Exposition à Londres, mais beaucoup moins importante que celle de 1851. Les Dentelles de Bayeux n'y figurent que dans la vitrine de MM. Geffrier et Delisle frères, qui est, du reste, la plus grande de toute la classe ; elle contient en même temps les dentelles belges de leur maison de Bruxelles. Ils obtiennent une Médaille de 1re classe.

Le 1er janvier 1863, cette maison se transforme par suite de la retraite de M. Geffrier, et la Compagnie des Indes prend la raison sociale Verdé-Delisle, frères et Cie. M Paul Verdé-Delisle est l'aîné. M. Adolphe est le plus jeune.

Il se fonda à Paris à ce moment-là une Société qui prit successivement

Digitized by Google

les noms des Arts Industriels, puis des Beaux-Arts appliqués à l'Industrie et enfin l'Union Centrale des Arts Décoratifs. Elle fit en 1861 et 1863 ses premières expositions au Palais de l'Industrie sous la présidence d'honneur du baron Taylor. Dès le début, j'y donnai mon adhésion, car j'ai pensé, comme l'a si bien exprimé la *Gazette des Beaux-Arts*, « que la Dentelle habituée à prendre place à l'Eglise aux parements des autels et aux aubes des prêtres et des prélats, ou à recevoir dans les salons l'admiration dont on entoure les souveraines et les plus grandes dames, la Dentelle a besoin, plus qu'aucune autre industrie, pour mériter de pareils honneurs, de s'allier à l'art, qui relève et ennoblit tout ce qu'il touche ». J'ai donc tenu à faire figurer les dentelles de Bayeux parmi les industries d'art auxquelles, disaient les statuts de la Société, « on voulait conserver leur juste prééminence en vulgarisant le sentiment du beau et en améliorant le goût du public ». Le but principal poursuivi par cette Société était la fondation d'un Musée rétrospectif et contemporain des Arts Décoratifs. Il a été atteint seulement depuis quelques années dans le Pavillon de Marsan au Palais du Louvre. J'ai accepté, dès le commencement, d'être secrétaire du conseil de cette Société où j'avais l'honneur de rencontrer parmi les fondateurs, Guichard, Klagmann, Barye, Léon de Laborde, Champfleury, Du Sommerard, de Lajolais, Bouilhet, Christophle, Barbedienne, et aussi le baron Gérard, qui, jusqu'à son dernier jour, s'en est montré un des plus dévoués administrateurs. Ma collaboration à cette œuvre artistique et nationale me valut en 1874 les palmes encore rares alors d'Officier d'Académie.

Le 15 février 1864, mon frère Anatole Lefébure, ayant épousé l'année précédente ma belle-sœur Marie Lefebvre, vint entrer comme associé dans la maison Aug. Lefébure et fils, qui se composait de mon père et moi, depuis 1857.

J'encombrerais mon récit si je voulais raconter toutes les expositions partielles où les Dentelles de Bayeux ont récolté des médailles d'or, d'argent, de vermeil, etc., telles que Saint-Lô en 1852, Avranches en 1854, Dijon en 1858, Rouen en 1869, Besançon en 1860, et Dublin en 1865. Mais il est indispensable de s'arrêter à celle de Paris en 1867, parce qu'elle a été une des plus considérables du XIX^e^ siècle.

La classe 33, Dentelles et Broderies, contenait 741 exposants. Le salon des dentelles françaises était le plus beau et le plus riche qu'on eût encore vu. La Belgique, de son côté, avait fait des efforts considérables pour nous dépasser : elle avait exigé qu'aucun article Belge ne figurât

Digitized by Google

dans une vitrine française. C'est ainsi qu'on voyait la Compagnie des Indes avec deux des plus belles vitrines dans l'une et l'autre section. Malgré tout, les dentelles de Bayeux garderont le premier rang, et non seulement pour le travail aux fuseaux, mais aussi cette fois pour le travail à l'aiguille. Voici ce qu'en dit le Rapport : « Alençon depuis Colbert était le centre de cet admirable travail ; mais depuis 1855 un de nos plus habiles fabricants, M Auguste Lefébure, a importé à Bayeux ce genre spécial qu'il a modifié et amélioré, en introduisant dans les motifs du dessin des effets ombrés, relevés de profondes nervures qui donnnent à ces nouvelles dentelles un cachet exceptionnel. C'est le plus sérieux progrès à signaler : jamais à aucune époque on n'avait rien vu d'aussi réellement artistique que ces points d'Alençon, provenant de Bayeux ? »

Puis, plus loin, en parlant des articles aux fuseaux, le rapporteur dit : « Caen brille surtout par ses bandes, ses garnitures et ses morceaux en dentelle noire : c'est la fabrication commerciale par excellence ; ses produits, fort estimés, sont favorables à la grande consommation, ainsi qu'à l'exportation. »

« Bayeux, qui a obtenu, en 1855, la plus haute récompense décernée à l'industrie dentellière, maintient son rang hors ligne. C'est la première fabrique du monde pour les grands morceaux à mailles extra-fines et à dessins riches, recherchés par l'élégance opulente. »

On inaugura, dans cette Exposition, une nouvelle Classe, celle des Travaux Manuels, qui eut un très grand succès de curiosité. Voici comment le correspondant de l'*Indicateur* en rendait compte le 4 juin 1867 :

« Maintenant que nous voici dans le bas de la Galerie des Machines, nous sommes attirés tout d'abord auprès d'une Exposition le long du mur qui porte pour enseigne les Armes de Bayeux, avec cette mention : « Dentelles de Bayeux, grande Médaille d'Honneur en 1855. MM. Aug. Lefébure et fils ont été chargés de représenter notre industrie normande dans cette section du Travail Manuel. Ils ont fait venir une ouvrière en Point d'Alençon, un piqueur de cartes et trois ouvrières de Saint-Vigor, qui sont là, occupés, chacun pour ce qui le concerne, à montrer au public ébahi comment on exécute la dentelle. Cette installation, bien disposée sous la voûte de verre de cette Galerie des Machines, qui semble aussi haute que la Cathédrale de Bayeux, est une très bonne chose pour le renom de notre industrie des dentelles. Cela porte à la connaissance du grand public, qui a tant de choses à apprendre, que notre pays sert de type pour la bonne fabrication de ces tissus légers si bien appropriés à

Digitized by Google

la toilette des femmes. Il faut entendre comme le nombre des bloquets et des épingles fait pousser des cris d'admiration aux personnes peu au courant des difficultés de ce travail. Ceux qui prennent intérêt aux questions sociales, interrogent les ouvrières et apprennent avec plaisir que dans notre contrée la dentellière peut travailler dans sa famille, en soignant son ménage et ses enfants, au lieu d'être parquée dans les ateliers d'une fabrique. Ce qui amenait un rapporteur à écrire : « Nous devons encourager et développer ces industries moralisantes et affirmer que la femme qui porte de la dentelle vraie fait une bonne action ».

« Une des ouvrières Bayeusaines est une enfant de 10 ans. Sa petite taille, son petit bonnet et son assurance à démêler ses 200 fuseaux, arrête autour d'elle la foule des visiteurs. La dentelle est très remarquée dans cette classe du travail manuel ; nous nous réjouissons pour notre pays de la voir si bien mise en lumière dans cette section ».

C'est aussi à l'Exposition de 1867 qu'apparurent les premières fleurs ombrées dans les dentelles noires. L'exemple en avait été donné dès 1855, par un échantillon d'Alençon ombré à l'aiguille par Mlle Bénard. En variant le travail dans les pétales des fleurs, on obtient des nuances allant depuis le plus noir jusqu'au plus clair, qui donnent le charme d'un dessin estompé. Bientôt, ce procédé fut imité partout ; mais cette initiative appartient bien à Bayeux. C'est en 1867 qu'elle se manifesta pour la première fois, par une pointe entièrement composée de roses ombrées dans la vitrine Lefébure et par un volant de Mme Pagny avec des guirlandes de roses blanches qui firent sensation.

La liste des récompenses vint confirmer toutes ces appréciations sur le mérite de la fabrication Bayeusaine. La Maison Lefébure et Fils eut deux médailles d'or. Nommée la première dans la Classe 33, elle obtint une deuxième médaille d'or dans la Classe 95 (travail manuel). MM. Verdé-Delisle Frères et MM. Normand et Chandon eurent chacun une médaille d'or ; Mme veuve Pagny et M. Bonnet Jeune des médailles d'argent. Parmi les Coopérateurs récompensés, 37 dépendaient de la Maison Lefébure, 9 de la Compagnie des Indes et 2 de Mme A. Pagny, MM. P. Aubrée et Ern. Lefortier, ses chefs d'atelier. L'école de la Poterie recevait une médaille d'argent, ainsi que Mlle Fanny Bénard, qui avait remplacé Mlle Esther Jouas comme directrice de fabrication dans la maison Lefébure, et aussi sa sœur Héléna Bénard, comme directrice de l'atelier de Point d'Alençon. Parmi les dessinateurs, M. Alcide Roussel, de la maison Lefébure, avait une médaille d'argent ; MM. G. Perrin et Théophile

Digitized by Google

Thibault, chacun une médaille de bronze comme dessinateurs de la Compagnie des Indes. Ne pouvant citer toutes les ouvrières portées sur cette liste de récompenses, je me borne à dire que des médailles de bronze étaient bien légitiment données aux trois gracieuses Bayeusaines qui avaient travaillé avec patience au milieu de la chaleur et de la poussière dans la Galerie des Travaux Manuels, Mme Angéline Jeanne et ses deux filles, Louise et Théodorine.

C'est à la suite de cette exposition que M. Paul Verdé-Delisle fut nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

Deux ans après, nous avions la douleur de voir mourir notre père, à 71 ans. Voici l'article nécrologique que lui consacra M. Georges Villers :

« Depuis quelques années, M. Auguste Lefébure vivait retiré près de Beauvais, son pays natal, où il avait marié sa fille, et il venait tout récemment, en raison de sa santé chancelante, de transmettre la direction exclusive de son importante maison à ses deux fils aînés, MM. Ernest et Anatole Lefébure, qui, initiés de jeune âge aux traditions d'honneur et de travail de leur père, se montreront les dignes continuateurs de son œuvre industrielle. C'est à ce moment que la mort est venue le surprendre le 9 mars 1869, imprévue, rapide, comme si Dieu eût voulu amoindrir, pour le chef vénéré d'une famille étroitement unie, les amertumes de la suprême séparation ! Les funérailles de M. Lefébure ont eu lieu à Paris, le jeudi 12 mars. Lorsqu'un homme a occupé pendant quarante années, dans le monde commercial, une place aussi large que celle qu'avait su y conquérir M. Lefébure, sa disparition ne saurait manquer de creuser un large vide et d'exciter de nombreux regrets ». Et il terminait ainsi : « Un sentiment particulier de reconnaissance perpétuera chez nous sa mémoire. Son nom ne se rattache-t-il pas, par des liens intimes, à l'histoire de la grande industrie qui est la richesse et l'honneur de la ville et de l'arrondissement de Bayeux ».

Avant de nous arrêter à la guerre de 1870, je ne vois plus à signaler que deux faits. D'abord la fusion entre la maison Bonnet et la Compagnie des Indes, que l'*Echo Bayeusain* du 15 mars 1870 annonçait ainsi :

« La maison de la Compagnie des Indes, Verdé-Delisle Frères et Cie, vient de s'adjoindre l'importante fabrique de M. Bonnet, qui doit, comme associé, diriger à Bayeux cette grande affaire. Nous voyons avec plaisir cette combinaison qui nous paraît destinée par sa puissante organisation à porter au plus haut degré notre belle industrie normande et à assurer la plus grande rémunération du travail à nos ouvrières ». Mais les tristes

Digitized by Google

évènements qui suivirent entravèrent la réalisation de ces brillantes espérances.

L'autre fait à signaler, c'est la participation de la maison Lefébure Frères à l'Exposition Romaine des ouvrages de tous les Arts destinés au Culte Catholique, organisée à Rome au printemps de 1870, sous la protection de S. S. le Pape Pie IX. Une belle aube en dentelle de fil y figurait et fut récompensée d'un Grand Prix, ainsi libellé : Gran Premio all. Lefébure fratelli. Merletti di filo di Bayeux. Roma 16 maio 1870.

QUATRIÈME PARTIE

1870-1900

Il n'est pas besoin de dire que la Guerre de 1870 et la Commune de 1871 ne furent pas une époque favorable à la Dentelle. Bien qu'éloigné des champs de bataille, Bayeux ressentit le contre-coup des évenements et les commandes manquèrent pour occuper les dentellières. Heureusement, cette période désastreuse ne fut pas de longue durée et, en 1872, les affaires reprirent avec une nouvelle activité.

Cependant, quand on annonça qu'une Exposition Universelle allait se tenir à Vienne, en Autriche, au mois de mai 1873, une seule maison accepta de faire les frais nécessaires pour y représenter la dentelle. Ce fut la Compagnie des Indes. Elle réunit un très belle collection de tout ce qu'elle avait fait fabriquer tant en France qu'en Belgique ; ce qui fit dire à M. Félix Aubry, rapporteur : « Il est difficile de décrire la splendeur de l'Exposition de MM. Verdé-Delisle frères et Cie, de Paris et de Bruxelles, aussi le Jury leur a-t-il voté à l'unanimité le Diplôme d'honneur accordé à l'industrie dentellière de France et de Belgique. » Le rapporteur belge, M. Félix Duhayon, s'empara de ce succès et dit : « La maison Verdé-Delisle frères et Cie avait une exposition de la plus grande magnificence. Tous les points de dentelle qui se fabriquent en Belgique étaient réunis dans la vitrine de ces exposants, il y avait..... enfin une robe hongroise en dentelle noire de Grammont qui peut rivaliser avec les plus beaux produits de la fabrication française de Bayeux. » Tout en faisant cet éloge de Grammont, c'était cependant reconnaître la supériorité de Bayeux que le rapport français proclamait très nettement ainsi : « Les plus riches dentelles noires, exposées à Vienne par MM. Verdé-Delisle

Digitized by Google

frères et Cie venaient de Bayeux, notamment une pointe qui nous a paru le plus beau morceau tissé aux fuseaux de l'exposition. »

Il y avait aussi, à Vienne, une section de l'Industrie Domestique, pour laquelle MM. Lefébure frères avaient envoyé 2 métiers bayeusains, l'un monté d'une belle bande de châle dentelle noire en travail, avec ses 1.200 fuseaux, et l'autre avec une superbe bordure de mantille en blonde mate. M. E. Rondelet, rapporteur, s'exprimait ainsi à ce sujet : « L'industrie de la dentelle était la première qui devait attirer notre attention par l'importance de ses produits tous fabriqués dans la famille... Les écoles de Bayeux doivent être placées au premier rang... Les relations des ouvrières en dentelle avec les fabricants se présentent sous le rapport économique dans les meilleures conditions possibles. L'ouvrière ne loue pas son temps et n'aliène pas sa liberté. Elle peut varier ses occupations ; souvent, aucune limite de temps ne lui est fixée pour son travail...; elle peut le prendre ou le quitter selon sa volonté. Elle conserve donc toujours la plus absolue liberté d'action. »

Comme conclusion, une Médaille de Progrès fut accordée dans ce Groupe XXI de l' « Industrie Domestique » à l'arrrondissement de Bayeux. MM. Verdé-Delisle frères et Cie reçurent, comme nous l'avons dit, le Diplôme d'Honneur et aussi une Médaille de Coopération pour Mme Besnard-Gouhier, leur directrice à Alençon, et M. Paul Verdé-Delisle fut nommé officier de la Légion d'honneur.

D'importants changements s'étaient faits dans la maison Lefébure. D'abord, ses magasins de Paris avaient été transportés, en 1870, de la rue de Cléry, 42, au boulevard Poissonnière, 15. A Bayeux, Mlle Esther Jouas s'était éteinte, âgée de 76 ans, le 10 avril 1872, entourée de soins affectueux dans la maison Lefébure, qu'elle considérait comme sa famille, après lui avoir consacré 60 ans de son existence. Mesdemoiselles Bénard avaient quitté Bayeux pour aller fonder une maison de lingerie au Havre. MM. Lefébure avaient appelé, en 1871, à la tête de leur fabrique, M. Alcide Roussel, depuis longtemps dessinateur de la maison. Lors d'une Exposition des Arts Décoratifs, en 1874, au Palais de l'Industrie, voici comment le Rapporteur parlait de M. Roussel : « Ne pouvant accorder aucune de nos recompenses à MM. Lefébure frères, qui les ont obtenues toutes, nous vous recommandons pour la Médaille d'Or, leur premier collaborateur, un artiste de rare talent, M. Alcide Roussel, déjà honoré, par l'Union Centrale des Arts Décoratifs, d'une Médaille de Bronze et d'une Médaille d'Argent. M. Alcide Roussel, entré, il y a vingt ans, chez

Digitized by Google

MM. Lefébure, est non seulement directeur de leur maison de fabrication, mais ce qui nous importe davantage, leur principal dessinateur. »

C'est en 1874 que, sur la demande instante de MM. Alphonse Béchard, sous-préfet d'Argentan, et Lebouc, maire de cette ville, MM. Lefébure frères entreprirent de faire revivre le Point d'Argentan dont la fabrication avait tout à fait cessé depuis le commencement du siècle. Ayant retrouvé à Argentan quelques vieux morceaux de vélin à moitié travaillés et abandonnés en cet état dans les greniers de l'hospice Saint-Louis, M. Lefébure les confia à une des meilleures alençonneuses de son atelier bayeusain et la chargea de retrouver la manière de refaire les grands réseaux qui caractérisent les anciennes dentelles d'Argentan. Mlle Désirée Hamel accepta de faire cette recherche et même de quitter Bayeux. Le 22 janvier 1874, en la fête de Saint-Vincent, patron de la ville, elle vint s'installer chez les bénédictines d'Argentan, qui lui formèrent un atelier avec un certain nombre de leurs orphelines. Malgré les difficultés d'un début où elle devait tout tirer d'elle-même, Mlle Hamel, encouragée et soutenue par les sacrifices que firent MM. Lefébure, parvint, en quelques années, à reconstituer le travail du Point d'Argentan qu'elle enseigna aux enfants et à plusieurs religieuses de la maison. Depuis plus de 30 ans, cette belle industrie revit et pospère : C'est par le secours que Bayeux a prêté à Argentan que cette résurrection industrielle a pu s'opérer.

Les dentelles de Bayeux allèrent remporter une Médaille d'Argent, en 1875, à Santiago du Chili, où elles étaient représentées par la Mon Pagny.

En 1876, à Philadelphie des Etats-Unis, malgré la présence de MM. Verdé-Delisle et Cie et d'une collectivité intitulée Dentellerie du Calvados, Bayeux eut la malchance de n'être pas nommée par le rapporteur, M. Félix Duhayon, juré belge. Sa partialité éclate dès les premiers mots ; il commence ainsi la description de la section belge : « Les visiteurs arrivaient en foule ; la plupart se figuraient être dans le compartiment français, tant est enracinée en Amérique ce *préjugé* que tout article de goût doit nécessairement arriver de Paris ! » Il ne faut pas alors s'étonner de lui voir écrire plus loin : « La participation française était fort restreinte. Elle se réduisait pour la dentelle véritable, à deux vitrines : celle de MM. Verdé-Delisle et Cie, de Paris, et celle de la Dentellerie du Calvados. La première de ces vitrines n'offrait pas le développement qu'occupait la même maison dans le compartiment belge. La collection de produits, nécessairement moins variée, provoquait néanmoins une saisissante impression. La plupart des objets en dentelle noire étaient admirables ; la

Digitized by Google

finesse et la clarté du réseau, la grâce du dessin, la variété des ombres, toutes les qualités de la fabrication étaient réunies pour faire de certains articles des merveilles d'art industriel. » Ces aveux d'admiration semblent lui être pénibles, car il se refuse d'y nommer Bayeux, dont le nom s'imposait dans cette description. Mais passons, il y a des silences qui en disent plus que les paroles : et arrivons à l'Exposition Universelle de Paris en 1878.

A cette Exposition, trois des jurés de la classe 36 représentaient les Dentelles véritables, c'étaient M. Félix Aubry, M. Félix Duhayon et M. Paul Verdé-Delisle qui, de ce fait, était hors concours. Dans la liste des récompenses, on trouve, aux Grands Prix, seulement deux grandes Médailles, une pour la Broderie ou Directoire commercial de Saint-Gall, et une pour la Dentelle à MM. Aug. Lefébure frères ; c'est donc encore Bayeux bien en tête. Puis, vient une autre catégorie intitulée « Diplômes d'Honneur équivalents à une Grande Médaille », où sont nommées la Chambre syndicale des Dentelles de Belgique et la Chambre syndicale des Dentelles de la Haute-Loire. Enfin, dans les Médailles d'or, sont classés : MM. Pagny et Cie, Normand et Chandon, l'Exposition collective du Calvados et l'Exposition collective de Grammont. Dans les Médailles d'argent, qui sont au nombre de 128, ne figure qu'une seule maison de dentelle française, MM. Robert frères, de Courseulles, puis 14 fabricants belges et *l'Ecole* italienne de Burano, que nous voyons nommer pour la première fois. Il résulte donc de cet examen que Bayeux n'est classée que dans les Grands Prix et les Médailles d'Or, preuve nouvelle que la supériorité de sa fabrication était une fois de plus confirmée.

Le 4 juin 1878, à propos de cette exposition, on lisait dans l'*Indicateur :*

« La maison Aug. Lefébure frères présente à l'Exposition universelle des produits dignes de tout point de sa vieille réputation. Trois objets, parmi ceux que renferme sa vitrine, attirent particulièrement les regards : d'abord, la splendide toilette, en Point Colbert, que la duchesse Santona portait au mariage du Roi d'Espagne, toilette qui a coûté cinq ans de travail et qui a été payée 50.000 fr. par son heureuse propriétaire ; puis, une robe à traîne en blonde mate blanche de Bayeux et, enfin, l'écharpe en dentelle noire commandée par le Baron Gérard. Cette écharpe en dentelle noire, sur fond chant, est un chef-d'œuvre de finesse et de bon goût. On est heureux de voir une grande fortune aux mains d'un homme qui sait l'employer avec une prodigalité quasi-royale à aider l'industrie principale du pays.

Digitized by Google

« L'exposition de la Mon A. Pagny, pour être moins considérable que celle de MM. Lefébure, n'en renferme pas moins de brillants spécimens de la production bayeusaine. J'y ai remarqué une fort belle pointe dentelle noire, deux mantilles en blonde, une ombrelle, un éventail, une écharpe en dentelle de fil, et surtout un écran dentelle noire, dont le dessin élégant est tout à fait digne de fixer l'attention.

« Dans une salle voisine, un meuble-bibliothèque renfermait les 400 traductions en langues diverses de la Bulle promulguant le dogme de l'Immaculée Conception. Les reliures marquaient l'art spécial à chaque contrée ; le volume en dialectes normands, œuvre de l'abbé Jacquemin, de Rouen, avait une couverture en dentelle exécutée par la Maison Lefébure. Le centre était en point d'Argentan, entouré d'un cadre en point Colbert. Il portait en tête le chiffre enlacé de la Vierge Marie et en bas l'inscription Pio IX. Dans le milieu, se trouvait l'écusson de Rouen, archevêché primat de Normandie, et aux quatre angles, les armoiries des quatre évêchés suffragants : Bayeux, Coutances, Evreux et Séez. Ce meuble est depuis dans la Bibliothèque du Vatican, à Rome. »

Je ne puis pas quitter l'Exposition de 1878, sans dire qu'à cette occasion je fus nommé Chevalier de la Légion d'honneur, et que 28 de nos collaborateurs furent récompensés. On remarque, dans les Médailles d'Argent, M. Adolphe Auvray, qui avait remplacé comme directeur de fabrication M. Roussel, rentré à Paris en 1875 ; Mlle Maria Vauquelin, pour le travail à l'aiguille de Bayeux, et Mlle Désirée Hamel, pour celui d'Argentan. Dans les Médailles de Bronze, ce sont Joséphine Le Marié et Hyacinthe Gehanne, maîtresses dentellières à l'Ecole de la Poterie ; Raymond Giard et Prosper Guérin, piqueurs de cartes ; Mme Monrôty, pour le raboutissage, et enfin, pour la section du Travail manuel, Mlle Aumont, alençonneuse, et Mme Savary, de Longues, avec ses deux filles, Lucienne et Marie.

La Mon Verdé-Delisle et Cie avait aussi deux ouvrières dans cette section et elle vit ses colloborateurs récompensés par neuf Médailles et deux Mentions : en tête, venaient Mme Clara Vollayes, directrice de fabrication, et Mlle Elisa Billiet, directrice du raboutissage. Enfin, la Mon Pagny avait dix nominations, dont une Médaille d'Argent pour M. Aubrée, son directeur de fabrique, et une de Bronze pour son dessinateur, M. Petrola.

Malgré tous ces succès, les Dentelles normandes aux fuseaux entrèrent alors dans une crise qui provoqua des doléances, dont nous allons trouver constamment trace de 1880 à 1900. Ainsi, en rendant compte du mariage

Digitized by Google

de Mlle Grévy, fille du Président de la République, avec M. Wilson, en 1881, l'*Indicateur* racontait que les dentelles, offertes à la jeune mariée, « avaient excité l'envie et l'admiration des invitées de l'Elysée. Mais, les journaux parisiens n'avaient oublié qu'un détail, le seul, à notre avis, qui pût intéresser nos lectrices, c'était de nous dire dans quels ateliers avaient été ouvragés de si merveilleux travaux. Aujourd'hui, nous pouvons l'annoncer hautement et nous le faisons avec un vif sentiment d'orgueil et de plaisir, c'est à Bayeux qu'ont été fabriquées les adorables dentelles qui ont tant charmé et fasciné les belles visiteuses de Mlle Grévy. Elles sortent de la Mon Lefébure. Honneur donc à nos ouvrières ! Honneur surtout à l'honorable famille qui a tant fait pour le bien-être de nos populations et qui s'impose journellement de si lourds sacrifices pour ne pas laisser s'éteindre parmi nous l'industrie dentellière. Nous traversons de nos jours une véritable crise ; mais, quand la toilette du beau sexe aura épuisé toutes les bizarreries, tous les caprices de la mode, on reviendra aux saines traditions du bon goût et nous verrons, à n'en pas douter, refleurir à Bayeux cette industrie dentellière qui sera, comme jadis, la gloire et la prospérité de notre contrée. »

Cette plainte n'était pas isolée : nous la retrouvons dans le *Moniteur du Calvados*, qui disait, en rendant compte d'une Exposition à Caen, en 1883 : « La Mon Lefébure est à la tête de l'industrie dentellière : ses produits sont d'une supériorité reconnue par tous ses concurrents ; son influence s'exerce sur les fabriques de France et de l'étranger, par des créations artistiques, toujours originales, s'imposant à la mode par la variété, le goût et l'élégance du dessin. M. Lecomte, de Bayeux, a exposé une magnifique robe et des dentelles d'une réelle valeur et d'une très bonne fabrication. Cependant, depuis quelques années, l'industrie de la dentelle a subi une décroissance extrême. Elle ne s'exerce plus que par les mains d'un petit nombre d'ouvrières douées encore d'une grande habileté, mais dont les salaires sont néanmoins des plus réduits. La cause de la décadence de cette industrie est incontestablement dans les variations incessantes et très brusques de la mode. »

En effet, on avait abandonné les châles cachemire, et on ne voulait plus ni châles ni pointes en dentelle. La confection pour dames, le costume tailleur ajusté avaient fait supprimer tous ces grands morceaux de dentelle noire dont la fabrication avait jusqu'alors occupé des milliers de femmes en Normandie.

Il s'était produit aussi des vides importants parmi les fabricants Bayeu-

Digitized by Google

sains. Mme veuve Adolphe Pagny était morte en 1880. Son fils Albert, qui avait continné la maison, mourait lui-même le 6 novembre 1885, laissant ses affaires à sa veuve. La Compagnie des Indes avait perdu M. Adolphe Verdé-Delisle, mort le premier, et son frère Paul avait cédé cette maison à un de leurs employés, M. Georges Martin.

Pendant ce temps, la dentelle imitation progressait et voyait son débit s'étendre de plus en plus. La tentation était grande, devant les difficultés de la fabrication à la main, de se porter vers la dentelle mécanique. La Mon Pagny et la Compagnie des Indes se décidèrent à tenir les imitations et négligèrent de plus en plus la production bayeusaine. M. Georges Martin centralisa à son bureau de Caen la direction de ce qu'il faisait fabriquer en Normandie ; et peu à peu, la Mon Lefébure se trouva, seule à Bayeux, défenseur obstiné des dentelles véritables et de la réputation de notre ville.

En 1886, S. A. Mme la comtesse de Paris avait exprimé à M. Bocher, sénateur, et à M. le Baron Gérard, notre député, le désir de réserver aux dentellières de Normandie l'exécution du voile de mariée qu'elle destinait à sa fille, la Princesse Amélie, qui allait épouser le duc de Bragance, héritier du trône de Portugal. Sur leur conseil, elle donna la commande à la Mon Lefébure. Ce voile se composait d'un fond de tulle uni, d'une grande finesse, entouré d'une large bordure en point d'Alençon. La guirlande qui surmonte cette bordure va en diminuant sur la tête ; elle s'élargit, au contraire, dans le bas du voile et s'enlace en un médaillon central qui entoure de la façon la plus gracieuse les écussons couronnés de France et de Bragance. « Nous avons pu voir, disait l'*Indicateur*, ce médaillon qu'on termine en ce moment dans l'atelier de MM. Lefébure et qui fera le plus grand honneur à l'habileté des dentellières bayeusaines ».

Depuis 1875, Mme veuve Auguste Lefébure, mère, avait quitté Beauvais et était venue se retirer à Bayeux. En 1887, la maladie l'avait affaiblie et elle dictait le plus souvent ses lettres à un employé dans lequel elle avait la plus grande confiance. En novembre 1880, cet employé, M. Léon Le Mâle, avait succédé à M. Auvray, comme directeur de la fabrique.

C'est ainsi que notre mère nous écrivit le 10 février 1887 : Mgr Hugonin est venu nous commander un rochet en dentelle, qui devra être offert à S. S. Léon XIII, à l'occasion de son Jubilé, comme produit de l'industrie locale. Tout de suite, la question s'est posée : Faut-il faire ce rochet en dentelle aux fuseaux ou en dentelle à l'aiguille ? Les deux qualités ayant été comparées devant Monseigneur et ses grands-vicaires, M. Révé-

Digitized by Google

rony se prononça énergiquement : « Oh non ! pas du fuseau, mais de l'aiguille avec les beaux festons, les jours variés et les riches rinceaux. » Son avis l'emporta. Je soumis mes esquisses à Monseigneur et, le 27 mars, le dessin du rochet était terminé. Il le soumit au Nonce, qui lui donna son entière approbation.

La fabrication s'en poursuivit avec une grande activité et une véritable émulation entre toutes les ouvrières de Bayeux et d'Argentan, capables de ce genre d'ouvrage, le montage de la dentelle autour du corps en batiste, fut exécuté par les religieuses de la Charité de Caen.

Mgr Hugonin insista pour que j'allasse moi-même, avec le pèlerinage Normand, présenter à S. S. Léon XIII le précieux objet que je m'étais tant appliqué à bien réussir.

C'est ainsi que le dimanche 20 novembre 1887, je me trouvai agenouillé avec M. l'abbe Hamel, secrétaire de l'évêché, aux pieds du Saint-Père, tenant à nous deux la grande boîte en satin blanc, aux armes du Pape, qui contenait le cadeau offert par le diocèse de Bayeux, Léon XIII ouvrit lui-même les deux volets qui fermaient la boîte et dit : « Ah ! oui, c'est le rochet en dentelle de Bayeux, dont les journaux ont déjà parlé, et qu'on dit si beau » et il demanda ses lunettes d'or, puis défaisant lui-même les rubans, il attira la dentelle hors de la boîte et passant la main dessous, le Pape, parlant tantôt en français, tantôt en italien, s'exclama : « Oh ! que bellissima opera ! Quel travail merveilleux ! Il faudra lui donner une place d'honneur à l'exposition ! » et s'adressant à un des prélats près de lui : « Je vous le recommande, si, un posto d'onore ! » Puis Sa Sainteté, répondant à ce que Mgr Germain et M. Reverony voulurent bien lui dire de moi, me garda un long moment à ses genoux, m'interrogeant avec sollicitude sur les détails de cette fabrication ; et quand je racontai le dévouement qu'avaient montré les ouvrières empressées à travailler pour montrer leurs sentiments d'affection pour le Saint-Père : « Ah ! je les bénis de tout mon cœur, comme je vous bénis vous et toute votre famille. Oui, dites à toutes vos ouvrières que le Pape les bénit et les remercie. »

Puis chaque groupe du pèlerinage défila devant le Saint-Père, présentés, ceux de Bayeux par le vicaire général Reverony, représentant Mgr Hugonin, ceux de Coutances par Mgr Germain, ceux de Séez par Mgr Trégaro ; ceux de Nantes par Mgr Lecoq et ceux de Vannes par Mgr Bécel.

Le lendemain, accompagné de Mgr Mazzolini, maître de la chambre du Pape, je visitai les travaux préparatoires de l'exposition, pour y choisir

Digitized by Google

la place d'honneur accordée par Léon XIII au rochet de Bayeux. Il fut décidé qu'au lieu d'être confondu avec les autres objets de la section Française, il lui serait aménagé une vitrine spéciale dans le Brachio nuovo de la galerie Chiaramonti, où l'on réunissait les pièces les plus précieuses et les dons des Souverains.

Aucune autre dentelle n'avait été jugée digne d'y être admise. Mais on parlait d'une aube attendue de Venise où elle était exposée provisoirement. C'est ce qui motiva les réflexions suivantes dans la *Semaine Religieuse de Bayeux :* « Qui devrait l'emporter de Bayeux ou de Venise ? Ce sentiment d'émulation n'a rien que de très légitime. M. Lefébure s'est empressé, sur notre désir, d'aller de Rome à Venise examiner le présent artistique de l'antique et belle cité. Eh bien ! sans entrer dans l'examen du mérite respectif de chacun des points de dentelle (notre appréciation paraîtrait intéressée), nous pouvons assurer que la France l'emportera sur l'Italie, et Bayeux sur Venise. »

« A Bayeux, M. Ernest Lefébure a fait exécuter un dessin qu'il a créé tout exprès pour la circonstance. Ce dessin porte la trace de son origine, celle de sa destination, et la date qu'il est chargé de perpétuer dans l'avenir. »

« A Venise, le fabricant a copié servilement un dessin ancien, probablement français, bien connu, et que plus d'un amateur possède déjà dans ses collections.

« La création de Bayeux l'emportera donc, par ce seul fait, sur la copie d'un dessin ancien, et nous sommes heureux d'être assurés que le rochet offert au Souverain Pontife par notre Diocèse conservera seul, au Vatican, la place d'honneur, que le Saint-Père a bien voulu lui assigner. »

A la demande de Mgr Hugonin et de Mgr Germain, évêque de Coutances, Sa Sainteté daigna me récompenser en me nommant chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, et les insignes m'en furent remis par Mgr Hugonin, le dimanche 20 mai 1888.

C'est au début de cette année que parut mon livre « Broderie et Dentelles », faisant partie de la Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts, éditée par Jules Comte, et couronnée par l'Académie des Beaux-Arts et l'Académie Française. Ce livre, en parlant de Bayeux, résume une partie des faits qui se trouvent développés ici.

Le 18 novembre 1888, nous avions la douleur de perdre notre mère. L'*Echo Bayeusain* l'annonçait en ces termes : « Dimanche soir, Mme Lefébure mère a succombé, entourée de ses enfants, aux suites d'une longue

Digitized by Google

et cruelle maladie. Elle était âgée de 76 ans : sœur d'un peintre en renom, Jules Laure, Mme Lefébure, digne et dévouée collaboratrice de son mari, avait exercé sur la fabrication de notre industrie dentellière une active et bienfaisante influence, et avait puissamment coopéré à ses succès. La ville de Bayeux conservera pieusement le souvenir de cette femme distinguée, qui, à une intelligence d'élite, unissait à un haut degré toutes les qualités du cœur. »

L'année 1889 fut marquée par une des Expositions universelles de Paris les plus réussies du XIXe siècle. Nommé Membre du Comité d'Organisation et du Jury des récompenses, je fus élu Rapporteur de la Classe 34, réunissant, comme d'habitude, les Dentelles, les Tulles, les Broderies et les Passementeries. Nous avons dû passer en revue 768 exposants de tous les pays et nous en avons récompensé 476. C'est dans le rapport que j'ai dû rédiger à cette occasion que je vais puiser ce qui intéresse l'industrie dentellière et particulièrement la production bayeusaine. Je parlais, en commençant, de la concurrence que nous font les imitations : « Les transformations, qui s'opèrent dans ces industries depuis quelques années, offrent un spectacle des plus curieux. On y voit lutter, d'une part, toute l'ingéniosité des inventions mécaniques ; et de l'autre, toutes les ressources de goût et d'originalité que la main humaine peut déployer pour résister à la concurence envahissante des machines.

« Dans les industries produisant des objets de pure utilité, la mécanique arrive à donner des produits plus nombreux et moins coûteux. On renonce alors à les faire manuellement.

» Mais, dans nos trois industries, il n'en va pas de même, la raison d'utilité ne vient qu'au second plan, puisqu'il s'agit surtout d'ornementation. Le rôle de la dentelle, de la broderie et de la passementerie est d'apporter une note gaie et distinctive. Sur nos vêtements et notre mobilier : leur côté décoratif et artistique est donc leur principale raison d'être. Aussi, malgré les étonnants progrès de la fabrication mécanique, on voit le travail à la main, qui met plus en évidence les qualités et l'initiative personnelles de l'ouvrière, opposer une résistance acharnée à sa dépossession de la clientèle d'élite et faire de suprêmes efforts pour garder la préférence des acheteurs riches et éclairés. »

Ces réflexions s'imposaient en constatant qu'il y avait 25 exposants en dentelle véritable, contre 38 fabricants de dentelle mécanique, et au moins autant de brodeurs à la machine qui, par le procédé chimique, s'appliquent russi à copier les dentelles.

Digitized by Google

M. Georges Martin, de la Compagnie des Indes, et MM. Robert frères, de Courseulles, obtinrent chacun un Grand-Prix, et Mme veuve Albert Pagny, une Médaille d'Or. Elle avait exposé une belle aube en dentelle de fil aux fuseaux, avec armoiries papales, supportées par des anges, d'une grande habileté de travail. Des volants et des ombrelles en dentelle noire et quelques articles en blonde de soie mate complétaient la vitrine de cette maison. C'était aussi par des mantilles en blonde blanche et noire et par une très remarquable écharpe en dentelle noire que se distinguait la vitrine de MM. Robert frères.

M. Georges Martin exposait dans la section française et dans la section belge : ici, nous ne nous occuperons que de sa vitrine française, et plus particulièrement des dentelles noires, dont l'objet le plus remarquable était un volant jupe d'une grande richesse et dont l'exécution aurait été parfaite sans l'introduction de jours à l'aiguille qui nuisaient à l'unité du travail. Il présentait aussi un volant en point d'Alençon, orné de rubans et de bouquets, qui lui avait été commandé par Mme Carnot.

Nous ne saurions omettre de signaler aussi que Mme Carnot avait commandé une robe de dentelle noire, à un groupe d'ouvrières du canton de Douvres, près Caen, pour encourager les ouvrières aux fuseaux, comme elle l'avait fait pour les ouvrières à l'aiguille d'Alençon. Mais cette robe, n'ayant été terminée et exposée qu'au mois d'août, n'a pas concouru ponr les récompenses.

Les ouvrières furent largement partagées dans la distribution des récompenses, et malgré que les fabricants de dentelles à la main aient été les moins nombreux, le Jury attribua plus de médailles à leurs collaborateurs qu'il ne le fit pour ceux de la fabrication mécanique. Notre Maison eut 24 collaborateurs primés dont 3 pour des médailles d'or et 10 pour des médailles d'argent. Dans celles d'or, M. Léon Le Mâle, directeur de fabrication, et Mlle Maria Vauquelin, de notre atelier à l'aiguille ; dans celles d'argent, l'Ecole de la Poterie et l'atelier des Bénédictines d'Argentan. M. Georges Martin reçut 21 récompenses pour son personnel, dont 2 médailles d'or et 6 d'argent ; et Mme Pagny reçut aussi 2 médailles.

Le Rapport sur cette Exposition de 1889 se termine par une note rédigée par mes collègues du Jury de la Dentelle, qui est ainsi conçue :

« M. Ernest Lefébure, ayant été élu rapporteur du Jury de la Classe 34, il ne lui a pas convenu de parler de lui-même. Nous respectons ses scrupules, mais nous estimons que passer sous silence sa magnifique vitrine serait enlever au Rapport une grande partie de l'intérêt qu'y doit trouver

Digitized by Google

l'industrie dentellière, et nous nous donnons l'agréable tâche de présenter l'étude qui suit :

« L'Exposition actuelle nous prouve que pour la Maison Lefébure, l'arrêt dans le progrès est considéré comme un recul ; et, en effet, les différents genres de dentelles qu'elle expose aujourd'hui sont encore un progrès sur celles de 1878 et elles tiennent bien plus de l'art que de l'industrie..... Nous remarquons parmi les articles exposés un devant de robe en Point de France, où la variété des fonds, depuis la maille la plus fine jusqu'aux grands réseaux diamantés, fait admirablement ressortir un grand bouquet qui semble emprunté au célèbre Baptiste Monnoyer, peintre des Gobelins au dernier siècle. La bordure, formée de gracieux enroulements tout émaillés de jours, finit par des picots d'une délicatesse extraordinaire. Autour de cette pièce capitale, un volant et sa garniture en Point de France également, mais avec la grande maille picotée régulière, est d'une exquise élégance. Un autre, en Point d'Argentan, montre au milieu de ses fleurs des effets d'ombre très heureux ; enfin, un volant et sa garniture en Point Colbert, dénotent une profonde connaissance du style et de la fabrication, si réputée au temps de Louis XIV... Un volant, de style Japonais, très léger et très original, représente la Dentelle Noire de Bayeux, si heureuse dans ses effets d'ombre, d'une finesse et d'une perfection hors de pair ».

« Nous ne pouvons nous empêcher de terminer par cette remarque capitale : c'est que, bien qu'une partie des dentelles exposées par M. Lefébure soient imitées de l'ancien, on peut néanmoins constater que rien n'est copié servilement et que tout y est bien créé par lui ».

Cette note est signée :

A. Binot, président du jury ;
Henri Hénon, fabricant d'imitation à Calais ;
Robyn-Stocquart, juré Belge ;
M. Jesurum, juré Italien.

De plus, ces Messieurs ont demandé et obtenu pour moi la rosette d'Officier de la Légion d'Honneur.

En juillet 1890, Mlle Désirée Hamel, l'ouvrière Bayeusaine que nous avions envoyée à Argentan pour y retrouver la tradition du Point disparu, mourait dans cette maison des Bénédictines, où elle avait, pendant seize ans, consacré toutes ses forces à réussir dans cette tâche difficile.

C'est à cette même époque que notre fabrique quitta la maison de la rue Saint-Jean, où elle était depuis Mme Carpentier, pour se transporter

Digitized by Google

35, rue Général de Dais, dans une maison devant laquelle fut élevée peu après la statue d'Alain Chartier.

L'année 1893 est à signaler à cause de la grande Exposition de Chicago, aux Etats-Unis, qui s'intitulait The World's Fair, la Fête du Monde. Les dentelles de Bayeux y furent très honorablement représentées par la vitrine de la Compagnie des Indes et par deux grands cadres envoyés par la Mon Lefébure.

M. Warée, rapporteur du Jury, fit la description suivante: « L'Exposition de M. Lefébure à Chicago n'a pas l'importance de ses expositions précédentes : c'est une simple carte de visite à ses amis du Nouveau Monde ; mais nous trouvons dans les deux grands cadres qui la renferment de très beaux spécimens de sa fabrication, à laquelle il a donné une perfection précédemment inconnue. A signaler d'abord un grand volant d'Alençon et un autre en Burano, tous deux d'un beau caractère ; un volant en Chantilly de Bayeux, d'un dessin original, et un mouchoir d'une finesse et d'une délicatesse extrêmes. Je ne puis oublier un petit volant d'Alençon, haut de o m 15, qui est tout simplement exquis. Nous avons revu aussi avec plaisir le magnifique tablier en Point de France que nous avions admiré en 1889. Le Musée des Arts Décoratifs, qui en est devenu possesseur, a été bien inspiré en l'envoyant à Chicago. J'ai nommé, je crois, toutes les belles dentelles classiques fabriquées en Normandie ; elles restent, malgré leur fragilité, la base même de l'industrie dentellière ».

M. Georges Martin, qui envoyait à Moscou, en 1891, une très belle exposition, nous en montre à Chicago une fort intéressante. Ne pouvant tout nommer, nous signalerons une jolie robe en Chantilly de Bayeux, d'un dessin Louis XV, avec mélange de jours à l'aiguille ; un beau volant d'Alençon, d'un dessin élégant... M. Georges Martin représente aussi la Normandie ; c'est, comme M. Lefébure, un adorateur fervent des belles dentelles classiques, avec une pointe de romantisme ».

Et voici la conclusion de ce rapport: « Il résulte de notre examen qu'à Chicago, comme partout où elle a exposé, la France garde sa supériorité incontestable dans l'industrie de la dentelle : la grande allure de ses dessins, la perfection des produits et surtout la nouveauté et la variété des créations, lui assurent sans hésitation la première place ».

En avril 1895, S. A. R. Mme la Princesse Hélène de France, fiancée du duc d'Aoste, voulut faire exécuter, à l'occasion de son mariage, un voile de dentelle, dont le dessin et le travail fussent exclusivement l'œuvre

Digitized by Google

d'artistes français. La manufacture de dentelles de Bayeux, d'où était sorti le voile de sa sœur Amélie, était naturellement désignée pour être chargée de cette commande.

« Ce voile est en dentelle de fil aux fuseaux : la traîne de forme presque carrée, a pour encadrement une bordure de roses et de boules de neige. Au-dessus de cette bordure courent deux guirlandes séparées par un semis de petites fleurs très-légères.

« Du milieu de la traîne partent deux grandes branches de roses qui se croisent et encadrent les armoiries des deux époux exécutées en Point d'Alençon par les ouvrières Bayeusaines. D'un côté, l'écusson d'Aoste, à la Croix blanche de Savoie se détachant sur champ de gueules : de l'autre l'écu de la France aux trois fleurs de lys d'or sur champ d'azur. Le tout surmonté de la couronne des Princes de la maison de Savoie, dans laquelle les fleurons alternent avec la croix blanche.

A la fin de 1896, un nouveau mariage princier, celui du duc d'Orléans avec l'archiduchesse Marie-Dorothée d'Autriche, procura à M. Lefébure la commande d'un autre voile qui fut exécuté tout en Point d'Alençon.

« Dans le milieu de ce voile se trouvaient accolées les armes pleines de la Maison de France avec celles de la Maison de Habsbourg. Ce double écusson était encadré dans de légers branchages qui affectaient le tracé d'une grande fleur de lys. Le crayon du dessinateur a été heureusement inspiré pour cette composition et l'aiguille de nos Bayeusaines a tenu aussi à se jouer des difficultés. »

De son côté, l'*Indicateur* décrivait : « ces ravissants bouquets de roses de France se détachant sur un fond de Point d'Argentan, tandis que tout le reste est sur mailles fines d'Alençon ; ils sont entourés d'un semis de branches de muguet, qui les relie à la bordure aux riches enroulements de feuillages et d'arabesques, formant le cadre de ce magnifique ensemble. »

« Déjà à maintes reprises nous avons eu l'occasion de décrire quelques-unes des œuvres remarquables sorties des ateliers de MM. Lefébure ; aujourd'hui pourtant nous voudrions trouver des expressions plus fortes encore pour exprimer notre admiration ; car, réellement, il nous semble que jamais semblable merveille n'est sortie des doigts agiles de nos habiles ouvrières Bayeusaines ; elles se sont surpassées dans l'exécution, comme M. Lefébure s'était surpassé dans le dessin qu'il a voulu composer lui-même. Ce chef-d'œuvre nous montre à quel degré de perfection peut atteindre un personnel d'élite guidé par une habile et savante direction. »

Quelques jours après, tous les journaux de la France et de l'Etranger,

Digitized by Google

en rendant compte des fêtes occasionnées par ce mariage, parlaient avec éloge du voile sorti des ateliers de Bayeux.

Enfin, la presse eut encore à s'occuper d'une autre œuvre bayeusaine. Il s'agissait cette fois d'un napperon au Point de France, commandé par le Musée des Arts Décoratifs et destiné à être placé sous un grand gobelet d'or émaillé, commandé à l'orfévre Lucien Falize. Gobelet et napperon figurèrent ensemble au salon des Beaux-Arts de 1896.

Le *Journal des Arts* du 4 Juillet disait :

« Le maître orfèvre L. Falize apporte cette année, pour la première fois, son concours à cette exposition. Le hanap d'or ciselé, décoré d'émaux translucides, a été exécuté d'après un carton de Luc-Olivier Merson. Ce hanap est déposé au milieu d'un délicieux napperon en dentelle, travaillé à l'aiguille à Bayeux, d'après le dessin de E. Corroyer, architecte, membre de l'Académie des Beaux-Arts.

Lorsque notre Président, M. Joret-Desclosières, me demanda, en 1898, d'entreprendre ces conférences, je signalai l'intérêt qu'il y aurait d'organiser à Bayeux un musée spécial, conservant des spécimens du travail qui a jeté tant d'éclat sur notre cité. Des musées de ce genre existent au Puy et à Valenciennes. L'idée parut excellente et grâce à la générosité de M. le C^te^ Foy et de M. le B^on^ Gérard, des vitrines furent installées, avec l'approbation de la Municipalité, dans un des salles de la Bibliothèque, à côté de la Tapisserie de la Reine Mathilde. On y collectionne des échantillons de dentelles de Bayeux de toutes les époques, des métiers, des fuseaux, des cartes piquées. Chaque année, des dons ou des achats viennent augmenter le nombre de ces documents. Au début, M. Georges Villers prêta quelques objets de ce genre, car seul, jusqu'alors, il avait eu l'idée de les collectionner. L'installation de ce petit Musée fut faite par M^me^ Périn-Vauquelin, qui avait, en novembre 1895, pris la direction de notre fabrique de Bayeux. Entrée comme apprentie en 1869, elle avait toute la compétence nécessaire pour succéder à M. Léon Le Mâle, qui venait de nous quitter.

Pour conclure, il nous faut traverser une dernière exposition, celle de 1900. Lorsque la composition du Jury fut connue, on se demanda dans quel esprit seraient jugées et appréciées les dentelles à la main : pas un seul fabricant de dentelles véritables ne figurait parmi les jurés français. Le président, M. Ancelot, était négociant en tulles et broderies et le rapporteur était M. Hénon, fabricant de dentelles mécaniques à Calais. Il est vrai que M. Georges Martin figurait comme juré belge parmi les jurés

Digitized by Google

étrangers. C'est lui, d'ailleurs, qui seconda le rapporteur général. Le classement des récompenses n'en commença pas moins par Bayeux, puisque voici ce qu'on trouve aux premières lignes : « Le Jury international a décerné 2 Grands-Prix, l'un à M. Lefébure (Ernest), l'autre à MM. Figués, Guyonnet, Supplice et Cie (successeurs de M. Warrée qui venait de mourir) ...M. Ernest Lefébure continue, en 1900, la série des succès que sa maison a obtenus dans toutes les expositions auxquelles elle a pris part ...Sa vitrine nous offre de très-beaux spécimens des différentes dentelles qu'il fabrique en Normandie. »

Un correspondant de l'*Indicateur* décrivait ainsi la vitrine Lefébure :

« Le travail à l'aiguille y est représenté par une berthe en point de France, destinée à garnir le tour d'un corsage décolleté, pour Mme la baronne Maurice Gérard. Le motif du dessin est un pied de chèvrefeuille qui lance ses fleurs avec la souplesse caractéristique de ses tiges. Feuilles et fleurs se détachent en relief qui burinent les formes sur un fonds doux et harmonieux, qui est une vraie trouvaille. Jusqu'à présent, on ne connaissait pour les fonds que deux variétés : les fonds à réseaux réguliers pour les dentelles, et les fonds à barrettes irrégulières pour les guipures. Or, M. Léfébure a introduit ici un fond nouveau à petits rinceaux s'enroulant comme les filigranes des bijoux d'or qu'on fabrique en Orient. Un volant à mailles argentella et plusieurs bandes en Point Colbert m'ont paru infiniment supérieurs aux pâles copies de vieux Points de Venise que j'ai vues dans le Palais Italien.

« Voyons maintenant les dentelles aux fuseaux : On avait parlé cet hiver, au moment du mariage de la jeune comtesse Foy avec le comte Pillet-Will, d'un voile de mariée en dentelle de fil de Bayeux, qui devait, après la cérémonie, figurer à l'Exposition. Je l'ai vu, en effet. C'est une longue écharpe si légère, qu'elle pourrait, suivant le dicton espagnol : « Passer dans une bague ». Le réseau est d'une transparence qui justifie le joli nom de Dentelle à la Vierge si spécial à notre contrée.

« Tout auprès se trouve un Jeté de lit en Dentelle de fil que tout le monde admire comme la pièce capitale qu'ait produit le fuseau cette année. La Ctesse Foy l'avait commandé pour occuper, en vue de l'Exposition, les meilleures ouvrières. Il se divise en carrés reliés entre eux par des entredeux, les uns en dentelle, les autres en fine batiste ajourée de Point d'Alençon. Il y a, si je me souviens bien, plus de 200 carrés et entredeux.

« La dentelle noire, qui a été longtemps presque la seule production

Digitized by Google

bayeusaine, est fort bien représentée aussi dans cette vitrine. J'ai vu des volants à petits semés, d'une légèreté charmante, fabriquées spécialement pour le maître couturier Worth ; un autre, qu'on m'a dit avoir été fait à l'Ecole de la Poterie, est composé de petites herbes qui semblent agitées par le vent au bord d'un étang.

« Une ombrelle en dentelle noire, très originale, a été commandée par une grande dame anglaise. Elle représente des cerisiers en fleurs. L'arbre et les feuilles sont noires, mais toutes les fleurs sont blanches et travaillées à l'aiguille par nos alençonneuses de Bayeux. »

Il y avait une section rétrospective à cette Exposition. J'en fus nommé commissaire pour le classement et j'ai été chargé d'en faire le Rapport descriptif, qui a fait partie des publications officielles.

M. Henri Hénon avait dit dans son Rapport : « Il faut enfin que nous ayons des Ecoles professionnelles organisées avec le concours des industriels, des municipalités et de l'Etat... » C'est, qu'en effet, la question des écoles prenait, à ce moment, une importance particulière On se plaignait que, par une interprétation trop étroite des règlements scolaires, l'Administration ne permît plus, comme autrefois, d'enseigner la dentelle dans les écoles primaires. Le travail manuel était borné à la couture et au tricot ; de sorte qu'à 13 ans, à la sortie des classes, il était trop tard pour commencer l'apprentissage : les filles y renonçaient. Ne sachant que la couture et n'en trouvant pas à faire au village, elles allaient vers les villes pour s'en procurer et accentuaient le mouvement de dépopulation des campagnes. Heureusement, un jeune député du Calvados, M. Engerand, prit en main la cause des dentellières. Par une étude approfondie de la question, il put éclairer l'opinion publique en faisant des conférences, publiant des articles de journaux, des notes plus étendues dans la *Revue des Deux-Mondes*. Il groupa fort habilement un certain nombre de députés d'opinions diverses, mais qui, tous, représentaient des départements intéressés au succès de la Dentelle ou de la Broderie. C'est ainsi qu'il parvint à présenter et faire voter, en 1903, par le Parlement, une loi qui autorisa l'enseignement de la Dentelle et de la Broderie dans les écoles primaires des contrées où ces travaux manuels sont de tradition. Pour le Calvados, ce mouvement fut encouragé par le Conseil Général, qui, sur la demande de M. Ernest Flandin et du Baron Gérard, vota des fonds à distribuer en primes aux jeunes ouvrières et à leurs maîtresses d'ouvrage.

Le *Moniteur du Calvados* disait en juillet 1900 : « L'énergique et persé-

Digitized by Google

vérante campagne menée par notre ami F. Engerand, en faveur de la dentelle, obtient déjà des résultats appréciables ; un mouvement de sympathie se remarque : mardi dernier, Mme la Présidente Loubet est venue à la Classe 84 visiter l'exposition des dentelles normandes. Après s'être longtemps arrêtée à admirer la dextérité et l'habileté des ouvrières au fuseau et à l'aiguille qui travaillent devant le public, elle les a assurées de son vif désir de voir prospérer l'industrie des dentelles à la main. Mme Loubet n'a pas voulu quitter la classe de la dentelle sans y laisser un souvenir de son passage ; elle a choisi un volant dans la vitrine de la Compagnie des Indes et un autre dans celle de la Maison Lefébure ; ce dernier est un des plus beaux spécimens des dentelles à l'aiguille, point Colbert, exécutées à Bayeux.

« Le lendemain de cette visite, Mme Loubet mandait M. Lefébure à l'Elysée, et au cours d'une longue audience, lui demandait de nombreux détails sur l'organisation des manufactures dentellières en France. »

* * *

J'arrête ici ces notes sur la Dentelle à Bayeux, depuis son origine, au XVIIe siècle, jusqu'à la fin du XIXe. Je me suis appliqué à montrer les efforts qui ont été faits par les différents fabricants pour élever la production bayeusaine au premier rang, et ensuite pour l'y toujours maintenir.

Mais, j'ai voulu faire ressortir aussi que c'est à l'habileté des ouvrières de la ville de Bayeux et des communes environnantes, que sont dus les succès constants, obtenus, de haute lutte, dans tous les concours et les expositions. Tout prouve que l'on n'aurait pas pu exécuter aussi bien, *ailleurs qu'à Bayeux*, les pièces exceptionnelles que nous avons décrites. Je me réjouis de pouvoir rendre cet hommage à ces femmes modestes, avec lesquelles j'ai travaillé pendant toute ma carrière industrielle. Je voudrais que tous ceux qui me liront soient amenés à leur rendre pleine justice et à cesser de faire à leurs dentelles le reproche si peu mérité d'être toujours trop chères ! On doit citer la Dentellière bayeusaine comme

Digitized by Google

donnant l'exemple du labeur le plus patient et le plus intelligent. J'ai constaté souvent combien elle montre une confiance, bien rare aujourd'hui, dans ceux qui la dirigent. Elle suit avec une application remarquable les indications minutieuses que lui marquent le dessinateur et le piqueur de cartes. La supériorité de ses ouvrages est due sans conteste à la docilité exemplaire avec laquelle elle utilise tous les avis qu'on lui donne pour perfectionner ses travaux et pour en faire de véritables œuvres d'art.

Honneur donc aux Dentellières Bayeusaines !
Et vive à jamais la Dentelle de Bayeux !

A. LEFÉBURE.

Digitized by Google

UNE VICTIME DE LA RÉVOLUTION

Le P. Germain QUEUDEVILLE

Prêtre de l'Oratoire et Curé de Coulans

(DIOCÈSE DU MANS)

Guillotiné à Paris le 22 Messidor an II (10 Juillet 1794)

Né à Caen, dans la paroisse Saint-Nicolas, le 3 mai 1733, Germain Queudeville était fils de Jean et de Jeanne Héron. Il appartenait à une très ancienne famille de la ville, dont on peut suivre la trace dès le XV^e^ siècle et dont les nombreuses branches, sous des noms plus ou moins défigurés par la prononciation, l'ignorance ou l'incurie (1), se sont étendues non-seulement autour du lieu d'origine, mais aux quatre coins de la Normandie et plus loin encore.

Heureusement doué par la nature et par la grâce, le jeune homme, après avoir fait avec distinction ses études littéraires à la célèbre Université de sa ville natale, embrassa aussitôt l'état ecclésiastique. C'est à Bayeux qu'il reçut la tonsure cléricale, le 24 septembre 1752. Il suivit ensuite à Caen les cours de Théologie, de 1752 à 1755, et pendant cet intervalle, reçut les ordres mineurs, le sous-diaconat et le diaconat. Ses études étaient terminées, mais il n'avait pas encore l'âge requis pour recevoir l'ordination sacerdotale.

Muni des plus élogieux certificats de son évêque et de ses maîtres, il

(1) Il y aurait une étude intéressante à faire sur les transformations de ce nom patronymique, qui paraît avoir été à l'origine Chefdeville et être devenu successivement Chiefdeville, Tchiefdeville, Quiefdeville, Quiedeville, Quedeville, Queudeville. Certaines branches ont substitué le G au Q et ont signé Gueudeville. En plein XIX^e^ siècle, un membre authentique de la famille Queudeville a dû subir, par la faute de l'état civil, le changement de son nom en celui de Cudeville. Cette forme nouvelle, d'un nom définitivement fixé, persévère depuis 40 ans et, à défaut d'une rectification maintenant improbable, deviendra irrevocable dans la branche à laquelle il a été irrégulièrement imposé.

Digitized by Google

se rendit à Paris avec le dessein d'entrer chez les Pères de l'Oratoire et l'espérance d'y satisfaire ses goûts et ses aptitudes pour l'étude et l'enseignement. Il se présenta, à cet effet, au P. de La Valette (1), supérieur général de la Congrégation.

La vivacité de son intelligence, la droiture de son caractère, les témoignages flatteurs rendus à ses heureuses dispositions le firent aussitôt admettre dans la maison de l'Enfant Jésus où les Oratoriens avaient leur noviciat. Quand il eut fini son année d'épreuve, il fut envoyé au collège-séminaire du Mans comme professeur de philosophie. Il n'avait que 23 ans ; il remplit néanmoins cet emploi avec tant de succès qu'il laissa dans ce premier poste les plus honorables souvenirs. Il n'y resta que deux ans au bout desquels il reçut l'ordre de la prêtrise.

Il donna ensuite le même enseignement à Nantes en 1758 et à Beaune en 1759.

En 1760, ses supérieurs le rappelèrent à Paris et lui confièrent une chaire de théologie dans le séminaire archiépiscopal de Saint-Magloire. Là, pendant sept ans, il fit goûter à ses élèves des leçons qu'une science étendue, servie par une élocution facile, réussissait à dépouiller de leur aridité coutumière.

En 1767, il échangea sa chaire de Saint-Magloire pour celle du collège de la Trinité à Lyon. Les Jésuites en quittant cette maison, lors de leur suppression en France en 1764, y avaient laissé une empreinte profonde. Leur succession n'était pas sans présenter quelque difficulté. On sait qu'entre les deux sociétés, adonnées l'une et l'autre à l'instruction et à la formation de la jeunesse cléricale et laïque, il exista toujours une petite rivalité ou, si l'on veut, une légitime émulation. Les Oratoriens, voulant faire oublier à Lyon les succès incontestables de leurs prédécesseurs, avaient choisi à cet effet un sujet capable de leur faire honneur. Comme partout, le savant professeur se montra à la hauteur de sa tâche et justifia la confiance qu'on avait mise en ses talents. Après avoir solidement établi à Lyon, par l'élévation et la sûreté de sa doctrine, la réputation de sa compagnie, il passa en 1769 au séminaire de Tours et fut chargé de faire aux jeunes clercs de ce diocèse sur toutes les matières de la science ecclésiastique : écriture sainte, théologie, droit canonique, direction spirituelle des âmes, prédication, liturgie, etc., les conférences pratiques

(1) de La Valette, L. Thomas, né à Toulon en 1678, mort à Paris en 1772. Il ne faut pas le confondre avec le trop célèbre Père La Valette, jésuite, son contemporain.

Digitized by Google

nécessaires pour les mettre en état de remplir, avec honneur pour eux-mêmes et profit pour les autres, les importantes et délicates fonctions du ministère pastoral.

Cet enseignement tout nouveau pour lui et assez différent des hautes spéculations dogmatiques dans lesquelles s'était complu jusqu'alors son esprit pénétrant et lumineux, lui demanda un surcroît de travail.

Selon son habitude, le P. Queudeville avait accepté docilement cette lourde charge ; il mit à la bien remplir tout son zèle, tout son savoir et le plus complet succès récompensa encore une fois son labeur et son dévouement.

C'est au milieu de ces occupations pénibles mais fécondes, que vint le trouver sa nomination à un poste de curé dans le diocèse du Mans.

Le P. Queudeville avait donné au Mans les prémices de ses travaux et il avait toujours gardé pour ce premier théâtre de son activité un secret attachement et d'involontaires regrets. A ce premier lien s'en était ajouté un second : il avait reçu au Mans l'onction sacerdotale des mains de l'évêque diocésain Mgr de Froullay (1). Enfin il avait trouvé de précieuses sympathies et de puissants encouragements dans l'entourage épiscopal. Le prélat lui-même qui avait vu à l'œuvre le laborieux et distingué professeur avait apprécié son mérite ; non seulement il avait témoigné au jeune Oratorien, pendant son séjour au Mans, une bienveillance particulière, il avait encore continué après son départ de s'intéresser à ses travaux, il se proposait même de l'attacher à son diocèse lorsqu'il aurait rendu à la Congrégation de l'Oratoire les services qu'elle était en droit d'attendre de ce sujet d'élite.

Cette intention, plus d'une fois manifestée par Mgr de Froullay, ne fut pas réalisée de son vivant (2). Mais le P. Queudeville avait laissé dans le clergé de ce diocèse des admirateurs sincères, des amis fidèles et des disciples reconnaissants. Grâce à leur intervention, le nouvel évêque, Mgr de Grimaldi (3), exécuta, en mai 1770, le projet de son prédécesseur et pourvut l'ancien professeur de son séminaire de l'importante cure de Coulans.

Bien qu'il n'eût que 37 ans, le bon Père se sentait fatigué : l'enseigne-

(1) de Froullay, Charles-Louis, originaire du Maine, fut évêque du Mans, de 1723 jusqu'à sa mort en 1767.

(2) C'est à tort que Guillon (*Les Martyrs de la Foi*) et tous ceux qui l'ont reproduit, M. l'abbé Perrin, dom Piolin, etc., ont affirmé le contraire. D'autres erreurs de ces biographes sont également rectifiées dans la présente notice.

(3) de Grimaldi, Louis-André, fut évêque de 1767 à 1777.

Digitized by Google

ment est une fonction pénible et le maître s'était dépensé pour ses élèves sans aucun ménagement ; il fut heureux de pouvoir s'employer à une besogne qui lui laisserait au moins de temps à autre quelque relâche ; il accepta donc avec reconnaissance le bénéfice qui lui était offert et en prit aussitôt officiellement possession.

Il est probable que le droit de déport (1) existait dans le diocèse du Mans comme dans celui de Bayeux, car le nouveau curé ne commença effectivement ses fonctions que dans les derniers mois de l'année 1771.

Comme la plupart des paroisses du Maine, celle de Coulans était alors véritablement religieuse. Sous la direction ferme, savante et pieuse de son jeune pasteur elle ne dégénéra pas ; tout au contraire. Celui-ci du reste lui donna toute son intelligence, tout son cœur, toutes ses forces. L'estime et l'affection de ses ouailles furent pour lui une douce récompense de ses soins. Il fut réellement heureux au milieu de son troupeau.

Le bonheur, surtout celui d'un curé de campagne, ne se raconte pas ; il est fait de silence et d'uniformité. Si dans le calme de son saint ministère les pieuses industries d'un zèle plus éclairé, d'une ardeur plus entreprenante, apportent de-ci de-là quelques changements à la vieille routine, mettent parfois quelque renouveau dans les pratiques séculaires, le but final reste toujours le même, faire connaître, aimer et servir le bon Dieu, travailler à l'embellissement de sa maison et à la pompe des cérémonies saintes, assurer enfin la sanctification et le salut des âmes. Telle fut pendant vingt ans l'occupation constante et aimée du curé de Coulans ; elle ne laissait place dans son cœur à aucun désir de changement.

Hélas ! l'épreuve est souvent la rançon du bonheur. C'est l'ordre voulu par la Providence, *Extrema gaudii luctus occupat.* Aux jours les plus sereins succèdent souvent de violentes tempêtes.

La Révolution, avec son cortège lamentable d'entreprises impies et de persécutions sacrilèges, vint en effet bouleverser de fond en comble cette existence si tranquille.

Lorsqu'en vertu de la loi du 27 novembre 1790, la Municipalité de Coulans se présenta à l'église paroissiale pour demander le serment constitutionnel au P. Queudeville et à son vicaire, M. l'abbé Trottier, ni l'un ni l'autre ne consentirent à le prêter. En vain, les officiers municipaux et les paroissiens, qui tenaient à leurs prêtres, insistèrent pour obtenir

(1) Le déport était le droit qu'avaient, en certains Diocèses, quelques supérieurs ecclésiastiques de jouir pendant un an de bénéfices devenus vacants.

Digitized by Google

d'eux une condescendance dont ils ne comprenaient pas toute la gravité : tous deux, inébranlables dans leur résolution, se refusèrent constamment à cette criminelle lâcheté.

Dépossédé en conséquence de sa cure, le P. Queudeville eut bientôt la douleur de voir son troupeau livré à la garde d'un curé intrus, dont les soucis étaient bien différents des siens. Michel-Ch.-Fr. Monrocq, élu curé constitutionnel de Coulans par l'assemblée électorale du district du Mans, vint, sous la protection des baïonnettes, prendre possession de la paroisse au mois de juin 1791. Son premier soin fut d'établir un club dans son presbytère. Ce pasteur mercenaire, plus politicien que curé, s'employa très-activement à répandre les idées nouvelles et, en particulier, à semer la haine contre les prêtres insermentés. Après avoir déshonoré son caractère par de continuelles et honteuses capitulations, il consomma son apostasie en l'an II, par une renonciation écrite à l'exercice de toute fonction ecclésiastique.

Voulant fuir un spectacle si douloureux pour lui ; obligé, d'ailleurs, pour conserver sa liberté, de se dérober aux recherches dont les prêtres fidèles étaient l'objet tout autour de lui, le P. Queudeville, qui, déjà, s'était retiré au Mans, résolut, vers la fin de 1791, de se rendre à Paris, dans le but d'y trouver plus de sécurité. Son espérance fut déçue. Pour un prêtre réfractaire, il n'y avait nulle part de paix ni de liberté possibles. Après quelque temps et de plus en plus inquiet, le fugitif quitta la capitale et se rendit à la maison que l'Oratoire possédait à Juilly, où, pensait-il, la persécution serait moins à craindre. A Juilly, comme partout, il y avait de farouches et vigilants patriotes, à qui il fut obligé de cacher soigneusement sa présence.

Une loi du 26 août 1792 condamna les curés insoumis à la déportation : le P. Queudeville, craignant de compromettre ceux qui lui donnaient asile, voulut se retirer ; mais il ne savait guère où aller. Cédant facilement aux instances de ses confrères, il resta encore quelques mois avec eux. Enfin, n'y pouvant plus tenir, il quitta la maison vers le milieu de l'année 1793 et s'en retourna à Paris. Il désirait y consulter l'ancien maire Bailly (1), avec qui il avait eu autrefois quelques relations de bienséance

(1) Bailly, Jean-Sylvain, né à Paris le 15 janvier 1736, fut député aux Etats-Généraux, président de l'Assemblée Constituante et maire de Paris en 1789. Promptement désabusé de ses illusions sur la Révolution, il s'opposa à ses premiers excès et perdit sa popularité. Finalement, il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire et exécuté le 28 brumaire an II (18 novembre 1793).

Digitized by Google

et même d'amitié. Celui-ci essaya de rassurer le malheureux prêtre en lui affirmant que, comme sexagénaire, il était à l'abri des peines portées contre les curés insermentés restés en France après les décrets.

Cette interprétation donnée par Bailly à la loi de proscription, juste en principe, était loin d'être incontestable et universellement admise. Le curé de Coulans, au moment de sa promulgation en août 1792, n'était ni sexagénaire, ni infirme et, si un tribunal bienveillant devait considérer, en 1793, que le P. Queudeville avait atteint l'âge fixé pour être exempté de la déportation, des juges hostiles ou simplement vétilleux pouvaient lui appliquer, même avec l'apparence de la légalité, les rigueurs de la loi, c'est-à-dire la peine de mort. Le curé de Coulans s'en rendait bien compte; aussi, il continuait à se tenir étroitement renfermé chez les frères Lamare, comme lui prêtres de l'Oratoire, qui habitaient avec leur famille dans la rue Meslée.

On était en pleine Terreur. La persécution contre les bons prêtres devenait de plus en plus violente. Une loi du 30 vendémiaire an II (21 septembre 1793) obligea tous les ecclésiastiques assujettis au serment, qui étaient restés en France sans l'avoir prêté, à se présenter au Directoire de leur district pour se faire déporter. En cas de désobéissance, ils étaient passibles de la condamnation capitale, eux et aussi ceux qui leur donnaient abri ou protection. Le pauvre proscrit ne vivait plus que dans des transes continuelles, un peu sans doute à cause du danger qui le menaçait lui-même, mais bien plus à cause de celui auquel étaient exposées les personnes qui lui donnaient une si charitable, mais si compromettante hospitalité. Sa délicatesse s'alarmait sans mesure de ce péril dont il était la cause involontaire. Ces honorables scrupules devinrent à la longue tellement intolérables, qu'ils le décidèrent à faire une démarche assez hasardeuse.

Il avait eu autrefois pour élève, au collège du Mans, un homme qui jouissait alors à Paris d'une certaine influence, Le Vasseur, député de la Sarthe à la Convention Nationale. Il résolut de l'aller trouver, afin de lui demander conseil et, au besoin, aide et protection. En vain, ses amis, pour le dissuader de donner suite à ce projet, lui représentèrent les discours et les actes de l'enragé Montagnard. Le bon vieillard les connaissait bien; mais il était si généreux et si loyal, qu'il pensa n'avoir rien à craindre pour lui-même de la perfidie et de la méchanceté d'un homme à qui il avait fait autrefois quelque bien et qu'il voulait maintenant consulter en ami.

Digitized by Google

Donc, le 5 novembre 1793 (15 brumaire an II), le P. Queudeville, sortant de sa retaite, s'en alla tout confiant, sur les neuf heures du matin, trouver le disciple dont il avait été le maître bienveillant et peut-être charitable. L'ayant trouvé, il lui exposa sa condition de prêtre insermenté, mais sexagénaire, et lui demanda ce qu'il avait à faire dans la situation où il se trouvait.

« Revenez demain, lui dit Le Vasseur, revenez de bonne heure, j'espère vous donner une réponse qui vous sera utile ». Le prêtre sans méfiance s'en retourna chez lui, heureux du résultat de sa visite et se promettant bien d'être, le jour suivant, exact au rendez-vous. Il n'en eut pas la peine. Pendant la nuit il fut arrêté et conduit à la prison du Luxembourg, le 16 brumaire an II (6 novembre 1793).

Malgré les apparences on voudrait croire que Le Vasseur fut étranger à cette arrestation. Ce que l'on connaît du fougueux conventionnel n'est pas de nature à inspirer pour lui beaucoup d'estime. Il n'y eut du reste à l'époque aucun doute sur sa connivence dans cette occasion.

René Le Vasseur, né à Sainte-Croix (Sarthe), le 27 mai 1747, était chirurgien au Mans lorsqu'éclata la Révolution. Il prit part au mouvement anarchique dès le début par des écrits sur les opinions et les évènements du jour. Il était le meneur du club et s'y faisait remarquer par les motions les plus subversives. C'est lui qui entretenait la correspondance avec les Jacobins de Paris. Il faillit périr dans l'émeute qu'occasionna au Mans l'enlèvement des cloches, tant la foule était indignée contre lui. Député à la Convention, il prit place au milieu des membres les plus exaltés de cette assemblée et vota la mort du roi, sans appel ni sursis ; il embrassa ensuite le parti de Robespierre et fut l'ennemi des Girondins.

Tel était le personnage à qui, dans sa détresse, le curé de Coulans avait osé se confier. Si la conduite du prêtre fut un peu imprudente, celle de Le Vasseur fut absolument odieuse. La trahison présumée de celui-ci supposait tant de vilenie et de lâcheté que le P. Queudevillle tout d'abord refusa d'y croire. Longtemps malgré la lumière qui se faisait petit à petit il voulut douter encore. Il lui répugnait d'admettre qu'un homme, même tombé bien bas, eût pu mépriser à ce point les droits les plus sacrés, ceux de l'amitié, de la confiance et surtout du malheur. *Res sacra Miser.* Quand enfin le fait devint évident pour lui-même, l'infortuné prisonnier, plus affligé de la déloyauté de son ancien protégé que de son propre malheur, n'eut pour l'ignoble Judas que des sentiments de pitié et des paroles de pardon. Bien plus, il recommandait à un jeune parent, M.

Digitized by Google

Héron, qui avait réussi à communiquer avec lui au travers des murs de la prison et qui lui reprochait affectueusement son excès de confiance, de prier et de faire prier pour celui qui l'avait indignement livré. Ce n'était pas assez pour les scélérats, qui avaient alors imposé à la France un joug si dur et si pesant, de remplir les prisons, ils voulaient encore se défaire et au plus vite de leurs prisonniers. L'arrestation n'était dans leurs desseins que le prélude de l'échafaud. A leur grand regret, les tribunaux, même en jugeant révolutionnairement, ne donnaient à la guillotine qu'une insuffisante besogne puisque le nombre des suspects emprisonnés augmentait de jour en jour. On avait bien, au mois de septembre 1792, fait un massacre général des détenus, mais on n'osait renouveler cette manœuvre qui avait soulevé de tous côtés trop d'indignation et de protestations. Il fallait donc trouver un moyen, plus régulier en apparence si non moins canaille, d'arriver au même résultat en livrant sans relâche au bourreau de plus nombreuses fournées de victimes. On résolut pour cela de découvrir dans les prisons de prétendus complots et d'impliquer dans les poursuites consécutives à peu près tous les détenus. On commença par Bicêtre et le procédé ayant pleinement réussi, on décida de l'appliquer successivement à toutes les maisons de force. Telle fut l'origine de l'affaire que l'on appela la Conspiration du Luxembourg. Là, comme à Bicêtre, l'opération fut conduite par Herman, l'ancien président du Tribunal révolutionnaire, qui se chargea d'organiser les recherches et de les faire aboutir au résultat désiré. L'entreprise ne devait pas lui coûter beaucoup d'efforts. Il n'était certes pas difficile de trouver quelques délateurs de bonne volonté propres au rôle qu'on voulait leur faire jouer et disposés à le remplir avec d'autant plus d'empressement qu'ils en retireraient pour eux-mêmes l'avantage d'une prompte et sûre libération.

Prisonnier au Luxembourg, le Père Queudeville se trouva ainsi, sans même s'en douter, enveloppé dans une procédure dont le prétexte était aussi ridicule que mensonger. Il fut prévenu « d'avoir voulu assassiner les gardiens de sa prison et les membres du Comité de salut public, d'avoir travaillé au renversement de la République et à l'établissement du despotisme, du fanatisme, de l'athéisme et du fédéralisme ». Si accoutumé que l'on soit à constater les répugnantes méthodes de la tyrannie révolutionnaire, on est écœuré quand même, par cette burlesque et atroce parodie de la justice. A tout bien peser, l'égorgement des prisonniers sans forme de procès eût été moins révoltant.

Ceux-ci furent transférés à la Conciergerie le 18 messidor an II (6 juil-

Digitized by Google

let 1794) et comparurent devant le tribunal révolutionnaire les 19, 21 et 22 messidor (7, 9 et 10 juillet 1794), en trois fournées de 50, 60 et 46 personnes (1).

Le P. Queudeville fut de la dernière. A la seule question qui lui fut posée, il répondit qu'il ignorait complètement s'il y avait eu une conspiration, parce que jamais il ne sortait de sa chambre. « C'est bien, répartit le président, les jurés apprécieront ta moralité et feront bien attention que tu es un ex-prêtre Oratorien ». Ce fut tout. Sa qualité de prêtre fut donc le seul grief qui lui fut reproché. Pas un des huit témoins cités dans cette affaire n'apporta contre lui la moindre imputation.

Les prévenus impliqués dans le procès nièrent tous, quelques-uns avec une indomptable énergie, les projets qui leur étaient faussement attribués. Seuls, les deux dénonciateurs soudoyés par Herman, sans être très affirmatifs, semblèrent reconnaître l'existence d'un complot auquel ils s'étaient bien gardés, ajoutaient-ils avec une patriotique indignation, de prendre la moindre part. Cela n'empêcha pas les jurés de se déclarer chaque jour suffisamment convaincus du crime des accusés. Toutefois, pour faire croire à l'impartialité du tribunal, dix des inculpés furent acquittés : huit comme écroués trop récemment pour avoir pu prendre part au complot et deux comme non convaincus d'avoir participé à la trame ourdie par les autres prisonniers, dit le jugement, mais en réalité comme ayant aidé à la machination dont furent victimes leurs compagnons. La peine de mort fut prononcée contre tous les autres, au nombre de 145. Le 146e un enfant de quatorze ans, s'en tira avec 20 ans de détention. Inutile d'ajouter que le P. Queudeville fut du nombre des coupables. Son caractère sacerdotal, ses vertus, sa droiture, ne pouvaient évidemment laisser place à un acquittement.

L'acte d'accusation avait été dressé par le fameux Fouquier-Tinville, mais comme les accusés comparurent devant la 2me section du tribunal (2), ce fut son substitut, Royer, qui se chargea de présenter l'accusation et

(1) On avait d'abord projeté de faire juger en une seule fois les 156 détenus du Luxembourg. Le peuple de Paris s'étant ému de la préparation d'une telle hécatombe, on crut prudent de procéder par plus petits paquets. L'affaire dura ainsi trois jours au lieu d'un, mais le résultat fut absolument le même.

(2) Un seul tribunal, même en jugeant 50 et 60 prévenus en deux ou trois heures, ne pouvait suffire à faire périr tout ce qu'il y avait en France de gens religieux, honnêtes ou simplement riches ; on le partagea en deux sections qui, jugeant simultanément dans deux salles distinctes, faisaient ainsi double besogne et assuraient à la République double profit.

Digitized by Google

de requérir contre eux ; il se contenta, du reste, à chacune des trois fournées, de lire l'exposé des faits, rédigé et arrangé par son chef de file.

Les débats, si on peut donner ce nom aux sinistres comédies jouées par le tribunal révolutionnaire, étaient dirigés par Scellier, vice-président, assisté des juges Paillet et Foucault, des jurés Duplay, Girard, etc., et du greffier Ducret.

Après la lecture de l'acte d'accusation, le semblant d'interrogatoire fait par Scellier, la déclaration du jury et le réquisitoire de l'accusateur public, les prévenus, prétendument convaincus de conspiration, étaient, comme on l'a vu, uniformément envoyés à l'échafaud. En même temps, leurs biens étaient déclarés confisqués au profit de la Nation.

Le jugement de la troisième fournée, qui comprenait 46 accusés, ne dura guère que deux heures et l'exécution suivit de près le prononcé de l'arrêt. Les charrettes, réquisitionnées d'avance, attendaient dans la cour de la prison ; les condamnés y montèrent aussitôt pour aller à la Barrière de Vincennes, plus communément appelée Barrière du Trône, où la guillotine était dressée. Aux 38 de la deuxième section, on en joignit 6 de la première et le lugubre cortège s'achemina lentement vers le lieu du supplice.

Guillon, dans les *Martyrs de la Foi*, rapporte, sur le témoignage écrit d'un témoin oculaire, que, dans la rue Saint-Antoine, le P. Queudeville reconnut un de ses amis, M. du Pérou, chanoine de la collégiale de Saint-Pierre au Mans, qui se tenait sur son passage pour lui adresser un dernier salut et lui donner au besoin, sans doute, une suprême absolution. Lorsque leurs regards se rencontrèrent, la victime résignée leva les mains et les yeux vers le ciel, comme pour dire à son charitable confrère que c'était là désormais l'unique objet de ses pensées, de ses espérances et de ses désirs. Peut-être, aussi, l'ami reconnaissant voulut-il, par là, donner à l'ami fidèle rendez-vous dans la patrie meilleure où il allait bientôt entrer. Cette scène muette, plus éloquente qu'aucun discours, dut se graver profondément dans le souvenir de celui qui en fut le spectateur ému et attristé, mais édifié et consolé.

Guillon ajoute — toujours sur la foi du même correspondant, et les autres biographes, lui faisant écho, redisent — que sur la funèbre charrette, le P. Queudeville se tenait étroitement rapproché d'un capucin du Mans, son vieil ami, et que tous deux s'encourageaient mutuellement à leur dernier sacrifice. Le témoin de Guillon s'est trompé sur ce point. Parmi les 44 victimes immolées le 22 messidor an II, il n'y avait aucun

Digitized by Google

capucin. A la vérité, le convoi comprenait, en plus du pieux confesseur de la foi, six autres prêtres. Mais, de ces six ecclésiastiques, cinq au moins étaient des prêtres constitutionnels et même sans culottes, dont les sentiments ne pouvaient concorder avec ceux du curé de Coulans. Le sixième, Jacques Fréret, que Wallon (*Histoire du Tribunal révolutionnaire*) fait à tort curé d'Héricourt, puisqu'il était, en réalité, curé d'Heudicourt (Eure), était, lui aussi, certainement un prêtre séculier (1). Le P. Queudeville n'eut donc pas pour compagnon de route et de calvaire, le religieux dont la présence et l'amitié lui eussent été, dans cette circonstance tragique, si douces et si secourables; mais il trouva probablement, parmi les malheureux conduits à la guillotine en même temps que lui, quelque brave homme, heureux d'échanger avec un vieillard vénérable et distingué, des témoignages de sympathie et de confiance, ou quelque pieux chrétien, désireux de recourir, en cette heure dernière, au ministère d'un prêtre catholique. Il se peut même que, touché d'une grâce soudaine, l'un ou l'autre des prêtres dévoyés, qui se trouvaient à ses côtés, lui ait demandé, en ce grave moment, une absolution salutaire. Ainsi, peut s'expliquer la méprise du témoin cité par Guillon. Si l'on veut faire attention aux circonstances troublantes du fait rapporté, l'erreur est bien explicable et partant bien excusable.

Il était environ 5 heures du soir, lorsque les condamnés arrivèrent sur la place de Vincennes. Le P. Queudeville fut un des premiers livrés au bourreau. Les victimes montaient courageusement à l'échafaud. L'excès des maux, dont ils avaient ordinairement souffert, leur faisait voir dans la mort plutôt une bienfaisante délivrance qu'un redoutable châtiment. Le vertueux ecclésiastique avait bien d'autres raisons de montrer à cette heure de la fermeté, de la confiance et même une sainte allégresse. Ne pouvait-il pas mourir sans peur, puisqu'il s'était toujours appliqué à mener une vie sans reproche et qu'il allait bientôt, avec l'aide de Dieu, la terminer par le plus grand acte de charité qui soit au pouvoir de l'homme ? Ne devait-il pas même ressentir une joie surnaturelle, en pensant qu'après avoir ici-bas fait l'œuvre de Dieu et combattu pour sa cause, il allait, en entrant là-haut, dans la maison de son maître, recevoir le salaire de son travail et la couronne de sa victoire ?

On croit que la dépouille mortelle du martyr fut portée dans le petit

(1) Wallon ne fait pas connaître les antécédents de ce curé relativement au serment constitutionnel.

Digitized by Google

cimetière de Picpus et ensevelie au hasard, dans la promiscuité d'une fosse commune. Son acte de décès ne fournit aucun renseignement à cet égard. Qu'importe son silence sur ce point ? Si les hommes ignorent en quel lieu reposent les cendres de cette noble victime, Dieu le sait, et, le jour venu, il les retrouvera pour leur donner le vêtement de gloire immortelle promis à ceux qui, sur la terre, auront généreusement confessé le Divin Maître et préféré, malgré les répugnances de la nature, la persécution à l'apostasie, la mort à la souillure.

Quelque temps après le supplice du P. Queudeville, ses meubles confisqués furent vendus, au Mans, par le Commissaire du Pouvoir exécutif près le Directoire du district, Mesnard-la-Groye. Guillon rapporte que le trop zélé fonctionnaire fit brûler tous les manuscrits du savant Oratorien. « On doit regretter, ajoute-t-il, les sermons, les conférences ecclésiastiques et les divers traités de théologie qu'il se proposait de revoir et de publier dans sa vieillesse. » Ses livres nombreux et choisis furent, dans la suite, attribués à la Bibliothèque publique du Mans, mais la plus grande et probablement la meilleure partie de sa collection avait été volée et dispersée avant cette décision.

* * *

RÉFÉRENCES : Guillon : *Les Martyrs de la Foi.* — Perrin : *Les Martyrs du Maine.* — Dom Piolin : *L'Eglise du Mans*, etc. — Wallon : *Histoire du Tribunal révolutionnaire.* — Archives Nationales. — Archives du Calvados. — Archives de la ville de Caen. — Archives de la Sarthe. — Archives et Bibliothèque de la ville du Mans. — Notes de M. le chanoine Niquet. — Papiers de famille. — Renseignements oraux, etc.

QUEUDEVILLE,
PRÊTRE.

Digitized by Google

UN BAYEUSAIN

PRÉSIDENT DU CAVEAU

Esquisse d'Histoire Littéraire

De toutes les institutions d'autrefois, il n'en est que trois qui ont traversé, sans y être englouties, le grand naufrage révolutionnaire : l'Académie Française, l'Ordre des Avocats et le Caveau.

L'histoire des deux premières n'est plus à faire. Elles font assez parler d'elles. Celle du Caveau est moins connue. Et pourtant cette petite académie a compté et compte encore parmi ses membres les hommes les plus éminents dans la littérature et dans les arts. Aujourd'hui, comme au XVIII[e] siècle, on considère comme un difficile honneur d'y être admis.

Il y a quelques mois, le Caveau a élu, pour le présider, un Bayeusain. L'occasion m'a semblé propice pour retracer devant vous, en quelques mots, la vie de cette antique et toujours jeune société.

Il en est peu où les traditions se soient mieux conservées. Au milieu du repas, le président porte, en vers, un toast à la Chanson, que tous les convives écoutent debout. Le grelot à manche d'ébène dont il se sert comme de sonnette est celui-là même dont se servait Collé, sous Louis XV. Le verre où il boit est le propre verre où buvait Panard, un admirable cristal de la capacité d'une bouteille de champagne. Mais ce qui s'y est le mieux conservé, c'est l'esprit et l'amour des bonnes lettres, et sous ce rapport le Caveau d'aujourd'hui continue dignement celui d'autrefois.

Le Caveau, toutefois, a mis un peu d'eau dans son vin. Ses fondateurs ne se contentaient pas, dit la chronique, de chanter le vin et l'amour, l'amour et le vin ; ils mettaient en pratique leurs préceptes, et s'ils revenaient en ce monde, ils trouveraient sans doute que leurs successeurs ont, sous ce rapport, bien dégénéré.

Digitized by Google

Dans le premier tiers du XVIII[e] siècle, il y avait, rue de la Truanderie, pas loin des Halles, un magasin d'épicier-droguiste, dont le propriétaire, M. Gallet, avait pour la littérature et pour les gens de lettres un goût très prononcé.

Cet épicier à l'âme d'artiste aimait la bonne chère, les joyeux repas, choses que les gens de lettres n'ont, en aucun temps, dédaignées. Il réunissait, à jour fixe, dans son arrière-boutique, quelques littérateurs, bons compagnons et joyeux convives. Au dessert, chacun y allait de sa chanson. On buvait sec, on chantait ferme, et plus d'une fois les clients venus pour quelque achat de droguerie furent scandalisés d'entendre sortir de l'arrière-salle des refrains dans le genre de celui-ci, qui est de Gallet et qu'on croirait de Basselin :

Si, pour embellir le monde,
Jupiter m'eût consulté,
Dans les lieux où coule l'onde
Le vin seul eût existé.
La terre eût été sa treille
Et la mer son réservoir,
Et pour le mettre en bouteilles,
J'aurais servi d'entonnoir !

Il n'y avait pas de bouteilles sur la table. Quand on voulait boire, on allait remplir son verre au tonneau, dans le cellier, voisin de la salle à manger, excellente précaution contre les excès.

Mais, pour un commerçant avisé, tenir table ouverte n'est pas le moyen de faire fortune. Gallet l'apprit à ses dépens. Ses affaires périclitèrent. Ses amis, braves gens au fond, décidèrent de se réunir, pour dîner et dire des vers, non plus chez lui, mais au cabaret, tous les quinze jours. Et on arrêta que Gallet assisterait à ces dîners à titre d'invité.

Le XVIII[e] siècle a vécu au cabaret : maréchaux de France et gardes-françaises, académiciens et poètes crottés, loqueteux et marquis, tout s'y coudoyait, comme aujourd'hui dans les grandes brasseries de Bavière.

Il y en avait dont l'enseigne visait à l'esprit. Telle celle qui représentait Jésus au Jardin des Oliviers, avec, au-dessous : « *Au Juste Prix* ». — Ou cette autre : Un verre enguirlandé de roses : « *Au Verre Galant* ».

Certains cabarets avaient leur public spécial. Les gens du monde, les *honnêtes gens* allaient chez Rousseau, rue d'Avignon, chez Boucingo, chez la Guerbois. (Il y a encore des Guerbois pâtissiers-restaurateurs à Paris.)

Digitized by Google

Les poètes fréquentaient à la *Pomme de Pin*, dans la Cité, à la *Croix de Lorraine*, à l'*Ange*, ou à la *Fosse aux Lions*. Les comédiens allaient chez Bergerat, aux *Bons Enfans* ; les danseurs, à l'*Epée de Bois ;* la basoche, à la *Tête Noire*, près du Palais ; les chantres, au cabaret du *Diable ;* les moines, au *Riche Laboureur*, près de la foire Saint-Germain, ou au *Treillis-Vert*, rue Saint-Hyacinthe.

Mais le Tout-Paris, grands seigneurs, claque-patins, marchandes de marée et dames de la cour, voleurs, soldats, bourgeois, artistes, s'entassait au *Tambour-Royal*, chez Ramponneau, dans une salle démesurément longue, mais étroite, où il y avait foule nuit et jour. La réputation de Ramponneau était telle qu'un Anglais fit tout exprès le voyage pour y faire un dîner arrosé de vin de Suresne, et retourna chez lui sans avoir rien vu d'autre, proclamant que Paris était la première ville du monde.

Gallet et ses amis jetèrent leur dévolu sur un petit cabaret peu renommé, mais où l'on faisait de bonne cuisine et dont l'hôte était aimable et complaisant. Il était situé au carrefour Bussy, et, comme pour y entrer on descendait quelques marches, il avait pris comme enseigne : *Au Caveau*. Le restaurateur s'appelait Landel. Et, — voyez comme les traditions, ainsi que je l'ai dit, se perpétuent dans ce petit cénacle, — son vice-président actuel, Pierre Landel, un magistrat doublé d'un poète exquis, est un arrière-arrière-petit-cousin de ce personnage historique.

Le premier dîner eut donc lieu chez Landel, en 1733. Le Caveau était fondé.

La renommée a conservé les noms des convives de ce premier banquet. Tous ont laissé une trace dans le monde littéraire.

Ils étaient seize. Crébillon le père, Crébillon le tragique, présidait. C'était alors un auteur célèbre. Il avait soixante ans ; il était à l'apogée de sa gloire, avait fait *Rhadamiste*, était de l'Académie, censeur royal, et ennemi juré de Voltaire, dont il fut une des bêtes noires. Fort négligé de sa personne, il habitait au Marais, rue des Douze-Portes, avec une maîtresse cagneuse, une douzaine de chiens et autant de corbeaux et de chats, qui empestaient son appartement.

Il avait un fils, qui, au contraire de son père, était fort élégant. Les joûtes d'esprit, entre le père et le fils, amusaient beaucoup la galerie.

Un jour qu'ils dînaient tous les deux au Caveau, un des convives demanda à Crébillon le père quel était, à son avis, son meilleur ouvrage :

— Je n'en sais rien, répondit-il. Mais, — et il désignait son fils, — voilà assurément le plus mauvais.

Digitized by Google

— Pardon, monsieur, riposta Crébillon le fils. Il y a de méchantes langues qui prétendent que tous vos ouvrages ne sont pas de vous !

A ce premier dîner, Crébillon avait à sa droite Gallet, et à sa gauche un jeune homme de vingt-quatre ans, Collé, le futur auteur de la *Partie de chasse de Henri IV*, qui devait devenir un des premiers chansonniers de son temps.

Les autres convives étaient :

Piron, célèbre alors pour une *Ode* d'une mythologie par trop décolletée, qui mit en émoi tous les moralistes du temps ; Piron, dont la verve caustique était intarissable. Un trait entre mille. Il avait un procès avec la ville de Beaune. Se promenant un jour avec un ami dans les environs, il abattait avec sa canne tous les chardons qu'il rencontrait.

— Que faites-vous là ? lui dit son ami.

— Je suis en guerre avec les Beaunois. Je leur coupe les vivres.

Fuzelier, très gros, très lourd, qui se faisait traîner dans une petite voiture par son laquais, qu'il appelait son *âne baptisé*, Fuzelier était directeur du *Mercure*. Il écrivait des comédies pour les théâtres de la Foire.

La Bruère, secrétaire d'ambassade, son associé au *Mercure*, son antithèse vivante, aussi mince, musqué, délicat, que Fuzelier était énorme.

Saurin père, le doyen de la société, — il avait soixante-quatorze ans, — mais un des plus jeunes par la verve et l'ardeur méridionale. Grand savant, membre de l'Académie des Sciences, créateur de l'horlogerie en Suisse, il ne dédaignait pas de rimer de fort jolis couplets.

Saurin fils, auteur dramatique, dont le *Spartacus* avait un immense succès. C'est de lui le vers fameux inscrit sous le buste de Molière à l'Académie Française :

Rien ne manque à sa gloire ; il manquait à la nôtre.

Duclos, un jeune breton passablement dissipé, mais qui se rangea et succéda à Voltaire à l'Académie. On remarquait avec surprise que dans son grand ouvrage : *Considérations sur les mœurs de ce siècle*, il n'est pas question des femmes, dont le nom ne se trouve employé qu'une fois.

On n'en peut pas dire autant d'un autre convive, Gentil-Bernard, le poète érotique, qui faisait alors les paroles de l'opéra *Castor et Pollux*, dont Rameau faisait la musique. Avant de le mettre à la scène, les deux auteurs décidèrent de le soumettre au jugement du Caveau. Une audition eut lieu un soir, après le dîner. A l'unanimité, le Caveau condamna les deux auteurs à refaire leur œuvre. Ils se soumirent à ce jugement, et

Digitized by Google

Castor et Pollux tinrent ainsi l'affiche pendant plus d'un demi-siècle.

Moncrif, futur académicien, lui aussi, auteur d'une *Histoire des Chats*, pour quoi on l'appelait Minet dans l'intimité et Piron l'avait surnommé : l'Historiogriffe.

Sallé, tout jeune à cette époque — il avait à peine vingt-deux ans — qui écrivait des livres de jurisprudence et qui quitta bientôt les tréteaux de Thémis pour ceux de Thespis.

Enfin, trois des hommes les plus célèbres du siècle complétaient la compagnie : le peintre Boucher, le riche philosophe Helvétius et le musicien Rameau. Celui-ci était assez mauvais coucheur, d'oreille délicate et d'esprit susceptible. Un jour qu'il était en visite chez une dame, il se lève tout-à-coup, saisit le petit chien qu'elle avait sur ses genoux et le jette par la fenêtre.

— Que faites-vous, s'écrie la dame, terrifiée ?

— Il aboie faux !

On voit que, dès ses débuts, le Caveau était bien composé.

Un peu plus tard, deux illustres recrues vinrent s'y joindre : le chanteur Jélyotte et le poète Panard.

Genus irritabile vatum ! Tout marcha bien pendant six à sept ans. Puis, il y eut des froissements. Le Caveau était très à la mode. Les plus grands seigneurs intriguaient pour s'y faire inviter. Le beau monde menaçait de l'envahir. Le brave épicier Gallet se plaignit de n'y plus trouver la bonne camaraderie et le laisser-aller d'autrefois. Deux coteries se formèrent. Et un beau jour Gallet reçut, signé de Collet, au nom du Caveau, le billet suivant :

« M. Gallet est invité à dîner, le 1er et le 16 de chaque mois, partout « ailleurs qu'au Carrefour Bussy ».

Le pauvre homme en fit une maladie. Ses affaires allaient, d'ailleurs, de plus mal en plus mal, et il dut avoir recours à la suprême ressource des débiteurs traqués par leurs créanciers : il alla habiter dans l'enclos du Temple.

La Commanderie des Templiers, dont il ne reste plus que le nom, car le marché qui la remplaçait a lui-même disparu, était alors lieu d'asile. Dans l'enceinte de ses murs, qui entouraient une énorme surface, il y avait toute une ville, principalement peuplée de banqueroutiers et débiteurs insolvables. On ne s'y ennuyait point. Il y avait un théâtre, trois églises, une grande foire à la Saint Simon. Les exploits d'huissier étaient

Digitized by Google

sans valeur, une fois la porte franchie ; de même les arrêts de prise de corps. Les habitants de cette étrange cité étaient fort tranquilles. Il n'existait qu'une seule pénalité pour tous crimes, délits ou méfaits. Le délinquant était conduit simplement à la porte, où il tombait immédiatement aux mains des sergents et huissiers, qui le menaient au Châtelet.

Gallet traîna quelques années au Temple et y mourut.

Panard, rencontrant un ami quelques jours après, lui dit :

— Vous savez qu'il est mort au Temple. J'y suis allé pleurer sur sa tombe. Quelle tombe ! Ah ! monsieur. Ils me l'ont mis sous une gouttière, lui qui, depuis l'âge de raison, n'avait pas bu un verre d'eau !

Le Caveau, lui, continua à se bien porter. Gresset en fut. Marmontel aussi. Le financier Pelletier, fermier-général, l'invita à tenir désormais ses assises chez lui, et pendant uue douzaine d'années, de 1759 à 1772, il en fut le véritable président.

A sa mort, on revint au carrefour Bussy. Puis on dîna au Palais-Royal, qui était alors dans toute sa vogue. C'était Crébillon fils qui présidait.

La Révolution survint, puis la Terreur. Le Caveau ne s'en émut pas. L'impression effroyable que nous produit, à distance, cette terrible époque, ne fut pas celle des contemporains. Au plus fort de la Terreur, les théâtres faisaient des recettes superbes. Tout changeait : la religion, le gouvernement, le nom des mois et les jours de la semaine ; la guillotine était en permanence dans l'angle d'une place ; une vieille femme, la mère Marianne, dont le nom devait devenir plus tard un offensant symbole, était chargée de laver tous les soirs son emplacement inondé de flaques de sang. Mais l'esprit français restait debout. On faisait des chansons jusque dans les prisons. Si jamais le Français justifia sa réputation de peuple léger, ce fut bien à ce moment-là. Légèreté plus apparente que réelle. Il y a des jours où la gaieté est une des formes du courage.

Pendant cette période, le Caveau prit le nom de *Dîner du Vaudeville*. Ce fut la seule concession qu'il fit au besoin de changement qui travaillait le pays. Epoque pour lui très brillante : le recueil de ces années-là renferme de très jolies chansons et poésies. C'étaient les citoyens Barré, Radet et Desfontaines, féconds vaudevillistes, qui présidaient à tour de rôle. Parmi les membres, on trouve : de Piis, auteur dramatique ; le danseur Despréaux, mari de l'actrice Guimard ; Dupaty, l'académicien, auteur des *Voitures Versées ;* les deux citoyens Ségur, ex-comtes ; Laujon, autre académicien, etc.

Digitized by Google

On dînait alors chez Brégot, passage Marigny, à deux heures et demie, le deux du mois.

En 1806, le Caveau reprend son vieux nom et le rajeunit en s'appelant *Le Caveau Moderne.* On dîne chez Baleine, au *Rocher de Cancale.* Successivement président Laujon, de Piis, qui, de citoyen, est redevenu le chevalier de Piis et Désaugiers, ce dernier jusqu'à sa mort, en 1827.

En 1834, la Société change de titre et se reforme sous le nom des *Enfants du Caveau*, avec la présidence de Ramond de la Croisette, chef de bureau à la Chambre des Députés.

En 1838, on reprend le nom traditionnel de *Caveau*, qu'on ne devait plus quitter. Ce furent alors les brillantes présidences d'Albert Montémont, auteur de la *Bibliothèque Universelle des Voyages ;* — de Salin, contrôleur à la Monnaie, qui signa : Nilas et Aslin, de très nombreux vaudevilles ; — de l'architecte Lesueur, membre de l'Institut, qui avait quarante-sept années de Caveau. Il fut mon professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, à une époque où l'on m'eût bien surpris en me prédisant que je serais appelé un jour à lui succéder, — non pas à l'Institut, — mais à la présidence du Caveau ; — de Bugnot, architecte des Invalides ; — de Protat, avoué, déplorablement connu surtout par l'*Examen de Flora*, pièce plus que licencieuse, qui pesa sur toute sa carrière et l'empêcha d'être décoré ; — de Mahiet de la Chesneraye, chansonnier de premier ordre ; — de Jules Janin ; — de Béranger ; — des vaudevillistes Clairville, Grangé et Moreau. Clairville, l'auteur du livret des *Cloches de Corneville*, mourut le 9 février 1879, jour où l'on donnait la 700e représentation de ce contestable chef d'œuvre.

Je ne cite que les plus connus. C'était le temps où le Caveau tenait ses agapes au Palais-Royal, au restaurant Corazza. C'est là que je vis présider Emile Bourdelin, graveur de talent, poète charmant ; — l'acteur Saint-Germain, dont la présidence fut originale. Comme il jouait souvent au théâtre du Palais-Royal et que Corazza est sous les arcades, à deux pas de là, il venait s'asseoir parmi nous pendant chaque entr'acte, dans le costume, parfois bouffon, de son rôle. Les spectateurs qui le voyaient entrer en scène, à l'acte suivant, ne se doutaient pas que le comique qui les faisait tant rire venait de faire acte de président.

Louis Piesse, le grand géographe, présidait en 1888. C'est lui l'auteur du Guide en Algérie, de la collection Joanne, véritable travail de bénédictin. Il avait eu dans sa vie un roman fort touchant. A vingt-trois ans, il était amoureux d'une jeune cousine à lui. Mais il n'avait pas de fortune.

Digitized by Google

Les parents s'opposèrent à leur mariage et on les sépara. La jeune fille, circonvenue, pressée de tous côtés, finit par épouser un jeune homme riche, dont elle eut plusieurs enfants. Piesse partit pour l'Algérie, s'y fixa et devint bibliothécaire de la ville d'Alger.

Cinquante ans après son amourette, il reçut une lettre de sa cousine : « Mon cousin, je suis veuve. Je ne vous ai jamais oublié. Si vous pensez encore à moi, venez, je vous attends. » Pierre, qui lui, ne s'était jamais marié, accourut. Quelques semaines après, il était père, et même grand-père. J'ai connu cet intérieur patriarcal. Mon vieil ami jouit plusieurs années d'un bonheur longtemps attendu. A quatre-vingt deux ans, il repartit pour l'Afrique, afin de remanier entièrement son Guide. Il me proposa de l'accompagner. Mais il fallait faire de longues courses dans le désert, à dos de cheval, à dos de mulet, à dos de chameau, coucher sous la tente, partager de douteux couscoussous. J'avais quarante ans de moins que lui : j'eus peur de ces fatigues et le laissai partir seul. Il revint dix-huit mois après, plus dispos que jamais.

En 1899, Viel-Lamare, dont le nom n'est pas inconnu à Bayeux, et qui était natif d'Orbec, occupa le fauteuil. Les dîners enrent lieu à partir de ce moment chez Marguery. Grave juge de paix, il ne fit pas mentir le proverbe qui affirme que les médecins, les croque-morts et les magistrats sont les convives les plus gais.

Il eut pour successeurs Alfred de Feuillet, le fin lettré, et Léonor Dupille, dont la magnifique bibliothèque occupait une maison entière. Enfin, le dernier en date est votre modeste collègue, Messieurs, qui se trouve un peu confus de succéder à de si grands personnages.

La Caveau est une société exclusivement masculine. Le beau sexe en fut toujours rigoureusement exclu. C'est, comme je le disais tout à l'heure, très platoniquement qu'on y chante le vin et l'amour. Cependant, cette règle a fléchi trois fois : la première fois, on invita à un dîner Déjazet, la grande comédienne ; la seconde, Thérésa, la remarquable diseuse, et tout récemment, Mme Amel, de la Comédie-Française, qui est un poète de grand talent.

Permettez-moi, pour finir, une anecdote à laquelle j'ai été personnellement mêlé.

Il y a une vingtaine d'années, le jour de chaque dîner du Caveau, le président recevait, régulièrement, par la poste, une chanson ou une pièce de vers destinée à être dite au banquet du soir. Provenance inconnue. Signature évidemment apocryphe : Henri de Vire. C'était admirablement

Digitized by Google

fait, plein d'esprit, leste et pimpant, tout-à-fait dans le genre du XVIII[e] siècle. On était fort intrigué. C'est d'une femme, disaient les uns. C'est, disaient les autres, le président en exercice qui veut dire une pièce de plus que celles auxquelles il a droit. Le président se défendait de son mieux. Et, imperturbablement, chaque mois amenait son petit chef-d'œuvre.

J'eus un jour besoin d'un renseignement à ma paroisse. Je trouvai à la sacristie le suisse qui me dit : « Adressez-vous à M. l'abbé B., que voici. »

Un bon vieux prêtre, dont je remarquai le regard vif sous ses lunettes, me donna le renseignement, et pour plus de clarté, on le mit par écrit. L'écriture me frappa immédiatement.

— Etes-vous bien sûr, lui dis-je, d'être M. l'abbé B. ?

— Pourquoi cette question ?

— Ne vous appelleriez-vous pas plutôt Henri de Vire ?

Il sourit, m'emmena à l'écart, et, singulier renversement des rôles, se confessa à moi, mais en me recommandant le secret le plus absolu. C'était lui qui, chaque mois, intriguait de la sorte le Caveau. Les gens qui attribuaient ses vers à une dame ne se trompaient que de robe.

Ce fut le point de départ d'une des meilleures amitiés de ma vie. Entré tard dans les ordres, il avait le culte des lettres et du beau. Sa finesse normande n'ôtait rien à son extrême bonté. Et comme on l'a souvent dit au Caveau, en fait de poésie, cet inconnu était notre maître à tous. Il est mort il y a quelques années, sans que son secret ait jamais été, de son vivant, révélé.

L'histoire est souvent intéressante par ses petits côtés. La Caveau est un des épisodes les plus curieux de la vie littéraire des deux derniers siècles. Sorti de l'arrière-boutique d'un épicier, il s'est élevé jusqu'à devenir une sorte de petite Académie. Comme la grande, il se compose de quarante membres. — Sous l'Empire, il était de trente-neuf, toute association, à partir de quarante personnes, étant interdite. Aujourd'hui que celle du Pont-des-Arts se recrute surtout parmi les généraux, les journalistes et les hommes politiques, la plus littéraire des deux Académies n'est pas celle qu'un vain peuple pense.

JEAN BERTOT.

Digitized by Google

UN DOCUMENT POUR L'HISTOIRE LOCALE (1)

JAQUES D'USSEL

Esleu sur le fait des aydes à Bayeux

Charles, par la grâce de Dieu, roy de France. A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Savoir faisons que pour considéracion des bons et agréables services que nostre bien aimé Jaques d'Ussel, escuier, maistre dostel de nostre très chier et aimé cousin, le comte de Clermont, nous a faiz par long temps et encore faict chaque jour, en nostre guerre, en la recouvrance de cestuy nostre pais de Normendie où il est en armes soubz et avec nostre dit cousin et pour le bon et loable rapport qui nous a esté fait de sa personne et de ses sens, prudence, loiauté, preudommie et bonne diligence, a cellui, pour ces causes et à la relacion et requeste à nous sur ce faicte par nostre chier et féal cousin, le comte de Dunoys, nostre lieutenant sur le faict de la guerre en nostre dit pais de Normandie, avons donné et donnons par ces présentes l'office de l'un des esleuz sur le fait des aides, ès ville et élection de Baïeux, vacant parce que depuis que nous avons fait asségier ladicte ville ny avons pourveu d'autre, comme l'en dit, pour icellui office d'esleu avoir, tenir et doresenavant exercer par ledit Jacques d'Ussel aux gages, chevauchées, drois, prouficts et émolumens acoustumés et qui y appartiennent, tant qu'il nous plaira, s'il est à ce souffisant. Sy donnons en mandement par ces présentes à noz amez et féaulx, les généraulx consilliers par nous ordonnez sur le fait et gouvernement de nos finanches, que prins et receu dudit Jaques d'Ussel le serment en tel cas acoustumé, icellui mettent et instituent ou facent mettre et instituer, de par nous, en possession et saisine dudit office, et dicelluy ensemble des gages, chevauchées, drois,

(1) Bibliothèque Nationale. — B. N. Pièces originales (Cabinet des titres) vol. 2.904. — Dossier Ussel (64.590 q.) pièce n° 6.

Digitized by Google

prouffis et émolumens dessusdiz, le faicent, seuffrent et laissent joir et user, plainement et paisiblement, et a lui obéir et entendre de tous ceulx, et ainsy quil appartendra, ès choses touchant ledit office, osté et débouté d'icelluy tout aultre non ayant sur ce noz lettres de don depuis le siège fut mis de par nous devant ladite ville, précédans en dapte ces présentes, par lesquelles nous révoquons et mettons au néant tous dons que en povons avoir fait par avant à quelxconques personnes que ce soient. Et en oultre, lui fachent par le receveur desdits aides, esdites ville et élection, qui est ou sera, paier et baillier lesdits gages et chevauchées doresenavant par chacun an, aux termes et en manière acoustumée ; lesquelx à luy ainsy paiez nous voullons, en rapportant ces dittes présentes ou vidimus dicelles, soit soubz scel royal et une fois seulement, et quittance sur ce suffisans, être alouez ès comptes et rabattus de la recepte dudit receveur présent et à venir, par nos amez et féaulx gens de nos comptes auxquelz nous mandons ainsy de le faire sans difficulté. Et tesmoing de ce, avons fait mettre nostre scel à ces dites présentes. Donné à Argenten le xiiij^e^ jour de may de l'an de grâce mil CCC cinquante, de nostre règne le xxviij^e^. Et en marge estoit escript : « Par le Roy, Jaques Cuer, présent. Ainsy signé : Delaloère ».

Le 4 juin ensuivant, les généraulx consilliers du Roy sur le fait et gouvernement de toutes ses finances, mandèrent au bailli de Caen ou à son lieutenant à Bayeux d'avoir à mettre à exécution ces lettres royaulx, scellées du grand scel en cire jaune et double queue.

Le 12 août, un vidimus en fut dressé par le garde du scel des obligations de Bayeux, à la relacion de Jean Desmaires, clerc tabellion juré, commis et establi en ladite ville et banlieue, et scellé du scel dudit garde, Mordon.

Ces lettres royaulx n'ont pas été connues de celui qui établit les deux listes de combattants de Formigny qui se lisent dans la chapelle, car il n'aurait pas manqué d'y inscrire le nom de Jaques d'Ussel, un authentique et indiscutable compagnon d'armes, celui-là, du gendre du Roi, Jean II duc de Bourbon et d'Aumale, comte de Clermont, fondateur de la dite chapelle.

Espérons que ce nom, qui fut à la peine, sera aussi à l'honneur et qu'il remplacera, un jour, quelqu'un des noms aventurés sur ces deux tables qui devraient être historiques.

La famille n'est pas éteinte. M. le baron d'Ussel, le distingué directeur des usines à gaz de Rouen et de Bayeux et membre de notre Société, descend de ce Jacques d'Ussel.

Digitized by Google

Compte-Rendu des Séances

Séance du Jeudi 10 Novembre 1910

Présents : MM. Joret-Desclosières, président ; Anquetil, vice-président ; Garnier, secrétaire ; Rémy, archiviste ; Boudet, Clouet, Coueffin, Etienne, de Gomiecourt, Gosselin et Guisle.

Absents excusés : MM. Jeunhomme, Le Duc et Rauline.

M. Anquetil dépose sur le bureau le XI[e] volume des Mémoires de la Société.

M. le Président expose brièvement la situation financière, puis donne connaissance des programmmes des fêtes préparées, à Rouen et à Paris, pour y célébrer, en juin 1911, le millénaire de la Normandie. Il y a échange d'observations à ce sujet et aussi sur le projet d'entourage du Monument de Formigny.

M. Joret-Desclosières intéresse ses collègues par une vive et saisissante causerie sur cette période si curieuse de l'histoire de France qui s'étend d'Azincourt à Formigny (1415-1450).

M. Garnier donne lecture d'une communication fort intéressante de M. Dillaye sur *l'Eglise Catholique Française* à Agy en 1835, quand les habitants de cette commune, irrités d'être privés d'uu curé, firent appel au fameux abbé Châtel, évêque primat de cette nouvelle religion, et en obtinrent un ministre de son culte appelé Prodhomme.

Séance du Jeudi 23 Février 1911

Présents : MM. Joret-Desclosières, président ; Anquetil, vice-président ; Garnier, secrétaire ; Rémy, archiviste ; Rauline, maire de Formigny ; Boudet, Coueffin et Mabire.

Absents excusés : MM. Angérard, Jeunhomme, l'abbé Le Mâle.

M. le Président dépose sur le bureau 3 brochures offertes à la Société : « Etude sur la bataille de Formigny et ses conséquences, et Notice sur Barbey d'Aurevilly », par M. de Marcère, opuscules récompensés au

Digitized by Google

concours de la Pomme, et un « travail de M. Ch. Joret, membre de l'Institut sur Brunck et d'Ausse de Villoison », hellénistes distingués, travail dans lequel il formule de remarquables aperçus sur les tragiques grecs.

L'assemblée aborde ensuite l'examen des différents projets d'entourage pour le monument de Formigny. Dès que M. le Maire de cette commune aura reçu des plans et devis pouvant servir de base à une discussion utile, une nouvelle réunion aura lieu pour prendre une décision et déterminer la participation effective de la Société à ce travail complémentaire dont la nécessité est unanimement reconnue.

Après trois communications de M. le Président Desclosières sur la « Reconnaissance officielle de la Société », sur la « Dénomination des rues de Bayeux » et sur le « Général Dubois », originaire de Honfleur, et son rôle glorieux dans les guerres du Premier Empire, M. Rémy lit une étude bio-bibliographique sur « Un des Nôtres », M. Sophronyme Loudier, justement connu et estimé comme auteur de nombreux romans et fondateur de Cours de littérature qui ont obtenu un succès mérité.

M. Anquetil communique à l'Assemblée des lettres royaulx de Charles VII, nommant élu des aides, en l'élection de Bayeux, Jacques d'Ussel, écuyer, maître-d'hôtel du comte de Clermont, en récompense de ses faits d'armes dans la guerre de Normandie, et fait remarquer que son nom devrait être inscrit sur les tables commémoratives de la chapelle de Formigny.

La séance se termine par une lecture du même sur les « Moulins du Roy dans la vicomté de Bayeux au XIV^e^ siècle. »

Séance du Jeudi 6 Juillet 1911

Présents : MM. Joret-Desclosières, président ; Le Lièvre, secrétaire-honoraire ; Garnier, secrétaire ; Rémy, archiviste ; Boudet, Coueffin, Gosselin, Guisle, Jeunhomme, Le Duc et Osbert.

Absents excusés : MM. Anquetil, vice-président, et Lemière.

Le secrétaire lit une étude de M. Anquetil sur la « Tapisserie de Bayeux », étude établissant de façon aussi probante que précise l'authenticité de cette broderie, « relique extraordinaire et sans prix, monument unique dont Bayeux s'honore d'être dépositaire », et réfutant nettement les critiques purement négatives qui ne s'appuient en réalité sur aucun argument sérieux, MM. Le Lièvre et Le Duc confirment par des observa-

Digitized by Google

tions très judicieuses, tirées de la Tapisserie elle-même, les conclusions de ce solide travail très documenté. M. le chanoine Le Lièvre donne ensuite lecture de ses « Notes rétrospectives sur Michel Vintras », où se rencontrent de très intéressants aperçus sur la physionomie, l'histoire et les soi-disantes révélations du « Cartonnier-prophète » de Tilly.

M. Le Duc met sous les yeux de l'assemblée des plaquettes commémotives du Millénaire de Normandie, et un curieux programme de la représentation à la salle de spectacle de Bayeux, le 15 Mai 1806, programme imprimé sur soie rose et adressé « aux Dames de Bayeux ».

M. le président Desclosières termine la séance par quelques brèves notices sur les « Bayeusains célèbres », dignes à divers titres du souvenir de leurs concitoyens.

Séance du Vendredi 3 Novembre 1911

—

Présents: MM. Joret-Desclosières, président; Delmas, maire de Bayeux; Anquetil, vice-président; Le Lièvre, secrétaire-honoraire; Garnier, secrétaire; Rémy, archiviste; Boudet, Coueffin, Docteur Jeunhomme et Thieulin.

Absents excusés: MM. Lefébure, Angérard et Auvray.

Exposé de la situation financière.

M. Anquetil, parlant du « Monument commémoratif de la Bataille d'Arromanches », rappelle que dès 1896, sur la proposition de M. Desclosières, la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres avait émis un vœu et constitué un Comité pour l'érection, avec le concours de la Municipalité d'Arromanches, d'un monument destiné à conserver le souvenir de ce combat, établissant ainsi que le Comité de 1911 n'a fait que reprendre un vieux projet, laissé dormir, on ne sait par suite de quelles circonstances.

Sont déposés sur le bureau le deuxième volume du « Livre Rouge », publié par M. Anquetil, et un recueil de poésies, intitulé « La Chevauchée », dont M. Le Gras, commissaire-priseur, fait hommage à la Société.

M. Desclosières signale le mauvais état de la « Plaque Commémorative de Béziers », posée le 7 juillet 1855, par la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres, avec le concours de la Ville de Bayeux; il propose de faire redorer l'inscription devenue presque illisible. M. le Maire, qui est présent à la séance, et M. le Président pensent que cette dépense

Digitized by Google

pourra être faite, à frais communs, par la Ville et par la Société. M. Anquetil propose de faire placer une « Plaque Commémorative du poète Gilles de Caux » sur la porte de l'ancien cimetière de la Madeleine, où se trouve sa sépulture.

M. Desclosières émet l'idée de constituer ultérieurement un Comité chargé de rechercher les noms des Bayeusains dignes de souvenir et de rédiger leurs notices biographiques.

M. le Président fait un exposé très complet du 3e volume du prodigieux travail de M. Edmond Michel, « Monographie d'un Canton-Type », études statistiques, économiques, financières et agricoles sur le canton de Bayeux et fait voter à l'auteur une adresse de félicitations.

M. le chanoine Le Lièvre communique la seconde partie de ses « Notes rétrospectives sur Michel Vintras », puis M. Anquetil donne lecture de la suite du travail de M. Lefébure sur la « Dentelle de Bayeux ».

MM. Allioli ; Garnier, pharmacien ; Mautalent ; Adolphe Michel et Planquette sont admis au nombre des membres de la Société.

Les pouvoirs du Bureau étant expirés, l'Assemblée en vote la prorogation jusqu'à la séance de février, dans laquelle auront lieu les élections pour son renouvellement triennal.

Séance du Jeudi 29 Février 1912

Présents : MM. Anquetil, vice-président ; Garnier, secrétaire ; Rémy, archiviste ; Auvray, Buhot, Coueffin, de Gomiecourt, Jeunhomme, Auguste Lefébure, Adolphe Michel, Thieulin, Tuebœuf, Verdier et Joseph Vidgrain.

M. le Vice-Président donne lecture d'une lettre de M. Desclosières, président de la Société, que des raisons de santé et l'accomplissement de devoirs de famille empêchent de conserver ses fonctions. M. Anquetil exprime les regrets que cause à tous les Membres de la Société la retraite de l'excellent Président qui, pendant dix-huit ans, dirigea leurs travaux avec tant d'aménité, de compétence et de distinction, et propose, en témoignage de reconnaissance, de lui décerner, par acclamation, le titre de Président Honoraire, proposition adoptée à l'unanimité. M. Anquetil se fait ensuite l'interprète de tous ses collègues, en adressant à M. Desclosières, l'expression de leur douloureuse sympathie à l'occasion du deuil cruel dont il vient d'être frappé dans la personne de son fils.

Digitized by Google

Après un court exposé de la situation financière et le dépôt sur le bureau des publications reçues depuis la dernière séance, M. Anquetil rappelle que le Congrès des Sociétés Savantes se tiendra à Paris du 9 au 13 avril 1912.

Il est ensuite procédé à l'élection du Bureau, sous la présidence de M. Coueffin, doyen d'âge des membres présents. Sont élus : Président, M. Anquetil ; Vice-Président, M. Garnier ; Secrétaire, M. Joseph Vidgrain ; Vice-Secrétaire, M. Buhot ; Archiviste, M. Rémy ; Trésorier, M. Loisel ; Membres du Comité de lecture et d'impression, MM. Coueffin, Ad. Michel et Clouet.

Le nouveau président, après avoir exprimé à ses collègues sa gratitude pour l'honneur dont il vient d'être l'objet, donne lecture d'une note de M. Desclosières, analysant une plaquette de M. Angérard, sur un « Procès de droit de gravage à Donville en 1779. »

M. Auguste Lefébure lit la suite de l'« Histoire de la Dentelle à Bayeux », par son père, M. Ernest Lefébure.

La séance se termine par la lecture de la première partie d'une curieuse « Notice sur François Bellœil », curé constitutionnel de Colleville-sur-Mer, par un membre de la Société.

Séance du Jeudi 25 Avril 1912

Présents : MM. Anquetil, président ; Rémy, archiviste ; Coueffin ; Jeunhomme ; Boudet ; Thieulin ; Michel et Vidgrain, secrétaire.

Absents excusés : MM. Angérard, l'abbé Bourrienne et Lefébure.

M. le Président communique une circulaire des « Amis du Mont Saint-Michel », demandant à notre Société d'émettre un vœu en faveur de la conservation du Mont, chaque jour plus menacé. Voté à l'unanimité.

Sur la proposition de M. Adolphe Michel, notre Compagnie émet également le vœu « que les alentours de la Cathédrale soient tenus dans un état de propreté décente et que les toîtures soient mieux entretenues. »

M. Rémy lit la fin de la « Notice sur François Bellœil ».

M. Anquetil donne lecture de la dernière partie du travail de M. Lefébure sur l' « Histoire de la Dentelle de Bayeux », énumèrant les succès remportés par nos dentellières bayeusaines aux diverses expositions et les ouvrages les plus remarquables exécutés dans notre ville depuis vingt ans, avec un reconnnaissant hommage aux modestes ouvrières qui donnent l'exemple du travail le plus patient et le plus intelligent.

Digitized by Google

Séance du 27 Juin 1912

Présents : MM. Joret-Desclosières, Président honoraire ; Anquetil, Président ; Delmas, maire de Bayeux ; Garnier, Vice-Président ; le chanoine Le Lièvre, Secrétaire honoraire ; Buhot, Vice-Secrétaire ; Madame la vicomtesse du Pontavice ; MM. Coueffin ; Jeunhomme ; Verdier ; Adolphe Michel et Joseph Vidgrain, Secrétaire.

Absent excusé : M. Rémy.

M. le Président rend compte des dernières publications reçues.

M. Bouillot est admis au nombre des membres de la Société.

M. Joret-Desclosières, président honoraire, résume et commente deux études intéressantes, l'une de M. Vuagneux, vice-président de la *Presse artistique parisienne* sur « le Château de Maisons-Laffite, l'autre de M. Bernard, secrétaire honoraire de la Société des études historiques, sur « une sorcière normande, Mademoiselle Lenormand », qui eut, à la fin du XVIII[e] siècle et au début du XIX[e], son heure de célébrité.

M. le chanoine Le Lièvre donne ensuite lecture d'une note sur les anciennes idoles du Bessin. Cette première partie traite des divinités urbaines.

M. Anquetil indique deux truquages de gravures relatives à l'histoire de la région : un Huet devenant St-Exupère et un St-Nicolas de la Chesnaye la déesse de la Liberté.

Le même donne ensuite lecture d'une note analytique sur une « Biographie anonyme des Evèques de Bayeux », où se rencontrent de curieux détails sur le pays, des histoires merveilleuses et aussi des appréciations parfois peu bienveillantes pour certains de ces prélats.

La Société, avant de se séparer, confirme son vœu de la dernière séance, sur l'état de la Cathédrale et son entourage.

Séance du Jeudi 28 Novembre 1912

Présents : MM. Anquetil, Président ; le chanoine Le Lièvre, Secrétaire honoraire ; Buhot, Vice-Secrétaire ; Rémy, Archiviste ; Angérard ; Coueffin ; Jeunhomme ; Adolphe Michel ; Joseph Vidgrain. Secrétaire.

Absents excusés : MM. Gabriel Desclosières, Président honoraire, Garnier, Vice-Président, et Bertot.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le

Digitized by Google

Président rend compte de la correspondance, des publications et communications reçues.

MM. Bence et J. de Cussy sont admis au nombre des membres de la Compagnie.

La Société adresse à la Municipalité des félicitations pour l'achat qu'elle vient de faire de la « Maison dite du Gouverneur », l'un des monuments intéressants de l'ancien Bayeux.

M. le Président donne lecture d'une communication de M. Jean Bertot, « Un Bayeusain, président du Caveau », étude pleine d'esprit et de verves, qui nous retrace les origines et l'existence du Caveau, qui a trouvé dans son président actuel, M. Jean Bertot, un historien digne de la réputation de cette ancienne et toujours jeune société.

M. le chanoine Le Lièvre termine ses notes intéressantes sur « les divinités païennes du Bessin » : les divinités rurales.

M. le Président lit ensuite une communication de M. l'abbé Queudeville sur « le R. P. Queudeville », du diocèse de Bayeux, prêtre de l'Oratoire et curé de Coulans (diocèse du Mans), guillotiné à Paris, le 22 messidor an II.

La séance finit par la lecture d'une notice de M. Joret-Desclosières, Président honoraire, sur le « général Anfrye, issu d'une famille bayeusaine ».

Le Secrétaire,
Joseph VIDGRAIN.

Digitized by Google

NÉCROLOGIES

Depuis la publication de notre dernier volume, quatre membres de la Compagnie sont décédés:

M. l'Abbé AUBRAYE

M. AUBRAYE, Justin-François, né à Castilly, le 9 juin 1846, essaya, à Mondaye, de la vie religieuse, cette « arène des forts et non l'asile des faibles », puis entra dans les rangs du clergé séculier. Il exerça successivement le ministère dans différentes paroisses du diocèse, et en dernier lieu à Cormelles. Il s'était retiré à Bayeux, en 1907, où il occupait ses loisirs à l'étude de l'archéologie et des beaux-arts. Le 24 octobre 1910, il décédait, sans avoir pu donner sa mesure à la Société, à laquelle il n'appartenait d'ailleurs que depuis 6 mois.

M. le Vicomte de VAULOGÉ

M. Jean PICOT, vicomte de VAULOGÉ, conseiller d'arrondissement, maire de Tour, fut, en 1891, un des membres fondateurs de notre Société. Ancien membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres, il avait tenu, lors de sa division en deux Sociétés distinctes, d'appartenir à l'une et à l'autre. La nature de ses occupations le portait plus vers les réunions et les concours agricoles, que vers les séances des Sciences, Arts et Belles-Lettres Mais il ne nous privait pas pour cela des lumières de son esprit judicieux et il fut un des membres élus du Comité de Formigny. Il mourut le 12 mars 1911, regretté de tous, à cause de son aménité pour ses concitoyens et de sa sollicitude pour les pauvres et les déshérités de ce monde.

M. Henri ETIENNE

Né à Bayeux, le 24 juin 1851, M. Henri-Charles ETIENNE fit d'excellentes études au Collège de notre ville, puis à la Faculté de Caen, devant laquelle il soutint avec succès, en 1875, sa thèse de doctorat en droit; il

Digitized by Google

se fixa définitivement à Bayeux, se fit inscrire au tableau des Avocats, mais s'initia plus spécialement à la pratique des affaires dans l'étude de Me Boutrais, notaire, dont il devint le principal clerc ; il se fit apprécier, dans ces importantes fonctions, par son esprit juste, éclairé, conciliant, et acquit promptement dans notre ville l'estime et la considération de tous.

Homme d'une haute intelligence, d'une instruction sérieuse et variée, d'un jugement consciencieux et droit, ses belles qualités de l'esprit et du cœur n'étaient pleinement connues que de ceux qui, unis par d'agréables et sûres relations d'intimité à cet ami bon et fidèle entre tous, pouvaient comprendre toute la délicatesse et tout l'inlassable dévouement que cachaient les dehors parfois un peu brusques dûs à sa timidité et à son excessive défiance de lui-même ; mais, tous ses concitoyens respectaient la dignité de sa vie, toujours invariablement guidée par la ferme notion du devoir.

Aussi, dès le 13 mai 1888, M. Henri Etienne fut-il appelé à faire partie du Conseil Municipal ; partageant, aux élections de 1892 et 1896, l'insuccès de son parti, il fut élu de nouveau en 1900, et depuis lors, il ne cessa pas de faire partie de l'assemblée de nos édiles, où « ses adversaires aussi bien « que ses amis appréciaient la sûreté et la prudence de ses conseils.

« La trop grande modestie de M. Henri Etienne, que ses amis déplo-« raient, mais dont ils ne purent jamais triompher, ne laissait pas soupçon-« ner la place éminente qu'il tenait dans le parti libéral ; il ne voulait jamais « être à l'honneur, mais il était toujours à la peine, avec tout son cœur, « toute sa loyauté et aussi avec une simplicité dans le dévouement qui « étonnait les plus avertis ; aucune démarche ne lui coûtait, aucun insuc-« cès n'abattait son énergie.

« Son large esprit de conciliation, son libéralisme sincère savaient « aplanir toutes les difficultés et stimuler l'abnégation et le désir d'union « dont il était le premier à donner l'exemple. » (1)

On le consultait toujours avec fruit dans les questions délicates, qu'il jugeait toujours sainement, sans parti-pris et sans compromission d'aucune sorte ; les tâches les plus ardues ne le rebutaient pas, et chacun sait avec quelle conscience il étudiait et rédigeait chaque année, au nom de la Commission de comptabilité, ces rapports sur le budget qui ne laissaient dans l'ombre aucun détail et qui présentaient un tableau exact et sincère de la situation financière de la ville.

(1) *Indicateur de Bayeux* du vendredi 7 juillet 1911.

Digitized by Google

Membre du Comité de Direction de la Caisse d'Epargne ; de toutes les Œuvres de Bienfaisance et de Prévoyance Sociale ; de la Corporation de Saint-Fiacre ; de l'Association des Anciens Elèves du Collège, dont il fut le Président en 1896-1897 ; de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance, où il remplissait dignement les difficiles fonctions d'Ordonnateur ; de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul ; de la Fabrique, puis du Conseil paroissial de l'église Saint-Patrice, M. Etienne sut consacrer à toutes ces fonctions, sans compter, tout son temps, tout son dévouement, toute sa vie ; son inépuisable bienfaisance envers les pauvres, ses charités si larges et si discrètes ne sont bien connues que de Dieu seul.

M. Henri Etienne faisait partie, depuis le 23 février 1897, de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux : dans notre Compagnie comme partout, il était hautement estimé et apprécié de ses collègues.

Les convictions religieuses, aussi profondes que sincères, qui furent la règle de la vie de M. Henri Etienne, pouvaient seules lui donner, dans ses dernières années, la force de supporter avec une résignation admirable, les atteintes de l'inexorable maladie qui devait l'emporter à l'âge de 60 ans, après de longues et cruelles souffrances ; il mourut à Bayeux, le 7 juillet 1911.

Selon sa volonté expresse, aucun discours ne fut prononcé sur sa tombe, mais l'énorme affluence qui assistait à ses obsèques fut un éloquent témoignage de l'estime où il était tenu et des regrets unanimes qu'a laissés à tous la perte de cet homme de bien.

C. G.

M. GUISLE

M. GUISLE, Albert, membre de notre Compagnie, depuis 1893, était né à Coutances, le 7 Juin 1832 et mourut à Bayeux, le 16 Octobre 1911.

A ses obsèques, M. Anquetil, inspecteur d'arrondissement de l'Association Normande et vice-président de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, prononça l'allocution suivante :

« Né à Coutances, le 7 juin 1832, d'une vieille famille bourgeoise qui compta parmi ses membres quelques tabellions héréditaires, M. Pierre-Albert Guisle, venu à Bayeux il y a plus d'un demi-siècle, y exerça longtemps, de la façon la plus honorable, la profession de chapelier.

« Doué de goûts et d'aspirations artistiques, notre artisan cultiva, pendant ses loisirs, le dessin et la musique. Les productions de son crayon sont estimables et ne manquent pas d'une certaine originalité. Il prêta, d'autre

Digitized by Google

part, le concours de sa bonne volonté et de ses connaissances musicales — à la chorale des *Vénitiens*, dont, dernier survivant, il offrit au Musée la bannière et les médailles d'honneur, — à la Musique Municipale et aussi à la Société Philharmonique, où il tenait une partie d'alto et dont il était le doyen. La photographie eut aussi ses faveurs et ses travaux en cet art furent honorés de distinctions flatteuses.

« Quand il se fut retiré des affaires, ses nombreuses lectures, son expérience personnelle de la vie, élargirent le cercle de ses connaissances et affinèrent son jugement naturellement droit. De convictions fermes et ennemi de tout sectarisme, il appréciait sainement hommes et choses. Epris de libéralisme et de démocratie, cœur généreux, il s'intéressait vivement à tout ce qui pouvait augmenter le bien-être matériel et moral de ses concitoyens. Ce fut un adepte fervent de la diffusion de l'instruction, en même temps qu'un propagandiste de la solution pratique des questions sociales : c'est-à-dire la Mutualité et l'Epargne. Un des membres fondateurs de la Société de Secours Mutuels de notre ville, il avait encore, au déclin de sa vie, établi chez nous une section des Prévoyants de l'Avenir.

« Son commerce agréable, sa bienveillance, sa bonhomie, son empressement à se rendre utile, lui avaient vite concilié les sympathies de tous ses collègues des diverses Compagnies auxquelles il appartenait ; son arrivée y était joyeusement saluée et on y appréciait à sa juste valeur sa collaboration intelligente, autant dévouée que discrète.

« Par ses qualités du cœur et de l'esprit, par ses allures franches et loyales, par sa vie strictement probe, M. Guisle avait conquis l'estime de quiconque l'approcha ou le connut.

« Homme de paix et de concorde, il s'efforçait d'apaiser les dissentiments et de prévenir les querelles. C'était l'homme de la famille ; de la petite qui vit au foyer domestique et de la grande qui constitue la Patrie. Pour la première qu'il aima d'une affection sans défaillance, il se dépensa sans compter. Et aux jours sombres de l'Année Terrible, sans souci de ses affaires, il affronta, lui débile, les rigueurs d'une saison inclémente, et partit faire son devoir, à la défense du sol de la seconde, envahi par l'ennemi.

« Au nom de l'Association Normande, dans les rangs de laquelle il était entré en 1876, et dont il était un fidèle congressiste ; au nom de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, dont il fut l'un des membres les plus assidus, je salue la dépouille mortelle de M. Guisle et j'adresse à sa famille leurs très sympathiques condoléances. »

Digitized by Google

M. PLANQUETTE

Né à Bayeux, le 16 mai 1851, de Planquette, Louis-Etienne-François, capitaine d'artillerie en retraite, originaire de Cesny-Bois-Halbout, et de Laignel, Clarisse-Aimée, M. Louis-Joseph PLANQUETTE fit ses premières humanités au Petit Séminaire de Villiers-le-Sec, les continua au lycée de Caen, étudia le droit dans cette ville et alla ensuite exercer, pendant de longues années, autant dire toute sa vie d'homme, une charge d'avocat-agréé près le Tribunal de Commerce de Versailles. Il y avait conquis, par son intégrité en affaires et sa grande loyauté, l'estime et la sympathie générales. La fatigue, l'âge, peut-être les prodromes du mal qui devait l'emporter, le firent se démettre et lui inspirèrent l'idée d'entrer au barreau et de se livrer à la plaidoierie. C'est dans ce but qu'il se fit inscrire au stage du barreau de sa ville natale.

Dans le commerce habituel de la vie, le défunt séduisait par la simplicité de ses manières et la bienveillance de son accueil. Son caractère enjoué et son exquise bonhomie en faisaient un précieux compagnon. Il était, pour ses amis, d'une fidélité et d'un dévouement à toute épreuve. Catholique convaincu, il avait le respect de toutes les convictions sincères.

Il conserva toujours un grand amour pour le sol natal et dès que ses occupations lui laissaient quelque loisir, il y venait séjourner, soit dans sa maison de Bayeux, soit dans sa propriété de Tracy-sur-Mer, où ses enfants et petits-enfants l'enguirlandaient de ris et de jeunesse.

Il était à sa place dans notre Compagnie où il n'entra qu'en 1911, quand il pensa se retirer parmi nous. Musicien distingué, il jouait du violoncelle d'une façon remarquable. C'était plaisir de l'entendre, en la société d'artistes de sa valeur, interpréter, avec un goût exquis, les œuvres des maîtres et offrir ainsi à un petit cercle d'amis le charme de délicieuses auditions musicales. La Société Symphonique, dont il était membre et qui tint à lui payer une dette de reconnaissance en jouant divers morceaux le jour de ses obsèques, a ressenti vivement le vide creusé par son absence. La Maîtrise de la Cathédrale perd aussi en lui un auxiliaire dévoué.

La mort est venue, en voleur, ravir à ses amis et aux personnes qui l'ont connu, cet homme de bien, resté, toute sa vie, bayeusain et qui repose son grand sommeil à côté des siens.

E. A.

Digitized by Google

M. JORET-DESCLOSIÈRES

M. Gabriel-Alexandre-René JORET-DESCLOSIÈRES, chevalier de la Légion d'honneur, ancien Avocat près la Cour d'Appel de Paris, ancien Conseiller Général, ancien Maire de Longues, Président d'honneur de la Société des Etudes historiques et de la Société des Jeunes Détenus libérés de la Seine, Président honoraire de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, Président de la Société Générale des Prisons et Vice-Président du Conseil Judiciaire de la Société de Protection du Travail des Enfants dans les Manufactures, né à Bayeux, rue des Ursulines, n° 5, ancien hôtel de Wimpfen, puis de M. Bunouville, son aïeul maternel, le 15 juin 1828, est décédé dans sa 85e année, le samedi 26 avril 1913, à Salvange (Meuse), chez sa belle-sœur, Mme Habat, où il se trouvait depuis quelques mois.

Son inhumation a eu lieu à Longues, son domicile, le mercredi 30 avril, devant une assistance restreinte, son décès étant resté ignoré. Toutefois, M. le Président et MM. les Membres du Bureau de la Société avaient adressé à leurs Collègues une lettre d'invitation à ses obsèques et déposèrent sur son cercueil une couronne, expression de la gratitude de tous.

Voici le discours de M. le Président Anquetil, qui ne put être prononcé alors, en présence d'une volonté du défunt — inconnue jusqu'alors de ses amis et de ses collègues, — et communiquée, près de la tombe, par un membre de la famille :

L'homme éminent auquel nous rendons les derniers devoirs, — le Président distingué que notre compagnie s'honorera toujours d'avoir eu à sa tête, — l'ami affectueux dont l'expérience et la conversation étaient un profit et un charme, — M. Gabriel-Alexandre-René Joret Desclosières, un infatigable laboureur de pensées et d'idées, est tombé, épuisé, sur le sillon.

C'était un des fils de cette forte génération éclose dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, génération patiente et laborieuse qui, de la terre et du commerce s'était élevée aux professions libérales, et se trouva, au moment psychologique, prête à remplacer un des éléments sociaux effrités par la Révolution. Tel un chêne dominant de son tronc robuste une clairière dénudée, M. Desclosières, qui a vécu plus de trois quarts de siècle, fut, chez nous, un des derniers représentants de la bourgeoisie : cette société polie et galante, héritière des manières raffinées et des élégances de bon goût de celle qui l'avait précédée et, de plus, accueillante à toutes les valeurs intellectuelles ou morales.

Préparé à l'apprentissage du latin par un abbé Barette, l'historien du bourg de

Digitized by Google

Balleroy, il suce les premiers éléments de cette langue au collège de notre ville. De là, il part terminer ses humanités à Sainte-Barbe de Paris. Muni de deux baccalauréats, après quelques velléités d'entrée à Saint-Cyr, il se décida pour le droit, comme ses pères. Il étudia cette science à Paris, s'initia ensuite à la pratique des affaires dans des offices de notaire et d'avoué et fut inscrit, en 1856, au tableau des avocats de la Cour d'appel.

Tout en exerçant sa profession, il s'occupa de travaux de jurisprudence, prit une part active, comme rédacteur principal, à la publication du *Moniteur des Tribunaux* (1860-1870) et collabora au *Journal des Justices de Paix*.

Entre temps, notre jeune avocat se livrait à des études économiques et sociales, en rapport avec sa profession, pour laquelle il avait un culte tout particulier. Il était entré, dès 1849, dans la « Société de patronage des jeunes détenus et libérés de la Seine », fondée par Bérenger de la Drôme, et jusqu'en 1905, il fut l'un des membres les plus utiles de cette œuvre éminemment moralisatrice, qui relève les jeunes gens d'une première faute. Pour la vulgariser, il écrivit l'« Histoire d'un Jeune Détenu ». Dans le même ordre d'idées, M. Desclosières devient membre du Conseil de la « Société générale des prisons », et toujours fidèle au principe d'Howard, que « l'isolement du condamné doit être le plus puissant agent de moralisation », il écrivit sur l'emprisonnement cellulaire des rapports de haute portée et lut au Congrès de la Sorbonne de 1887, un rapport sur l' « origine et le développement de l'emprisonnement individuel de France ».

Ce travailleur infatigable, dont la vie était si sagement et si méthodiquement réglée, trouvait encore des loisirs à consacrer aux lettres qui allaient devenir sa passion maîtresse. Son inclination le portait à offrir le résultat de ses travaux à l'*Institut historique*, devenu en 1870, la *Société des Etudes historiques*, dont il fut secrétaire-adjoint en 1863, et en titre, en 1869. En 1884, cette Société, à l'occasion de son cinquantenaire, conférait à M. Desclosières, « pour des services signalés depuis plus de 15 ans, par sa collaboration assidue, féconde en œuvres remarquables, dont plusieurs sont d'un véritable intérêt social », une médaille d'or. Il publia, dans la Revue de cette Société, quelques vieux procès intéressants, des biographies fort appréciées, de curieuses recherches historiques, et surtout, le 23 avril 1876, année de l'inauguration de la statue de M. de Caumont : « Un écrivain du XV^e^ siècle, Alain Chartier ». Tous ces travaux lui valurent la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Dès 1854, sous le pseudonyme de René Trungy, il avait publié « le Val de Commes », dédié à son frère Aymar, et « ayant pour but d'intéresser les touristes à visiter Bayeux et ses environs. A un récit romanesque, se trouvaient réunies la description de Port-en-Bessin, de la Cathédrale de Bayeux et de la Tapisserie de la Reine Mathilde. » Ce fut le premier de ses ouvrages à la gloire de son pays natal qu'il aimait tant !

Je signalerai en passant son livre sur la « Vie et les inventions de Philippe de Girard » (1857), noyau de sa « Biographie des Grands Inventeurs » (1863).

Digitized by Google

En 1880, son âme normande prit en grande pitié une froide roche, dernier débris d'une falaise disparue, restée debout, face au rivage, malgré les érosions d'une mer batailleuse. Pour faire délier les bourses et obtenir les sommes nécessaires à sa consolidation et lui épargner le sort de ses deux sœurs aînées, sa plume réédita la légende des trois « Demoiselles de Fontenailles ». L'argent vint, l'ouvrage fut exécuté : une inscription établit la distance entre la roche et le rivage. Mais, hélas ! un jour, l'insuffisance du corset adapté à la survivante, la laissa désarmée devant la tempête et celle-ci la délita, pour la rouler en galets.

A cette même époque, fut rajeunie par sa plume, une autre légende, tout aussi populaire, celle de la Fée d'Argouges, dont la Société Philotechnique avait eu la primeur.

Elu président de notre Compagnie le 16 Juin 1894, ce paladin de toutes les nobles causes oubliées, part en guerre pour faire ériger une statue à Alain Chartier, né à Bayeux, paroisse Saint-Malo. Il publie un article sur le caractère des écrits politiques de cet auteur, lance l'idée d'une souscription, obtient de la Municipalité une allocation de 500 fr., et marchant de concert avec elle, ramasse la somme suffisante pour l'acquisition du monument élevé sur une de nos places et inauguré par deux ministres. Une fête très réussie fut la récompense de sa ténacité. Ceci se passait en 1898.

L'année suivante, il voulut réparer l'injustice de la postérité envers le comte de Clermont, un des vainqueurs de Formigny. Sa pensée prit vite corps et le 20 mai 1899, une Commission d'Etudes, composée du Bureau de la Société, de personnalités tant locales que de toutes les provinces de France, et de la municipalité de Formigny, se mit en rapport avec l'artiste Le Duc pour élever un monument digne de leur valeur, aux deux preux qui remportèrent cette victoire. Lettres, articles, brochures, rien ne coûta à notre infatigable président et le 1er Juin 1903, il avait la consolation et l'orgueil de voir son œuvre acclamée par des milliers de Normands venus, à son appel, célébrer la gloire des ancêtres.

Ces faits sont dans toutes les mémoires, et les monuments dûs à l'initiative de notre regretté président sont un témoignage tout à la fois de son énergique volonté et de la séduction qu'il exerçait sur quiconque approchait de lui.

Cher Président,

Vous allez reposer à l'ombre du clocher que vous aimiez, dans le lieu choisi par vous, près de la compagne de vos belles années, non loin de la mer dont la grande voix bercera le long sommeil de votre dépouille mortelle, cependant que votre âme de croyant, réunie à ceux qui vous attendent, jouira de l'éternel repos.

Et nous, vos collègues, nous garderons précieusement le souvenir de vos vertus sociales, de votre parfaite courtoisie et de l'ère de rénovation et de prospérité que marquèrent, pour notre société, les jours de votre longue et fructueuse présidence.

Digitized by Google

STATUTS RÉGLEMENTAIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

Article Premier. — La Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux a pour objet la culture et le développement des Sciences, des Arts et des Belles-Lettres en général, et, plus particulièrement, dans leurs applications, à la contrée où elle est établie. Son siège est à l'Hôtel-de-Ville.

Article Deuxième. — La Société se compose de Membres titulaires, de Membres correspondants et de Membres honoraires. — Le nombre des Membres est illimité.

Article Troisième. — Toute personne majeure, jouissant de ses droits civils, et tout mineur, dûment autorisé, peuvent seuls faire partie de la Société.

Pour être admis comme Membre titulaire ou Membre correspondant, le candidat doit être présenté par deux Membres titulaires et accepté par le Bureau. La Société prononcera l'admission au scrutin secret et à la majorité des Membres présents, dans la séance qui suivra la présentation.

Article Quatrième.— Sont de droit Membres honoraires : Monseigneur l'Evêque de Bayeux, M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement et M. le Maire de Bayeux.

Article Cinquième. — Peuvent être reçus Membres honoraires, sur vote conforme à l'article troisième, et sur la proposition du Bureau, ceux qui auront rendu des services exceptionnels à la Société.

Article Sixième. — Les Membres titulaires acquittent, chaque année, une cotisation de Cinq Francs. — L'année, pour les cotisations, commence le Premier Janvier. Quelle que soit la date de l'admission, la cotisation est due pour l'année entière.

Tout membre qui sera deux ans sans acquitter sa cotisation, sera réputé démissionnaire.

Digitized by Google

Les Membres honoraires et les Membres correspondants ne sont soumis à aucune cotisation.

Article Septième. — Les Membres honoraires ou correspondants peuvent assister aux séances ; ils ont aussi le droit de vote, excepté lorsqu'il est procédé à des élections ou pris décision sur des questions de finance.

Article Huitième. — Les Sociétaires élisent, pour régir la Société et la représenter, un Bureau composé de :

Un Président ;
Un Vice-Président ;
Un Secrétaire ;
Un Vice-Secrétaire ;
Un Archiviste ;
Un Trésorier.

Les Membres du Bureau sont élus pour trois ans. Ils sont indéfiniment rééligibles. — L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des Membres présents. Après deux scrutins sans résultat, la majorité relative suffit. — En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

Article Neuvième. — Il est élu, dans les mêmes conditions et pour le même temps, une Commission de quatre Membres qui, réunie au Bureau, au moins une fois chaque année, au mois de décembre, s'occupera de l'impression et de la publication régulière des mémoires. Cette Commission fera un choix parmi les travaux déjà lus ou les manuscrits inédits et conservés dans les archives.

Article Dixième. — La Société laisse aux auteurs la responsabilité des opinions émises dans leurs écrits Toute controverse politique ou religieuse est formellement interdite.

Les manuscrits, lus en séance, deviennent la propriété de la Société qui se réserve le droit de les publier ; l'auteur pourra cependant en retirer copie et demander un tirage à part et à ses frais.

Les travaux, lus en séance, qui font partie d'un ouvrage d'ensemble ou qui n'auraient pas été insérés dans les mémoires, après un délai de deux ans, pourront être publiés par l'auteur.

Article Onzième. — Le Président porte la parole au nom de la Société. Il règle l'ordre des séances et en a la direction. Il limite la durée des lectures, s'il le juge opportun. — Le Vice-Président le supplée. — Le Secrétaire, ou, à son défaut, le Vice-Secrétaire, adresse les convocations, rédige les procès-verbaux des séances, surveille l'impression des mémoires,

Digitized by Google

en assure la distribution régulière, tient la correspondance et signe tous les actes.

Article Douzième. — L'Archiviste a la garde des anciens registres, titres, imprimés et de tous objets appartenant à la Société. Il en tient note sur un registre spécial, avec numéro d'ordre, pour leur classement et la date du jour de la remise entre ses mains. Il en dresse un inventaire renouvelé tous les ans. Il ne peut se dessaisir d'aucun objet confié à sa garde sans un visa écrit du Président.

Article Treizième.— Le Trésorier reçoit les cotisations, les subventions et toutes les libéralités qui pourraient être faites à la Société.

Il acquitte les dépenses sur ordonnancement du Président. Il rend compte de sa gestion annuelle dans la dernière séance de l'année.

Après approbation de sa comptabilité, il lui est donné décharge.

Article Quatorzième. — La Société correspondra avec les Sociétés françaises et étrangères. Il pourra y avoir entre elles échange de publications.

Article Quinzième. — La Société tiendra, au moins, quatre séances par an : en Février, Avril, Juin et Novembre.

Le Président pourra la convoquer extraordinairement.

La Société peut décider, exceptionnellement, qu'il sera tenu une ou plusieurs séances publiques. Elle organisera, si elle le juge opportun, des Solennités ou des Expositions.

Article Seizième. — En cas de dissolution de la Société, tous les papiers, livres et objets qui seraient en sa possession, deviendraient la propriété de la Ville de Bayeux. Les fonds sociaux, qui resteraient disponibles, seraient attribués au Bureau de Bienfaisance.

Article Dix-Septième. — La Société délègue à son Bureau l'interprétation des Statuts et le soin de les faire respecter.

Article Dix-Huitième. — Il ne pourra être fait de changement ou additions aux présents Statuts que sur une demande écrite et signée par cinq Membres titulaires.

Cette proposition sera renvoyée à l'examen d'une Commission de cinq Membres, laquelle fera son rapport à la Société, qui votera après convocation spéciale.

Article Dix-Neuvième. — Les présents Statuts, discutés et votés, article par article, par les Sociétaires, dans la séance du cinq mars mil huit cent quatre-vingt-onze, et les modifications ultérieures qui leur seraient apportées, seront soumis à l'autorisation de l'administration supérieure.

Digitized by Google

***

Les Statuts de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux ont été approuvés par arrêté préfectoral, en date du 18 avril 1891.

Le 22 avril 1908, la Société a été déclarée, suivant les prescriptions de la loi du 1er juillet 1901, ainsi qu'en témoigne une insertion parue au *Journal Officiel* du 2 mai suivant. Elle peut donc, sans aucune autorisation spéciale, ester en justice, acquérir à titre onéreux, posséder et administrer les cotisations de ses membres, les sommes au moyen desquelles ces cotisations seraient rédimées, le local destiné à la réunion de ses membres.

Digitized by Google

SITUATION FINANCIÉRE AU 31 DÉCEMBRE 1912

RECETTES

Cotisations encaissées : Année 1911	5 fr. »»		
Année 1912	520 »»	525 fr. »»	
(Aucune ne reste à recouvrer.)			
Intérêts Caisse d'Epargne		45	48
Reliquat au 1er Janvier 1912		2.683	85

DÉPENSES

Service de la Salle	10 fr. »»		
Frais de Recouvrements	18	95	
Frais de Convocations.	11	70	
Facture Tuebœuf, imprimeur . . .	1.087	70	
	1.128 fr.	35	
Reliquat au 31 décembre 1912. .	2.125	98	
	3.254 fr.	33	3.254 fr. 33

DÉTAIL DE L'ACTIF :

Livret de Caisse d'Epargne. .	1.500 fr. 14	2.125 fr. 98
Espèces chez le Trésorier . .	625 84	

Le Trésorier,
H. LOISEL.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLEAU DES MEMBRES

1913

BUREAU

Président.....	MM. ANQUETIL.
Vice-Président.	GARNIER.
Secrétaire.....	VIDGRAIN.
Vice-Secrétaire.	BUHOT.
Archiviste.....	RÉMY.
Trésorier	LOISEL.

MEMBRES HONORAIRES

Sont, de droit, Membres honoraires : Mgr l'Evêque de Bayeux, M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement et M. le Maire de Bayeux. (Art. 4 des Statuts.)

1900 M. le Chanoine LE LIÈVRE, Secrétaire honoraire. (Art. 5 des Stat.)

COMMISSION D'IMPRESSION

Les Membres du Bureau et MM. COUEFFIN, Ad. MICHEL et CLOUET.

MEMBRES TITULAIRES (1)

MM.

1911 ALLIOLI, Château de Cambes, Saint-Loup-Hors (Calvados).

1895 ANGÉRARD, ✪, O. A., notaire honoraire, avocat, président de la Société littéraire de Louviers (Eure).

1898 ANQUETIL, avocat, Correspondant de la Commission des Monuments Historiques, membre de plusieurs Sociétés Savantes.

(1) Les Membres, dont la résidence n'est pas indiquée, habitent Bayeux.

Digitized by Google

MM.

1891 AUBRÉE, notaire à Tour (Calvados).
1891 AUVRAY, libraire-éditeur.
1913 AVRIL, Marcel, propriétaire.
1907 Le Marquis DE BALLEROY, Conseiller Général, Château de Balleroy (Calvados).
1912 BANCE, agent-principal de l'Ancienne Mutuelle du Calvados.
1898 Le Chanoine BELLIARD, organiste de la Cathédrale.
1913 BERLET, ✪, O. I., Président du Tribunal Civil.
1907 BERTOT, J., ✪, O. A., architecte et homme de lettres, 1, boulevard Henri IV, Paris.
1912 BISSON, bibliothécaire de la Ville, Conservateur de la Tapisserie de la Reine Mathilde.
1905 BOUDET, président de l'Union Commerciale.
1912 BOUILLOT, ancien entrepreneur de travaux publics.
1900 L'Abbé BOURRIENNE, curé d'Ellon.
1911 BUHOT, ✪, O. I., professeur au Collège, président de la Société de Photographie.
1896 CARRÉ, Chevalier de la Légion d'honneur, Commandant en retraite, Barbeville (Calvados).
1896 CAUCHARD, maire de Guéron.
1909 CLOUET, ✪, O. I., Principal du Collège.
1908 COUEFFIN, ✪, O. I., juge honoraire.
1912 J. DE CUSSY, propriétaire.
1898 Mme DACHÉ, ✪, O. I., Présidente de l'Union des Femmes de France.
1903 Mme DELACOUR, château de Tour (Calvados).
1891 DELMAS, H., maire de Bayeux.
1908 DELMAS, P., propriétaire.
1896 Le chanoine DESLANDES, ✪, O. I., chanoine titulaire, Bibliothécaire du Chapitre et Conservateur des Fonds Ecclésiastiques de Bayeux, Correspondant du Ministère de l'Instruction Publique.
1909 DESTOUCHES, chirurgien-dentiste.
1904 DILLAYE, avoué à Brioude (Haute-Loire).
1901 DODEMAN, avocat, adjoint au maire.
1896 DUMANS, ancien magistrat.
1891 DUVANT, Saint-Ange, propriétaire.
1908 ERNULT, notaire.
1905 ESTIENNE, Abel, négociant.

Digitized by Google

MM.

1895 FABRE, Jules, avocat, rue du Renard, Paris.
1891 FERMAL, avoué.
1895 Le chanoine FEUGUET, vicaire de chœur à la Cathédrale.
1899 Le comte FOY, Conseiller général, château de Barbeville, et 25, rue de Surène, Paris.
1891 GARNIER, Ch., avocat et adjoint au maire.
1891 GARNIER, pharmacien, rue Saint-Martin.
1909 GENAS, propriétaire à Sainte-Marguerite-d'Elle (Calvados).
1891 Le baron GÉRARD, député du Calvados, Conseiller général, au château de Maisons, et 85, faubourg Saint-Honoré, Paris.
1910 GOSSELIN, receveur de l'enregistrement.
1896 GUILLEMETTE, ancien magistrat, gérant de propriétés et agent d'assurances.
1891 HAMEL, professeur de stéréotomie.
1899 Le chanoine HUGONIN, directeur de la *Semaine Religieuse*.
1909 JEUNHOMME, ✱, Officier de la Légion d'Honneur, médecin principal de l'armée en retraite, directeur des Cours de l'Union des Femmes de France.
1895 JORET, Ch., ✱, Chevalier de la Légion d'Honneur, membre de l'Institut, 64, rue Madame, Paris.
1900 LABBEY, propriétaire, château de Couvains (Manche), et rue de la Banque, 15, Paris.
1912 LAIR, architecte de la ville.
1905 LALOUEL, ❶, O A., administrateur du *Journal de Bayeux*.
1891 LAMY, ✱, Chevalier de la Légion d'Honneur, avocat.
1911 LAUVRIÈRE, négociant.
1895 LE DUC, ✱, Chevalier de Légion d'honneur, ❶, O. A., artiste-sculpteur, au château d'Asnières (Calvados), et 72, rue Laugier, Paris.
1896 LE DUC, négociant.
1897 LEFÉBURE, Ernest, fabricant de dentelles, 8, rue Castiglione, Paris.
1912 LEFÉBURE, Auguste, fabricant de dentelles, id.
1891 LEFÈVRE, ancien notaire.
1908 LE FRANÇOIS, G., négociant.
1905 LE GRAS, commissaire-priseur.
1908 LEGRAS, professeur au Lycée, Lille (Nord).
1891 Le chanoine LE LIÈVRE, secrétaire honoraire.
1901 L'abbé LE MALE, archéologue, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Digitized by Google

MM.

1897 LE MIÈRE, entrepreneur de menuiserie.
1908 LE MULLOIS, entrepreneur de travaux publics.
1906 LE PELLERIN, docteur en droit, gérant de propriétés.
1903 LE ROY, avocat.
1900 LE TUAL DE LA HEUDRIE, artiste sculpteur à Trévières (Calvados) et 139, boulevard Montparnasse, Paris.
1891 LE VALTIER, pharmacien.
1899 LOISEL, directeur de la succursale de la Société Générale.
1911 LORILLU, économe des hospices.
1891 LOUDIER, S , ✪, O. A., homme de lettres, 95, rue de Courcelles, Levallois-Perret (Seine).
1891 MABIRE, avocat.
1891 DE MANNEVILLE, propriétaire.
1891 DU MANOIR, au Château de Saint-Cosme-de-Fresné (Calvados).
1899 MARCHAL, directeur de la *Société Philharmonique.*
1908 MARIE, ferronnier d'art.
1911 MAUTALENT, propriétaire.
1898 MAZUET, peintre-verrier.
1911 MICHEL, Adolphe.
1908 MICHEL, Edmond, Inspecteur au Crédit Foncier, Paris.
1893 MORICE, avocat, rédacteur au *Moniteur du Calvados,* Caen.
1898 MORLENT, J., Conseiller d'arrondissement, ✪, O. A., à Bayeux, et 11, rue de Douai, Paris.
1890 NICOLAS, ✱ , Chevalier de la Légion d'honneur, ✪, O. A., architecte des monuments historiques du Calvados, Caen.
1903 NOCHÉ, propriétaire.
1899 OSBERT, au château de Sully (Calvados).
1908 PELCERF, pharmacien.
1891 PERRÉE, ✪, O. A., huissier.
1903 PÉTELLE, notaire.
1891 PILLET, ✪, O. I., principal en retraite, rue Bosnières, Caen.
1909 Mme la Vicomtesse DU PONTAVICE, femme de lettres , château de Longues (Calvados).
1899 L'Abbé QUEUDEVILLE, à Rots (Calvados).
1908 RADIGUET, directeur-propriétaire du *Journal de Neufchâtel-en-Bray* (Seine-Inférieure).
1907 RÉMY, propriétaire.
1912 ROBIN, receveur buraliste, rue de la Maîtrise.

Digitized by Google

MM.

1903 ROUSSELOT, ✪, O. A., médecin-vétérinaire.
1898 SALLES, ancien sous-préfet, rue de Siam, Passy-Paris.
1908 SAUNIER, propriétaire à Paris.
1911 SAUVAGE, ✪, O. A., bibliothécaire de la ville de Caen.
1902 SEBIRE, ✪, O. A., commis des postes et télégraphes.
1891 TALLEVAST, propriétaire, agent d'assurances.
1891 THIEULIN, receveur municipal.
1900 THOREAU. ✪, O. A., négociant.
1908 TUEBŒUF, imprimeur de la Société.
1908 Le Chanoine TURPIN, curé de Saint-Exupère.
1903 Le Baron D'USSEL, 10, rue Busquet, Rouen.
1891 VALETTE, ✪, O. I., libraire, professeur honoraire.
1900 Le Comte DE VALLERAND, rue Montaigne, 18, Paris.
1902 VERDIER, conservateur du Musée, rue Echo, 35.
1907 VIDGRAIN, J., diplômé d'Etudes supérieures de philosophie.
1903 VUAGNEUX, Ch., 13, rue Carle Hébert, Courbevoie (Seine).
1907 YVON, docteur en médecine, 7, place de la Bastille, Paris.

—

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

1900 CLOUARD, sous-inspecteur de l'Enregistrement à Issoire (Puy-de-Dôme).
1899 DUFOUR, bibliothécaire à Corbeil (Seine-et-Oise).
1905 LAVALLEY, G., ✪, O. I., bibliothécaire honoraire de la Ville de Caen.
1891 ROLLET, Conservateur des Eaux et Forêts, à Tours (Indre-et-Loire).
1900 DE TESSON, capitaine de frégate en retraite, à Avranches (Manche).
1905 TRIGER, Robert, Docteur en droit, Président de la Société Historique et Archéologique du Maine, Inspecteur Général de la Société Française d'Archéologie, Le Mans.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

ALENÇON	Société Historique et Archéologique de l'Orne.
AMIENS	Société des Antiquaires de Picardie.
CAEN	Académie de Caen.
—	Association Normande.
—	Société des Antiquaires de Normandie.
—	Société Française d'Archéologie.
CHERBOURG	Société Académique.
—	Société des Sciences Naturelles.
EPINAL	Société d'Emulation du département des Vosges.
EVREUX	Société Libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres.
LE HAVRE	Société Havraise d'Etudes Diverses.
LE MANS	Revue Historique et Archéologique du Maine.
LOUVIERS	Société Littéraire.
MONTRÉAL	The Canadian Antiquarian.
PARIS	Société Nationale des Antiquaires de France.
SAINT-LO	Société d'Agriculture, Archéologie et Histoire Naturelle de la Manche.
SAINT-MALO	Société Historique et Archéologique.
SAINT-OMER	Société des Antiquaires de Morinie.
SENS	Société Archéologique.
STOCKHOLM	Société des Antiquaires.
TOULOUSE	Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Digitized by Google

TABLE

	PAGES
ANONYME. François Bellœil, curé constitutionnel de Colleville-sur-Mer	46
E. ANQUETIL. Antiquité de la Tapisserie de Bayeux.	1
— Une Biographie manuscrite des Evêques de Bayeux.	62
— Le Livre Pelut. Chartrier des héritaiges et revenues du Roi en la viconté de Bayeux. (Extraits)	75
— Un Document pour l'histoire locale. Jaques d'Ussel.	166
J. BERTOT. Un Bayeusain président du Caveau	157
G. DILLAYE. L'Eglise catholique française à Agy (1835)	10
A. LEFÉBURE. Histoire de la Dentelle à Bayeux (3e et 4e parties)	111
Chanoine LE LIÈVRE. Notes rétrospectives sur Michel Vintras.	27
QUEUDEVILLE. Une Victime de la Révolution. Le P. Germain Queudeville	145
J. VIDGRAIN. Compte-Rendu des Séances.	168
Nécrologies.	175
Statuts de la Société.	183
Situation financière	187
Tableau des Membres	189
Sociétés correspondantes	194

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07369 8063

Digitized by Google

Digitized by Google